



Fimalac

RAPPORT ANNUEL
2013

Exercice clos le 31 décembre 2013



Fimalac

2013

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 - Présentation du Groupe Fimalac	5
1.1. – Message du Président	5
1.2. – Chiffres clés du Groupe Fimalac	8
1.3. – Organigramme	9
1.3.1. – Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2013.....	9
1.3.2. – Liste des filiales importantes au 31 décembre 2013.....	10
1.4. – Fimalac, société-mère.....	10
1.5. – Fitch Group.....	10
1.5.1. – Historique	11
1.5.2. – Activités.....	13
1.5.3. – Fitch Ratings, Fitch Solutions et Fitch Learning	13
1.6. – Fimalac Développement	15
1.7. – Constitution d’un secteur digital (medias et information).....	17
1.8. – Activités immobilières	17
1.9. – Renseignements complémentaires	19
1.9.1. – Facteurs de dépendance.....	19
1.9.2. – Informations sociales, environnementales et societales	19
1.9.3. – Provisions et garanties pour risques environnementaux.....	24
1.9.4. – Politique d’investissement.....	24
1.9.5. – Propriétés immobilières, usines et équipements	25
1.9.6. – Contrats importants	26
Chapitre 2 - Fondation d’entreprise Culture & Diversité	27
Chapitre 3 - Facteurs de risques	31
3.1. – Risque de liquidité	31
3.2. – Risques de marché (risque de taux et risque de change)	32
3.2.1. – Risque de change	32
3.2.2. – Risque de taux.....	33
3.2.3. – Risque sur actions	34
3.3. – Risque client	35
3.3.1. – Fitch Group.....	35
3.3.2. – Groupe Lucien Barrière.....	35

3.3.3. –	Production de spectacles et exploitation de salles.....	35
3.3.4. –	Digital.....	35
3.4. –	Risque lié aux engagements hors bilan	36
3.5. –	Risques juridiques	37
3.5.1. –	Risques juridiques de Fitch Group.....	37
3.5.2. –	Autres risques juridiques	39
3.6. –	Risques industriels et liés à l’environnement.....	40
3.7. –	Autres risques particuliers	40
3.7.1. –	Risques afférents aux secteurs dans lequel le Groupe est présent.....	40
3.7.2. –	Risques propres aux activités de Vega (exploitation de salles)	40
3.7.3. –	Risques afférents aux activités de production de spectacles.....	40
3.7.4. –	Risques afférents à l’activité du Groupe Lucien Barrière.....	41
3.7.5. –	Risques afférents a l’activité du digital	42
3.8. –	Nantissements ou hypothèques d’actifs de Fimalac.....	42
3.9. –	Assurances	42
3.10. –	Risques liés aux variations du marché immobilier.....	43
Chapitre 4 -	Commentaires sur les comptes.....	44
4.1. –	Commentaires sur les comptes consolidés	44
4.2. –	Commentaires sur les comptes annuels	49
Chapitre 5 -	Informations sur les tendances.....	51
5.1. –	Evénements récents.....	51
5.2. –	Perspectives pour l’exercice en cours	51
5.3. –	Calendrier prévisionnel	52
Chapitre 6 -	Comptes consolidés et sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2013.....	53
6.1. –	Comptes consolidés.....	53
6.2. –	Honoraires des commissaires aux comptes	125
6.3. –	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	126
6.4. –	Comptes sociaux	128
6.5. –	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	147
6.6. –	Rapport special des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	149
Chapitre 7 -	Gouvernement d’entreprise	153
7.1. –	Modalités d’exercice de la direction générale	153
7.2. –	Rapport du Président (article L. 225-37 du Code de commerce) et rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	153
7.2.1. –	Rapport du Président	153

7.2.2. –	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président.....	171
7.3. –	Renseignements concernant les mandataires sociaux et les censeurs	173
7.4. –	Intérêts des dirigeants.....	193
7.4.1. –	Rémunérations et avantages versés à chaque mandataire social.....	193
7.4.2. –	Participation des sociétés aux frais communs du Groupe.....	202
7.4.3. –	Gestion de trésorerie	202
7.4.4. –	Autres conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.....	203
7.4.5. –	Conventions autorisées au cours de l'exercice	203
7.4.6. –	Prêts et garanties accordés en faveur des membres du conseil d'administration.....	203
7.5. –	Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.....	204
7.6. –	Schémas d'intéressement du personnel.....	205
7.6.1. –	Contrats d'intéressement et de participation.....	205
7.6.2. –	Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux	205
Chapitre 8 -	Renseignements de caractère général concernant Fimalac et son capital.....	206
8.1. –	Renseignements de caractère juridique concernant Fimalac	206
8.2. –	Renseignements de caractère général concernant le capital	209
8.2.1. –	Capital social au 31 décembre 2013.....	209
8.2.2. –	Rachat d'actions.....	209
8.2.3. –	Historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et situation au 31 décembre 2013.....	211
8.2.4. –	Autres titres donnant accès au capital	211
8.2.5. –	Capital autorisé et non émis.....	212
8.2.6. –	Evolution du capital au cours des cinq derniers exercices.....	212
8.3. –	Source et montant des flux de trésorerie	212
8.4. –	Répartition du capital et des droits de vote.....	212
8.5. –	Marché des instruments financiers de Fimalac	217
8.5.1. –	Cotation.....	217
8.5.2. –	Evolution des cours de l'action depuis 18 mois.....	217
8.6. –	Dividendes	218
8.6.1. –	Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices.....	218
8.6.2. –	Prescription des dividendes	218
8.7. –	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	219
Chapitre 9 -	Assemblée générale mixte du 17 juin 2014.....	220
9.1. –	Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions.....	220

9.2. –	Rapports des commissaires aux comptes sur les résolutions à caractère extraordinaire.....	224
9.2.1. –	Rapport spécial sur la réduction de capital par annulation d’actions achetées	224
9.2.2. –	Rapport sur l’autorisation d’attribution d’actions gratuites existantes ou à émettre.....	225
9.2.3. –	Rapport sur l’émission d’actions ou d’autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un plan d’épargne entreprise.....	226
9.3. –	Texte des résolutions.....	227
Chapitre 10 -	Informations diverses	235
10.1. –	Contrôleurs légaux	235
10.2. –	Politique d’information	235
10.3. –	Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1 ^{er} janvier 2013.....	236
10.4. –	Documents accessibles au public	237
Chapitre 11 -	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel	238
Chapitre 12 -	Table de concordance responsabilité sociale et environnementale	239
Chapitre 13 -	Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales	243

CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU GROUPE FIMALAC

1.1. – MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

J'ai été heureux de vous annoncer que l'exercice 2013 s'est traduit par une forte progression de notre résultat net consolidé (part du Groupe), de + 52,5 % (hors éléments exceptionnels) par rapport à l'année 2012. Il s'est établi à 79 M€. Cela s'explique notamment par l'excellente performance de Fitch, qui a réalisé une de ses meilleures années tant sur le plan de ses activités que sur celui de ses résultats opérationnels.

Compte tenu de cette bonne performance, il est proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin prochain d'augmenter le dividende pour le porter à 1,90 € par action (contre 1,80 € dont une partie exceptionnelle de 0,30 € l'exercice précédent).

Autre motif de satisfaction, depuis juillet dernier nous avons constitué un pôle digital de premier plan dans le domaine des médias et de l'information. Notre Groupe continue de se diversifier, à la fois dans le domaine du digital et dans celui de l'Entertainment que nous développons depuis quelques années. Enfin, dans un autre domaine, notre immeuble de bureaux à Londres est désormais entièrement loué, ce qui est aussi un point positif.

1) Excellente performance de Fitch en 2013 :

Fitch a réalisé en 2013 une de ses meilleures années sur le plan de ses activités, avec un chiffre d'affaires de 740 M€, en augmentation de 12,5 % à données comparables par rapport à 2012.

Tous les secteurs de la notation ont progressé en 2013, et en particulier la notation des « corporates » (entreprises et institutions financières). En 2013, de fortes progressions ont été enregistrées en zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) (+ 17,7 %), avec par ailleurs une croissance restant élevée en Amérique du Nord (+ 10,1 %) et en Amérique latine (+ 11,2 %). Cette forte activité, qui s'est accompagnée d'une bonne maîtrise des charges, explique une progression encore plus forte des résultats opérationnels en 2013 (EBITDA de 299,7 M€ à + 22,2 % à données comparables).

Fitch est une agence globale qui couvre tous les segments de la notation avec une présence dans environ 50 pays. Le recours accru aux opinions de Fitch montre une confiance soutenue des investisseurs dans un contexte économique mondial difficile et incertain.

En sus de la notation, la recherche payante commercialisée par Fitch connaît une expansion remarquable. Ce deuxième pôle d'activités représente désormais environ 15 % du chiffre d'affaires. Les acteurs du marché et

les grandes institutions internationales ou gouvernementales font de plus en plus appel à la recherche de Fitch, dans un contexte difficile, pour interpréter la masse des informations économiques et financières qui circulent de par le monde.

Pour répondre aux demandes de formation des « analystes crédit » par les grandes institutions financières, banques et compagnies d'assurance, Fitch a créé un 3^{ème} pôle d'activités spécialisé dans la formation et l'enseignement à l'analyse crédit qui représente d'ores et déjà près de 5 % de son chiffre d'affaires.

Plus récemment, Fitch a acquis le 13 mars 2014 Business Monitor International, spécialiste reconnu de l'analyse des risques pays et des études sectorielles, notamment sur les marchés émergents et frontières. Cette société s'appuie sur une structure d'environ 300 collaborateurs avec des bureaux à Londres, New-York, Singapour et Pretoria. Cette acquisition participe de la même logique de développement consistant à répondre aux besoins toujours croissants des divers intervenants privés et publics.

2) Bonne résistance des participations du secteur des loisirs et de l'hôtellerie de luxe :

Fimalac est par ailleurs présent dans le secteur des loisirs et de l'hôtellerie de luxe, avec une participation de 40 % dans Groupe Lucien Barrière, acteur de 1^{er} plan dans ce secteur, et une participation de 10 % dans la SFCMC (Société Fermière du Casino Municipal de Cannes).

Groupe Lucien Barrière est le leader des casinos, en France et en Suisse, et c'est par ailleurs un acteur majeur de l'hôtellerie de luxe sous ses marques « Barrière » et « Fouquet's ».

Dans un contexte économique général demeurant difficile, l'exercice s'est traduit par une quasi-stabilité du chiffre d'affaires (1 055,7 M€ avant prélèvements) et par une bonne résistance de l'excédent brut d'exploitation (140,2 M€).

Groupe Lucien Barrière montre ainsi une résilience certaine et a réussi à maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant grâce aux mesures de gestion qui ont été prises, à la croissance des établissements les plus récents et également grâce à un maintien de ses investissements.

3) Poursuite de la diversification dans le domaine de l'Entertainment :

Dès 2010, Fimalac a fait le choix d'une diversification dans le secteur de l'Entertainment et compte aujourd'hui parmi les acteurs français de tout premier plan dans ce domaine, tant dans la production de spectacles que dans l'exploitation de salles. Le chiffre d'affaires agrégé de ces activités dépasse 150 M€ en 2013 (sans tenir compte des activités de Groupe Lucien Barrière dans l'exploitation de salles de spectacles).

Plusieurs partenariats complémentaires ont été mis en place en 2013, par exemple pour la reprise du fonds de commerce du théâtre Le Comédia ou bien encore pour le lancement de plusieurs spectacles musicaux.

4) Création et développement d'un pôle digital :

Fimalac détient désormais une participation de 65,2 % dans l'ensemble fusionné Webedia/TF Co, qui lui-même détient 100 % du Groupe Allociné.

Webedia gère des sites thématiques leaders sur leur secteur, comme par exemple purepeople.com ou puremedia.com et est présent dans le domaine du conseil, de la production déléguée de contenus et le pilotage

de communautés pour les marques et les entreprises. Allociné est le 1^{er} groupe français de médias d'information sur le cinéma et les séries télévisées.

En décembre 2013, Webedia a pris également le contrôle du groupe Confidentielles (site de cuisine 750g) ainsi que de la société Exponaute (site culturel). Depuis la clôture de l'exercice 2013, Webedia a acquis la société Diwane à l'étranger et la société Melberries en France afin d'étendre encore son offre.

En regroupant toutes ces activités, Fimalac crée le 7^{ème} groupe média digital français (17,2 millions de visiteurs uniques en février 2014) et devient le leader sur la thématique du divertissement. Fimalac intégrera ainsi toute la chaîne de valeur des médias et du divertissement et ambitionne d'accélérer son développement dans ce domaine, tant en France qu'à l'international, où Webedia et Allociné sont déjà présents.

5) Activités immobilières :

En ce qui concerne l'important immeuble de bureaux d'une surface d'environ 33 000 m² que nous détenons à Londres dans le quartier de Canary Wharf, nous avons pu conclure en août 2013 un contrat de location avec le cabinet KPMG, qui prend en location tous les étages qui restaient disponibles.

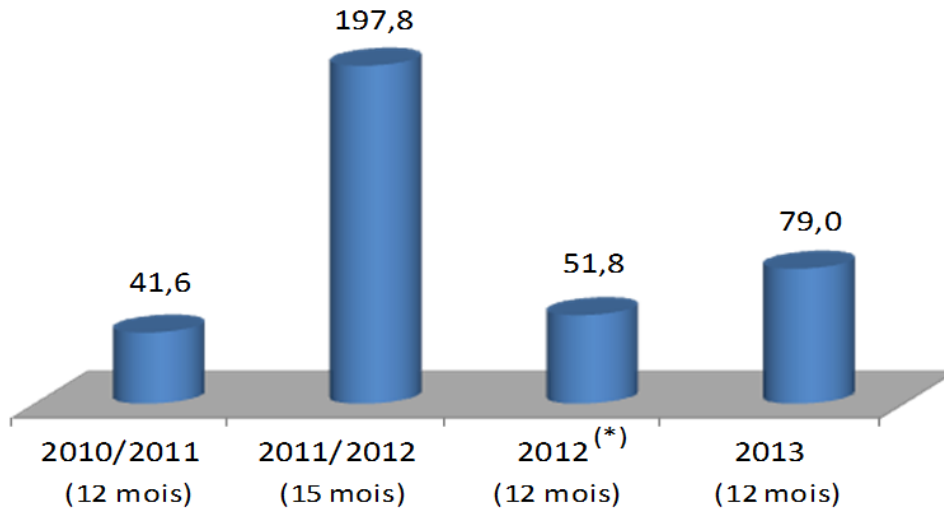
Pour Fimalac, la location complète de cet immeuble sur la base de baux à long terme est positive sur le plan patrimonial. Cet actif procurera à Fimalac des revenus récurrents et sécurisés sur longue période.

Ainsi, notre exercice 2013 a été très positif à bien des égards. Nos résultats sont élevés et en forte progression, comme je vous l'ai dit, ce qui nous permet d'augmenter le dividende à servir à nos Actionnaires après l'assemblée générale. Nous avons par ailleurs procédé à des diversifications depuis plusieurs années, et notamment dans le secteur digital cette année, qui ouvriront je l'espère de bonnes perspectives pour l'avenir de votre Groupe.

Marc Ladreit de Lacharrière

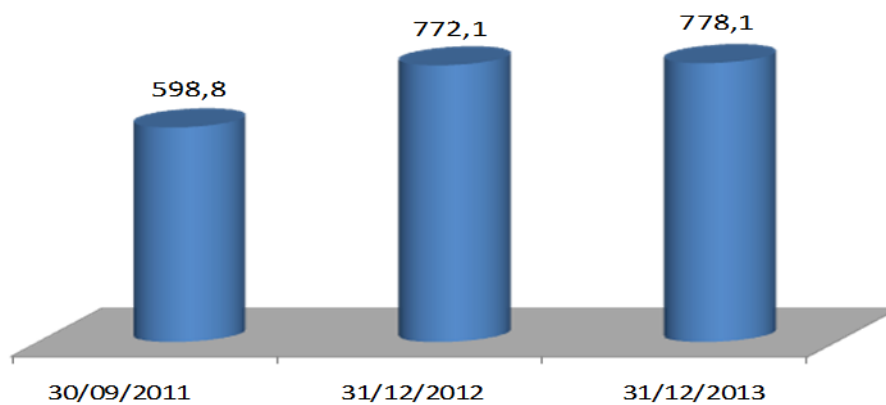
1.2. – CHIFFRES CLES DU GROUPE FIMALAC

Résultat net consolidé part du groupe (M€)

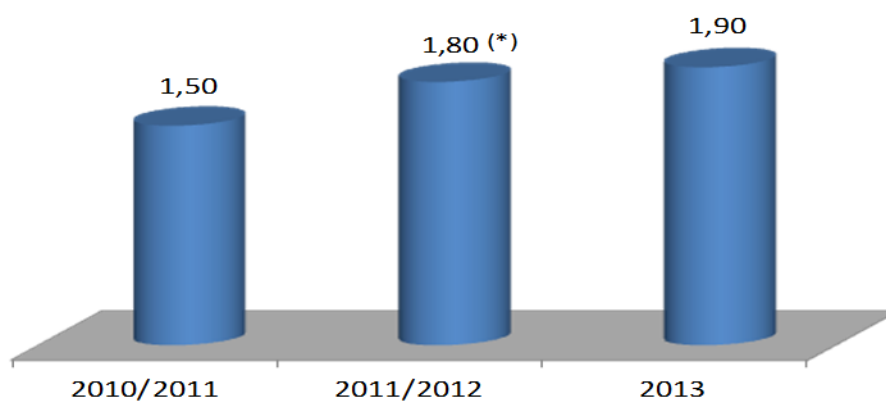


(*) proforma 12 mois hors éléments exceptionnels (cf 4.1 B)

Capitaux propres consolidés part du Groupe (en M€)



Dividendes par action (en €)

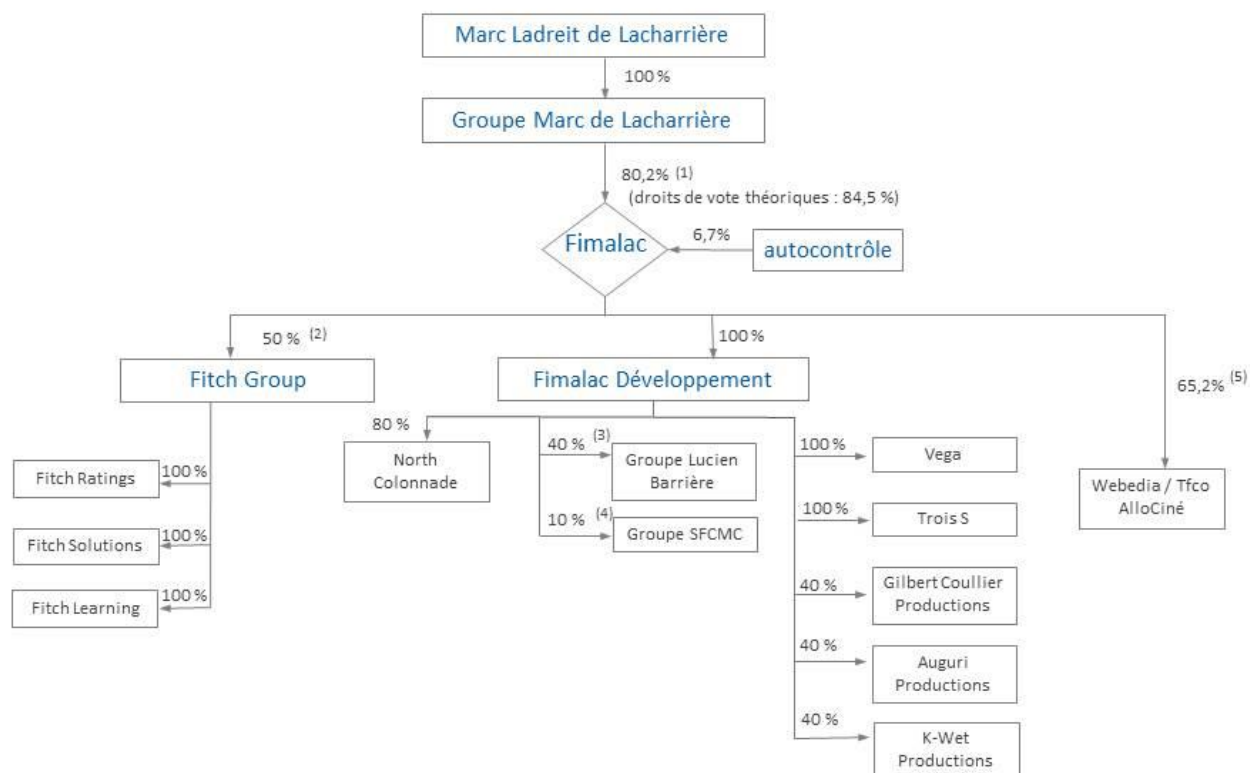


(*) Dont 0,30 € de dividende exceptionnel

1.3. – ORGANIGRAMME

(cf note 3. Annexe aux comptes consolidés)

1.3.1. – ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2013



- (1) Le concert intègre les actions détenues directement et indirectement par M. Marc Ladreit de Lacharrière, 6,7 % des actions étant par ailleurs auto-détenues par Fimalac.
- (2) Le groupe américain Hearst Corporation est le seul associé de Fimalac au sein de Fitch Group, société dans laquelle il détient une participation de 50 % en capital (et en droits de vote) depuis le 11 avril 2012. Son entrée à concurrence de 20 % du capital social de Fitch Group date d'avril 2006. Hearst Corporation est l'un des plus grands groupes de communication au monde. Créé il y a plus de 120 ans et employant aujourd'hui plus de 20 000 personnes, ce groupe non coté a des activités diversifiées notamment dans la presse écrite (journaux et magazines), dans la télévision et la radio, et dans les activités internet. L'accord liant Fimalac et Hearst Corporation depuis 2006 peut être consulté sur le site internet de Fimalac, www.fimalac.com, rubrique « relations investisseurs » (sous rubrique « documents juridiques »). Un résumé de cet accord figure dans la section 8.4 « Répartition du capital et des droits de vote » ci-après.
- (3) A l'occasion de la prise de participation dans Groupe Lucien Barrière, Fimalac et le Groupe Desseigne-Barrière, qui détiennent ensemble 100 % du capital social, ont décidé d'adopter de nouveaux statuts de la Société (qui est une société par actions simplifiée) et d'incorporer dans ceux-ci des dispositions concernant la gestion et la gouvernance de la Société (notamment création de différents comités, pouvoirs des dirigeants) et la cession des actions (notamment clause d'inaliénabilité, droit de première offre, droit de sortie conjointe, ...). Ces statuts peuvent être consultés sur le site internet de Fimalac, www.fimalac.com, rubrique « relations investisseurs », « documentations financières et juridiques », « documents juridiques ».
- (4) A l'occasion de l'acquisition de 10 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC), un pacte d'actionnaires a été conclu avec M. Dominique Desseigne, le 29 juin 2011, prévoyant notamment un droit de sortie conjointe, un droit de cession forcée et un droit d'information réciproque. La durée du pacte est de dix ans renouvelable.
- (5) Fimalac et les minoritaires de Webedia ont conclu un pacte d'actionnaires à l'occasion de la prise de participation de Fimalac dans la société Webedia, prévoyant notamment des promesses d'achat et de vente et des droits de sortie conjointe ou forcée. La durée du pacte est de 10 ans..

1.3.2. – LISTE DES FILIALES IMPORTANTES AU 31 DECEMBRE 2013

Dénomination	Pays d'établissement	Activité	% de capital détenu par Fimalac
Fitch Group (*)	Etats-Unis	Holding du Groupe Fitch	50,0 %
Fimalac Développement	Luxembourg	Holding investissements de diversification, placements de trésorerie	100,0 %
North Colonnade Ltd (*)	Royaume-Uni	Immeuble de Londres	80,0 %
Vega (*)	France	Exploitation de salles de spectacles	100,0 %
Trois S (*)	France	Opérations et activités dans l'Entertainment et les loisirs	100,0 %
Webedia	France	Contenus numériques, holding du pôle « Digital »	65,2 %

(*) Indirectement détenue

1.4. – FIMALAC, SOCIETE-MERE

La société mère Fimalac n'a pas d'activité économique propre. Elle détient des participations dans plusieurs sociétés opérationnelles et, à ce titre, intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, Fimalac gère les opérations de trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe.

D'une manière générale, il n'existe pas de restriction d'accès au résultat et à la trésorerie des filiales au sein du groupe.

1.5. – FITCH GROUP

Fitch Group, détenue à 50 % par Fimalac, est la société de tête portant les activités dans la notation financière de Fitch Ratings, et celles de Fitch Solutions (recherche, abonnements) et de Fitch Learning (enseignement, formation).

Sur l'exercice 2013, Fitch Group a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 740 M€ (982 M\$) et a disposé d'un effectif global voisin de 2 500 salariés répartis dans environ 50 bureaux.

Fitch Group dispose de 3 pôles en 2013. A côté de Fitch Ratings (notation financière) et de Fitch Solutions (recherche, base de données), Fitch Group a acquis le 24 janvier 2013 la société 7city, spécialiste de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine notamment de l'analyse crédit. Cette acquisition a permis la constitution d'un troisième pôle au sein de Fitch Group, Fitch Learning.

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2013, Fitch a acquis le 13 mars 2014 l'intégralité du capital Business Monitor International, spécialiste reconnu de l'analyse des risques pays et des études sectorielles, notamment sur les marchés émergents et frontières. Business Monitor International s'appuie sur une structure d'environ 300 collaborateurs avec des bureaux à Londres, New-York, Singapour et Pretoria. Cette acquisition participe de la logique de développement consistant à répondre aux besoins toujours croissants des divers intervenants privés et publics.

1.5.1. – HISTORIQUE

1) 1992 – 1997 : Des premiers investissements dans la notation à la création d'un socle européen

Anticipant les conséquences de la déréglementation et de la désintermédiation des marchés financiers, les premiers investissements dans le secteur de la notation, activité encore méconnue en Europe, eurent lieu dès 1992.

Conscient dès le départ qu'une base française se révélerait vite insuffisante pour développer une agence de notation, l'opportunité s'est présentée, à la fin de l'année 1992, d'acquérir une participation minoritaire puis la totalité du capital d'une agence anglaise, Ibca, de taille modeste, employant 38 personnes à Londres, mais bénéficiant d'une excellente réputation notamment dans la notation des banques européennes.

Les années 1993 à 1997 furent consacrées à l'élargissement des métiers et des activités d'Ibca, essentiellement en Europe. Les champs de compétences furent ainsi étendus à l'ensemble du secteur financier, aux entreprises, aux collectivités locales et territoriales, aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, aux fonds communs de créances. Basée initialement à Londres, Ibca étendit aussi son maillage international en créant des implantations principalement en Europe continentale mais aussi en Amérique du Sud. Ainsi, fin 1997, Ibca réalisait plus de 30 M\$ de chiffre d'affaires et employait environ 180 personnes.

La réussite de ce développement illustre la stratégie et le savoir-faire de Fimalac : découvrir des métiers qui recèlent des capacités fortes à l'international et dont le potentiel peut servir de socle à l'émergence d'un leader européen. Comme pour les autres sociétés de Fimalac à cette époque, élargies à l'Europe à partir d'un socle national, il apparaissait indispensable de développer Ibca au niveau mondial, en s'implantant impérativement aux États-Unis, pays incontournable dans le secteur de la notation financière. D'autant plus qu'Ibca, qui ne possédait pas la reconnaissance NRSRO de la SEC, ne pouvait accéder à la notation des marchés américains.

2) 1997 – 2000 : L'émergence d'une agence internationale

Pour servir son objectif d'internationalisation, Ibca a fusionné avec l'agence américaine Fitch Ratings en 1998. Leur rapprochement a donné naissance à une agence de notation financière de premier plan mettant à profit une excellente complémentarité tant sur le plan géographique que sur celui de l'offre, ainsi que sur le statut de NRSRO de Fitch.

Grâce à cette implantation aux États-Unis et à l'élargissement des activités, Fimalac accédait plus rapidement que prévu à son objectif de devenir une agence internationale. La fusion des deux entreprises, sous le nom de « Fitch-Ibca », avec deux sièges, l'un à New-York et l'autre à Londres, eut lieu dès 1998. Le chiffre d'affaires s'élevait alors à 156 M\$ en 1998 puis fut porté à 172 M\$ en 1999 avec un effectif d'environ 750 personnes.

3) 2000 : La naissance de la troisième agence mondiale de notation

Après la fusion des deux entités, l'enjeu devenait de hisser Fitch-Ibca au niveau des deux leaders mondiaux américains Moodys et Standard & Poors.

Pour y parvenir, l'acquisition en avril 2000 par voie d'OPA sur le marché de New-York de Duff & Phelps, quatrième agence de notation, a constitué une étape décisive vers cet objectif.

Afin de parachever ce mouvement de consolidation, M. Ladreit de Lacharrière sut alors convaincre Thomson Financial Services d'apporter leur propre agence, BankWatch, cinquième agence mondiale, spécialisée dans la notation des banques et relativement importante en Asie.

À l'issue de ces opérations, la fusion des quatre entités en une agence unique, dénommée « Fitch Ratings », permettait à Fimalac de devenir, conformément à ses objectifs, la troisième agence mondiale de notation avec un chiffre d'affaires de plus de 300 M\$ en 2001 et un effectif de près de 1 250 personnes travaillant de par le monde.

4) 2008-2012 : Création et développement de Fitch Solutions

En janvier 2008, Fitch a créé Fitch Solutions, une nouvelle division commercialisant une large gamme de données, outils analytiques et services auxiliaires.

Depuis, Fitch Solutions propose son expertise au-delà de la simple notation financière à travers une offre de produits flexibles répondant aux multiples besoins des marchés du crédit. Structurée autour de la présence de Fimalac dans le domaine de la notation financière, elle apporte aux professionnels de la finance les informations dont ils ont besoin pour leur permettre de gérer les risques et de prendre des décisions d'investissement en toute connaissance.

5) 2013 : Constitution de Fitch Learning

A la suite de l'acquisition de 7city en janvier 2013, spécialiste de l'enseignement et de la formation professionnels dans le domaine notamment de l'analyse crédit, le Groupe a constitué le pôle Fitch Learning destiné à devenir sur le plan international un des leaders de l'enseignement professionnel dans ce domaine de l'analyse financière et de l'analyse des risques de crédit.

6) Le Groupe Fitch aujourd'hui

Le Groupe Fitch est présent dans toutes les grandes régions du monde à travers des bureaux dans environ 50 pays. Le Groupe poursuit son expansion géographique, tout en étoffant ses domaines d'expertise. L'acquisition de Business Monitor International en mars 2014 renforce encore son offre dans le domaine de l'information financière.

Résumé des grandes dates :

- ◆ Début 1992 : Création d'un département de notation financière
- ◆ Fin 1992 : Fimalac acquiert Ibca (Angleterre)
- ◆ En 1997 : Acquisition de Fitch (États-Unis)
Fusion entre Fitch et Ibca : création de Fitch-Ibca
- ◆ En 2000 : Acquisition de Duff & Phelps (États-Unis)
Fusion avec Fitch-Ibca et création de Fitch-Ibca Duff & Phelps
- ◆ Fin 2000 : Acquisition de BankWatch (Canada)
« Fitch-Ibca Duff & Phelps » prend le nom simplifié de « Fitch Ratings »
- ◆ En 2008 : Création de Fitch Solutions
- ◆ En 2013 : Acquisition de 7city et création de Fitch Learning
- ◆ En 2014 : Acquisition de Business Monitor International (BMI)

1.5.2. – ACTIVITES

Fitch Group a enregistré en 2013 un chiffre d'affaires de 740 M€ (soit 982 M\$) par rapport à 654,4 M€ (soit 841,3 M\$) pour la période équivalente de 12 mois de l'année 2012.

Son résultat opérationnel courant consolidé est ressorti à 250,4 M€ (soit 332,3 M\$) contre 211,5 M€ (271, 9M\$) pour la période équivalente de l'exercice précédent.

1.5.3. – FITCH RATINGS, FITCH SOLUTIONS ET FITCH LEARNING

Fitch Ratings, dont le savoir-faire mondial s'appuie sur son expérience des marchés locaux, couvre le marché de la dette dans plus de 150 pays. Fitch Ratings évalue toutes les catégories d'émetteurs, qu'il s'agisse d'entreprises, de banques ou de compagnies d'assurances, de produits financiers structurés, d'organismes financiers publics, de financements de projets et d'infrastructures.

Grâce à son offre de notations et de recherche de produits et services, Fitch communique aux acteurs du marché de la dette une opinion sur la capacité relative d'une entité ou d'une transaction à honorer ses engagements financiers, tels que le paiement d'intérêts, le remboursement du capital, les règlements de sinistres ou les obligations de contrepartie. Ses notations sont utilisées par les investisseurs du monde entier comme des indicateurs de la probabilité de recouvrer leurs fonds conformément aux conditions auxquelles ceux-ci ont été placés.

Outre ses notations, Fitch est également présente dans la recherche obligataire, l'analyse, les données, les modèles d'évaluation et les services de valorisation sous la marque Fitch Solutions. Elle est également présente dans le domaine de la formation avec Fitch Learning.

Faits marquants

Le groupe Fitch a enregistré en 2013 une croissance soutenue grâce à un niveau élevé d'émissions sur les marchés obligataires.

Alors que le rôle des agences de notation financière a été révélé par la crise de la dette souveraine, la question de la réforme du secteur financier a de nouveau enflammé les débats. En Europe, les autorités de tutelle ont exigé des agences de notation des processus de notation plus transparents, exigence à laquelle Fitch Ratings s'est d'ores et déjà plié. Cette année, l'agence a poursuivi ses investissements dans sa structure, ses outils, ses collaborateurs et ses processus en réponse à la complexification de l'environnement réglementaire et du crédit mais aussi pour faire en sorte que ses avis soient encore plus opportuns, plus pertinents et, au bout du compte, encore plus utiles aux acteurs du marché.

En 2014, Fitch s'attend à une croissance, à la faveur du redressement des grandes économies développées et du redémarrage modeste des pays émergents. Aux Etats-Unis, l'immobilier, l'amélioration du marché de l'emploi et la remarquable rentabilité des entreprises laissent entrevoir de belles perspectives pour la croissance économique. Les inquiétudes concernant le budget et le plafond de la dette, les chocs mondiaux et une brusque remontée des taux des emprunts d'Etat à long terme pourraient toutefois obérer cette embellie. En Europe, la reprise va se consolider peu à peu, grâce aux gains de compétitivité et aux mesures de restructuration, à l'allègement des plans d'assainissement des finances publiques et la normalisation des conditions de financement.

La politique d'assouplissement quantitatif menée par la Réserve fédérale devrait être mise en œuvre en 2014 mais le taux directeur à court terme devrait rester inchangé jusqu'à mi-2015. Selon Fitch, les quatre grandes banques centrales (Fed, BCE, BoE et BoJ) devraient élaborer leur stratégie de sortie en fonction des perspectives de croissance de leur économie nationale.

Les pays émergents continueront à enregistrer une croissance supérieure à celle des économies avancées. L'écart devrait cependant se réduire sous l'effet d'un certain nombre de difficultés auxquelles ils sont confrontés – durcissement des conditions de financement sur les marchés internationaux, baisse des cours des matières premières non énergétiques, risques politiques.

En 2013, Fitch Solutions a encore élargi son offre de produits. Outre les améliorations régulièrement apportées à ses produits, Fitch Solutions cherche activement à maximiser la distribution du contenu de la recherche de Fitch Ratings et à soutenir l'expansion stratégique de sites spécialisés, notamment des sites non traditionnels afin de renforcer sa présence sur les marchés financiers.

Résultats financiers

Prises dans leur ensemble, les activités de Fitch Group ont enregistré un chiffre d'affaires de 982 M\$ en 2013, par rapport à 841,3 M\$ pour la période équivalente de 12 mois de 2012. Converti en euros, le chiffre d'affaires ressort à 740 M€, contre 654,4 M€, soit une augmentation de + 13,1 % en données publiées et de + 12,5 % en données comparables (à taux de change et périmètre constants).

En ce qui concerne la notation au cours de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires de la plupart des catégories d'actifs a progressé à la faveur d'une hausse des émissions, de la demande pour les opinions de crédit de Fitch ainsi que des efforts en vue de développer l'activité du Groupe à l'échelle mondiale.

Pour Fitch Solutions, le Groupe bénéficie d'une augmentation de la demande pour la recherche crédit, les services de données et la formation, qui servent de base à l'analyse crédit et aux mesures en vue de répondre aux exigences de conformité. La principale source de revenus de Fitch Solutions est l'activité d'abonnements et de recherche, qui connaît de forts taux de renouvellement.

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 332,3 M\$ sur l'exercice 2013 par rapport à 271,9 M\$ lors de la période correspondante de 12 mois de l'année 2012. Converti en euros (250,4 M€), il a progressé de + 18,4 % en données publiées et de + 21,8 % en données comparables.

Marchés et concurrence

Fitch Ratings est en concurrence à l'échelle locale et internationale avec d'autres agences de notation, mais aussi avec des banques d'investissement, des sociétés de courtage, des gestionnaires d'actifs et des sociétés d'études indépendantes publiant des opinions de crédit, des données et des analyses. Ses principaux concurrents sur le marché mondial des notations de crédit sont Moody's Investors Service (Moody's) et Standard & Poor's Rating Services (S&P), filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc.

Sur le marché mondial des émissions obligataires, la part de marché de Fitch Ratings, mesurée en volume et en dollars, est estimée à 67 %. Le tableau ci-dessous montre la part de marché mondiale de Fitch dans les différents secteurs d'activité.

Part de marché de Fitch Ratings(Exercice 2013)¹ :

Entreprises non financières	64 %
Établissements financiers	85 %
Financements structurés	56 %
Collectivités locales aux États-Unis	56 %
Émissions d'États	95 %
Total	67 %

¹ Source : Fitch Ratings**Couverture de Fitch Ratings** (source : Fitch Ratings)

Fitch Ratings couvre actuellement plus de 6 000 établissements financiers, dont plus de 3 500 banques et 1 200 compagnies d'assurance, mais également des sociétés de crédit, sociétés de courtage, gestionnaires d'actifs, OPCVM, et émissions d'obligations sécurisées.

L'agence publie actuellement des notations sur plus de 1 700 émissions d'entreprises, 100 émissions d'État et 250 émissions d'autorités territoriales, 515 émissions de financements d'infrastructures et 45 000 émissions municipales aux États-Unis. Fitch Ratings suit également 7 800 émissions de financement structuré à travers le monde.

Perspectives 2014

Les compétences de Fitch en recherche et analyses demeurent très appréciées par les professionnels de la finance, ce qui devrait continuer à soutenir ses activités et ses résultats financiers pour l'exercice 2014. Les performances au cours du prochain exercice seront aussi fonction de l'évolution de la conjoncture et de la situation des marchés financiers, notamment de la courbe des taux d'intérêt, de l'activité d'émission obligataire, des conditions de crédit et de la croissance du PIB, autant de facteurs susceptibles de varier d'une région à l'autre.

Fitch Ratings, Fitch Solutions et Fitch Learning continueront de tout mettre en œuvre pour répondre à l'évolution des besoins des émetteurs et des investisseurs en termes de notations, de recherche et d'analyse.

1.6. – FIMALAC DEVELOPPEMENT

Fimalac Développement détient indirectement l'immeuble de North Colonnade (cf 1.8) mais cette société holding est aussi la plateforme d'autres investissements de diversification du Groupe. Ces investissements ciblent des entreprises disposant d'un fort potentiel et d'un bon positionnement concurrentiel. Ils ont vocation à être conduits en partenariat étroit avec les équipes dirigeantes. Conformément à sa vocation de holding d'animation des participations détenues et filiales contrôlées, le Groupe s'implique fortement dans la gestion de ces investissements. Au fil des années, Fimalac Développement a pris ainsi des participations significatives dans le domaine des loisirs et de l'hôtellerie de luxe d'une part, et dans le domaine de l'Entertainment d'autre part :

a) – Participations dans le domaine des loisirs et de l'hôtellerie de luxe.

Le 4 mars 2011, à travers Fimalac Développement, le Groupe a pris une participation de 40% dans Groupe Lucien Barrière, qui jouit d'une forte notoriété pour ses marques « Barrière » et Fouquet's » dans le domaine de l'hôtellerie de luxe et les casinos, pour un prix d'acquisition de 186 M€. Groupe Lucien Barrière est le premier opérateur casinotier en France et en Suisse et un des principaux acteurs en Europe. Il gère 37 casinos

au total. Il exploite aussi des salles de spectacles et il est propriétaire de la plupart des 15 hôtels de luxe qu'il exploite.

Le 29 juin 2011, le Groupe a, toujours en association avec la famille Desseigne-Barrière, pris aussi une participation de 10 % du capital social de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes pour un montant de 35 M€. Cette société exploite deux casinos et deux hôtels prestigieux à Cannes (dont le Majestic Barrière) et offre une gamme complète de jeux, de loisirs et de divertissements.

Malgré un contexte économique général demeurant difficile, le chiffre d'affaires 2012/2013 (comptes clos au 31 octobre 2013) de Groupe Lucien Barrière n'est que légèrement inférieur au niveau atteint l'année dernière (1 055,7 M€ par rapport à 1 095 M€ avant prélèvements). L'excédent brut d'exploitation s'est élevé à 140,2 M€ (par rapport à 151,1 M€ lors de l'exercice précédent).

Groupe Lucien Barrière montre ainsi une résilience certaine dans un environnement économique difficile. Il a réussi à maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant grâce aux mesures de gestion prises, à la croissance des établissements les plus récemment ouverts (Le Caire et Toulouse en 2007, Port-Leucate et Blotzheim en 2008, Lille en 2010 et l'Hôtel Balnéo de Ribeauvillé en 2012) et tire profit de ses investissements.

b) – Participations dans le domaine de l'Entertainment.

Dès 2010, le Groupe a fait le choix d'une diversification dans le secteur de l'Entertainment et compte aujourd'hui parmi les acteurs français de tout premier plan dans ce domaine, tant dans la production de spectacles que dans l'exploitation de salles.

Dans le domaine de l'organisation de spectacles, Fimalac Développement s'est associé dès 2010 à Gilbert Coullier, l'un des leaders français dans ce domaine, en prenant une participation de 40 % dans la société Gilbert Coullier Productions. En 2011, en association avec Charles Bensmaine, une participation de 40 % a ensuite été prise dans Auguri Productions. Plus récemment, en 2013, Fimalac Développement a acquis une participation de 40 % au capital de la société K-Wet Productions dirigée par Michel Lumbroso.

Le portefeuille d'artistes couvre aujourd'hui les plus grands chanteurs francophones de réputation internationale mais aussi des chanteurs plus jeunes à fort potentiel. Il intègre aussi des humoristes francophones de renom.

Dans la mesure où il était apparu stratégique d'allier le contenu et le contenant, Fimalac a pris aussi dès 2010 le contrôle majoritaire de Vega, société leader en France dans le domaine de l'exploitation de salles. Au travers de cette société, Fimalac exploite une trentaine de sites, incluant les salles «Zénith» et des équipements polyvalents, dans un grand nombre de villes de province. Vega contrôle aussi la société Ellipse, gestionnaire de centres sportifs et nautiques.

En 2012, le Groupe a créé la société Trois-S qui a pour objet la conduite d'activités et/ou d'opérations dans le domaine du divertissement et du loisir, y compris par la fourniture de moyens technologiques ou marketing.

Plusieurs partenariats complémentaires ont été mis en place en 2013, par exemple pour la reprise du fonds de commerce du théâtre Le Comédia ou bien encore pour le lancement de plusieurs spectacles musicaux.

En 2013, le secteur Entertainment a généré un chiffre d'affaires agrégé de 153,9 M€. Compte tenu du mode de consolidation de certaines participations (plusieurs sont mises en équivalence), sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac s'est établie à 40,2 M€.

c) Les principaux agrégats bilanciaux de Fimalac Développement.

Situation au 31/12/2013	M€
Filiales et participations (*)	306,7
Trésorerie et actifs financiers à court terme	30,8
Total Actif	337,5
Fonds propres	310,8
Endettement (Fimalac 100%)	26,7
Total Passif	337,5

(*) dont investissements de l'exercice : 23,6 M€

1.7. – CONSTITUTION D'UN SECTEUR DIGITAL (MEDIAS ET INFORMATION)

Fimalac détient depuis juillet 2013 le contrôle d'un ensemble constitué par Webedia, TFCo (site Terrafemina et structures de conseil) et Allociné.

Webedia gère des sites thématiques leaders sur leur secteur, comme par exemple purepeople.com ou puremedia.com. Déjà présent dans le domaine du conseil, de la production déléguée de contenus et le pilotage de communautés pour les marques et les entreprises, il bénéficiera des développements de TFCo dans ce domaine. Allociné est le 1^{er} groupe français de médias d'information sur le cinéma et les séries télévisées.

A la clôture de l'exercice 2013, Fimalac détient une participation de 65,2 % dans l'ensemble fusionné Webedia/TFCo, qui lui-même détient 100 % du capital d'Allociné. En décembre 2013, Webedia a pris également le contrôle de Groupe Confidentielles (site de cuisine 750g) ainsi que la société Exponaute (site culturel). Postérieurement à la clôture de l'exercice 2013, Webedia a acquis la société étrangère Diwane et la société Melberries.

En regroupant toutes ces activités, Fimalac crée le 7^{ème} groupe média digital français et consolide sa position de leader sur la thématique du divertissement. Fimalac ambitionne d'accélérer son développement dans le digital, tant en France qu'à l'international.

A titre de première consolidation, et compte tenu du prorata temporis depuis l'acquisition de ces sociétés, la contribution du secteur digital au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac s'est élevée à 21,4 M€ en 2013.

1.8. – ACTIVITES IMMOBILIERES

Le Groupe développe des activités significatives dans le domaine immobilier. Ainsi, à travers sa sous-filiale North Colonnade Ltd, le Groupe détient un important immeuble de bureaux d'une surface de 33 000 m² environ à Londres dans le quartier financier de Canary Wharf.

En France, le holding Fimalac a acquis en novembre 2010 un immeuble de bureaux, rue de Lille à Paris, à côté de son siège social. Le Groupe y a ensuite réalisé des travaux de rénovation et de réhabilitation et regroupé dans cet immeuble une partie des activités des sociétés Vega et Trois S.

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats bilanciaux de North Colonnade Ltd (immeuble de Londres), qui représente le principal actif immobilier du Groupe :

Au 31/12/2013	M£	M€
Valeur comptable nette de l'immeuble	215,8	258,8
Autres Actifs et Passifs	3,0	3,6
	226,0	271,1
Financement en fonds propres		
- Fimalac 80 %	69,6	97,0
- Hearst 20 %	17,4	24,0
- réserves et écart de conversion	- 78,5	- 110,8
Financement par endettement		
- Fimalac 80 %	110,0	131,9
- Hearst 20 %	27,5	33,0
- Financement privé	80,0	96,0
- Trésorerie	- 7,2	- 8,6
	226,0	271,1

Les équipes de Fitch basées à Londres se sont installées fin 2010 dans l'immeuble du 30 rue North Colonnade à Canary Wharf, pour y constituer leur siège social en Angleterre. Elles y occupent depuis cette date une partie substantielle de la surface utile.

Pour les étages disponibles, la stratégie de Fimalac a consisté à rechercher un locataire externe de renom, solide sur le plan financier, capable de prendre en location et en bloc la totalité étages libres sur la base d'un bail de long terme. Cet objectif a été atteint avec la conclusion début août 2013 d'un contrat de location avec le cabinet KPMG, qui prend en location tous les étages qui restaient disponibles.

Pour Fimalac, la location complète de cet immeuble sur la base de baux à long terme est positive sur le plan patrimonial. Cet actif procurera à terme des revenus récurrents et sécurisés sur longue période.

Cette évolution favorable a permis à North Colonnade Ltd d'obtenir un refinancement partiel auprès d'un grand groupe d'assurances. Un financement privé de 80 M£ (soit 96 M€) a été conclu en décembre 2013, avec une durée de 7 ans et un remboursement in fine.

La valeur nette de cet immeuble doit être appréhendée en tenant compte de la capacité et de l'intention de Fimalac de détenir durablement cet immeuble, des critères qualitatifs propres à l'immeuble, de sa localisation et enfin, d'éléments quantitatifs reflétant la fois les conditions actuelles du marché et les différents composants des baux conclus, et notamment ceux du dernier bail, conclu avec KPMG en août 2013.

Comme chaque année, il a été procédé à une approche des cash-flows futurs actualisés tenant compte d'une période de location gratuite pour le dernier bail signé, de taux de rendement attendus in fine dans une fourchette de 5,10 % à 5,50 % et d'un taux d'actualisation compris dans une fourchette de 5,75 % à 6,20 %. Les clauses de révision de loyer sont par ailleurs prédéfinies et encadrées par les baux conclus.

La valeur de base correspondant à un taux de rendement final de 5,10 % et un taux d'actualisation de 5,75 % s'élève à 217,4 M£ (soit 260,8 M€). La sensibilité de cette valorisation de base à une variation du taux de rendement final ou du taux d'actualisation est résumée dans la note 5.3 de l'annexe aux états financiers consolidés.

A titre d'information complémentaire, une appréciation externe et indépendante de la valeur de l'immeuble a été obtenue, à la demande du prêteur, dans le cadre du refinancement partiel de 80 M€ auprès d'une compagnie d'assurances en décembre 2013.

La valorisation instantanée, intégrant une décote liée à la période de location gratuite concédée au dernier locataire, ressort dans une fourchette de 202 à 210 M€ (242 M€ à 252 M€). La valorisation à terme, après écoulement de la période de location gratuite en considérant les renouvellements des baux avec les mêmes locataires, a été estimée dans une fourchette de 235 à 243 M€ (soit 282 M€ à 291 M€).

Bien que les hypothèses de base soient cohérentes (notamment loyers et taux de rendement) avec celles utilisées dans le modèle de valorisation par les cash-flows futurs décrit ci-dessus, cette valorisation externe repose sur une approche en vue d'une éventuelle réalisation de la totalité de l'immeuble et intègre une décote prudentielle.

1.9. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1.9.1. – FACTEURS DE DEPENDANCE

Fimalac considère que son Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques. Certains facteurs de dépendance spécifiques concernant notamment ses participations sont développés ci-après.

1.9.2. – INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Périmètre des informations sociales, environnementales et sociétales

La direction comptable du groupe Fimalac a établi un rapport permettant d'expliquer sa politique, ainsi que celle de ses filiales en faveur du développement durable et de la RSE.

Ce rapport a été rédigé sur la base des données fournies et mises à disposition par ses correspondants dans les filiales. Les informations communiquées dans ce rapport concernent les sociétés intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe Fimalac.

Ainsi aucune information n'est donnée par exemple sur Fitch Group ou Groupe Lucien Barrière qui font l'objet d'une mise en équivalence. Néanmoins, à titre informatif uniquement, les effectifs de Fitch Group sont mentionnés dans un paragraphe dédié. (cf. chapitre 13 – Table de concordance responsabilité sociale et environnementale)

1) INFORMATIONS SOCIALES

Au cours de l'exercice 2011/2012, les effectifs consolidés étaient principalement constitués par ceux de Vega et 3S dans le domaine de l'Entertainment et par ceux de la société-mère et des sociétés holdings.

Depuis juillet 2013, le Groupe Fimalac a constitué un pôle digital (Webedia, TFCo, Allociné) qui fait également désormais l'objet d'une intégration globale. Des reportings sont en cours de mise en place au sein des sociétés constituant ce pôle afin de pouvoir collecter dès l'exercice prochain des informations sociales, sociétales et environnementales. A ce jour, seul l'effectif de ces sociétés du pôle digital est mentionné dans ce rapport.

Les informations ci-dessous portent principalement sur les filiales opérationnelles du Groupe. La société-mère Fimalac n'emploie qu'une équipe concentrée, dédiée notamment à la gestion, aux opérations d'investissement et au développement du Groupe ; l'absentéisme y est faible, ainsi que la rotation des collaborateurs.

a) Evolution des effectifs moyens consolidés par secteur

Effectifs moyens	2011/2012	2013
Entertainment	195	382
Digital (*)		415*
Activités immobilières	1	1
Société-mère et holdings	27	27
	223	825

(*) Effectifs de clôture (par exception) compte tenu de la date d'acquisition.

La hausse des effectifs du secteur Entertainment (principalement Vega et ses filiales) s'explique en grande partie par la prise en compte des effectifs d'Ellipse, nouvelle filiale consolidée de Vega spécialisée dans la gestion de centres aquatiques (182 personnes).

Le pôle Digital n'ayant été constitué qu'au second semestre de l'exercice 2013, il a été jugé plus représentatif de retenir les effectifs de ce nouveau pôle à la clôture de l'exercice 2013.

b) Evolution des effectifs consolidés à la clôture de l'exercice

Effectifs à la clôture	31/12/2012	31/12/2013
Entertainment	211	423 (*)
Digital	-	415
Activités immobilières	1	1
Société-mère et holdings	31	36
	243	875

(*) dont 179 pour Vega et 205 pour sa filiale Ellipse

c) Répartition par catégories professionnelles des effectifs consolidés au 31/12/2013

	Effectifs au 31/12/2013
Cadres	293
Etam	578
Ouvriers	1
Autres	3
	875

d) Répartition par zones géographiques des effectifs consolidés au 31/12/2013

	Effectifs au 31/12/2013
France	800
Autres pays Union Européenne	15
Amérique Latine	55
Autres	5
	875

Les effectifs du Groupe sont principalement concentrés en France (91 %). Le pôle Digital exerce aussi des activités à l'étranger au travers de filiales au Brésil, en Allemagne, en Espagne et en Turquie.

e) Répartition hommes/femmes des effectifs consolidés au 31/12/2013

Effectifs au 31/12/2013 :	Hommes	Femmes	Total
Entertainment	210	213	423
Digital	199	216	415
Activités immobilières	-	1	1
Société-mère et holdings	19	17	36
	428	447	875
	49 %	51 %	100 %

Au sein du Groupe et dans toutes ses composantes, la répartition hommes/femmes est équilibrée, comme le traduit le tableau ci-dessus.

f) Répartition par âges des effectifs consolidés au 31/12/2013

	Effectifs au 31/12/2013
Moins de 30 ans	398
30 à 50 ans	414
Plus de 50 ans	63
	875

Les équipes du pôle Digital sont constituées d'effectifs jeunes (249 ont moins de 30 ans sur un effectif total de 415, soit 60 %). La pyramide des âges des autres activités est plus équilibrée.

g) Informations sociales spécifiques concernant le secteur Entertainment

La masse salariale (hors charges sociales) de ce secteur s'est élevée à 11,2 M€ en 2013 et se compose quasi exclusivement du personnel fixe.

Concernant la politique de rémunération en place, celle-ci respecte les différentes conventions collectives applicables selon les secteurs d'activités concernés (convention syntec – convention du spectacle vivant – convention ELAC – convention du sport).

Ce secteur emploie un nombre important d'intermittents, avec par définition une forte rotation.

Le nombre des CDI traditionnels est en revanche en croissance et la rotation plus limitée (96 CDI en entrées, 79 CDI en sorties). Les sorties de personnel proviennent principalement de motifs autres (fin période d'essai – rupture conventionnelle – démission) que celui de licenciement.

En terme d'organisation du temps de travail, Vega a signé depuis 10 ans un accord d'aménagement.

Cet accord permet à l'entreprise une souplesse d'organisation bien adaptée à l'activité événementielle (alternance de périodes creuses et de périodes intenses). Il permet d'autre part aux salariés de bénéficier de temps de repos supplémentaires pendant les congés d'été.

Pour le Groupe Ellipse, l'organisation du travail répond à celle prévue légalement par le code du travail ou à des dispositions spécifiques propres aux conventions collectives applicables.

Concernant l'organisation du dialogue social, la réglementation en vigueur en terme de consultation des instances représentatives du personnel y est également bien respectée.

Sur le plan des conditions d'hygiène et de sécurité au travail, Vega fait procéder annuellement à un audit de prévention sur l'ensemble des sites. Il vise à vérifier la conformité par rapport à la législation en termes de documents obligatoires, à mettre en place une organisation commune sur les plans de prévention avec les producteurs intervenants dans les sites, ainsi qu'à mettre en place la prévention de la pénibilité.

Ces mesures ont permis de limiter le nombre d'accidents du travail recensés sur l'année 2013 (moins de 30).

Les formations dans les filiales répondent aux besoins opérationnels, notamment les formations initiales pour les personnels d'accueil et les formations techniques pour les personnels de surveillance des équipements.

Ce secteur d'activité totalise 1 196 d'heures de formation pour son personnel.

La société Vega est également attentive sur le plan de la lutte contre toutes les formes de discrimination, à la fois dans ses propres recrutements de personnel fixe que vis-à-vis de ses prestataires pour les personnels temporaires (hôtesses, techniciens, agents de nettoyage, ...).

h) Informations sociales spécifiques concernant Fitch (à titre d'information)

A titre d'information (société mise en équivalence) Fitch Group comptait, au 31/12/2013, 2 484 salariés, par rapport à 2 394 au 31/12/2012.

La répartition géographique des effectifs est la suivante :

	Effectifs au 31/12/2013
Amérique du Nord	857
Europe, Moyen Orient, Afrique	737
Amérique Latine	240
Asie	650
	2 484

Au 31/12/2013, Fitch Group employait 1 469 hommes (59 %) et 1 015 femmes (41 %).

Au 31/12/2013, environ 25 % des salariés ont moins de 30 ans, 64 % ont entre 30 et 50 ans, et 11 % des salariés sont âgés de plus de 50 ans.

2) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les sujets environnementaux sont limités au sein du Groupe Fimalac, à l'exception des développements ci-après concernant la société Vega (exploitation de salles) et sa filiale Ellipse (centres aquatiques).

a) Informations environnementales / Vega

Sur ses sites, Vega incite son public à utiliser des modes de déplacements « verts », doux et alternatifs, en communiquant sur l'utilisation des transports en commun sur les sites internet des sites. De nombreux documents sont dématérialisés afin de réduire la production des déchets à la source (il en est ainsi pour les newsletters par exemple).

Les prestataires nettoyage des sites s'engagent tous sur le développement durable en termes de choix de produits et fournissent des fiches techniques pour le garantir.

Le tri sélectif est opéré les soirs de spectacle sur les buvettes, ainsi que par les sociétés de nettoyage des sites (c'est un point du contrat de prestation Vega).

La société Vega est aussi soucieuse des nuisances sonores et installe des limiteurs de sons si nécessaire dans les salles. Par ailleurs, les sites proposent aux spectateurs des protections auditives sur les concerts.

Une gestion rigoureuse de l'énergie est menée avec un suivi quotidien très précis de la gestion des fluides au niveau des GTC et des investissements faits si nécessaire pour limiter les déperditions (création de sas à l'entrée du public ou dans les zones techniques par exemple).

b) Informations environnementales / Ellipse

Ellipse acte, dès le dépôt d'une candidature à une délégation de service public pour la gestion d'un complexe sportif, les actions envisagées et les mesures prises afin de s'inscrire dans une exploitation répondant à des exigences de développement durable.

Il en est ainsi, pour exemple, de la gestion et du suivi des consommations de fluides pour lesquels Ellipse fait appel à des sous-traitants spécialisés.

Ainsi, le suivi des consommations d'eau fait l'objet d'un rapport annuel établi par la société désignée rendant compte d'un ratio entre le volume d'eau consommé, le nombre de baigneurs et les actions rendues nécessaires ou souhaitées pour optimiser celui-ci. Ce rapport indique une consommation d'eau moyenne de 188 litres d'eau par baigneur tous sites confondus.

La consommation par baigneur s'entend des volumes d'eau utilisés au titre des remplissages des bassins augmentés des appoints d'eau rendus nécessaire en fonction de la fréquentation divisés par le nombre de passages enregistrés.

Outre celles imposées par la réglementation, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs sont régies par la mise en place au sein de chaque entité de procédures ayant pour objet de garantir le suivi de la qualité de l'eau (indices ph), de la traçabilité de la personne chargée du contrôle, des actions entreprises, le tout acté et visé sur un carnet sanitaire suivi par l'ARS (Agence régionale de Santé). Ces actions se conjuguent avec des contrôles périodiques effectués de manière aléatoire par des laboratoires extérieurs commandés par ce même organisme.

c) Informations environnementales / actifs immobiliers

L'immeuble détenu à Londres par le Groupe au travers de North Colonnade Ltd, de construction récente, répond aux standards environnementaux des plus exigeants et il est noté « BREEAM excellent ».

L'immeuble détenu au 101 rue de Lille à Paris a fait l'objet d'une rénovation complète, ainsi que le siège social à Paris du Groupe Fimalac, situé 97 rue de Lille.

3) INFORMATIONS SOCIETALES

Attaché à la promotion du patrimoine artistique et culturel de notre pays et convaincu du rôle fédérateur que joue la culture au sein de nos sociétés, Fimalac crée et accompagne de nombreux projets en faveur du rayonnement de notre culture, de la diversité et de l'accès de tous aux arts et aux pratiques artistiques et culturelles. A titre d'exemple, voir les très nombreuses actions développées par la Fondation Culture et Diversité détaillées au chapitre 2 du présent document.

1.9.3. – PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe a provisionné dans ses comptes les risques relatifs à l'environnement principalement nés de ses activités passées ou de ses participations cédées. Au 31 décembre 2013, le montant total des provisions constituées au titre des risques environnementaux, hors facteur d'actualisation, s'élève à 3,6 M€ (Cf. note 5.14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Risques relatifs aux sites sur lesquels des activités ont été exercées directement par la société-mère ou ses filiales actuelles

Fimalac a entrepris, avec l'aide de consultants extérieurs spécialisés, des études de risque et diagnostics en vue de réaliser les travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines des sites sur lesquels le Groupe avait entrepris par le passé des activités industrielles. Ces études ont été effectuées sur des exercices antérieurs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les études ont permis d'évaluer que des schémas de dépollution des sites concernés sont envisageables, qui sont ou seront examinés avec les autorités compétentes. Au 31 décembre 2013, une provision s'élevant à 1,8 M€ a été constituée sur la base du haut des estimations réalisées par les consultants extérieurs spécialisés.

Risques relatifs aux sites appartenant à des sociétés cédées pour lesquels des garanties en matière d'environnement ont été accordées

Au titre de garanties d'actif et de passif en vigueur, consenties aux acquéreurs de Facom Tools et de Sempsa, Fimalac a estimé nécessaire de constituer des provisions, au vu d'études réalisées par des consultants extérieurs spécialisés et sur la base des réclamations formulées par les acquéreurs, pour un montant total de 4 M€ au 31 décembre 2013.

1.9.4. – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Investissements de croissance externe

Au niveau de Fitch Group

Le Groupe Fitch était principalement centré sur les activités de notation financière, recherches, données, outils analytiques, à travers Fitch Ratings et Fitch Solutions. Il est maintenant aussi présent dans la formation professionnelle au travers de Fitch Learning et vient d'acquérir plus récemment, en mars 2014, la société Business Monitor International.

Fitch considère les acquisitions comme un élément de sa stratégie de croissance et évalue en permanence toute opportunité d'améliorer son offre de produits et services.

Dans le cadre de sa stratégie visant à développer ses domaines d'expertise dans les services financiers, Fitch s'intéresse notamment aux activités complémentaires de son portefeuille de produits actuel. D'autres offres dans l'univers des services financiers pourraient également, le cas échéant, constituer des axes de développement, en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Au niveau de Fimalac et de ses autres filiales

Politique générale de croissance externe

Depuis 2007, le groupe Fimalac a développé des activités immobilières de taille significative, avec notamment la construction d'un immeuble de bureaux à Londres puis l'acquisition et la rénovation d'un immeuble parisien se trouvant à côté du siège social de Fimalac. Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a étudié diverses opportunités d'investissement qui lui étaient suggérées dans ce domaine.

L'exercice 2013, sur le plan des investissements de croissance externe, a été principalement marqué par la prise de contrôle de Webedia, TFCo et AlloCiné, visant à constituer un pôle digital dans le domaine des médias et de l'information. Webedia a de son côté également étendu son offre en décembre 2013 avec la prise de contrôle de Groupe Confidentielles (750g) et d'Exponaute, puis début 2014, de la société étrangère Diwanee et de la société française Melberries. L'objectif est de développer encore ce pôle dans les années futures pour en faire un acteur de premier plan, à la fois en France et à l'étranger.

Depuis 2010, Fimalac développe par ailleurs un secteur Entertainment (production de spectacles et exploitation de salles) qui a encore été renforcé par plusieurs investissements et partenariats en 2013. L'objectif du Groupe est de développer également ce secteur dans les prochaines années.

Investissements corporels

Les investissements corporels réalisés par Fitch, Vega et le pôle digital ne sont pas significatifs. S'agissant d'activités de services, les investissements en immobilisations corporelles sont peu nombreux.

Concernant le secteur immobilier, depuis juillet 2007, date à laquelle Fimalac a annoncé sa décision de faire construire un important immeuble de bureaux à Londres dans le quartier financier de Canary Wharf à travers une société ad-hoc, dénommée North Colonnade Ltd, le Groupe a procédé à l'acquisition d'un nouvel immeuble parisien, situé au 101, rue de Lille (75007 Paris). North Colonnade Ltd est détenue indirectement à 80 % par Fimalac et à 20 % par Hearst Corporation.

Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge au cours de la période est de 2,5 M€, et ne concerne que les sociétés Webedia et Allociné.

1.9.5. – PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

La propriété immobilière principale du Groupe est l'immeuble de Londres dont la construction s'est achevée en 2010.

Le Groupe est par ailleurs propriétaire :

- des locaux sis à Paris (75007), 97 rue de Lille, d'une surface totale de 1 500 m², où sont regroupés les services du siège et du groupement FCBS GIE. Il n'existe aucune charge significative pesant sur ce bien. Le Groupe a rénové ses locaux en 2013.

- un ensemble immobilier sis à Paris (75007), 101 rue de Lille, composé de deux bâtiments dont 1 donnant sur cour et rue de 4 étages et 1 bâtiment sur cour de 3 étages acquis en 2010. Ce bâtiment a été entièrement rénové.

A l'exclusion de ces locaux, le Groupe n'utilise des locaux que dans le cadre de locations simples. Il n'y a pas de lien entre les bailleurs, Fimalac et ses dirigeants.

1.9.6. – CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des pactes d'actionnaires avec Hearst Corporation pour Fitch Group, les minoritaires de Webedia pour Webedia, la famille Desseigne pour Groupe Lucien Barrière et des contrats de prêt (notamment le contrat de crédit syndiqué de Fimalac et le contrat de financement privé de North Colonnade Ltd.), il n'y pas de contrats significatifs susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur la Société, son patrimoine et son activité.

CHAPITRE 2 - FONDATION D'ENTREPRISE CULTURE & DIVERSITE

La Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général de Fimalac, repose sur la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès aux repères culturels et aux pratiques artistiques. Elle a pour mission de favoriser l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux arts et à la culture.

Plus de 17 000 élèves issus d'environ 170 établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire en France ont d'ores et déjà bénéficié des programmes mis en œuvre par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires.

Un Comité de pilotage accompagne la Fondation Culture & Diversité dans l'élaboration de ses actions. Il est composé de personnalités reconnues du monde de la culture et de l'éducation, ou engagées dans la lutte contre les inégalités sociales. De plus, la Fondation développe et met en place avec ses partenaires des programmes sur-mesure et pérennes, intégrant les arts et la culture au processus éducatif dans les établissements scolaires de l'éducation prioritaire.

Des programmes d'excellence : Les programmes de la Fondation Culture & Diversité sont conçus avec des acteurs de référence dans les domaines artistiques et culturels. L'excellence des partenaires garantit la qualité et l'exigence des programmes de la Fondation.

Des programmes expérimentaux : Les programmes sont élaborés sur-mesure par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires, en collaboration étroite avec les acteurs de l'éducation nationale, afin de toujours s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces actions.

Des programmes pérennes : L'action de la Fondation Culture & Diversité se veut résolument inscrite dans le temps : la Fondation a fait le choix de mettre en place des partenariats de plusieurs années avec chacun de ses partenaires, afin de suivre les élèves dans la durée.

Des programmes reconnus par les pouvoirs publics : La Fondation a signé une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication. Cette convention est une reconnaissance de la méthode d'action de la Fondation et témoigne du soutien des pouvoirs publics à ses missions.

La Fondation Culture & Diversité met en place des programmes artistiques et culturels selon deux axes d'actions : la cohésion sociale et l'égalité des chances.

La cohésion sociale

Les 7 programmes de sensibilisation culturelle et de pratique artistique en faveur de la cohésion sociale, mis en place dans les écoles, collèges et lycées relevant de l'éducation prioritaire, contribuent au partage des repères culturels, à l'épanouissement de chacun et à l'apprentissage du vivre-ensemble. Ils associent des rencontres avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles, les apprentissages essentiels pour appréhender la culture et des ateliers de pratique artistique. De plus, afin d'encourager la rencontre des écoliers, collégiens et lycéens avec la culture, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture et de la Communication et la Fondation

Culture & Diversité mettent en place le prix de l'Audace artistique et culturelle, remis par le président de la République.

Développer la créativité, en partenariat avec La Source (association créée et présidée par Gérard Garouste) depuis 2006.

L'objectif du programme est de donner la possibilité à des collégiens et lycéens franciliens de l'éducation prioritaire de s'initier à la pratique des arts plastiques et des arts vivants.

Découvrir et pratiquer le théâtre, en partenariat avec le Théâtre du Rond-Point (dirigé par Jean-Michel Ribes) depuis 2006.

L'objectif du programme est de proposer à des lycéens issus de l'éducation prioritaire de découvrir le spectacle vivant, à travers des représentations de théâtre et par la pratique artistique, favorisant ainsi l'apprentissage de repères culturels, l'expression orale, la confiance en soi et le comportement en groupe.

Partager l'image, en partenariat avec LE BAL (présidé par Raymond Depardon) depuis 2008.

L'objectif du programme est de développer le regard critique des jeunes et de les sensibiliser à la lecture des images. Conçu sur la base du volontariat et hors du temps scolaire, le programme s'adresse à des élèves de Première issus de lycées relevant de l'éducation prioritaire et délivrant différentes formations, générales ou professionnelles en lien avec l'image.

Le Trophée d'Improvisation Culture & Diversité, parrainé par Jamel Debbouze et en partenariat avec Déclic Théâtre depuis 2010.

L'objectif du Trophée est de permettre à des collégiens issus de l'éducation prioritaire actuellement dans 8 collèges de quatre villes en France (Bordeaux, Lille, Rochefort et Trappes) de pratiquer l'improvisation théâtrale en atelier et lors de matchs. L'improvisation théâtrale développe la créativité, l'imagination et la sensibilité artistique, participe de la maîtrise de la langue et de la culture générale. Elle favorise l'épanouissement et la confiance personnels du joueur, incite à mieux écouter, à respecter les règles, elle promeut le respect de l'autre et le vivre-ensemble.

S'éveiller à la musique symphonique, en partenariat avec l'Orchestre Colonne (dirigée par Laurent Petitgirard) depuis 2010.

L'objectif du programme est de sensibiliser les élèves d'écoles primaires relevant de l'éducation prioritaire à l'orchestre et à la musique symphonique.

S'initier à la danse contemporaine, en partenariat avec le Centre chorégraphique national de Grenoble (dirigé par Jean-Claude Gallotta) depuis 2012.

L'objectif du programme est de sensibiliser des écoliers et des collégiens issus de l'éducation prioritaire ainsi que des adolescents volontaires de la ville de Grenoble à la danse contemporaine.

Concourir à « J'aime mon patrimoine ! », en partenariat avec la Fondation du Patrimoine depuis 2013.

L'objectif du programme est de sensibiliser les élèves d'écoles primaires à leur patrimoine local. Conçu sur la base d'un appel à projets, le concours « J'aime mon patrimoine ! » s'adresse à des classes d'établissements scolaires situés dans des communes en zones rurales ou relevant de l'éducation prioritaire. Avec leur professeur, les élèves choisissent un élément de patrimoine (mobilier ou immobilier) à restaurer situé dans leur environnement et constituent un dossier expliquant leur motivation.

Prix de l'Audace artistique et culturelle

Fruit d'une collaboration tripartite entre le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Culture et de la Communication et la Fondation Culture & Diversité, le Prix de l'Audace illustre la volonté du gouvernement de faire de l'éducation artistique et culturelle l'une de ses priorités. Par le souhait du président de la République de réaffirmer les enjeux de la démocratisation culturelle, ce prix distingue des projets d'éducation artistique et

culturelle exemplaires, portés par de véritables partenariats entre un établissement scolaire, une structure culturelle et une collectivité territoriale. Par académie, trois finalistes porteurs de projets répondant à des critères précis (cibler un public d'élèves éloignés de la pratique artistique, s'inscrire de manière durable dans le projet d'école, allier rencontre des artistes et des œuvres...) sont ainsi sélectionnés, puis trois lauréats sont ensuite élus par un jury de professionnels. Ils reçoivent chacun un Trophée réalisé par les élèves de La Source et une dotation allant de 5000 à 10000 euros.

L'égalité des chances

Les 10 programmes en faveur de l'égalité des chances visent à favoriser l'accès aux grandes Ecoles de la culture à des jeunes issus de l'éducation prioritaire. Une méthodologie innovante et structurée, composée de trois étapes, a été mise en place avec les Ecoles partenaires de la Fondation : informer les lycéens sur les formations supérieures d'excellence et leurs débouchés professionnels ; préparer les élèves les plus motivés au concours d'entrée des Ecoles partenaires lors de « Stages Egalité des Chances » ; accompagner les élèves une fois admis dans les Ecoles partenaires, par des systèmes mixtes de bourses, de tutorat et d'aide à l'insertion professionnelle.

Egalité des Chances à l'Ecole du Louvre, en partenariat depuis 2006 avec l'Ecole du Louvre.

Egalité des Chances en Ecole d'art, en partenariat depuis 2007 avec :

l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris (Ensba), l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs (Ecole des Arts Décors), l'ENSCI-Les Ateliers et l'Ecole nationale supérieure d'arts de Paris Cergy (Ensapc), l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA), les Rectorats des Académies de Créteil, Paris et Versailles.

Egalité des Chances à la Fémis, en partenariat avec la Fémis depuis 2008.

Egalité des Chances en Ecole d'architecture, en partenariat depuis 2009 avec les Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) de Bordeaux, Grenoble, Lille, Marne-la-Vallée, Normandie, Paris-Val de Seine et Strasbourg.

Egalité des Chances à l'Institut national du patrimoine, en partenariat depuis 2010 avec :

l'Institut national du patrimoine,
l'Ecole du Louvre,
l'Ecole nationale des chartes.

Egalité des Chances en métiers d'art, en partenariat depuis 2010 avec l'UNESCO pour des étudiants de :

l'Ecole supérieure d'arts appliqués (ESAA) Boule,
l'ESAA Duperré,
l'Ecole Estienne,
l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et Métiers d'Art (ENSAAMA) Olivier de Serres,
le Lycée professionnel La Source,
des instituts et centres de formation à l'international.

Egalité des Chances en Ecole de journalisme, en partenariat depuis 2010 avec :

la classe préparatoire égalité des chances de l'ESJ Lille
les 13 formations en journalisme reconnues par la profession.

Egalité des Chances en Ecole d'arts appliqués, à l'initiative de et en partenariat avec la Mairie de Paris depuis 2011 et en partenariat avec :

l'Ecole supérieure des arts appliqués (ESAA) Boule,
l'ESAA Duperré,
l'Ecole Estienne.

Egalité des Chances en Ecole de design, en partenariat depuis 2012 avec :
l'Ecole des Arts Décos, l'ENSCI-Les Ateliers, la Haute école des arts du Rhin, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) d'Orléans, l'ESAD de Reims et l'ESAD de Saint-Etienne,
l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA),
les Rectorats des Académies de Créteil, Paris et Versailles.

Egalité des Chances à l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière, en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière depuis 2012.

CHAPITRE 3 - FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques décrits dans ce chapitre couvrent les sociétés consolidées par intégration globale, et également la participation de 50% détenue dans Fitch Group (contrôle conjoint). Ce chapitre couvre aussi les risques significatifs et pertinents des participations minoritaires mises en équivalence (notamment Groupe Lucien Barrière).

A la connaissance de Fimalac, il n'existe pas de risques non provisionnés susceptibles d'affecter, de façon significative, sa structure financière ou son résultat, ou ceux des principales sociétés faisant l'objet d'une simple mise en équivalence. Par ailleurs, les provisions enregistrées sont conformes aux règlements comptables sur les passifs.

3.1. – RISQUE DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

	Date d'obtention	Échéance finale	Montant en Millions	Montant en Millions d'€
Fimalac				
Lignes de crédits confirmés (1)	juil-13	janv-16	240,9 €	240,9
Montant utilisé au 31 décembre 2013			-50,0 €	-50,0
Crédit non utilisé FIMALAC			190,9 €	190,9
Cf. : note 5.21 de l'annexe aux comptes consolidés - engagements hors bilan				
Allociné				
Lignes de crédits utilisées		juil-14	1,2 €	1,2
		juil-15	0,6 €	0,6
Webedia				
Lignes de crédits utilisées		déc-15	0,5 €	0,5
		mai-16	0,6 €	0,6
Total Allociné/Webedia			2,9 €	2,9
Fitch Group				
Ligne de crédit confirmé *	mai-12	juil-18	200,0 \$	145,0
Ligne de crédit utilisé au 31 décembre 2013			-115,0 \$	-83,4
Crédit non utilisé FITCH GROUP			85,0 \$	61,6

Cours 1 € = 1,3791

* Ce crédit a été porté à 400 M\$ en janvier 2014. Ce crédit est non amortissable. Il est à échéance de 5 ans.

(1) Crédit syndiqué Fimalac

Le 16 juillet 2013, un avenant à ce crédit a été signé qui portait l'autorisation à 250 M€ sur une durée de 3 ans à compter de cette date avec option de prolongation de 1 à 2 ans. Ce montant a été ramené depuis à 240,9 M€.

Ces crédits ne comportent pas de clause en fonction de la notation financière de la société (rating triggers).

Toutefois les emprunteurs sont tenus de respecter les ratios suivants (risque d'exigibilité et de remboursement anticipé si non respectés):

- Au niveau des crédits sur FIMALAC (240,9 M€)
Endettement financier net consolidé/Fonds propres < 0,50
Flux financiers nets/Service de la dette > 1,10

Les ratios, sur la base des chiffres de l'exercice, sont respectés.

- Au niveau du crédit sur FITCH GROUP (200 M\$)
 - 1) Leverage ratio
Dette brute/EBITDA < 3,0
 - 2) Interest coverage ratio
EBITDA/Frais financiers > 3,5

Les ratios, sur la base des chiffres de l'exercice, sont respectés.

- Au niveau du placement privé sur FITCH GROUP (150 M\$)
Leverage ratio
Endettement financier net consolidé/EBITDA < 2,0

La différence entre la dette financière et la trésorerie de Fitch Group au 31 décembre 2013 étant positive, ce ratio est non applicable.

3.2. – RISQUES DE MARCHE (RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE CHANGE)

3.2.1. – RISQUE DE CHANGE

Les risques de change sont principalement issus de flux financiers et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont les plus significatifs font l'objet d'une couverture.

Pour gérer son risque de change, les instruments financiers utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Achats et ventes de devises à terme
- Achats et ventes d'options de change

Sensibilité aux variations de taux de change au 31 décembre 2013

(en millions de devises)	Total converti en €	USD	GBP	BRL	TRY	CHF
Emission de titres de créances négociables						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Opérations intra groupe	11,3			15,4	2,0	7,2
Sous-total passifs financiers	11,3	0,0	0,0	15,4	2,0	7,2
Valeurs mobilières de placement						
Liquidités	17,6	12,2	7,3			
Opérations intra groupe	131,9		110,0			
Sous-total actifs financiers	149,5	12,2	117,3	0,0	0,0	0,0
Risque de change avant couverture	138,3	12,2	117,3	-15,4	-2,0	-7,2
Achats à terme de devises						
Ventes à terme de devises	-131,9		-110,0			
Net change à terme	-131,9	0,0	-110,0	0,0	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	6,4	12,2	7,3	-15,4	-2,0	-7,2

Cours : €/ \$ 1,3791 - €/ £ 0,8337 - €/BRL 3,2576 - €/TRY 2,9605 - €/CHF 1,2276

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,30
L'impact en capitaux propres est non significatif	

3.2.2. – RISQUE DE TAUX

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les risques de fluctuations des taux d'intérêts. Afin de gérer les risques de taux, le Groupe utilise des instruments de gestion de taux d'intérêts. Ces instruments sont les suivants :

- Contrats d'échange de taux d'intérêts – SWAP
- Contrats de garantie de taux d'intérêts – COLLARS – CAP

Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 31 décembre 2013

(en millions de devises)	Montant global en €	Position en EUR	Position en GBP
Emission de titres et de créances négociables	101,7	101,7	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses	178,0	49,1	107,5
Total passifs financiers	279,7	150,8	107,5
Valeurs mobilières de placement hors actions	9,4	9,4	
Liquidités	34,1	25,3	7,3
Placements obligataires	10,6	10,6	
Total actifs financiers	54,1	45,3	7,3
Position nette avant dérivés (taux variable)	-225,6	-105,5	-100,2
<u>Instruments dérivé</u>			
SWAP	96,0		80,0
CAP			
Total des instruments dérivés (taux fixe)	96,0	0,0	80,0
Position nette après dérivés	-129,6	-105,5	-20,2

Cours : €/§ 1,3791 - €/£ 0,8337

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 1,3
L'impact en capitaux propres est non significatif	

3.2.3. – RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d’actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(en millions d'€)	Prix de revient	Résultat latent	Evaluation au 31 décembre 2013	Evaluation au 31 décembre 2012
Actions cotés (CAC 40)	5,0	-2,4	2,6	2,4
Fonds d'actions	13,6	1,1	14,7	1,5
Produits structurés actions	-	-	-	2,7
Total	18,6	-1,3	17,3	6,6

Toute variation de +/- 5 % des marchés actions européens a un impact théorique de +/- 0,9 M€ sur le résultat consolidé, étant entendu que les produits structurés actions ont été retenus pour la totalité de leur valeur compte tenu notamment de leur date de maturité.

Par ailleurs, Fimalac détient, dans le cadre de son programme de rachat, des actions propres.

Dans les comptes consolidés, le prix de revient de ces actions a été porté en diminution des capitaux propres, dans la rubrique « Actions propres ». La variation du cours de l’action Fimalac n’a donc pas d’incidence sur le résultat consolidé.

Dans les comptes sociaux de Fimalac, ces actions, inscrites à l’actif, sont ventilées comme suit :

	Nombre de titres	Prix de revient (en M€)
Titres immobilisés	1 661 703	61,2
Valeurs mobilières de placement	275 657	9,3
Total	1 937 360	70,5

Sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de décembre 2013, s’établissant à 46,40 €, ces actions seraient valorisées à 89,9 M€.

Les actions enregistrées en titres immobilisés sont affectées à l’annulation. Conformément à la réglementation comptable, ces titres, dont le prix de revient est supérieur à leur valeur de marché au 31 décembre 2013, ne feront, quelle que soit leur valeur de marché, l’objet d’aucune provision pour dépréciation (Avis du Comité d’urgence du CNC n° 98-D) dans les comptes sociaux de Fimalac.

Les actions enregistrées en valeurs mobilières de placement, affectées à la couverture des plans d’options d’achat ou d’actions gratuites, d’une part, et résultant des opérations réalisées au titre du contrat de liquidité, d’autre part, évaluées sur la base du cours de clôture du dernier jour de négociation de décembre 2013, s’établissant à 46,40 €, sont valorisées à 12,8 M€. Compte tenu de leur valeur nette dans les comptes sociaux calculée sur la base du cours moyen de décembre 2013, s’établissant à 12,5 M€, toute baisse de 5 % du cours de l’action a un impact négatif de 0,6 M€ sur le résultat social.

3.3. – RISQUE CLIENT

3.3.1. – FITCH GROUP

Pour Fitch Group, les facturations de l'exercice ont représenté environ 1,9 % pour le premier client, environ 7,4 % pour les cinq premiers clients et environ 12,3 % pour les dix premiers au 31 décembre 2013.

Les délais moyens de paiement sont d'environ 57 jours. Fitch ne procède pas à la titrisation de ses créances.

3.3.2. – GROUPE LUCIEN BARRIERE

Le risque client est directement lié aux cycles économiques, aux intempéries et à l'évolution de la conjoncture économique française et internationale. Un environnement économique difficile, volatil et imprévisible et des intempéries peuvent conduire les consommateurs et clients à ne pas dépenser ou à réduire fortement ou à retarder leurs dépenses et, en tout premier lieu, leurs dépenses de loisirs.

Afin de limiter la dépendance de son activité hôtelière par rapport au risque client, le Groupe Lucien Barrière met en œuvre une politique de développement de la clientèle entreprise et professionnelle (MICE) qui complète la clientèle individuelle du groupe. La Société a, par ailleurs, développé un nouveau système central de réservation de chambres. La clientèle individuelle est surtout présente les week-ends et pendant les périodes de vacances. La clientèle MICE est davantage présente en semaine et tout au long de l'année.

S'agissant de l'activité casinotière, le risque client est réduit en raison du grand nombre de clients ayant recours aux services de Groupe Lucien Barrière.

3.3.3. – PRODUCTION DE SPECTACLES ET EXPLOITATION DE SALLES

S'agissant des activités de production de spectacles, le risque client lié à l'acquisition des billets est faible. Par ailleurs, les risques associés à des doubles billetteries apparaissent fortement réduits en raison des progrès réalisés en matière de contrôle et de sécurité sur les billets.

Pour Vega, le Groupe considère que les dispositions contractuelles prises par la filiale sont de nature à réduire les risques de non-règlement de la part de leurs clients. En toute hypothèse, ce risque client apparaît peu significatif par rapport à la taille du Groupe.

3.3.4. – DIGITAL

Une part importante du chiffre d'affaires de la division digitale provient de la commercialisation d'espaces publicitaires dont l'évolution est directement corrélée aux cycles économiques.

Les principaux clients du pôle digital de Fimalac sont des annonceurs, principalement des grands comptes français et internationaux, en direct, ou via des agences medias internationales de renom pour lesquels le risque de crédit est limité.

Le groupe dispose également d'autres activités indépendantes de la publicité, notamment le commerce en ligne, pour lesquels il existe une multitude de commerçants partenaires de taille plus réduites et pour lequel le niveau de dépréciation nécessaire est déterminé à chaque clôture.

3.4. – RISQUE LIÉ AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité courante

(En M€)	30/09/2011	31/12/2012	31/12/2013
Avals, cautions et garanties donnés	15,0	14,3	20,7
Redevances de location	0,8	-	-
Autres engagements donnés	9,3	7,9	10,5
Total	25,1	22,2	31,2

Les autres engagements donnés mentionnés dans le tableau ci-dessus représentent principalement les options d'achat d'actions Fimalac en cours de validité à la date de clôture de l'exercice.

Autres engagements

Les autres engagements hors bilan sont évalués à 72,5 M€ au 31 décembre 2013 et sont relatifs aux garanties données dans le cadre de la cession d'Algorithmics.

Obligations et engagements contractuels

Obligations contractuelles (En M€)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (note 5.12 de l'annexe)	NA	NA	NA	NA
Obligations en matière de location- financement	NA	NA	NA	NA
Contrats de location simple (note 5.21 de l'annexe)	11,1	1,1	5,6	4,4
Total	11,1	1,1	5,6	4,4

Autres engagements donnés (En M€)	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Cautions	7,4	-	-	7,4
Garanties (Algorithmics 72,5 M€)	72,5	-	72,5	-
Total	79,9	-	72,5	7,4

A la connaissance de Fimalac, il n'y a pas eu d'autre engagement hors bilan qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Fimalac et/ou du groupe.

Engagements à la suite de la cession d'Algorithmics

A l'occasion de la cession d'Algorithmics, intervenue en octobre 2011, il est rappelé qu'une garantie d'actif et de passif a été accordée au profit de IBM.

Les cas d'indemnisation de IBM concernent tout manquement aux déclarations, garanties et autres engagements, et des cas de responsabilité fiscale.

Les durées de prescription prévues par l'accord sont les suivantes :

- pour les déclarations et garanties : 24 mois après la date de réalisation de la cession (prescription atteinte à ce jour) ;
- pour les déclarations et garanties concernant la propriété intellectuelle : 48 mois après la date de réalisation de la cession ; et
- pour les autres motifs d'indemnisation, notamment les Taxes, la prescription légale. Pour les autres motifs d'indemnisation, la prescription applicable (droit de l'Etat de New-York) est en principe de 6 ans, avec cependant de nombreuses règles d'interruption et de suspension ainsi que des dérogations en cas de fraude notamment.

Des clauses limitatives de responsabilité ont été prévues (sauf pour les taxes) :

- plafond d'indemnisation globale pour les déclarations et garanties (y compris les déclarations et garanties spécifiques concernant la propriété intellectuelle) : 100 M\$;
- plafond d'indemnisation spécifique aux déclarations et garanties (toutes sauf celles concernant la propriété intellectuelle) : 10 % du prix de cession ;
- pas de plafond concernant les Taxes (étant précisé que le montant de l'indemnisation devra être réduit des provisions contenues dans le bilan final de la société).

A la date de ce jour, la garantie d'actif et de passif n'a pas été mise en jeu et il n'existe pas de provisions enregistrées à ce titre.

3.5. – RISQUES JURIDIQUES

3.5.1. – RISQUES JURIDIQUES DE FITCH GROUP

Le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act) a été promulgué aux États-Unis en juillet 2010. L'objectif de la loi vise à assurer la stabilité financière des États-Unis au travers d'exigences accrues en matière de responsabilité et de transparence au sein du système financier. Le Dodd-Frank Act comprend un éventail de mesures destinées à améliorer la régulation, la responsabilité et la performance des agences de notation et impose à la SEC (Securities and Exchange Commission) d'adopter un certain nombre de nouveaux règlements et de réaliser des études sur les agences de notation. La SEC applique d'ores et déjà nombre de ces nouvelles règles et plusieurs études ont aussi été finalisées. D'autres seront lancées à l'avenir. Si les règles édictées n'ont jusqu'à présent pas eu d'effets néfastes notables sur l'activité ni sur la situation financière de Fitch Group, il est encore trop tôt pour prévoir quel impact aura le Dodd-Frank Act, une fois les études finalisées et les propositions de règlements adoptées.

Certaines autorités, dont le Congrès américain et la SEC, poursuivent leur examen des causes et conséquences de la crise financière mondiale qui a éclaté en 2007 et de l'efficacité des lois et réglementations mises en œuvre pour y répondre. Il est possible qu'en conséquence soient adoptées de nouvelles réglementations et/ou des obligations supplémentaires concernant les agences de notation, en particulier dans le domaine du

financement structuré. Fitch Group n'est pas en mesure de prévoir quelles seront les nouvelles mesures éventuellement adoptées à l'issue de ce processus d'examen.

L'OICV

Fitch comprend la démarche de l'organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) qui continue de promouvoir des normes cohérentes à l'échelle internationale pour la supervision des agences de notation de crédit et d'évaluer la nécessité de se prononcer davantage sur les meilleures pratiques des agences de notation de crédit. L'OICV a ainsi récemment publié un document de consultation sur l'opportunité de mettre en place des collèges de superviseurs chargés de contrôler les agences de notation de crédit internationales, en vue de faciliter le partage de l'information. Fitch Ratings est également conscient du fait que le code de conduite à destination des agences de notation de crédit élaboré par l'OICV fait actuellement l'objet d'une révision et que des modifications pourraient y être apportées en conséquence.

En outre, plusieurs autorités de régulation, nationales ou supranationales ont émis l'hypothèse de sortir les notations du cadre réglementaire dans la mesure du possible.

Fitch ne peut prédire quelle sera l'issue de ces travaux et propositions, mais en l'état actuel des choses, aucune de ces initiatives n'est susceptible d'affecter notablement ses activités ni sa situation financière.

La Commission européenne

En juin 2013, une série d'amendements (CRA3) au règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil sur les agences de notation de crédit (Règlement UE) sont entrées en vigueur. Les principales dispositions de CRA 3 sont les suivantes : (i) exigences accrues en ce qui concerne les notations des émissions d'État et d'autorités territoriales ; (ii) moindre dépendance à l'égard des notations de crédit dans la réglementation européenne et par les institutions européennes ; (iii) restrictions portant sur les participations croisées et les notations d'entités dans lesquelles certains actionnaires d'agences de notation de crédit détiennent des participations substantielles ; et (iv) normes en matière de responsabilité s'appliquant à toutes les agences de notation de crédit à l'échelle de l'Union européenne. En l'état actuel, Fitch Ratings estime que ces modifications n'auront pas d'impact défavorable significatif sur ses activités ou sa situation financière.

Autres juridictions

Fitch Ratings entretient des contacts réguliers avec les autorités de réglementation des autres régions, tout en coopérant avec des organes de surveillance financière dans le respect des lois et réglementations locales. Fitch Ratings a reçu son agrément ECAI dans toutes les principales juridictions concernées. La plupart des grands pays envisagent, procèdent ou ont procédé à la mise en œuvre d'un agrément officiel ou d'une réglementation formelle des agences de notation. Fitch Ratings coopère avec les autorités compétentes dans ces juridictions. Fitch Ratings ne peut prédire quelles seront les nouvelles mesures éventuelles mises en œuvre, mais en l'état actuel des choses, celles-ci ne devraient pas affecter notablement ses activités ni sa situation financière.

Litiges et enquêtes

Fitch Ratings a fait l'objet de plusieurs enquêtes diligentées par différentes autorités fédérales et étatiques américaines sur les activités des agences de notation de crédit et leur rôle dans la crise financière. Presque toutes les enquêtes sont désormais terminées et n'ont eu aucun impact défavorable significatif sur les activités ou la situation financière de Fitch Ratings. Fitch Ratings estime que l'issue des enquêtes en cours n'aura pas d'impact défavorable significatif sur ses activités ou sa situation financière.

Bien que Fitch Ratings ait remporté ces dernières années un grand nombre de procédures découlant de la crise financière, le Groupe reste néanmoins impliqué dans plusieurs procédures civiles, au niveau fédéral ou étatique aux États-Unis. Ces procédures concernent généralement des opinions de crédit émises par Fitch Ratings sur des RMBS et des CDO. Fitch Ratings estime qu'il dispose d'arguments de premier ordre face à ces accusations et organise activement sa défense.

Certaines filiales de Fitch Ratings basées hors des États-Unis font également l'objet d'enquêtes diligentées par leurs autorités de tutelle respectives et sont impliquées dans des procédures en cours. En juin 2012, l'autorité de régulation chilienne, la *Superintendencia de Valores y Seguros*, a infligé une amende à la filiale de Fitch Ratings au Chili suite à la faillite d'un distributeur chilien ayant bénéficié d'une notation de Fitch. L'amende a par la suite été diminuée de moitié par un tribunal chilien. L'affaire a été portée en appel. En Italie, deux collaborateurs de Fitch Ratings, ainsi que la filiale italienne du Groupe, ont été accusés de manipulation de marché par un procureur italien. Fitch Ratings considère que l'ensemble de ces allégations de pratiques délictueuses sont totalement sans fondement et qu'il dispose d'arguments de premier ordre pour assurer sa défense. Par ailleurs, un procureur de la Cour des comptes italienne (Corte dei conti) du Latium a notifié à Fitch son intention d'introduire une action à son encontre et contre deux autres agences de notation de crédit au titre des préjudices subis par l'Etat italien en rapport avec des notations incorrectes sciemment attribuées à la dette souveraine du pays. Fitch considère que sa filiale et ses analystes ont agi conformément à la législation en vigueur et organise activement sa défense. Fitch Ratings fait aussi l'objet de poursuites en Argentine, en Italie ainsi qu'en Corée dans le cadre de dossiers en rapport avec des notations émises par le Groupe. Fitch Ratings ne pense pas que ces affaires soient susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur son activité ni sur sa situation financière.

3.5.2. – AUTRES RISQUES JURIDIQUES

Garanties d'actif et de passif consenties

Au titre de la cession de Beissbarth (Filiale de Facom Tools cédée en septembre 2005)

La seule garantie susceptible d'être encore appelée au titre de ce contrat concerne désormais les risques fiscaux ayant fait l'objet d'une réclamation.

Une provision de 0,7 M€ est comptabilisée au 31 décembre 2013.

Au titre de la cession de Facom Tools (cédée le 1^{er} janvier 2006)

La garantie générale comportait un plafond global de 82 M€ et des franchises de 5 M€ pour l'environnement et de 2 M€ pour les autres matières.

Compte tenu des paiements déjà effectués et de l'expiration de la durée de validité des garanties consenties lors de la vente de la Société, une provision de 2,3 M€ reste comptabilisée au 31 décembre 2013 pour couvrir les risques résiduels estimés et ayant fait déjà l'objet d'une réclamation.

Litiges

La société Goom a assigné Fimalac et Fimalac développement devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant leur condamnation au paiement de dommages et intérêts pour, suivant ses dires, de ne pas avoir respecté leurs engagements à l'occasion des discussions en vue de l'acquisition éventuelle du contrôle de Virgin Radio. Fimalac et Fimalac développement estiment disposer d'une argumentation sérieuse pour s'opposer à cette action manifestement abusive.

Clauses de changement de contrôle

Le crédit bancaire syndiqué actuel de la société mère Fimalac ne comporte pas de clause de changement de contrôle sur les filiales du groupe mais seulement sur la société émettrice Fimalac.

Pour information, en ce qui concerne les financements externes actuels de Fitch Group (placement privé d'août 2011 et crédit syndiqué de mai 2012), Fimalac et Hearst doivent conserver le contrôle à 50,1 % de Fitch Group séparément ou conjointement.

Le non-respect de ces clauses de contrôle constituerait une clause d'exigibilité et de remboursement anticipé desdits crédits.

3.6. – RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Les risques du Groupe liés à l'environnement sont principalement des risques de dépollution nés d'activités passées et ont été évalués au cas par cas, au mieux de la connaissance du Groupe, au moyen d'analyses internes et/ou d'expertises externes spécialisées, au travers de bilans effectués périodiquement sur les sites les plus vulnérables.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la partie « Conséquences de l'activité sur l'environnement » ci-avant.

3.7. – AUTRES RISQUES PARTICULIERS

3.7.1. – RISQUES AFFERENTS AUX SECTEURS DANS LEQUEL LE GROUPE EST PRESENT

Les principales activités du Groupe appartiennent à des secteurs très concurrentiels. La concurrence peut s'opérer au travers de groupes puissants internationaux (activité de notation financière, par exemple Standard & Poors et Moody's) ou de petites entreprises (activité de production de spectacles, exploitation de salles ou hôtellerie et casinos). Cette concurrence peut s'opérer par une pression sur les prix dans le but de gagner des parts de marché ou par des innovations technologiques ou de nouveaux services ou produits.

3.7.2. – RISQUES PROPRES AUX ACTIVITES DE VEGA (EXPLOITATION DE SALLES)

Concernant l'activité de Vega, les principaux risques sont liés (i) au risque de non-reconduction des délégations et des contrats d'affermage à leurs échéances contractuelles, (ii) à la possibilité prévue par les contrats de délégation de service public pour les autorités concédantes de demander une révision des termes financiers des contrats de délégation et/ou d'affermage en vertu notamment de théorie dite de l'imprévision, (iii) à l'annulation de tournées qui auraient été programmées dans les salles de spectacles du Groupe et à une baisse des fréquentations à l'origine d'une baisse des revenus anticipés, et (iv) à des risques de sécurité et sanitaire que l'on ne peut totalement exclure s'agissant de lieux destinés à accueillir du public, tels que les piscines.

3.7.3. – RISQUES AFFERENTS AUX ACTIVITES DE PRODUCTION DE SPECTACLES

Les principaux risques associés à l'activité de production de spectacles conduite par les sociétés Gilbert Coullier Productions, Auguri Productions et K-Wet détenues à 40 % par le Groupe, sont liés (i) au caractère cyclique de leurs activités qui dépendent du nombre et du succès rencontrés par les tournées organisées, et (ii) à l'annulation de tournées déjà programmées à l'initiative des artistes produits, à un moment où le Groupe aurait déjà engagé des frais ou verser des avances aux artistes, étant précisé toutefois qu'une partie de ce risque se trouve mutualisé à travers la conclusion de couverture d'assurances spécifiques.

3.7.4. – RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE DU GROUPE LUCIEN BARRIERE

Le Groupe détient une participation de 40 % dans le Groupe Lucien Barrière. A ce titre, cette société est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac.

Groupe Lucien Barrière exerce son activité dans un environnement qui fait naître des risques, dont certains qu'il ne peut pas contrôler.

La description ci-après résume les principaux risques associés à l'activité d'exploitation de casinos et à l'activité hôtelière de Groupe Lucien Barrière.

Ces activités sont particulièrement sensibles aux cycles économiques, aux intempéries et à l'évolution de la conjoncture économique, française et internationale. Un environnement économique difficile, volatil et imprévisible, peut conduire les consommateurs à ne pas dépenser, à réduire fortement ou à retarder leurs dépenses et, en tout premier lieu, leurs dépenses de loisirs.

Le Groupe Lucien Barrière, acteur traditionnel du secteur casinotier et hôtelier, est également confronté à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne (cf. loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a assoupli en France la réglementation relative aux jeux en ligne), qui permet à un opérateur, sous réserve de l'obtention préalable d'un agrément délivré par l'Arjel (autorité de régulation des jeux en ligne), de proposer en ligne certains jeux de répartition reposant sur le hasard et sur le savoir-faire.

Dans ses activités casinotières, le Groupe Lucien Barrière doit faire face à la concurrence de sociétés bénéficiant de monopoles sur certains types de jeux, tels que les jeux de loterie, sans qu'il puisse venir les concurrencer sur leur domaine d'activité monopolistique, et à l'arrivée de nouveaux opérateurs de jeux, en ligne notamment. L'ouverture de casinos à proximité de ses propres casinos est également susceptible d'affecter l'équilibre économique de ses propres implantations.

Cette forte concurrence existe également dans les métiers de l'hôtellerie de luxe, notamment sur le segment de la clientèle MICE (entreprises et organisations d'événements).

L'activité casinotière étant liée à l'attribution de concessions d'exploitation de casinos ou d'autorisations de jeux, tout retrait, non-réattribution ou limitation ou modification des termes et conditions ou nouvelle réglementation plus contraignante (fiscale ou non) seraient susceptibles d'affecter l'activité de Groupe Lucien Barrière et sa situation financière.

Groupe Lucien Barrière employant de nombreux salariés, des grèves, débrayages, actions de revendication ou autres troubles sociaux pourraient venir perturber son activité ou celle de ses filiales.

Enfin, la nature même des activités exercées par le Groupe Lucien Barrière, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements frauduleux de la part de ses salariés ou de tiers (détournement de fonds et tricherie) et peut, s'agissant des jeux de tables, entraîner des risques de contrepartie (en cas de gains importants de ses clients).

Concernant son parc hôtelier, malgré des investissements importants réalisés au cours de ces dernières années, le parc hôtelier du Groupe est constitué de certains actifs historiques qui peuvent nécessiter des dépenses de rénovation, de maintenance et d'entretien relativement importantes ou de mise en conformité avec de nouvelles normes qui seraient adoptées.

En outre, le Groupe Lucien Barrière recevant du public est astreint à toute une série de réglementations (sécurité, incendie, hygiène et sanitaire). La réalisation de risques de cette nature pourrait affecter la notoriété et les résultats de l'entreprise.

3.7.5. – RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE DU DIGITAL

Les sociétés du pôle digital, évoluent dans un environnement concurrentiel. Ainsi, il existe une concurrence sur le marché de la publicité en ligne où il est très difficile d'anticiper l'évolution des prix avec notamment un risque potentiel à la baisse en raison d'un inventaire croissant plus rapidement que la demande.

Le pôle digital est également marqué par l'importance de la R&D et la nécessité d'innover en permanence dans un marché en évolution rapide, afin de rester compétitif. La maîtrise de l'expertise technique et la capacité à faire croître son audience via le déploiement de services innovants est un élément clé de réussite face à la concurrence de nouveaux acteurs et de nouveaux services.

L'activité digitale est fortement dépendante des principaux acteurs de l'internet, notamment les moteurs de recherche et le référencement naturel. Or, la modification des algorithmes de ces derniers peuvent avoir des impacts significatifs sur l'audience du groupe.

Enfin, en dépit de l'ensemble des moyens déployés par le groupe pour assurer le bon fonctionnement des sites et leur sécurité, il existe des risques liés à l'atteinte des systèmes informatiques et à la sécurité informatique pouvant générer des perturbations sur la disponibilité du site et donc sur la performance financière.

3.8. – NANTISSEMENTS OU HYPOTHEQUES D'ACTIFS DE FIMALAC

Au travers de sa filiale indirecte North Colonnade Ltd, Fimalac a hypothéqué son immeuble de Londres dans le cadre du refinancement privé mis en place en décembre 2013 auprès d'une compagnie d'assurances.

3.9. – ASSURANCES

Fimalac s'est doté de couvertures d'assurance par le biais de contrats avec des assureurs indépendants et se prémunit de façon courante, principalement contre les risques de dommages et de perte d'exploitation, de responsabilité civile générale, ainsi que de responsabilités des personnels dirigeants et d'encadrement, pour les montants globaux suivants :

Nature du risque	Montants garantis (M€)	Primes (en €)
Dommages et pertes d'exploitation	692	408 325
Responsabilité civile générale	117	85 823
Responsabilité des personnels dirigeants et d'encadrement	25	150 000
Total	834	644 148

Fitch Group, société mise en équivalence, est également assurée de son côté pour couvrir des risques de même nature.

Le Groupe estime que les risques significatifs sont suffisamment couverts.

3.10. – RISQUES LIES AUX VARIATIONS DU MARCHÉ IMMOBILIER

Le Groupe, via son activité immobilière, notamment dans le cadre de North Colonnade Ltd, est soumis aux variations du marché de l'immobilier à Paris et à Londres. Il exploite son patrimoine immobilier, sauf dans le cadre de l'immeuble détenu au 97, rue de Lille qui est occupé par les services centraux du Groupe (cf chapitre 1.8). Une baisse du marché immobilier entraînerait une remise en cause de la valeur des actifs immobiliers du Groupe (cf note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés concernant l'immeuble de North Colonnade Ltd), ainsi que celle du Groupe Lucien Barrière, et, en conséquence, le risque d'avoir à constater des dépréciations susceptibles d'avoir un impact sur les résultats du Groupe.

CHAPITRE 4 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4.1. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 14 février 2012 ayant porté la date de clôture comptable au 31 décembre de chaque année (par rapport au 30 septembre de chaque année précédemment), l'exercice 2011/2012 avait été de ce fait un exercice de transition couvrant une durée exceptionnelle de 15 mois du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012.

L'exercice 2013 couvre désormais l'année civile s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

A des fins de comparabilité, les résultats de la période 1^{er} janvier – 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'une information dont les éléments clés sont résumés dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2013.

A - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013

1) Services financiers (Fitch Group) :

Il est rappelé que Fitch Group a cédé le 20 octobre 2011 sa filiale Algorithmics et que le Groupe Fimalac a vendu à Hearst 10 % de Fitch Group le 11 avril 2012. Depuis cette cession de 10 %, la participation de 50 % détenue par Fimalac dans Fitch Group fait l'objet d'une mise en équivalence du fait du contrôle conjoint avec Hearst.

Comme le traduit le tableau ci-dessous (agrégats exprimés pour 100 %), Fitch a enregistré une très bonne performance en 2013 :

<i>En millions d'€</i>	12 mois 2012 (*) (janv-déc 2012)	Exercice 2013 (janv-déc 2013)	Variation données publiées	Variation données comparables (**)
Chiffre d'affaires	654,4	740,0	+ 13,1 %	+ 12,5 %
EBITDA (***)	249,1	299,7	+ 20,3 %	+ 22,2 %
Résultat opérationnel courant	211,5	250,4	+ 18,4 %	+ 21,8 %

(*) Chiffres pro forma.

(**) A périmètre et taux de change constants.

(***) EBITDA : résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels (dont intéressement à long terme)

Il est rappelé que Fitch a réalisé courant janvier 2013 une opération de croissance externe avec l'acquisition de la société 7City. Les besoins de formation à l'analyse crédit exprimés par les acteurs des marchés financiers ont conduit Fitch à acquérir 7City, un des leaders de la formation et de l'enseignement dans ce domaine, qui emploie plus de 150 personnes, avec des bureaux principalement à Londres, mais aussi New-York, Singapour et Dubaï. Avec cette opération, Fitch a constitué un 3^{ème} pôle d'envergure internationale, baptisé Fitch Learning.

Fitch a enregistré une croissance soutenue tout au long de l'exercice 2013. Son chiffre d'affaires consolidé s'est ainsi élevé à 740,1 M€ par rapport à 654,4 M€ en 2012, ce qui traduit une croissance de + 13,1 % à données publiées et de + 12,5 % à données comparables.

Les activités de Fitch ont progressé fortement dans le domaine de la notation au travers de Fitch Ratings (567,6 M€ ; + 13,7 % à données comparables), avec une croissance encore plus rapide dans le secteur des « Corporates ». Fitch Solutions, qui commercialise une recherche payante de plus en plus prisée par les investisseurs et institutions, a enregistré également un niveau élevé de chiffre d'affaires (113,8 M€ ; + 12,4 % à données comparables). Fitch Learning, nouveau pôle développé depuis le début de l'exercice 2013, a généré un chiffre d'affaires de 32,9 M€. Les activités diverses de Fitch ont par ailleurs représenté un chiffre d'affaires de 25,8 M€ en 2013.

Sur le plan géographique, la croissance la plus élevée des activités de Fitch a été enregistrée sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) et la progression demeure élevée en Amérique du Nord (respectivement + 17,7 % et + 10,1 % à données comparables).

Cette forte activité, qui s'est accompagnée par ailleurs d'une bonne maîtrise des charges, explique une progression encore plus forte des résultats opérationnels en 2013 (EBITDA de 299,7 M€ à + 22,2 % à données comparables).

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2013 (cf événements récents du présent document), Fitch Group a acquis le 13 mars 2014 l'intégralité du capital de Business Monitor International, spécialiste reconnu de l'analyse des risques pays et des études sectorielles, notamment sur les marchés émergents et frontières.

2) Hôtellerie de luxe et loisirs :

Fimalac Développement détient depuis mars 2011 une participation de 40 % dans Groupe Lucien Barrière, qui fait l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés de Fimalac. Le Groupe détient également 10 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Groupe Lucien Barrière est le leader des casinos, en France et en Suisse. Il exploite 37 casinos principalement en France où son premier casino est celui d'Enghien-les-Bains près de Paris, mais aussi en Suisse avec le casino de Montreux.

Groupe Lucien Barrière est par ailleurs un acteur majeur de l'hôtellerie de luxe, avec 15 hôtels et leur restauration (bars et restaurants), sous ses marques emblématiques « Barrière » et « Fouquet's ».

Dans un contexte économique général demeurant difficile, l'exercice 2012/2013 s'est traduit par une quasi-stabilité du chiffre d'affaires et par une bonne résistance de l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Le chiffre d'affaires sur 12 mois de Groupe Lucien Barrière n'est que légèrement inférieur au niveau atteint l'année dernière (1 055,7 M€ par rapport à 1 095 M€ avant prélèvements). L'EBE s'est élevé à 140,2 M€ (par rapport à 151,1 M€ lors de l'exercice précédent).

Groupe Lucien Barrière montre ainsi une résilience certaine et confirme la solidité de ses fondamentaux. Le Groupe a réussi à maintenir un niveau de rentabilité satisfaisant grâce aux mesures de gestion qui ont été prises, à la croissance des établissements récemment ouverts (Le Caire et Toulouse en 2007, Port-Leucate et Blotzheim en 2008, Lille en 2010 et l'Hôtel Balnéo de Ribeaupillé en 2012) et également grâce à un maintien de ses investissements.

Groupe Lucien Barrière a clôturé ses comptes au 31 octobre 2013. La quote-part (40 %) de résultat net prise en compte dans les résultats consolidés de Fimalac s'élève à 10,9 M€ pour l'exercice 2013 (base 31 octobre 2013).

3) Poursuite de la diversification dans le domaine de l'Entertainment :

Dès 2010, Fimalac a fait le choix d'une diversification dans le secteur de l'Entertainment et compte aujourd'hui parmi les acteurs français de tout premier plan dans ce domaine, tant dans la production de spectacles que dans l'exploitation de salles.

Dans le domaine de l'organisation de spectacles, Fimalac s'est associé dès 2010 avec Gilbert Coullier, l'un des leaders français dans ce domaine, en prenant une participation de 40 % dans la société Gilbert Coullier Productions. En 2011, en association avec Charles Bensmaine, une participation de 40 % a ensuite été prise dans Auguri Productions. Plus récemment, en 2013, et afin de compléter le dispositif de développement dans ce secteur, Fimalac Développement a acquis enfin une participation de 40 % au capital de la société K-Wet Productions dirigée par Michel Lumbroso.

Le portefeuille d'artistes de ces sociétés couvre aujourd'hui les plus grands chanteurs francophones de réputation internationale mais aussi des chanteurs plus jeunes à fort potentiel. Il intègre également des humoristes francophones de renom.

Dans la mesure où il était apparu stratégique d'allier le contenu et le contenant, Fimalac a pris aussi dès 2010 le contrôle majoritaire de Vega, société leader en France dans le domaine de l'exploitation de salles. Au travers de cette société, Fimalac exploite une trentaine de sites, incluant des salles « Zénith » et des équipements polyvalents, dans un grand nombre de villes de province.

Plusieurs partenariats complémentaires ont été mis en place en 2013, par exemple pour la reprise du fonds de commerce du théâtre Le Comédia ou bien encore pour les spectacles musicaux « Robin des Bois » ou « Mugler Folies ».

En 2013, ce secteur Entertainment a généré un chiffre d'affaires agrégé de plus de 150 M€. Compte tenu du mode de consolidation de certaines participations (plusieurs étant mises en équivalence), sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac s'est établie à 40,2 M€ en 2013.

4) Constitution d'un pôle digital dans le domaine des médias et de l'information :

Fimalac a conclu en juillet 2013 tous les accords nécessaires pour détenir le contrôle d'un ensemble constitué par Webedia, TFco (site Terrafemina et structures de conseil), et Allociné.

Webedia gère des sites thématiques leaders sur leur secteur, comme par exemple purepeople.com ou puremedia.com. Déjà présent dans le domaine du conseil, de la production déléguée de contenus et le pilotage de communautés pour les marques et les entreprises, il bénéficiera des développements de TFco dans ce domaine et renforcera aussi sa présence auprès des cibles féminines grâce au savoir-faire de Terrafemina. Allociné est le 1^{er} groupe français de médias d'information sur le cinéma et les séries télévisées.

A la clôture de l'exercice 2013, Fimalac détient une participation de 65,2 % dans l'ensemble fusionné Webedia/TFCo, qui lui-même détient 100 % du capital d'Allociné. Les prix d'acquisition et les modalités d'exercice des options croisées qui permettront au cours des prochaines années d'accroître la participation détenue par Fimalac font l'objet de développements dans l'annexe aux comptes consolidés et dans d'autres parties du présent document.

En décembre 2013, Webedia a pris également le contrôle du groupe Confidentielles (site de cuisine 750g) ainsi que de la société Exponaute (site culturel). Postérieurement à la clôture de l'exercice 2013, Webedia a acquis la société Diwaneer et la société Melberries (cf événements récents du présent document).

En regroupant toutes ces activités, Fimalac crée le 7^{ème} groupe média digital français (17,2 millions de visiteurs uniques en février 2014) et devient le leader sur la thématique du divertissement. Fimalac intégrera ainsi toute la chaîne de valeur des médias et du divertissement et ambitionne d'accélérer son développement dans ce domaine, tant en France qu'à l'international.

Les acquisitions réalisées par Fimalac depuis juillet 2013 dans le digital sont intégrées dans les états financiers consolidés de Fimalac par la méthode de l'intégration globale. A titre de première consolidation, et compte tenu des dates d'acquisition de ces sociétés (prorata temporis), leur contribution au chiffre d'affaires consolidé de Fimalac s'est élevée à 21,4 M€ en 2013.

5) Activités immobilières :

Le Groupe détient notamment, au travers de sa filiale North Colonnade Ltd, contrôlée indirectement à hauteur de 80 % par Fimalac Développement, un important immeuble de bureaux d'une surface d'environ 33 000 m² à Londres dans le quartier de Canary Wharf, loué jusqu'à cette année sur près de 40 % de la surface utile, principalement à Fitch Ratings.

Pour les étages disponibles, la stratégie de Fimalac a consisté à rechercher un locataire externe de renom, solide sur le plan financier, capable de prendre en location et en bloc la totalité des étages libres sur la base d'un bail de long terme. Cet objectif a été atteint avec la conclusion début août 2013 d'un contrat de location avec le cabinet KPMG, qui prend en location tous les étages qui restaient disponibles.

Pour Fimalac, la location complète de cet immeuble sur la base de baux à long terme est positive sur le plan patrimonial. Cet actif procurera à terme à Fimalac des revenus récurrents et sécurisés sur une longue période. Au 31 décembre 2013, l'immeuble figure au bilan consolidé de Fimalac pour une valeur nette comptable de 258,8 M€ (contre valeur de 215,8 M€).

Cette évolution favorable a permis à North Colonnade Ltd d'obtenir un refinancement partiel auprès d'un grand groupe d'assurances. Un financement privé de 80 M€ (soit 96 M€), d'une durée de 7 ans et remboursable in fine, a ainsi été conclu en décembre 2013.

B - RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2013

Les données commentées ci-après couvrent la période de 12 mois s'étendant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Depuis 2012, l'évolution du périmètre et de la méthode de consolidation intervenue au niveau de Fitch Group aboutit à une présentation différente des états financiers consolidés.

La cession de 10 % de Fitch Group à Hearst réalisée le 11 avril 2012 a eu pour conséquence, dans le cadre d'un contrôle à 50 % / 50 % avec le Groupe Hearst, le traitement de cette participation par mise en équivalence à compter de la date de cession.

Le périmètre d'intégration globale se limite ainsi à présent principalement à North Colonnade, à Vega, aux nouvelles participations dans le domaine du digital, à la société-mère Fimalac et à Fimalac Développement.

Il est rappelé que, pour l'exercice 2011/2012 d'une durée exceptionnelle de 15 mois couvrant la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012, le résultat net (part du Groupe) était ressorti à un niveau exceptionnellement élevé de 197,8 M€. Ce résultat incluait d'importants éléments ponctuels : d'une part une plus-value nette de 90,7 M€ réalisée sur la cession d'Algorithmics en octobre 2011, d'autre part une plus-value nette de 81,2 M€ résultant de la cession de 10 % de Fitch Group en avril 2012, et enfin en sens inverse une dépréciation ponctuelle de l'immeuble détenu par North Colonnade Ltd ayant eu un impact négatif d'un montant net de - 24,4 M€.

Compte tenu du changement de date de clôture et à des fins de comparabilité, les résultats de la période janvier-décembre 2012 figurant dans le tableau ci-après sont issus d'une information financière pro-forma. Le résultat net (part du Groupe) de l'année 2012 s'était élevé à un montant de 108,6 M€ incluant la plus-value de 81,2 M€ sur la cession de 10 % de Fitch Group et aussi la dépréciation ponctuelle de - 24,4 M€ relative à l'immeuble de North Colonnade. Corrigé de ces deux éléments ponctuels, le résultat net (part du Groupe) de la période de 12 mois couvrant l'année 2012 aurait été de 51,8 M€.

Comme le traduit le tableau résumé ci-après, Fimalac a enregistré au cours de l'exercice 2013 un résultat net (part du Groupe) de 79 M€, sans éléments exceptionnels notables. La progression ressort ainsi à + 52,5 % par rapport au résultat de 51,8 M€ (hors éléments exceptionnels) enregistré sur l'année civile 2012 :

<i>En millions d'€</i>	12 mois 2012 (*) (janv-déc 2012)	Exercice 2013 (janv-déc 2013)	
Résultat net du périmètre d'intégration globale	- 19,0	- 11,3	
Résultat net mise en équivalence de Fitch Group	60,6	78,1	
Résultat net autres mises en équivalence	10,2	12,2	
<u>Résultat net hors éléments exceptionnels (part du Groupe)</u>	51,8	79,0	+ 52,5 %
Résultat net de cession 10 % Fitch Group (avril 2012)	81,2		
Dépréciation actifs corporels	- 24,4		
<u>Résultat net – part du Groupe</u>	108,6	79,0	

(*) *Résultats pro forma.*

Ce bon niveau du résultat consolidé s'explique pour une part importante par les excellentes performances opérationnelles de Fitch, qui fait l'objet d'une mise en équivalence.

La quote-part mise en équivalence du résultat de la participation de 40 % dans Groupe Lucien Barrière s'est élevée à 10,9 M€ en 2013.

C – STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

La structure financière du Groupe au bilan consolidé (placements et disponibilités, moins emprunts et dettes bancaires) et son évolution, par société, se traduisent comme suit :

<i>En millions d'€</i>	31/12/2012	31/12/2013
Trésorerie : montant positif		
Endettement : montant négatif		
North Colonnade :		
Emprunt auprès de Fimalac (80 %)	- 205	- 132
Emprunt auprès de Hearst (20 %)	- 51	- 33
Financement privé	—	- 96
Trésorerie	7	9
	- 249	- 252
Société-mère et autres intégrations globales :		
Prêt à North Colonnade	205	132
Endettement net	- 77	- 204
	128	- 72
Endettement financier net consolidé (*)	- 121	- 324

(*) *Incluant les instruments financiers et actifs de transaction.*

L'augmentation de l'endettement net consolidé au cours de l'exercice 2013 s'explique principalement par les investissements réalisés dans le secteur digital et dans le secteur de l'Entertainment. Il est précisé que, par application des normes IFRS, une dette de 61 M€ a été enregistrée pour couvrir le rachat à terme des minoritaires du secteur digital.

Fitch Group, non intégré par construction (mise en équivalence) dans le tableau ci-dessus, bénéficie d'une situation excédentaire de + 53 M€ au 31 décembre 2013.

La réconciliation de l'endettement financier net consolidé (- 324 M€) au 31/12/2013 avec les éléments détaillés du bilan consolidé à cette même date s'effectue comme suit :

<i>(Montants en millions d'€ au 31/12/2013)</i>		
Dettes financières à long terme	- 245	note 5.12 /5.12.3 de l'annexe consolidée
Dettes financières à court terme	- 154	note 5.12 /5.12.3 de l'annexe consolidée
Trésorerie et équivalents	44	note 5.10 de l'annexe consolidée
Actifs de transaction	28	note 5.6 de l'annexe consolidée
Autres	3	note 5.9 de l'annexe consolidée
Endettement financier net	- 324	

4.2. – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Il est rappelé en préambule que l'exercice clos le 31 décembre 2012 a eu une durée exceptionnelle de 15 mois.

Les principales recettes courantes de la société-mère Fimalac sont constituées par le dividende des filiales et les revenus des prêts à celles-ci. Les dividendes se sont élevés à 82,7 M€ au 31 décembre 2013 et comprennent

essentiellement le dividende de 68,3 M€ de Fimalac Services Financiers, un dividende exceptionnel de Financière Allociné de 13,4 M€, un dividende de Financière Portefoin de 1,1 M€, et un dividende de Mercialys de 3,6 M€. Ils sont donc en baisse par rapport à ceux perçus en 2011/2012 (193,8 M€) essentiellement du fait de l'absence de distributions exceptionnelles de Fimalac Services Financiers consécutives aux cessions (Fitch Group et Algorithmics). Les revenus des prêts et créances s'établissent à 2,6 M€, en forte baisse, du fait notamment de la forte baisse des taux d'intérêts.

Les principales charges courantes sont constituées par les frais d'exploitation qui s'élèvent à 11,5 M€ au 31 décembre 2013, en ligne avec le budget annuel. Les charges financières, en forte baisse du fait de l'arrêt du coût des couvertures de taux, s'élèvent à 8,8 M€. Les intérêts enregistrent les derniers effets des couvertures de taux prises en 2008, compensés par une reprise de provision de 6,8 M€.

Le résultat courant au 31 décembre 2013 s'élève à 80,5 M€ contre 160,5 M€ au 31 décembre 2012. Il inclut une reprise de provision sur titres Fimalac Développement pour 17,8 M€ lié à la réalisation de bonnes performances financières résultant notamment des dividendes versés par Groupe Lucien Barrière et SFCMC. Aucune nouvelle dotation aux provisions sur titres significative n'a été constatée sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel enregistrant principalement des reprises de provisions est un profit de 3,4 M€.

Le résultat social de la société-mère Fimalac se traduit, après prise en compte d'un profit d'impôt de 0,2 M€, incluant la taxe de 3% sur les dividendes à hauteur de 1,5 M€, par un bénéfice de 84,0 M€ au 31 décembre 2013 contre 162,0 M€ au 31 décembre 2012.

CHAPITRE 5 - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

5.1. – EVENEMENTS RECENTS

1) Acquisition par Fitch de Business Monitor International

Fitch Group a acquis le 13 mars 2014 la société Business Monitor International (BMI), spécialiste de l'analyse des risques pays et des études sectorielles, notamment sur les marchés émergents et frontières.

Basée à Londres, mais aussi avec des bureaux à New York, Singapour et Pretoria, la société emploie environ 300 personnes. Ses produits s'adressent à un large éventail d'entreprises multinationales, de gouvernements, d'institutions financières, d'organismes universitaires, de fonds d'investissement et de centres de recherche dans plus de 160 pays. BMI produit et diffuse des analyses qualitatives détaillées et des rapports (risques pays, analyses sectorielles, marchés financiers) couvrant 200 pays et 24 secteurs.

2) Acquisitions post-clôture de Webedia

a) Diwanee

En mars 2014, Webedia a pris une participation majoritaire au capital de la société étrangère Diwanee, producteur de contenus numériques qui opère au Moyen-orient.

b) Melberries

En février 2014, Webedia a procédé à l'acquisition de la société Melberries, réseau multichaîne (MCN) français, qui dispose d'un savoir-faire dans la gestion des droits, la promotion, la valorisation et la monétisation de vidéos.

5.2. – PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Les perspectives des activités financières du Groupe sont déjà exposées ci-dessus dans le chapitre consacré à la présentation des activités de Fitch.

Les perspectives de l'activité casinotière et hôtelière de Groupe Lucien Barrière devraient continuer à être dépendantes notamment de l'évolution de la conjoncture économique, en France et à l'international, et des comportements des consommateurs.

L'exercice 2014 devrait être marqué au niveau du Groupe Fimalac par la consolidation et le développement de son nouveau secteur digital, tant en France qu'à l'étranger.

Les activités du secteur Entertainment, tant dans la production de spectacles que dans la location de salles devraient profiter en 2014 de l'élargissement du portefeuille d'artistes et des programmations déjà engagées. La société Trois S devrait accélérer en 2014 la mise en place de synergies au sein de ce secteur.

5.3. – CALENDRIER PREVISIONNEL

Assemblée générale des actionnaires : 17 juin 2014 à 15 heures, au Pavillon Gabriel, à Paris.

Détachement du dividende : 20 juin 2014

Paiement du dividende : à partir du 25 juin 2014

Conseil d'arrêté des comptes semestriels : 11 septembre 2014

**CHAPITRE 6 -
COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

6.1. – COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

Bilan consolidé au 31 décembre 2013.....	57
Bilan consolidé au 31 décembre 2013.....	58
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013	59
Etat du résultat global au 31 décembre 2013.....	60
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	61
Variation des capitaux propres au 31 décembre 2013.....	62
Tableau de variation de flux de trésorerie	63
NOTE N° 1 - INFORMATION GENERALE.....	64
1.1. - Faits marquants	65
1.1.1. - Acquisition de 7City par Fitch	65
1.1.2. - Location de l'immeuble de Londres	65
1.1.3. - Acquisition de Webedia, Allociné, Groupe Confidentielles	65
1.1.4. - Développement du secteur Entertainment	65
NOTE N° 2 - RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	66
2.1. - Rappel des options de première application des normes IFRS	66
2.2. - Présentation des comptes consolidés	66
2.3. - Présentation des états financiers – Impact du changement de date de clôture	68
2.4. - Méthodes de consolidation.....	68
2.4.1. - Périmètre de consolidation des filiales	68
2.4.2. - Principes de consolidation	69
2.4.3. - Information sectorielle.....	71
2.4.4. - Principes de conversion	71

2.4.5. - Immobilisations corporelles	72
2.4.6. - Immobilisations incorporelles	73
2.4.7. - Tests de dépréciation des actifs	74
2.4.8. - Actifs financiers	74
2.4.9. - Créances clients	76
2.4.10. - Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
2.4.11. - Capital social	76
2.4.12. - Emprunts	76
2.4.13. - Impôts différés	77
2.4.14. - Avantages au personnel	77
2.4.15. - Provisions	79
2.4.16. - Revenus	79
2.4.17. - Contrats de location	81
2.4.18. - Distribution de dividendes	82
2.4.19. - Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	82
2.4.20. - Résultat par action	82
2.4.21. - Autres produits et charges opérationnels	82
2.4.22. - Utilisation d'estimations	83
NOTE N° 3 - SOCIETES CONSOLIDEES	83
3.1. - Evolution du périmètre de consolidation	83
3.2. - Liste des sociétés du périmètre	86
NOTE N° 4 - RISQUES FINANCIERS	91
4.1. - Risque de change	91
4.2. - Risque de taux	92
4.3. - Risque de liquidité	94
4.4. - Caractéristiques des titres émis et des emprunts contractés des sociétés contrôlées (hors Fitch)	94
4.5. - Caractéristiques des titres émis et des emprunts contractés de Fitch	94
4.6. - Caractéristiques des lignes de crédits confirmés	94
4.7. - Risques induits par les clauses de remboursement anticipé du fait de l'application des covenants	95
4.8. - Echancier de liquidité (non actualisé) des instruments financiers	96
4.9. - Risque de crédit	97
4.10. - Risque sur actions	97
4.11. - Comptabilisation des instruments financiers dérivés et des instruments de couverture	97

NOTE N° 5 - AUTRES NOTES.....	99
5.1. - Ecart d'acquisition des sociétés intégrées globalement	99
5.2. - Immobilisations incorporelles	100
5.3. - Immobilisations corporelles	101
5.4. - Participations dans les entreprises associées	103
5.5. - Complément d'information au niveau de Fitch Group	104
5.5.1. - Etats financiers résumés de Fitch Group.....	104
5.5.2. - Ecart d'acquisition de Fitch Group	105
5.5.3. - Participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence au niveau de Fitch Group.....	106
5.5.4. - Information sectorielle au niveau de Fitch Group	107
5.6. - Actifs financiers	108
5.7. - Instruments dérivés.....	109
5.8. - Clients et comptes rattachés	109
5.9. - Autres créances	109
5.10. - Trésorerie et équivalents de trésorerie	110
5.11. - Impôts différés	110
5.12. - Dettes financières	111
5.12.1. - Détail des dettes financières auprès des établissements financiers.....	111
5.12.2. - Variations des dettes auprès des établissements financiers.....	112
5.12.3. - Détail des autres dettes financières.....	112
5.13. - Engagements de retraite et autres avantages au personnel.....	113
5.13.1. - Plans de retraite	113
5.13.2. - Options d'achats d'actions	114
5.13.3. - Actions gratuites.....	114
5.13.4. - Bons de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)	115
5.14. - Provisions pour risques et charges.....	115
5.15. - Autres dettes.....	116
5.16. - Frais de personnel.....	116
5.17. - Résultat financier.....	117
5.18. - Impôts sur les résultats.....	118
5.19. - Information sectorielle par secteurs d'activités.....	119
5.19.1. - Résultats par secteurs d'activités.....	119
5.20. - Information sectorielle par zones géographiques	120
5.20.1. - Répartition géographique du chiffre d'affaires	120
5.20.2. - Actifs par zones géographiques.....	121
5.21. - Engagements hors bilan	122

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

5.22. -	Résultat par action	122
5.23. -	Information sur le dividende	123
5.24. -	Information sur les parties liées.....	123
5.25. -	Compte de résultat - résultat net de Fitch Group.....	124
5.26. -	Compte de résultat – Résultat de cession.....	124
5.27. -	Evènements post clôture	124

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Bilan consolidé au 31 décembre 2013

ACTIF

(en millions d'€)	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	5.1	149,9	8,5
Immobilisations incorporelles	5.2	29,1	6,8
Immobilisations corporelles	5.3	297,5	291,2
Participations comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence	5.4	504,4	473,6
Actifs financiers non courants	5.6	116,2	114,8
Impôts différés actifs	5.11	30,4	25,7
Autres actifs à long terme		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 127,5	920,6
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0,3	
Clients	5.8	43,0	12,2
Autres créances	5.9	27,8	14,5
Actifs financiers courants	5.6	28,0	6,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	43,6	70,1
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		142,7	103,5
Actifs destinés à être cédés		0,6	
TOTAL ACTIF		1 270,8	1 024,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Bilan consolidé au 31 décembre 2013

PASSIF			
(en millions d'€)	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital		126,9	126,9
Primes d'émission		8,4	8,4
Actions propres		-72,3	-48,6
Ecart de conversion - part du groupe		-30,6	-40,0
Réserves consolidées - part du groupe		668,4	508,5
Résultat consolidé - part du groupe		79,0	197,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-1,7	19,1
Résultat global		77,3	216,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		778,1	772,1
Intérêts minoritaires		1,9	4,8
TOTAL CAPITAUX PROPRES		780,0	776,9
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	5.13	5,1	2,7
Provisions pour Risques & Charges à long terme	5.14	8,1	10,0
Dettes financières à long terme	5.12	245,5	101,7
Impôts différés passifs	5.11	9,0	7,5
Autres dettes à long terme		0,4	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		268,1	121,9
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour Risques et Charges à court terme	5.14	2,1	1,9
Dettes financières à court terme	5.12	153,6	98,2
Fournisseurs		24,2	7,2
Autres dettes à court terme	5.15	42,2	18,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		222,1	125,3
Passifs destinés à être cédés		0,6	
TOTAL PASSIF		1 270,8	1 024,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013

(en millions d'€)	Notes	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
Chiffre d'affaires	5.19.1/20.1	67,8	42,5
Autres produits de l'activité		17,3	15,7
Charges de personnel	5.16	-34,1	-17,1
Achats consommés et Charges externes		-53,8	-40,4
Impôts et taxes		-2,8	-1,6
Dotations aux amortissements	5.19.1	-7,9	-7,8
Dotations/reprises de provisions	5.19.1	-0,9	-0,6
Autres produits et charges d'exploitation		0,1	
TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	5.19.1	-14,3	-9,3
Autres produits et charges opérationnels	5.19.1	-2,7	-31,5
RESULTAT OPERATIONNEL	5.19.1	-17,0	-40,8
Autres résultats de la trésorerie et de couvertures de change et de taux		9,9	4,2
Coût de l'endettement financier brut		-9,4	-20,3
Coût de l'endettement financier net	5.17	0,5	-16,1
Autres produits et charges financiers	5.17	5,9	0,6
Charge d'impôts	5.18	-3,3	-9,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (hors Fitch)	5.4	12,2	10,3
Quote-part du résultat net de Fitch mise en équivalence	5.4	78,1	42,2
Résultat net de Fitch (avant cession)	5.25		54,5
Résultat de cession (net d'impôts) de 10 % de Fitch			81,2
Résultat de cession (net d'impôts) & résultat des activités destinées à être cédées	5.26	-0,2	147,5
RESULTAT NET		76,2	270,0
RESULTAT NET PART DU GROUPE		79,0	197,8
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		-2,8	72,2
<u>Résultats net par action part du Groupe (en €)</u>	5.22		
Résultat de base		2,90	7,17
Résultat dilué		2,90	7,17
<u>Résultat net par action des activités qui se poursuivent part du Groupe (y compris Fitch)</u>			
Résultat de base		2,90	0,94
Résultat dilué		2,90	0,94
<u>Résultat net par action des activités cédées</u>			
Résultat de base		-	6,23
Résultat dilué		-	6,23

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Etat du résultat global au 31 décembre 2013

(en millions d'€)	31 décembre 2013 (12 mois)	du 01/10/2011 au 31/12/2012 (15 mois)
Résultat net de la période part du Groupe	79,0	197,8
<u>Autres éléments du résultat global - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts</u>		
Variation des écarts de conversion	-10,2	9,4
Variation de la juste valeur des actifs financiers	4,5	3,3
Variation des instruments de couverture de taux et de change	1,0	7,4
Variation des écarts actuariels sur les engagements sociaux	0,8	
Sous-total des autres éléments du résultat global avant Impôts	-3,9	20,1
Impôts	2,2	-1,0
Sous-total des autres éléments du résultat global net *	77,3	216,9
Résultat global part du Groupe	77,3	216,9
Part des minoritaires	-2,9	72,7
Résultat global	74,4	289,6
* Dont montant recyclable au compte de résultat	-1,7	19,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. Marc de LACHARRIERE (FIMALAC)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 28 830 000 actions de 4,40 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Variation du capital social au cours de la période

Capital social au 31 décembre 2012 - (en nombre d'actions)	28 830 000
Annulation d'actions	-
Capital social au 31 décembre 2013	28 830 000

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2012

En millions d'€	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Ecart de conversion	Juste valeur des Actifs financiers	Juste valeur des instruments de couverture	Actions propres			
Capitaux propres au 30 septembre 2011	126,9	8,4	548,7	-40,0	0,0	-8,1	-37,1	598,8	189,5	788,3
Augmentation de capital										0,0
Variation des actions propres			6,0				-11,5	-5,5		-5,5
Reclassement (annulation d'actions propres)								0,0		
Actions propres : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			0,3					0,3		0,3
Distribution			-41,4					-41,4	-59,7	-101,1
Juste valeur des Stock-Options comptabilisée en résultat			0,4					0,4		0,4
Autres			4,2					4,2	0,1	4,3
Résultat net de l'exercice			197,8					197,8	72,2	270,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				9,4	1,3	8,4		19,1	0,5	19,6
Variations de périmètre			-1,6					-1,6	-197,8	-199,4
Capitaux propres au 31 décembre 2012	126,9	8,4	714,4	-30,6	1,3	0,3	-48,6	772,1	4,8	776,9

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2013

En millions d'€	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Ecart de conversion	Juste valeur des Actifs financiers	Ecart actuariels	Juste valeur des instruments de couverture	Actions propres	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2012	126,9	8,4	714,4	-30,6	1,3		0,3	-48,6	772,1	4,8	776,9
Augmentation de capital											0,0
Variation des actions propres								-23,7	-23,7		-23,7
Reclassement (annulation d'actions propres)									0,0		
<u>Actions propres</u> : annulation des plus values nettes et des frais sur cessions			0,5						0,5		0,5
Distribution			-49,0						-49,0	-0,1	-49,1
Juste valeur des Stock-Options comptabilisée en résultat			0,5						0,5		0,5
Autres			-0,5				0,9		0,4	0,1	0,5
Résultat net de l'exercice			79,0						79,0	-2,8	76,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-10,2	6,3	0,6	1,6		-1,7	-0,1	-1,8
Variations de périmètre									0,0		0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2013	126,9	8,4	744,9	-40,8	7,6	0,6	2,8	-72,3	778,1	1,9	780,0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

GROUPE F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)

Tableau de variation de flux de trésorerie

en milliers d'€	31 décembre 2013 (12 mois)	31 décembre 2012 (15 mois)
Résultat net consolidé	76,2	270,0
- Résultat net du Groupe Fitch (1)		-54,5
- Résultat net d'impôts des activités cédées (2)	0,2	-147,5
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	7,5	39,9
-/+ Produits et charges calculés	-7,9	-4,4
-/+ Plus et moins values de cession	-1,6	-82,0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-90,3	-52,5
- Dividendes (titres non consolidés)	-0,2	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	-16,1	-31,0
+ Coût de l'endettement financier net	2,8	21,3
+/- Charge d'impôt	3,3	9,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	-10,0	-0,3
- Impôts versés	-2,6	-8,3
+ Variation du B.F.R. liée à l'activité	-1,2	-1,5
FLUX NET DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE	-13,8	-10,1
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-22,0	-3,9
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	0,1
Décassements (net de la trésorerie acquise) liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-125,1	-45,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	8,4	139,2
Variation des prêts et créances & actifs de transaction (A)	0,2	-1,6
Incidence des variations de périmètre		-224,6
Dividendes reçus de Fitch, des stés mises en équivalence ou non consolidées	62,1	114,5
Autres variations	-0,1	-0,3
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-76,4	-22,1
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Rachat et revente d'actions propres	-23,2	-5,5
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-49,0	-43,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	102,6	50,1
Remboursements d'emprunts	-22,1	-122,4
Intérêts financiers nets versés	-4,6	-20,8
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	3,7	-141,6
Incidence des variations des cours des devises et divers	4,0	-10,2
VARIATION DE LA TRESORERIE	-82,5	-184,0
TRESORERIE A L'OUVERTURE	-18,6	165,6
TRESORERIE A LA CLOTURE - Cf. Note 5.10 (*)	-101,1	-18,6

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

(*) La trésorerie est définie comme étant le solde net des disponibilités et des équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banques (cf. : note 5.10). Ce solde ne prend donc pas en compte les actifs dits de transaction dont la variation est exprimée sur la ligne (A).

Les cessions d'Algorithmics intervenue le 20 octobre 2011 et de Fitch Group (10%) intervenue le 11 avril 2012 nous ont conduit à considérer au 31 décembre 2012 ces sociétés comme activités cédées ou en cours de cession. (1) Le résultat net de Fitch Group (54,5M€) est développé en note 5.25, (2) le résultat net d'impôts des activités cédées en 2012 correspond exclusivement à la cession d'Algorithmics, cf. : note 5.26. Au 31 décembre 2013, Fitch Group étant consolidé suivant la méthode de la mise en équivalence, les flux de cette entité ne sont pas détaillés dans le tableau de flux de trésorerie ci-dessous.

NOTE N° 1 - INFORMATION GENERALE

La société mère F. Marc de Lacharrière (Fimalac) n'a pas d'activité propre. Elle détient des participations dans un certain nombre de sociétés opérationnelles et à ce titre intervient activement dans la définition de leurs grands axes stratégiques.

En outre, FIMALAC est chargée de gérer des sociétés du Groupe.

Conformément à l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » le Groupe est composé de cinq secteurs opérationnels :

➤ Un secteur financier composé de 3 activités regroupées dans Fitch Group, à savoir :

- Activité de notation avec Fitch Ratings ;
- Activité de commercialisation de données et d'outils analytiques avec Fitch Solutions. Son offre de produits regroupe la recherche Fitch, l'analyse de risques et de performances, des outils de surveillance, des solutions de flux pour financements structurés ainsi que des services de valorisation et d'estimation ;
- Activité de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine de la finance avec Fitch Learning.

➤ Un secteur « Hôtellerie et Loisirs » composé de 40 % de Groupe Lucien Barrière.

➤ Un secteur « Entertainment » principalement composé de Véga, leader en France dans le domaine de l'exploitation de salles ainsi que des sociétés Gilbert Coullier Productions, Auguri et K-Wet Productions sociétés détenues à hauteur de 40 %.

➤ Un nouveau secteur « Digital » constitué suite aux acquisitions en 2013 des principales sociétés suivantes : Webedia, Allociné et Tfco ;

➤ Un secteur immobilier composé de la société NORTH COLONNADE LTD détenant l'immeuble de bureaux situé à Londres (Canary Wharf) ainsi que la SCI 101 détenant l'immeuble situé au 101 rue de Lille à Paris (7^{ème}).

Les secteurs « Hôtellerie et Loisirs » et « Entertainment » étaient, jusqu'au 31 décembre 2012, regroupés dans un même secteur dit « Diversifié ». L'information comparative a été retraitée en note 5.19 et consiste uniquement à positionner la quote-part de mise en équivalence du Groupe Lucien Barrière dans le secteur « Hôtellerie et Loisirs » car cette activité est désormais présentée séparément.

L'activité du Groupe se répartit principalement entre la France, les Etats-Unis, le Royaume Uni, les autres pays de l'Union Européenne, l'Asie et l'Amérique Latine.

FIMALAC est une société anonyme domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les actions de la société sont admises sur Eurolist d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 avril 2014.

1.1. - FAITS MARQUANTS

1.1.1. - Acquisition de 7City par Fitch

Fitch Group a acquis en janvier 2013 l'intégralité du capital de la société 7City pour un montant de 145 M\$. Cette société basée à Londres est spécialisée dans la formation et l'enseignement professionnel dans le domaine de la finance. Fitch Group a ainsi constitué un troisième secteur d'activité « Fitch Learning » en y adossant ses activités « Fitch Training » déjà présentes au sein du Groupe. Cette société est intégrée globalement dans les états financiers de Fitch Group à compter de sa date d'acquisition.

1.1.2. - Location de l'immeuble de Londres

North Colonnade Ltd a conclu en août 2013 un bail à long terme avec un cabinet d'audit et de conseil international qui prend en location l'intégralité des étages disponibles de l'immeuble situé à Canary Wharf. Ce contrat procurera au groupe, à terme, des revenus récurrents et sécurisés sur une longue période.

1.1.3. - Acquisition de Webedia, Allociné, Groupe Confidentielles

Depuis juin 2013, Fimalac a constitué un pôle digital autour des deux acquisitions significatives, Webedia et Financière Allociné. Fimalac a acquis, le 12 juillet 2013, 98 % des actions du Groupe Allociné et le 26 juillet 2013, 38,8 % du capital de Webedia. Elle a ensuite apporté les titres de Financière Allociné à Webedia le 20 décembre 2013. Cet apport a permis à Fimalac de détenir 65,2 % du groupe Webedia incluant Allociné à cette date.

En décembre 2013 Webedia a pris le contrôle du groupe Confidentielles (site de cuisine 750g) ainsi que de la société Exponaute (site culturel).

Cet ensemble qui constitue désormais le nouveau pôle Digital du Groupe, est intégré globalement dans les comptes au 31 décembre 2013. Les résultats sont consolidés à compter de la date d'acquisition des différentes sociétés, compte tenu des dispositions des pactes d'actionnaires et de la composition des organes de gouvernance et de direction qui donnent à Fimalac le contrôle.

1.1.4. - Développement du secteur Entertainment

Fimalac Développement, filiale à 100 % de Fimalac, a notamment acquis 40 % de la société K-Wet et Pomme Productions et a mis en place différents partenariats en vue de renforcer son pôle « Entertainment » pour un coût total de 10,5 M€. Fimalac exerçant une influence notable ou un contrôle conjoint sur les entités nouvellement acquise. Ce nouvel ensemble est mis en équivalence dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

NOTE N° 2 - RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1. - RAPPEL DES OPTIONS DE PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

Lors de la transition aux IFRS en 2005, le Groupe, conformément à la norme IFRS 1 « Première application des normes IFRS » a appliqué les exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives à l'application rétrospective des normes suivantes :

- Montant cumulé des différences de conversion des comptes des filiales étrangères : le Groupe a choisi d'opter pour la mise à zéro des différences de conversion accumulées dans les capitaux propres.
- Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 : le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004 conformément à IFRS 1. Par conséquent, les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture.
- Immobilisations corporelles : le Groupe a choisi l'option de ne pas comptabiliser ses immobilisations à la juste valeur.
- Avantages au personnel : tous les gains et pertes actuariels précédemment non comptabilisés ont été constatés dans les capitaux propres à la date de transition.
- Paiements en actions : FIMALAC a appliqué la norme IFRS 2, paiement fondé sur des actions, aux plans en actions émis après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 31 décembre 2004.

2.2. - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Conformément au Règlement Européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe FIMALAC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, consultable sur le site Internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est conforme aux normes IFRS tel que publié par l'IASB au 31 décembre 2013.

Normes et interprétations

Normes, interprétations et amendements des normes existantes d'application obligatoire en 2013 :

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2012 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2013 (voir ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

- **Amendement IAS 1** – Présentation des postes des autres éléments du résultat global ;
- **Amendements IAS 12** – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents et suppression corrélative de SIC 21 – recouvrement des actifs non amortissables réévalués ;
- **Amendement IAS 19** – Avantages du personnel ;
- **Amendements IFRS 1** – Hyperinflation sévère et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ;
- **Amendements IFRS 7** – Information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers ;
- **IFRS 13** – Evaluation à la juste valeur ;

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012, pouvant être anticipées dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 :

- **IAS 27 révisée** – Etats financiers individuels : applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **IAS 28 révisée** – Participations dans les entités associées et joint-venture : applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **IAS 32** – Compensation d'actifs et de passifs financiers : applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **IFRS 10** – Etats financiers consolidés : amendements applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **IFRS 11** – Partenariats : amendements applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **IFRS 12** – Informations sur les participations dans d'autres entités : amendements applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **Amendement IAS 36** – Information sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- **Amendement IAS 39** – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation ces nouvelles normes, amendements et interprétations dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013. Il n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers au titre de l'application de ces normes et amendements.

Nouvelles normes publiées par l'IASB non adoptées par l'Union Européenne :

- **Amendements IAS 19** – Avantages au personnel, régimes à prestations définies, contributions des membres du personnel : applicable à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- **IFRIC 21** – Droits ou taxes : applicable à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **IFRS 9** – Instruments financiers, classification et évaluation des actifs et passifs financiers.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers au titre de l'application de ces normes et amendements.

2.3. - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS – IMPACT DU CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE

Comme décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 février 2012 la date de la clôture comptable est le 31 décembre de chaque année. L'exercice 2011/12 était un exercice de transition d'une durée exceptionnelle de 15 mois (1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012). Pour information, il a été établi un compte de résultat pro-forma correspondant à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 (cf. : ci-après) :

Compte de résultat consolidé pro-forma du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012

(en millions d'€)	31 décembre 2012 (12 mois)
Chiffre d'affaires	33,0
Autres produits et autres charges	-34,3
Dotation aux amortissements et provisions	-5,8
Résultat opérationnel récurrent	-7,1
Autres produits et charges opérationnelles	-30,7
Résultat opérationnel	-37,8
Résultat financier	-5,6
Charge d'impôts	-6,6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (hors Fitch)	10,2
Quote-part du résultat net de Fitch mise en équivalence	42,2
Résultat net de Fitch (avant cession)	30,6
Résultat (net d'impôts) de 10 % de Fitch	81,2
Résultat net	114,2
Quote part des minoritaires	5,6
Résultat net part du Groupe	108,6

2.4. - METHODES DE CONSOLIDATION

2.4.1. - Périmètre de consolidation des filiales

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées directement ou indirectement par la société-mère (" les filiales "). Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote.

Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Fimalac exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.2. Toutes les filiales du périmètre ont effectué une clôture au 31 décembre à l'exception de Groupe Lucien Barrière pour qui les comptes intégrés sont ceux du 31 octobre 2013.

2.4.2. - Principes de consolidation

(i) Sociétés consolidées par intégration globale

Lors d'une prise de contrôle, le Groupe applique la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont comprises dans le périmètre de consolidation depuis la date de leur acquisition jusqu'à la date de leur cession.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales acquises pour uniformiser les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Tous les soldes et opérations internes du Groupe ont été éliminés.

Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, applicables depuis le 1^{er} octobre 2009, ont principalement des conséquences sur la comptabilisation des opérations de prise de contrôle ou de cession partielle avec perte de contrôle, notamment :

- Lors d'une prise de contrôle, les coûts accessoires aux transactions sont comptabilisés en résultat sur la période.
- Les ajustements éventuels de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les variations de valeur ultérieures sont enregistrées en résultat lorsque les ajustements de prix constituent une dette ;
- Lors d'une prise (ou perte) de contrôle, la réévaluation à sa juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue (ou résiduelle) est enregistrée en résultat ;
- Lors d'une prise de contrôle, les intérêts minoritaires (ne conférant pas le contrôle) sont comptabilisés, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel), soit à leur juste valeur (goodwill complet). Dans ce dernier cas, une quote-part de l'écart d'acquisition est alors affectée à ces intérêts minoritaires. Ce choix de comptabilisation se fait de manière individuelle, pour chaque opération de prise de contrôle.

Par ailleurs, les opérations d'achat ou de cession de parts d'intérêts minoritaires dans des sociétés contrôlées qui n'amènent pas de prise ou perte de contrôle sont comptabilisées comme des transferts entre la part du Groupe et la part des minoritaires dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat.

Ecart d'acquisition positif

L'écart d'acquisition positif est inscrit au bilan consolidé comme la différence positive entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales est présenté séparément au bilan. Il est évalué dans la devise de l'entreprise acquise et converti au taux de clôture. L'écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation.

Pour le Groupe Fimalac, l'unité génératrice de trésorerie correspond au secteur d'activité. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition est repris dans le calcul du résultat de cession.

Ecart d'acquisition négatif

Un profit est comptabilisé directement en résultat lorsque le calcul de l'écart d'acquisition tel que ci-dessus aboutit à une différence négative. Il est attribué intégralement à l'acquéreur.

(ii) Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

La participation est enregistrée à la date d'acquisition à son coût d'acquisition.

Les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition positifs dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « Participation dans les Entreprises Associées ». Lors de la cession d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, le montant de l'écart d'acquisition est repris dans le calcul du résultat de cession.

Les résultats ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des co-entreprises sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci (investissement relatif aux titres mis en équivalence augmenté des éléments faisant partie intégrante de l'investissement comme des créances à long terme), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf s'il a contracté des engagements légaux ou implicites ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Lorsqu'une entreprise du Groupe enregistre des transactions avec une entreprise associée ou d'une co-entreprise, les profits et pertes latents sont éliminés à hauteur des intérêts du Groupe dans l'entreprise associée ou la co-entreprise, sauf lorsque des pertes latentes représentent une perte de valeur en cas d'actif cédé.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des co-entreprises font l'objet de retraitements le cas échéant afin d'harmoniser les méthodes appliquées avec celles du Groupe.

2.4.3. - Information sectorielle

La distinction des secteurs opérationnels, d'activités et géographiques est basée sur la structure d'organisation et de gestion du Groupe et sur ses indicateurs de gestion interne auprès de ses organes de direction.

Les secteurs opérationnels sont :

- Le secteur Financier composé des activités de Fitch Ratings, Fitch Solutions et Fitch Learning
- Le secteur Hôtellerie et Loisirs
- Le secteur Entertainment
- Le secteur Digital
- Le secteur Immobilier

Les éléments non affectés aux secteurs d'activité correspondent aux frais de siège.

Les secteurs géographiques, hors ceux du secteur financier, sont :

- France
- Autres pays de l'Union Européenne
- Amérique Latine
- Autres pays

Les secteurs géographiques spécifiques au secteur financier (Fitch Group) sont :

- Amérique du Nord
- Amérique Latine
- Europe, Moyen Orient, Afrique
- Asie

2.4.4. - Principes de conversion

2.4.4.1. - Monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont mesurés en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

2.4.4.2. - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les valeurs immobilisées acquises en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur aux dates d'acquisition.

L'ensemble des créances et dettes libellées en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat opérationnel ou en résultat financier selon le sous-jacent ; toutefois, les différences de change qui résultent de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales consolidées sont portées directement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

2.4.4.3. - Conversion des comptes des sociétés étrangères

La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen annuel. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Les écarts d'acquisition positifs et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle et sont convertis au taux de clôture.

Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres et les opérations de financement internes à long terme concernant des investissements nets dans une entreprise étrangère ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves.

2.4.5. - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immeubles situés aux 97 et 101 rue Lille à Paris (7^{ème}) sont comptabilisés au coût car ils abritent le siège social de certaines filiales françaises. L'immeuble de bureaux situé à Londres est comptabilisé également au coût comme le permet IAS 40.

Les coûts d'emprunts sont incorporés dans le coût des immobilisations pour les actifs qualifiés. S'agissant des actifs qualifiés (Immeubles en l'état futur d'achèvement), ces actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés donnent lieu à incorporation des coûts d'emprunts, et ce jusqu'à la mise à disposition du bien.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Bâtiments : 10 à 60 ans
- Agencements des constructions : 5 à 15 ans
- Matériel de transport et outillage : 4 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureaux : 3 à 10 ans

Les durées de vie sont revues à chaque clôture annuelle.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus, ou lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les pertes ou les profits sur cession

d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ».

2.4.6. - Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées au coût historique d'acquisition et révisées régulièrement en cas d'indice de perte de valeur. Les dépréciations sont enregistrées dans le compte de résultat en résultat opérationnel courant, sauf si elles revêtent un caractère inhabituel ou sont d'un montant très significatif. Dans ce cas, elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Marques – de 10 ans à 15 ans
- Licences et logiciels – 1 an à 3 ans
- Relation clients – de 3 à 10 ans
- Brevets – de 3 à 12 ans

2.4.6.1. - Marques achetées et acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les marques sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont évaluées à la juste valeur.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

Les marques qui entrent dans la catégorie des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

2.4.6.2. - Licences

Les licences sont inscrites au coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire afin de réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée. La date de début des amortissements est la date de mise en service du bien.

2.4.6.3. - Logiciels

Les coûts des logiciels acquis sont capitalisés et amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les coûts associés à la maintenance de logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts liés à la production d'un logiciel identifiable, dont le Groupe détient le contrôle et générant des avantages économiques futurs sur plus d'un exercice sont comptabilisés à l'actif du bilan si les critères d'IAS 38 sont respectés.

Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développés les logiciels et une quote-part appropriée de frais généraux de production. Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis selon leur durée d'utilité estimée.

2.4.6.4. - Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont remplis.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Le cas échéant, les dépenses de développement ne satisfaisant pas aux critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38, sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.4.7. - Tests de dépréciation des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Une perte est reconnue lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers, autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

2.4.8. - Actifs financiers

Le Groupe classe ses investissements en quatre catégories :

2.4.8.1. - Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat par le Groupe, lors de leur comptabilisation initiale.

Un instrument financier est comptabilisé comme détenu à des fins de transaction s'il a été acquis ou assumé dès l'origine avec l'intention de le revendre à brève échéance.

Les dérivés sont classés dans cette catégorie sauf s'ils ont été qualifiés d'opérations de couverture.

Ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Les actifs de cette catégorie sont classés en courant s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils doivent être vendus dans les douze mois suivant la clôture.

2.4.8.2. - Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif que le Groupe n'a pas l'intention de vendre immédiatement. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une éventuelle provision pour dépréciation. Ils sont classés en actifs courants sauf ceux pour lesquels la date d'échéance est de plus de douze mois après la date de clôture.

2.4.8.3. - Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.4.8.4. - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les autres catégories. Ils sont classés en actifs non courants sauf si le Groupe a l'intention de les céder dans les douze mois suivant la clôture.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de leur cession ou d'une dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La perte de valeur éventuelle est égale à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur courante ou la valeur recouvrable diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, le Groupe l'évalue à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier (ou une partie de l'actif financier) arrivent à expiration, lorsque le Groupe renonce à ces droits ou lorsque le Groupe transfère ces droits et qu'il n'a plus la quasi-totalité des risques et avantages attachés.

A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers. S'il existe une indication de dépréciation, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs et comptabilise une éventuelle perte de valeur en fonction de la catégorie d'actif concerné.

Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont

observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix) soit indirectement (c'est-à-dire à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché (données non observables) est déterminée grâce à des informations internes au Groupe. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 3 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

2.4.9. - Créances clients

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). A l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des créances clients lorsqu'il existe un signe objectif que les montants dus ne pourront être recouverts conformément aux termes contractuels.

2.4.10. - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire (valeurs mobilières de placement).

Ces placements sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

2.4.11. - Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres et il n'existe pas d'actions préférentielles.

Les coûts liés à une transaction portant sur les capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent).

Les actions propres détenues par le Groupe sont déduites des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.4.12. - Emprunts

2.4.12.1. - Emprunts et dettes bancaires

Les emprunts sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur (montant de trésorerie reçu), nets des coûts directs d'émission et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement sont comptabilisées en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants sauf si le Groupe possède un droit inconditionnel de différer le remboursement de la dette de plus de douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.4.12.2. - Engagement de rachat des minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements de rachat des parts des minoritaires dans les filiales du Groupe sont enregistrés en passifs financiers non courant du bilan. La contrepartie de cette dette financière est reconnue en déduction des capitaux propres hors-groupe à hauteur de la valeur comptable des intérêts minoritaires concernés, et en déduction des capitaux propres part du groupe pour l'excédent éventuel. La dette est réévaluée à chaque clôture à la valeur actuelle du remboursement.

2.4.13. - Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts adoptés qui seront appliqués pour les périodes futures.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées, les co-entreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

2.4.14. - Avantages au personnel

2.4.14.1. - Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe FIMALAC participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les salariés et les employeurs. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés du Groupe n'ont aucun engagement autre que les cotisations normales.

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont les Etats Unis, la France et l'Angleterre.

Aux Etats-Unis, les salariés participent à un régime à cotisations définies mis en place par Fitch Ratings Inc. Ce régime permet aux salariés admissibles de réduire leur rémunération en versant, lors de chaque paie, un montant de cotisation défiscalisée. La société peut choisir d'ajouter un abondement, égal à un pourcentage prédéfini des cotisations salariales, comme contribution défiscalisée en leur faveur. De plus, le régime inclut des dispositions de participation aux bénéfices, lesquelles permettent aux salariés admissibles de recevoir des contributions patronales supplémentaires selon la rentabilité de la société. En Angleterre, un régime semblable à cotisations définies, auquel les salariés participent, a été mis en place par Fitch Rating Ltd.

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. À ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont les modalités de calcul, fixées par la convention collective applicable dont ils relèvent, dépendent de l'ancienneté dans la société.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Compte tenu de l'amendement de la norme IAS 19 applicable au 1er janvier 2013, les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont enregistrés immédiatement en contrepartie du compte de résultat

Paiements en actions

Le Groupe attribue à des membres du personnel des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés, ainsi que des actions gratuites.

Les services rendus rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge sur la période d'acquisition des droits. Concernant les options d'achat d'actions le modèle utilisé pour évaluer ces services est " Black & Sholes ".

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables.

Plans de BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises)

Des plans d'attribution de BSPCE sont accordés aux dirigeants et salariés de la société Webedia. Ces bons sont représentatifs de plans de paiement en actions réglés en trésorerie du fait de l'existence de promesses d'achat et de vente portant sur les titres potentiellement acquis suite à l'exercice de ces BSPCE. Ainsi une charge de personnel est constatée au fur et à mesure que les services sont rendus par les bénéficiaires.

Plan d'intéressement

Fitch Group a mis en place depuis 2009 un plan d'intéressement indexé sur l'EBITDA par période glissante de 3 ans. Ce plan rentre dans le champ d'IAS 19.

2.4.15. - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé, que la sortie d'avantages économiques est probable, et que la sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Dans le cadre de ses activités, Fimalac et ses filiales peuvent faire l'objet de procédures et de litiges d'ordre social, fiscal ou réglementaire (ex. : droit de la concurrence). Chacun des risques potentiels ou avérés fait l'objet d'une revue détaillée et, le cas échéant, d'une provision déterminée compte tenu de l'avis des experts et avocats conseils du Groupe.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties concernées.

Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe a possédé des sites industriels. Les dommages causés à l'environnement peuvent nécessiter que le Groupe ait à restaurer les sites exploités afin de répondre aux obligations légales ou implicites.

Les analyses et les estimations ont été réalisées par le Groupe, en accord avec les experts adéquats, pour déterminer la probabilité, la date et le montant de la sortie de ressources. Ces montants sont provisionnés dans les états financiers du Groupe.

Les provisions sont actualisées en retenant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif. L'augmentation ou la diminution de la provision résultant des impacts d'actualisation sont comptabilisées dans les autres produits et charges financiers.

2.4.16. - Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, net des taxes et remises accordées.

Les prestations de service sont comptabilisées en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Les produits d'intérêts sur instruments portant intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux de rendement effectif de l'actif.

Les dividendes sur placements sont comptabilisés lorsque les droits des actionnaires à percevoir le paiement sont établis.

Revenus Groupe Webedia (secteur Digital)

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Pour les ventes de prestations de services, les produits sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Les produits provenant de l'activité de Régie Publicitaire externe pour le compte de sites internet n'appartenant pas au Groupe Webedia sont comptabilisés à hauteur du montant net de la commission perçue par Webedia.

Le chiffre d'affaires du Groupe Webedia se compose des éléments suivants :

- De contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire sur les sites internet et les applications mobiles:
 - Pour les contrats de vente terminés à la date de clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion de bannières publicitaires sur les sites Français du Groupe ou sur les sites du Groupe à l'étranger sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend principalement du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond donc à la valeur du contrat préalablement négocié, éventuellement ajusté selon le nombre de pages vues ;
 - Pour les contrats de vente en cours à la date de clôture, le chiffre d'affaires reconnu correspond à la valeur du contrat initial prorata temporis ;
 - Les opérations d'échanges (de bannières publicitaires sur Internet et de bannières publicitaires contre logos) ne sont reconnues, conformément à SIC 31, que si les deux prestations échangées ne sont pas considérées comme similaires, (c'est-à-dire notamment format et site de même nature), et si leur valeur est à la hauteur de transactions monétaires similaires. Le revenu des opérations d'échanges qui respectent ces deux conditions est reconnu selon le même principe que les contrats de vente définis ci-dessus. Le Groupe ne disposant pas encore d'outils lui permettant de déterminer objectivement le caractère dissimilaire des prestations d'échange de bannières publicitaires sur Internet, les échanges de bannières publicitaires n'ont pas été valorisés dans les comptes consolidés IFRS. Les prestations d'échange de bannières publicitaires contre des publicités dans la presse ou du contenu sont restées valorisées à hauteur des factures émises par les entités du Groupe.
- De contrats de mise à disposition de nos contenus films, acteurs,... sous formes de fiches que les partenaires du Groupe (portails Internet notamment) diffusent sur leur site sous leur propre marque.
- De revenus de l'activité Shopping basés sur la commission perçue dès lors qu'un internaute décide de rejoindre le site d'un annonceur de Pure Shopping (Pay per click). Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que le transfert d'internaute vers le site de l'annonceur a été enregistré dans le système d'information du Groupe.
- De revenus de mise en place de plates-formes développées pour le compte des annonceurs ; ces revenus sont reconnus à la livraison de la plateforme. Les honoraires de gestion éditoriale et technique sont ensuite reconnus sur une base mensuelle.

Les autres revenus, principalement sous forme de commissions, sont reçus des prestataires commerciaux organisant pour notre compte les ventes de tickets de cinéma sur le site français d'Allociné, ou issus des ventes et locations de DVD.

Revenus de VEGA (secteur Entertainment)

Les revenus de VEGA proviennent essentiellement de la location d'équipements (salles de spectacles ou sportives) principalement aux producteurs. Il sont constatés lors de la réalisation de l'évènement.

Revenus de l'activité de notation de Fitch Ratings, de l'activité de commercialisation de données et d'outils d'analyses de Fitch Solutions et de l'activité de formation et d'enseignement professionnel de Fitch Learning

Fitch a principalement deux natures de revenus :

- des prestations de services liées à l'activité de notation financière (Fitch Ratings) et à l'activité de formation (Fitch Learning)
- des revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches (Fitch Solutions)

Prestations de services liées à l'activité de notation financière

- Ces prestations comprennent les revenus de notation des émissions, les honoraires de surveillance ainsi que des honoraires contractuels de notation « Relationship fees ».
- Les revenus de notation des émissions sont enregistrés en résultat au moment où la société attribue la notation à l'émission et facture l'émetteur. Par ailleurs, certains contrats comportent des clauses de dédommagement en cas d'annulation du projet de notation. Le revenu correspondant est comptabilisé lorsqu'il est certain.
- Les honoraires de surveillance sont reconnus au fur et à mesure du service rendu quel que soit le mode de facturation. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé d'avance est différé et étalé sur la durée de vie moyenne de l'instrument financier. De même, le chiffre d'affaires est comptabilisé en factures à établir si la prestation de surveillance est réalisée et n'a pas fait l'objet de facturation.
- Les honoraires contractuels de notation sont reconnus au moment où le service est rendu. Ils couvrent généralement des périodes annuelles, semi annuelles ou trimestrielles. Ils sont donc différés et répartis sur la durée de vie du contrat.

Prestations de services liées à l'activité de formation

Les prestations sont reconnues au moment où le service est rendu.

Revenus d'abonnements aux services d'analyses et de recherches

Ces revenus sont facturés d'avance sur une période n'excédant pas un an. Ils sont différés et reconnus au prorata de la durée de l'abonnement.

2.4.17. - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement notamment lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les frais financiers qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2.4.18. - Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires est reconnue en dettes dans les états financiers du Groupe lorsqu'elle a été approuvée.

2.4.19. - Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Les actifs et passifs qui sont disponibles immédiatement pour être vendus, dont la valeur comptable sera recouvré principalement par la cession et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés (capitaux propres consolidés) et leur valeur fiscale.

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou des activités abandonnées sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Les produits et charges des actifs et passifs destinés à être cédés restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs faisant l'objet d'un abandon d'activité, les résultats correspondants sont présentés séparément dans le compte de résultat s'ils répondent à la définition d'une activité abandonnée. Après leur classement en actifs détenus en vue de la vente, les amortissements et la dépréciation des actifs corporels et incorporels sont arrêtés.

2.4.20. - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat des activités ordinaires poursuivies attribuables aux porteurs d'actions ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions propres.

Pour le résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets d'instruments dilutifs : options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions.

2.4.21. - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement et le cas échéant les résultats de cessions ou de dépréciations importantes ou inhabituelles d'actifs non courants corporels ou incorporels, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel, les dotations et reprises aux provisions pour litiges,

garanties et environnement d'un niveau de matérialité très significative, ainsi que les éléments liés aux acquisitions.

2.4.22. - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeur sur les actifs, les provisions courantes et non courantes et les provisions pour avantages au personnel.

NOTE N° 3 - SOCIETES CONSOLIDEES

3.1. - EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Acquisitions au cours de l'exercice

Filiales	% d'intérêts acquis	Date d'acquisition	Coût des titres (en M€)
Pôle Digital			
Groupe Webedia *	65,2%	juil-13	36,6
<u>Acquisitions au niveau de Webedia</u>			
Groupe Allociné	100,0%	juil-13	68,3
Groupe Confidentielles	61,5%	déc-13	6,0
Exponaute	100,0%	déc-13	0,3

* Au 26 juillet 2013, le % acquis était de 38,8 %, ramené depuis à 65,2% suite à l'apport des titres Allociné à Webedia par Fimalac. Le Groupe Allociné a été acquis par Fimalac le 12 juillet 2013, il a été apporté à Webedia le 20 décembre 2013.

Depuis juillet 2013, fimalac a constitué un pôle digital autour des deux acquisitions significatives, Webedia et Financière Allociné. Fimalac a acquis, le 12 juillet 2013, 98 % des actions du Groupe Allociné (participation ensuite portée à 100 %) et le 26 juillet 2013, 38,8 % du capital de Webedia. Elle a ensuite apporté les titres de Financière Allociné à Webedia le 20 décembre 2013. Cet apport a permis à Fimalac de détenir 65,2 % du Groupe Webedia incluant Allociné à cette date.

Webedia gère des sites thématiques leaders sur leur secteur comme Purepeople.com, Purestyle.com ou Puremedias.com. La société TFCO, apportée et fusionnée à Webedia à la date de prise de contrôle, vient renforcer l'activité conseil du Groupe ainsi que sa présence auprès des cibles féminines grâce au savoir-faire de Terrafemina. Allociné est le 1^{er} groupe français de médias d'information sur le cinéma et les séries télévisées.

Le Groupe Webedia détenu à 65,2% par Fimalac au 31 décembre 2013, fait l'objet d'une intégration globale à compter de sa date d'acquisition dans les états financiers consolidés du Groupe, compte tenu des dispositions des pactes d'actionnaires et de la composition des organes de gouvernance et de direction qui donnent à Fimalac le contrôle.

Le prix d'acquisition de ce pôle digitale est de 111,2 M€ compte tenu d'un complément de prix évalué à 4,5 M€.

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'existence de promesses d'achat et de vente d'actions Webedia entre Fimalac et les autres actionnaires ainsi que des actions de Groupe Confidentielles entre Webedia et les autres actionnaires a conduit à comptabiliser une dette envers les minoritaires pour la valeur actualisée des prix d'exercice estimés. Cette dette qui s'élève à 60,7 M€ est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres minoritaires. Ont également été pris en compte les plans de BSPCE octroyés aux dirigeants et salariés potentiellement exerçables à la date de d'acquisition pour un montant actualisé de 1,5 M€.

Fimalac a choisi l'option d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur pour les acquisitions de Webedia et de Groupe Confidentielle. Compte tenu de ces éléments, un goodwill complet de 141,2 M€ a été comptabilisé dans le cadre de ces acquisitions.

Le calcul du goodwill de Webedia et Allociné (hors Groupe Confidentielles) est le suivant :

Détail goodwill Webedia/Allociné	en millions d'€
Prix d'acquisition	104,9
Juste valeur des minoritaires	53,8
Total	158,7
Situation nette acquise consolidée	21,6
Marques identifiées	15,6
Impôts différés sur marques	-5,3
Situation nette acquise retraitée à 100 %	31,9
Comptabilisation des BSPCE antérieurs à la date d'acquisition	-1,5
Total goodwill complet	128,3

Concernant Webedia et Allociné, l'allocation aux actifs et passifs identifiables acquis a été effectuée après prise en compte des principaux ajustements de juste valeur suivants :

Mise à la juste valeur des marques Allociné France 10,8 M€, Allemagne 0,5 M€, Brésil 1,3 M€. Ces marques font l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans.

Mise à la juste valeur des marques du groupe Webedia pour un montant de 3 M€ amortissable sur 10 ans. La constatation de passifs d'impôts différés correspondant à la mise à la juste valeur des marques d'un montant de 5,3M€.

Fimalac a choisi l'option d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur. Compte tenu de ces éléments, un goodwill complet de 141,2 M€ a été comptabilisé.

Le calcul du goodwill Groupe Confidentielles est le suivant :

Détail goodwill Groupe Confidentielle	en millions d'€
Prix d'acquisition	6,0
Juste valeur des minoritaires	6,9
Total	12,9
Situation nette acquise consolidée	0,2
TOTAL GOODWILL COMPLET	12,7

Concernant Groupe Confidentielles, l'acquisition ayant été faite en décembre 2013, l'allocation du prix d'acquisition définitive sera établie au plus tard dans les 12 mois suivants l'acquisition.

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Pour assurer une meilleure comparabilité, le compte de résultat consolidé résumé ci-après, présente les activités du Groupe avant prise en compte de l'ensemble du Pôle Digital :

(en Millions d'€)	31 décembre 2013 (Proforma 12 mois hors Groupe Webedia)	31 décembre 2012 (Proforma 12 mois)
Chiffre d'affaires	46,4	33,0
Autres produits et autres charges	-50,9	-34,3
Dotation aux amortissements et provisions	-7,8	-5,8
Résultat opérationnel récurrent	-12,3	-7,1
Autres produits et autres charges opérationnelles	1,4	-30,7
Résultat opérationnel	-10,9	-37,8
Résultat financier	6,4	-5,6
Charge d'impôts	-4,9	-6,6
Quote part de résultat des MEE	90,3	52,4
Résultat net de Fitch (avant cession)		30,6
résultat net d'impôts de 10 % de Fitch		81,2
Résultat net	80,9	114,2
Quote part des minoritaires	-0,3	5,6
Résultat net part du Groupe	81,2	108,6

3.2. - LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE

Nom	Adresse	N° Siren	Exercice 2013			Exercice 2012		
			% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
F. MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)	97, rue de Lille - 75007 Paris	542 044 136	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%	Mère
F. C. B. S. GIE	97, rue de Lille - 75007 Paris	380 954 743	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FIMALAC INFORMATION	97, rue de Lille - 75007 Paris	500 771 407	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC SEFI	97, rue de Lille - 75007 Paris	381 887 231	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SCI 101 RUE DE LILLE	97, rue de Lille - 75007 Paris	515 168 326	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	97, rue de Lille - 75007 Paris	343 693 701	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
FINANCIERE PORTEFOIN	97, rue de Lille - 75007 Paris	572 055 259	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
S I F M P	97, rue de Lille - 75007 Paris	552 112 047	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FIMALAC MEDIA NUMERIQUE	97, rue de Lille - 75007 Paris	794 483 974	100,00%	100,00%	IG			
RING MEDIA	3, rue du Colonel Moll - 75017 Paris	533 536 009	100,00%	100,00%	IG			
WEBEDIA SA	3 avenue Hoche - 75008 Paris	501 106 520	65,22%	65,22%	IG			
Filiales de WEBEDIA (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Webedia SA)								
PURE STYLE SAS	3 avenue Hoche - 75008 Paris	504 148 602	100,00%	100,00%	IG			
PURE PEOPLE. COM SAS	3 avenue Hoche - 75008 Paris	501 381 859	100,00%	100,00%	IG			
WEBEDIA INTERNET BRASIL S.A.	99, av. Rio Branco - Rio de Janeiro - Brésil		85,00%	85,00%	IG			
EXPONAUTE	3 avenue Hoche - 75008 Paris	528 558 091	100,00%	100,00%	IG			
FINANCIERE ALLOCINE	3 avenue Hoche - 75008 Paris	449 598 283	100,00%	100,00%	IG			
ALLOCINE SAS	3 avenue Hoche - 75008 Paris	394 880 314	100,00%	100,00%	IG			
ALLOCINE PRODUCTIONS	3 avenue Hoche - 75008 Paris	443 033 683	100,00%	100,00%	IG			
ALLOCINE TELEVISION	3 avenue Hoche - 75008 Paris	533 591 970	100,00%	100,00%	IG			
ALLOCINE UK	79, Wardour Street - W1D 6QB London - Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
ALLOCINE DO BRASIL MIDIA DIGITAL LTDA	Largo do Machado, n°29, Cobertura Catete - Rio de Janeiro - Brésil		100,00%	100,00%	IG			
ALLOCINE SPAIN	Calle Velazquez - 7AB, Madrid - Espagne		100,00%	100,00%	IG			
BEYAZPERDE SINEMA INTERNET HIZMETLERI	Nispetiye Mah. Barbaros Bulvari. N°2 - Istanbul - Turquie		99,00%	99,00%	IG			
FILMSTARTS	ChausseestraBe 8F - D-10115 Berlin - Allemagne		87,50%	87,50%	IG			
TALENT GROUP	9, rue de Téhéran - 75008 Paris	350 310 769	34,00%	34,00%	ME			
TALENT GROUP COMMUNICATION	9, rue de Téhéran - 75008 Paris	385 207 972	34,00%	34,00%	ME			
GROUPE CONFIDENTIELLES	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	539 534 792	61,50%	61,50%	IG			
750 GRAMMES	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	479 584 807	61,50%	100,00%	IG			
750 GRAMMES INTERNATIONAL	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	529 357 253	61,50%	100,00%	IG			
A. F. G. E.	8, allée de l'Innovation - 0220 Soissons	437 889 108	61,50%	100,00%	IG			

IG = Intégration globale
ME = Mise en équivalence

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nom	Adresse	N° Siren	Exercice 2013			Exercice 2012		
			% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
FIMALAC TECH INFO	97, rue de Lille - 75007 PARIS	500 745 187	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FIMALAC SPECTACLES ET COMEDIES	101, rue de Lille - 75007 PARIS	791 773 872	100,00%	100,00%	IG			
VEGA SA	101, rue de Lille - 75007 PARIS	440 148 252	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
Filiales de VEGA SA (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Vega SA)								
EURL JARDYREX	101, rue de Lille - 75007 PARIS	384 176 202	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH NANCY	Rue du Zénith - 54320 MAXEVILLE	421 324 427	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH DIJON	Rue de Colchide - 21000 DIJON	480 995 448	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LES ARENES DE METZ	5, av. Louis le Débonnaire - 57000 METZ	442 236 089	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC S.B.S.L	95 cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX	413 748 351	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ANTARES	2, avenue Antares - 72100 LE MANS	414 231 639	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LES DOCKS	Hangars 36/37 - Quai Vauban - 76600 LE HAVRE	420 834 848	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC ZENITH LIMOGES	16, avenue Jean Monnet - 87100 LIMOGES	492 774 583	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SARL NORMAND EXPO	Rue Marceau - 76600 LE HAVRE	350 524 609	100,00%	100,00%	IG	58,62%	58,62%	IG
SNC ZENITH STRASBOURG	Allée du Zénith - 67201 ECKBOLSHEIM	497 643 577	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC L'AXONE	6, rue du Commandant Rosset - 25200 MONTBELLiard	508 556 909	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC LE PHARE DE CHAMBERY	800, av. du Grand Ariétaz - 73000 CHAMBERY	504 801 986	90,00%	90,00%	IG	90,00%	90,00%	IG
SNC STADE COUVERT DE LIEVIN	Chemin des Manufactures - 62800 LIEVIN	509 171 146	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SNC STE D'exploitation DU PALAIS NIKAIA	163, route de Grenoble - 06200 NICE	515 313 187	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
SNC LE MILLESIMUM	1, rue Jean Bagnost - 51530 PIERRY	529 698 524	70,00%	70,00%	IG	70,00%	70,00%	IG
SNC MACON EVENEMENTS	Parc des expositions - Av. P.Bérégovoy - 71000 MACON	530 646 165	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SAS SILO D'ARENC	35 quai du Lazaret - 13002 MARSEILLE	531 414 365	66,67%	66,67%	IG	66,67%	66,67%	IG
SNC SPORTS EN SEINE	Rue Lillebonne - 76000 ROUEN	750 217 671	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SAS LE CAPITOLE	68, av. du Président Roosevelt - 51000 Chalon en Champagne	539 290 551	39,00%	39,00%	ME	39,00%	39,00%	ME
SAS ELLIPSE	101, rue de Lille - 75007 PARIS	514 108 802	100,00%	100,00%	IG			
Filiales d'ELLIPSE SA (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau d'ELLIPSE SA)								
SNC HUDOLIA	70, avenue de Paris - 91410 DOURDAN	531 493 815	100,00%	100,00%	IG			
SNC L'ICEBERG	Rue Pierre Nuss - 67200 STRASBOURG	529 543 266	100,00%	100,00%	IG			
SNC L'O	6, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 67210 OBERNAI	528 814 023	100,00%	100,00%	IG			
SNC PLOUF	46, rue du 11 Novembre - 72500 CHÂTEAU DU LOIR	531 465 086	100,00%	100,00%	IG			
SNC LA VAGUE	Rue Bleury - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY	531 403 905	100,00%	100,00%	IG			
SNC HELICEA	7, rue Mont-Joie - 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	751 234 568	100,00%	100,00%	IG			
SNC LE CARRE	101, bd de Verdun - 76200 DIEPPE	750 869 737	100,00%	100,00%	IG			
SNC AQUAZERGUES	856, Route de Lucenay - 69480 Anse	793 383 340	100,00%	100,00%	IG			

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nom	Adresse	N° Siren	Exercice 2013			Exercice 2012		
			% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
FIMALAC DEVELOPPEMENT	9, rue du Laboratoire - L 1911 LUXEMBOURG	122 778	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Filiales de Fimalac Développement (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Fimalac Développement)								
XSTREAM	Voie des Traz - 1218 SUISSE	CH-660-5027008-4	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
COLONNADE REAL ESTATE	9, rue du Laboratoire - L 1911 LUXEMBOURG	3715	80,00%	80,00%	IG	80,00%	80,00%	IG
NORTH COLONNADE LTD	30 North Colonnade - Canary Wharf - London E14 5GP	062 33 884	80,00%	100,00%	IG	80,00%	100,00%	IG
SAS TROIS S	101, rue de Lille - 75007 PARIS	750 133 951	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
POLE NORD EVENEMENTS	101, rue de Lille - 75007 PARIS	482 251 931	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
GROUPE LUCIEN BARRIERE	35, bd des Capucines - 75002 PARIS	320 050 859	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME
GILBERT COULLIER PRODUCTIONS	31, place Saint-Ferdinand - 75017 PARIS	391 245 305	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME
AUGURI PRODUCTIONS	97, rue Oberkampf - 75011 PARIS	400 188 983	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME
KWET PRODUCTION	33, rue de Naples - 75008 Paris	431 511 062	40,00%	40,00%	ME			
POMME PRODUCTION	33, rue de Naples - 75008 Paris	339 013 278	40,00%	40,00%	ME			
DEB JAM	20, rue Ampère - Cité du cinéma - 9300 Saint Denis	453 622 029	50,00%	50,00%	ME			
LE COMEDY CLUB	20, rue Ampère - Cité du cinéma - 9300 Saint Denis	502 520 463	50,00%	50,00%	ME			
FIMALAC SERVICES FINANCIERS	97, rue de Lille - 75007 PARIS	500 748 033	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH GROUP INC	1 State Street Plaza - New York - USA		50,00%	50,00%	ME	50,00%	50,00%	IG
Filiales de FITCH GROUP INC (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Fitch Group Inc)								
FITCH RATINGS INC	1 State Street Plaza - New York - USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SOLUTIONS INC	1 State Street Plaza - New York - USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH TRAINING INC	1 State Street Plaza - New York - USA		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH TRAINING HOLDING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING HOLDING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
FITCH 7CITY LEARNING INC	USA		100,00%	100,00%	IG			
FITCH TRAINING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH 7CITY LEARNING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
FITCH 7CITY LEARNING FINANCE	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
FITCH 7CITY LEARNING GROUP LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
FITCH 7CITY LEARNING (IB) LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
FITCH 7 CITY LEARNING MIDDLE EAST LTD	Emirats Arabes		100,00%	100,00%	IG			
FITCH 7 CITY LEARNING SINGAPORE LTD	Singapoure		100,00%	100,00%	IG			
FITCH CENTRO AMERICA SA	Panama		98,66%	98,66%	IG	98,66%	98,66%	IG
FITCH CENTRO AMERICA SA	Guatemala		98,66%	98,66%	IG	98,66%	98,66%	IG
FITCH CALIFICADORA DE RIESGO SA	Costa Rica		98,66%	98,66%	IG	98,66%	98,66%	IG
FITCH RATINGS COLOMBIA	Colombie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH TREASURY LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			
FITCH INFORMATION SERVICES INC	USA		100,00%	100,00%	IG			
FITCH INFORMATION SERVICES LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG			

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nom	Adresse	N° Siren	Exercice 2013			Exercice 2012		
			% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
Filiales de FITCH GROUP INC (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Fitch Group Inc)								
FITCH RATINGS LTD	30 North Colonnade London E14 SGN - GB		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Filiales de FITCH RATINGS LTD (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Fitch Ratings Ltd)								
FITCH SOLUTIONS LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SOLUTIONS ASIA PTE LTD	Singapour		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
IRR ADVISORY SERVICES PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG			
DERIVATIVES FITCH LTD	Royaume Uni	(Dormant)	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH FRANCE SA	France		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH ITALIA SPA	Italie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH POLSKA SA	Pologne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS ESPANA SA	Espagne		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS	Turquie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH IBCA SOUTH AFRICA PTY LTD	Afrique du Sud		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INTER ARAB RATING CY EC	Emirats Arabes		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
NILE RATING CY SAC	Egypte	(Liquidation en cours)	95,00%	95,00%	IG	95,00%	95,00%	IG
FITCH NORTH AFRICA SA	Tunisie	(Dormant)	99,77%	99,77%	IG	99,77%	99,77%	IG
FITCH IBCA SOVEREIGN RATING LTD	Royaume Uni			Liquidée		100,00%	100,00%	IG
FITCH INSURANCE RATINGS LTD	Royaume Uni			Liquidée		100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS CIS HOLDING LTD	Royaume Uni		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH AUSTRALIA PTY LTD	Australie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH SINGAPORE RATINGS PTE LTD	Singapour		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH HONG KONG LTD	Hong Kong		99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
FITCH RATINGS JAPAN LTD	Japon		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INDIA RATINGS & RESEARCH PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH INDIA SERVICES PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG			
FITCH RATINGS INDIA PTE LTD	Inde		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS BEIJING LTD	Chine		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PT FITCH HOLDINGS INDONESIA	Indonésie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH CHILE HOLDING SA	Chilie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH CHILE CASIFIC. DE RIESGO LTDA	Chilie		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH MEXICO SA	Mexique		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH RATINGS BRAZIL LTDA	Brésil		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH VENEZUELA CALIFIC. DE RIESGOS	Venezuela		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FITCH REPUBLICA DOMINICANA C.p A.	République Dominicaine		100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Nom	Adresse	N° Siren	Exercice 2013			Exercice 2012		
			% d'intérêts	% de contrôle	Méthode	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode
Filiales de FITCH RATINGS LTD (les % d'intérêts et de contrôles ainsi que la méthode de consolidation sont exprimés au niveau de Fitch Ratings Ltd)								
KOREA RATINGS CORPORATION	Corée		74,86%	74,86%	IG	74,86%	74,86%	IG
Filiales de Korea Ratings Ltd (les % d'intérêts et de contrôles sont exprimés au niveau de Korea Ratings Ltd)								
KOREA RATING PLUS CO LTD	Corée		96,60%	96,60%	IG			
E-CREDIBLE CO LTD	Corée		64,54%	64,54%	IG	64,54%	64,54%	IG
E-CREDIBLE NETWORKS CO LTD	Corée		64,54%	64,54%	IG	64,54%	64,54%	IG
KOREA ASSET PRICING LTD	Corée		33,64%	33,64%	ME	33,64%	33,64%	ME
E-VALUE CO LTD	Corée			Cédée		20,00%	20,00%	ME
CHINA LIANHE CREDIT RATINGS CO LTD	Chine		49,00%	49,00%	ME	49,00%	49,00%	ME
FITCH RATINGS THAILAND LTD	Thaïlande		49,90%	49,90%	ME	49,90%	49,90%	ME
FITCH RATINGS LANKA LTD	Sri Lanka		45,00%	45,00%	ME	45,00%	45,00%	ME
APOYO & ASOC. Y CALIFIC. LTD	Pérou		20,00%	20,00%	ME	20,00%	20,00%	ME
CALIFIC.RIESGOS BNAKWATCH	Equateur			Cédée		40,00%	40,00%	ME
AESA RATINGS SA	Bolivie		25,00%	25,00%	ME	25,00%	25,00%	ME
FIX SCR SA (anciennement Fitch Uruguay & Argentine)	Argentine		30,00%	30,00%	ME	100,00%	100,00%	IG

NOTE N° 4 - RISQUES FINANCIERS

Facteurs de risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques financiers : risque de change, risque de taux, risques de liquidités, risque de crédit et risques sur actions. Le Groupe utilise des instruments dérivés afin de gérer son exposition aux risques de taux et de change et privilégie les placements à risques limités avec des maturités échelonnées dans le temps.

4.1. - RISQUE DE CHANGE

Les risques de change sont principalement issus de flux financiers et d'opérations de trésorerie intra-groupe dont les plus significatifs font l'objet d'une couverture.

Pour gérer son risque de change, les instruments financiers utilisés par le Groupe sont les suivants :

- Achats et ventes de devises à terme
- Achats et ventes d'options de change

Sensibilité aux variations de taux de change au 31 décembre 2013

(en millions de devises)	Total converti en €	USD	GBP	BRL	TRY	CHF
Emission de titres de créances négociables						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Opérations intra groupe	11,3			15,4	2,0	7,2
Sous-total passifs financiers	11,3	0,0	0,0	15,4	2,0	7,2
Valeurs mobilières de placement						
Liquidités	17,6	12,2	7,3			
Opérations intra groupe	131,9		110,0			
Sous-total actifs financiers	149,5	12,2	117,3	0,0	0,0	0,0
Risque de change avant couverture	138,3	12,2	117,3	-15,4	-2,0	-7,2
Achats à terme de devises						
Ventes à terme de devises	-131,9		-110,0			
Net change à terme	-131,9	0,0	-110,0	0,0	0,0	0,0
Risque de change exprimé dans chacune des devises	6,4	12,2	7,3	-15,4	-2,0	-7,2

Cours : €/ \$ 1,3791 - €/ £ 0,8337 - €/ BRL 3,2576 - €/ TRY 2,9605 - €/ CHF 1,2276

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,30
L'impact en capitaux propres est non significatif	

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Sensibilité aux variations de taux de change au 31 décembre 2012

(en millions de devises)	CHF	USD	GBP
Fournisseurs et créiteurs divers			
Emission de titres de créances négociables			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Opérations intra groupe	5,9		
Sous-total passifs financiers	5,9	0,0	0,0
Total Passifs	5,9	0,0	0,0
Clients et débiteurs divers			
Valeurs mobilières de placement			
Liquidités		23,8	
Opérations intra groupe			167,4
Sous-total actifs financiers	0,0	23,8	167,4
Total Actifs	0,0	23,8	167,4
Risque de change avant couverture	-5,9	23,8	167,4
Achats à terme de devises			
Ventes à terme de devises			-167,4
Tirage crédit			
Net change à terme	0,0	0,0	-167,4
Risque de change exprimé dans chacune des devises	-5,9	23,8	0,0

Cours : €/ \$ 1,31940 - €/ £ 0,81610

Sensibilité à une variation de 1% du cours de change	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 0,18
L'impact en capitaux propres est non significatif	

Impact des variations de change sur la présentation du compte de résultat au 31 décembre 2013

Une variation de +/- 10 % du dollar US aurait un impact de :

- +/- 9,9 % sur le résultat net part du Groupe soit +/- 7,8 M€.

Une variation de +/- 10 % de la livre sterling aurait un impact de :

- +/- 0,9 % sur le chiffre d'affaires du Groupe soit +/- 0,6 M€ ;
- +/- 1,0 % sur le résultat opérationnel courant soit +/- 0,2 M€ ;
- +/- 4,4 % sur le coût de l'endettement financier net soit +/- 0,3 M€ ;
- +/- 0,3 % sur le résultat net part du Groupe soit +/- 0,2 M€.

4.2. - RISQUE DE TAUX

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts. Afin de gérer les risques de taux, le Groupe utilise des instruments de gestion de taux d'intérêts. Ces instruments sont les suivants :

- Contrats d'échange de taux d'intérêts – SWAP
- Contrats de garantie de taux d'intérêts – COLLARS – CAP

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 31 décembre 2013

(en millions de devises)	Montant global en €	Position en EUR	Position en GBP
Emission de titres et de créances négociables	101,7	101,7	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses	178,0	49,1	107,5
Total passifs financiers	279,7	150,8	107,5
Valeurs mobilières de placement hors actions	9,4	9,4	
Liquidités	34,1	25,3	7,3
Placements obligataires	10,6	10,6	
Total actifs financiers	54,1	45,3	7,3
Position nette avant dérivés (taux variable)	-225,6	-105,5	-100,2
<u>Instruments dérivé</u>			
SWAP	96,0		80,0
CAP			
Total des instruments dérivés (taux fixe)	96,0	0,0	80,0
Position nette après dérivés	-129,6	-105,5	-20,2

Cours : €/ \$ 1,3791 - €/ £ 0,8337

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Impact en compte de résultat d'une variation de cours de +/- 1%	+/- 1,3
L'impact en capitaux propres est non significatif	

Sensibilité aux variations de taux d'intérêts au 31 décembre 2012

(en millions de devises)	Montant global en €	Position en EUR	Position en USD **	Position en GBP **	Position en CAD **
Emission de titres de créances négociables	58,0	58,0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses	131,8	80,5		41,8	0,0
Total passifs financiers	189,8	138,5	0,0	41,8	0,0
Valeurs mobilières de placement hors actions	37,0	37,0			
Liquidités	33,1	25,8		6,0	0,0
Total actifs financiers	70,1	62,8	0,0	6,0	0,0
Position nette avant dérivés (taux variable)	-119,7	-75,7	0,0	-35,8	0,0
<u>Instruments dérivé</u>					
SWAP	309,3	150,0	0,0	130,0	
CAP	24,5			20,0	
Total des instruments dérivés (taux fixe)	333,8	150,0	0,0	150,0	0,0
Position nette après dérivés	214,1	74,3	0,0	114,2	0,0

** Données exprimées en devises

Cours : €/ \$ 1,31940 - €/ £ 0,81610

Sensibilité à une variation de +/- 1% des taux d'intérêts	(en millions d'€)
Pour une variation uniforme de +/- 1% des taux d'intérêts l'impact sur le compte de résultat en rythme annuel serait de	2,1
L'impact en capitaux propres est non significatif	

4.3. - RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion du risque de liquidité implique un choix d'instruments liquides et négociables sur un marché actif ainsi que des sources de financement au travers de lignes de crédit confirmées. En raison de la dynamique des activités du Groupe, la Trésorerie du Groupe veille à avoir en permanence des lignes de crédits confirmées activables à tous moments.

4.4. - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS ET DES EMPRUNTS CONTRACTES DES SOCIETES CONTROLEES (HORS FITCH)

(en millions d'€)	Taux fixe/Taux variable	Montant global (en millions d'€)	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de cinq ans (1)
Emission de titres de créances négociables *	TV	101,8	101,8		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit					
Lignes de crédits confirmés utilisées	TV	153,1	7,1	50,0	96,0
Lignes de crédits confirmés utilisés	TF	2,0	0,9	1,1	
Total titres émis ou emprunts utilisés		256,9	109,8	51,1	96,0

* Il s'agit de billets de trésorerie dont le remboursement est totalement sécurisé par des lignes de crédits confirmés non utilisés, cf. note 4.6.

(1) Refinancement partiel de North Colonnade (cf. note 5.3).

4.5. - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS ET DES EMPRUNTS CONTRACTES DE FITCH

	Taux fixe/Taux variable	Montant global (en millions d'€)	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit					
Lignes de crédits confirmés utilisées	TV	83,4		83,4	
Placements privés	TF	108,8			108,8
Total titres émis ou emprunts utilisés		192,2	0,0	83,4	108,8
Lignes de crédit confirmé non utilisées		61,6		61,6	

4.6. - CARACTERISTIQUES DES LIGNES DE CREDITS CONFIRMES

	Date d'obtention	Échéance finale	Montant en Millions	Montant en Millions d'€
Fimalac				
Lignes de crédits confirmés (1)	juil-13	janv-16	240,9 €	240,9
Montant utilisé au 31 décembre 2013			-50,0 €	-50,0
Crédit non utilisé FIMALAC			190,9 €	190,9
			Cf. : note 5.21 - engagements hors bilan	
Allociné				
Lignes de crédits utilisées		juil-14	1,2 €	1,2
		juil-15	0,6 €	0,6
Webedia				
Lignes de crédits utilisées		déc-15	0,5 €	0,5
		mai-16	0,6 €	0,6
Total Allociné/Webedia			2,9 €	2,9
Fitch Group				
Ligne de crédit confirmé *	mai-12	juil-18	200,0 \$	145,0
Ligne de crédit utilisé au 31 décembre 2013			-115,0 \$	-83,4
Crédit non utilisé FITCH GROUP			85,0 \$	61,6

Cours 1 € = 1,3791

* Ce crédit a été porté à 400 M\$ en janvier 2014. Ce crédit est non amortissable. Il est à échéance de 5 ans.

(1) Crédit syndiqué Fimalac

Le 16 juillet 2013, un avenant à ce crédit a été signé qui portait l'autorisation à 250 M€ sur une durée de 3 ans à compter de cette date avec option de prolongation de 1 à 2 ans. Ce montant a été ramené depuis à 240,9 M€.

4.7. - RISQUES INDUITS PAR LES CLAUSES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DU FAIT DE L'APPLICATION DES COVENANTS

Ces crédits ne comportent pas de clause en fonction de la notation financière de la société (rating triggers). Toutefois les emprunteurs sont tenus de respecter les ratios suivants :

- Au niveau des crédits sur FIMALAC (240,9 M€)
Endettement financier net consolidé/Fonds propres < 0,50
Flux financiers nets/Service de la dette > 1,10

Les ratios, sur la base des chiffres de l'exercice, sont respectés.

- Au niveau du crédit sur FITCH GROUP (200 M\$)

3) **Leverage ratio**
Dette brute/EBITDA < 3,0

4) **Interest coverage ratio**
EBITDA/Frais financiers > 3,5

Les ratios, sur la base des chiffres de l'exercice, sont respectés.

- Au niveau du placement privé sur FITCH GROUP (150 M\$)

Leverage ratio
Endettement financier net consolidé/EBITDA < 2,0

La différence entre la dette financière et la trésorerie de Fitch Group au 31 décembre 2013 étant positive ce ratio est non applicable.

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

4.8. - ECHEANCIER DE LIQUIDITE (NON ACTUALISE) DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2013

(en millions d'€)	Valeur comptable au 31/12/2013	Flux de trésorerie		
		à - d'un an	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
<u>INSTRUMENTS DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	0,6			0,6
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture				
<u>Passif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture				
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	0,2	0,2		
<u>INSTRUMENTS NON DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Actifs financiers non courants	115,6		55,1	60,5
. Actifs financiers courants	28,0	28,0		
. Autres actifs non courants	0,0			
. Clients	43,0	43,0		
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	43,6	43,6		
<u>Passif</u>				
. Emprunts et dettes financières non courants	245,5		116,3	129,2
. Emprunts et dettes financières courants	153,4	153,4		
. Autres passifs non courants	0,4		0,4	
. Fournisseurs	24,2	24,2		
Total	-192,9	-63,2	-61,6	-68,1

Au 31 décembre 2012

(en millions d'€)	Valeur comptable au 31/12/2012	Flux de trésorerie		
		à - d'un an	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
<u>INSTRUMENTS DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture				
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	0,1	0,1		
<u>Passif</u>				
. Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	0,7	0,7		
. Instruments dérivés sans comptabilité de couverture	6,1	6,1		
<u>INSTRUMENTS NON DERIVES</u>				
<u>Actif</u>				
. Actifs financiers non courants	114,8		65,7	49,1
. Actifs financiers courants	6,7	6,7		
. Autres actifs non courants	0,0			
. Clients	12,2	12,2		
. Trésorerie et équivalents de trésorerie	70,1	70,1		
<u>Passif</u>				
. Emprunts et dettes financières non courants	101,7		101,7	
. Autres passifs non courants	0,0			
. Fournisseurs	7,2	7,2		
. Dettes financières courantes	91,4	91,4		
Total	-3,2	-16,3	-36,0	49,1

4.9. - RISQUE DE CREDIT

Le Groupe a mis en œuvre des politiques appropriées afin de s'assurer que ses prestations sont effectuées avec des clients disposant d'un historique de crédit de qualité.

Les instruments dérivés et autres opérations de trésorerie sont mis en place avec des contreparties financières reconnues.

Les outils de maîtrise de risques limitent l'exposition du Groupe à une concentration excessive des engagements envers une institution financière.

4.10. - RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a investi une partie de sa trésorerie dans des actifs sensibles à la variation des marchés d'actions essentiellement européens. Ces actifs se répartissent comme suit :

(en millions d'€)	Prix de revient	Résultat latent	Evaluation au 31 décembre 2013	Evaluation au 31 décembre 2012	
Actions cotés (CAC 40)	5,0	-2,4	2,6	2,4	2,4
Fonds d'actions	13,6	1,1	14,7	1,5	1,5
Produits structurés actions	-	-	-	2,7	2,7
Total	18,6	-1,3	17,3	6,6	6,6

4.11. - COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été désignés comme instruments de couverture.

Dans le premier cas, ils sont évalués à la juste valeur et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat.

Lorsque le Groupe désigne un instrument financier comme instrument de couverture, une documentation formelle est préparée pour démontrer la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert.

Le Groupe détermine à l'origine du contrat et jusqu'à l'échéance de la relation de couverture le niveau d'efficacité de la couverture, c'est à dire la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert. Les relations de couverture sont considérées comme hautement efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Trois types de relation de couverture existent :

- *La couverture de juste valeur* : couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert sont comptabilisées en résultat. Aucun dérivé utilisé par le Groupe n'a été classé dans ce type de relation de couverture.

- *La couverture de flux de trésorerie* : couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé (ex : paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou une transaction prévue. La partie efficace des variations de juste valeur sur l'instrument de couverture doit être comptabilisée en capitaux propres, la partie inefficace en résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat durant les exercices au cours desquels l'élément couvert impacte le résultat (ex : la transaction prévue hautement probable se réalise). Cependant, lorsque la transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif non financier (ex : stocks) ou d'un passif non financier, les gains et pertes préalablement enregistrés en capitaux propres sont inclus dans le coût de l'actif ou du passif.

- *La couverture d'un investissement net à l'étranger* : traitement identique à la couverture de flux de trésorerie. La partie efficace de la variation de juste valeur est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession ou liquidation de l'investissement net.

Des options de change peuvent être utilisées par le Groupe pour couvrir les investissements dans FITCH GROUP aux Etats-Unis.

Le détail des instruments dérivés comptabilisés est développé dans la note 5.7

Estimations de juste valeur

La juste valeur est déterminée selon les informations disponibles, soit à partir de cotations publiées sur un marché actif, soit par comparaison avec des transactions similaires récentes, soit enfin par recours à des techniques d'estimation pour établir quel aurait été le prix de transaction.

NOTE N° 5 - AUTRES NOTES

(EN MILLIONS D'€)

Regroupement d'entreprises

5.1. - ÉCARTS D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS INTEGRES GLOBALEMENT

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Unités génératrices de trésorerie/filiales				TOTAL
	Secteur Financier (Fitch ratings)	Secteur Divertissement	Secteur Digital	Autres - Sociétés Mères	
Brut au 30 septembre 2011	661,6	8,5		0,4	670,5
Variation de périmètre - mise en équivalence de FITCH (1)	-661,6				-661,6
Acquisitions					0,0
Cessions					0,0
Ecart de change					0,0
Reclassements					0,0
Brut au 31 décembre 2012	0,0	8,5	0,0	0,4	8,9
Perte de valeur cumulée au 30 septembre 2011	34,7	0,0	0,0	0,4	35,1
Variation de périmètre - mise en équivalence de FITCH (1)	-34,7				-34,7
Dépréciation					0,0
Cessions					0,0
Ecart de change					0,0
Autres					0,0
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
Écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2012	0,0	8,5	0,0	0,0	8,5
Brut au 31 décembre 2012		8,5	0,0	0,4	8,9
Variation de périmètre					0,0
Acquisitions (2)			141,4		141,4
Cessions					0,0
Ecart de change					0,0
Reclassements					0,0
Brut au 31 décembre 2013	0,0	8,5	141,4	0,4	150,3
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2012		0,0	0,0	0,4	0,4
Variation de périmètre					0,0
Dépréciation					0,0
Cessions					0,0
Ecart de change					0,0
Autres					0,0
Perte de valeur cumulée au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
Écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2013	0,0	8,5	141,4	0,0	149,9

(1) Variation liée à la mise en équivalence de Fitch Group suite à la cession de 10 %

(2) Dont 141,2 M€ relatifs à l'acquisition de l'ensemble Webedia/Allociné/Groupe confidentelles/Exponaute (Note 3.1)

Conformément à l'application de la norme IAS 36 et 38, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

5.2. - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Net au 31 décembre	Net au 31 décembre
	2013	2012
Brevets - Licences - et autres droits incorporels	7,4	6,8
Marques	14,8	
Fonds commerciaux	6,8	
Avances et acomptes	0,1	
Total	29,1	6,8

Immobilisations incorporelles – variation des valeurs brutes

(en millions d'€)	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Relations clientèle	Marques	Fonds commerciaux	Autres immobilis. Incorporelles	Avances et acomptes	Total
Montants bruts au 30 septembre 2011	15,5	12,3			24,1		51,9
Variation de périmètre - Mise en équivalence de Fitch Group	-6,8	-12,3			-24,1		-43,2
Acquisitions	0,1						0,1
Cessions							0,0
Ecarts de change							0,0
Reclassements							0,0
Montants bruts au 31 décembre 2012	8,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,8
Variation de périmètre (1)	3,4		15,4	3,8			22,6
Acquisitions	0,5			4,4		0,1	5,0
Cessions							0,0
Ecarts de change							0,0
Reclassements	-0,2						-0,2
Montants bruts au 31 décembre 2013	12,5	0,0	15,4	8,2	0,0	0,1	36,2

(1) Marques Webedia/allocine (cf. : note 3.1 – Evolution du périmètre)

Immobilisations incorporelles – variation des amortissements

(en millions d'€)	Brevets - Licences- Propriétés intellectuelles	Relations clientèle	Marques	Fonds commerciaux	Autres immobilis. Incorporelles	Total
Amortissements cumulés au 30 septembre 2011		7,9	10,6		8,3	26,8
Variation de périmètre - mise en équivalence de Fitch Group		-6,8	-10,6		-8,3	-25,7
Dotations		0,9				0,9
Reprises						0,0
Ecarts de change						0,0
Reclassements						0,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
Variation de périmètre		2,9		1,3		4,2
Dotations		0,2		0,6	0,1	0,9
Variations de périmètre						0,0
Reprises						0,0
Ecarts de change						0,0
Reclassements						0,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	5,1	0,0	0,6	1,4	0,0	7,1

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel ; les pertes de valeur sont constatées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charges au cours de la période est de 2,5 M€ et ne concerne que les sociétés Webedia et Allociné.

5.3. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Net au 31 décembre 2013	Net au 31 décembre 2012
Terrains	152,5	155,6
Constructions	117,1	123,4
Installations techniques, Matériel et outillage	4,9	4,8
Autres immobilisations corporelles	10,5	7,0
Autres immob. Corporelles en location financement		
Immobilisations corporelles en cours	5,1	0,4
Avances et acomptes versés	7,4	
Total	297,5	291,2

Immobilisations corporelles – variation des valeurs brutes

(en millions d'€)	Terrains	Construc- tions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisa- tions corporelles	Immobilisa- tions corporelles en location- financement	Immobilisa- tions corporelles en cours	Avances & acomptes	TOTAL
Montants bruts au 30 septembre 2011	227,4	138,7	1,8	80,3	4,2	2,3	0,0	454,7
Variation de périmètre - Mise en équivalence de Fitch Group	-0,9	-4,1		-62,0	-4,2			-71,2
Acquisitions		0,1	1,5	0,7		1,5		3,8
Cessions			-0,1	-0,2		-0,2		-0,5
Reclassements		-3,6	6,8			-3,2		0,0
Ecart de change	13,4	6,9		0,4				20,7
Montants bruts au 31 décembre 2012	239,9	138,0	10,0	19,2	0,0	0,4	0,0	407,5
Variation de périmètre			0,8	3,8				4,6
Acquisitions			0,6	4,6		4,7	7,3	17,2
Cessions			-0,2	-1,9				-2,1
Reclassements								0,0
Ecart de change	-4,9	-3,1		-0,3			0,1	-8,2
Montants bruts au 31 décembre 2013	235,0	134,9	11,2	25,4	0,0	5,1	7,4	419,0

Les contrats de location financement étaient composés de plusieurs montants individuellement non significatifs.

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Immobilisations corporelles – variation des amortissements

(en millions d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en location-financement	TOTAL
Amortissements cumulés au 30 septembre 2011	50,6	13,2	1,4	48,2	3,4	116,8
Variation de périmètre - Mise en équivalence de Fitch		-0,4		-37,9	-3,4	-41,7
Dotations		1,7	3,9	1,8		7,4
Perte de valeur	30,6					30,6
Cessions			-0,1	-0,1		-0,2
Reclassements			0,0			0,0
Ecarts de change	3,1	0,2		0,1		3,4
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	84,3	14,7	5,2	12,1	0,0	116,3
Variation de périmètre			0,4	1,9		2,3
Dotations		3,8	1,0	1,5		6,3
Perte de valeur						0,0
Cessions			-0,3	-1,0		-1,3
Reclassements		-0,7		0,6		-0,1
Ecarts de change	-1,7	-0,1		-0,2		-2,0
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	82,6	17,7	6,3	14,9	0,0	121,5

Immeuble de CANARY WHARF

Cet immeuble est comptabilisé au coût historique. La valeur nette comptable de cet immeuble au 31 décembre 2013 est de 258,8 M€ dont 142,4 M€ représentant la valeur nette du terrain et le solde 116,4 M€ la valeur nette du bâtiment et de ses aménagement. Une synthèse est présentée ci-dessous :

Valeur nette comptable de l'immeuble à CANARY WHARF

(en millions de £)	Coûts d'acquisition	Coûts d'emprunts incorporés	Valeur Brute	Dépréciations/ amortissements	Valeur nette au 31/12/2013
Terrain	173,2	14,4	187,6	68,8	118,8
Construction	100,0	7,4	107,4	10,4	97,0
Total en £	273,2	21,8	295,0	79,2	215,8
Total en €					258,8

La valeur d'utilité de cet immeuble a été déterminée en tenant compte de la capacité et de l'intention de FIMALAC de le détenir durablement, de critères qualitatifs propres à l'immeuble, de sa localisation et enfin, d'éléments quantitatifs reflétant les différents composants du bail conclu en août 2013 avec un cabinet d'audit et de conseil international (cf. : faits marquants).

Il a notamment été tenu compte d'une période de location gratuite correspondant au dernier bail signé, du taux de rendement attendus in fine dans une fourchette de 5,10 % à 5,50 % et d'un taux d'actualisation compris dans une fourchette de 5,75 % à 6,20 %. Les clauses de révision de loyer sont par ailleurs prédéfinies et encadrées par les baux conclus.

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

La valeur de base correspondant à un taux de rendement final de 5,10 % et un taux d'actualisation de 5,75 % s'élève à 217,4 M£ (soit 260,8 M€). La sensibilité de cette valorisation de base à une variation du taux de rendement final ou des taux d'actualisation peut se résumer comme suit :

- Pour un niveau fixe du taux d'actualisation de 5,75 %, une variation de +/- 0,15 % du taux de rendement final aurait un effet allant de - 4,5 M£ à + 4,3 M£ (- 5,4 M€ à 5,1 M€) sur la valeur de base ;
- Pour un niveau fixe du taux de rendement final de 5,10 %, une variation de +/- 0,15 % du taux d'actualisation aurait un effet allant de - 2,6 M£ à + 2,5 M£ (- 3,1 M€ à + 3,0 M€) sur la valeur de base.

A titre d'information complémentaire, une appréciation externe et indépendante de la valeur de l'immeuble a été obtenue, à la demande du prêteur, dans le cadre du refinancement partiel obtenu après d'une compagnie d'assurances en décembre 2013 (Cf. : note 4.4).

La valorisation instantanée, intégrant une décote liée à la période de location gratuite concédée au dernier locataire, ressort dans une fourchette de 202 à 210 M£ (242 M€ à 252 M€). La valorisation à terme, après écoulement de la période de location gratuite, en considérant les renouvellements des baux avec les mêmes locataires, a été estimée dans une fourchette de 235 M£ à 243 M£ (soit 282 M€ à 291 M€) ;

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le poste du compte de résultat « Dotation aux amortissements » du résultat opérationnel ; les pertes de valeur sont constatées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

5.4. - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	% du capital détenu	Montant des MEE	Dont goodwill	Dont quote part dans le résultat de la période
Fitch Group	50,0%	275,7	345,9	78,1
Groupe Lucien Barrière (1)	40,0%	207,6	208,1	10,9
Gilbert Coullier Productions	40,0%	7,2	5,3	1,0
Auguri Productions	40,0%	2,3	1,8	0,1
Kwet, Pomme Productions	40,0%	2,3	1,7	0,1
Talent Group (filiales de Webedia)	34,0%	0,9		0,1
Deb Jam, Le Comedy Club	50,0%	8,4	8,3	-
		504,4	571,1	90,3

(1) Valorisation de l'écart d'acquisition de Groupe Lucien Barrière

Il est rappelé que la participation de 40 % dans Groupe Lucien Barrière a été acquise en mars 2011 pour un montant de 186 M€. Implicitement, cette valorisation reflétait un multiple de 6,6 appliqué à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de l'exercice 2009/2010, moins le montant de l'endettement net.

Au 31 décembre 2013, cette valorisation est d'abord confortée par la transposition du multiple induit de l'acquisition à l'EBE de l'exercice 2012/2013, en légère progression par rapport à celui de l'exercice 2009/2010, et par la baisse du niveau de l'endettement net depuis l'acquisition.

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Pour corroborer cette approche, il a par ailleurs été utilisé une actualisation des flux de trésorerie futurs, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec les prévisions de résultat. Les perspectives de résultat et de génération de trésorerie de Groupe Lucien Barrière à un horizon de 3 ans confortent la valeur. Des tests de sensibilité sont néanmoins effectués en utilisant des coefficients d'actualisation relativement élevés (jusqu'à un maximum de 10 à 12 %) et une valeur terminale reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 1 %. Ces tests ne révèlent pas de perte de valeur à constater.

Le total des actifs, dettes, chiffre d'affaires et résultats nets des entreprises associées les plus significatives, dont aucune n'est cotée, est détaillé ci-dessous :

(en millions d'€)	Total des actifs de la filiale	Total des dettes de la filiale	Total du chiffre d'affaires de la filiale	Résultat net de la filiale
Fitch Group	1 276,4	722,1	740,0	156,3
Groupe Lucien Barrière (1)	1 541,7	693,6	1 055,7	17,3
Gilbert Coullier Productions	36,9	33,9	66,3	2,0

(1) Correspond aux comptes consolidés du Groupe Lucien Barrière au 31 octobre 2013.

Les variations du poste « Participations dans les entreprises associées » s'expliquent comme suit :

Ouverture au 31 décembre 2012	473,6
Variation de périmètre	11,1
Dividendes versés	-62,1
Effet de change & divers	-8,5
Quote part de résultat au 31 décembre 2013	90,3
Clôture au 31 décembre 2013	504,4

5.5. - COMPLEMENT D'INFORMATION AU NIVEAU DE FITCH GROUP

5.5.1. - Etats financiers résumés de Fitch Group

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
BILAN ACTIF		
Actifs non courants	890,3	774,9
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	676,4	634,5
Actifs courants	386,0	387,7
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	250,7	238,0
TOTAL ACTIF	1 276,3	1 162,6
BILAN PASSIF		
Capitaux propres	554,2	526,9
Passifs non courants	361,2	356,6
<i>Dont dettes financières à long terme</i>	192,2	216,0
Passifs courants	360,9	279,1
<i>Dont dettes financières à court terme</i>	6,0	2,8
TOTAL PASSIF	1 276,3	1 162,6

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	740,0	654,4
Résultat opérationnel	252,0	211,1
Résultat financier	-9,6	-8,8
Résultat net part du groupe	153,0	125,3

5.5.2. - Ecarts d'acquisition de Fitch Group

(en millions d'€)	Secteur Financier Fitch Group
Montant net au 31 décembre 2012	634,5
Variation de périmètre (acquisition de 7City)	71,2
Cessions	-
Perte de valeur	-
Ecart de change	-29,3
Montant net au 31 décembre 2013	676,4

Valorisation de l'écart d'acquisition Fitch Group

FIMALAC examine chaque année la valeur de l'écart d'acquisition de Fitch Group à la clôture. Pour les besoins du test de perte de valeur de l'écart d'acquisition, FIMALAC détermine la valeur recouvrable de cet écart d'acquisition qui est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession).

La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (cours de bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes).

Pour déterminer la juste valeur, Fimalac utilise le comparatif le plus adapté, qui est celui qui a été utilisé dans le cadre des ventes partielles de Fitch Group réalisées en 2006, 2009 et 2012, ie le concurrent coté MOODY'S. C'est également cette approche que retiennent généralement les analystes financiers qui suivent le titre Fimalac. La transposition des multiples de Moody's à Fitch Group fait ressortir une valeur vénale supérieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est déterminée quant à elle par actualisation des flux de trésorerie futurs méthode dites des "discounted cash flows" ou "DCF" en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec les prévisions de résultat.

Les perspectives de résultat et de génération de trésorerie de Fitch Group à un horizon de 3 ans confortent l'estimation de la valeur décrite ci avant. Des tests de sensibilité sont néanmoins effectués en utilisant des coefficients d'actualisation relativement élevés (jusqu'à un maximum de 10 %) et une valeur terminale

reposant sur une approche simplifiée par la capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif et un taux de croissance perpétuel de 2%. Ces tests ne révèlent pas de perte de valeur à constater.

5.5.3. - Participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence au niveau de Fitch Group

Détail des participations les plus significatives

(en millions d'€)	% du capital détenu	Quote part de situation nette	Dont goodwill	Dont quote part dans le résultat de la période
China Lianhe Credit rating Co Ltd	49,0%	15,9	6,8	5,1
Korea Asset Pricing Ltd	33,6%	3,9	0,4	0,7
		19,8	7,3	5,7

Total des actifs, dettes, chiffre d'affaires et résultats nets

(en millions d'€)	Total des actifs de la filiale	Total des dettes de la filiale	Total du chiffre d'affaires de la filiale	Résultat net de la filiale
China Lianhe Crédit rating Co Ltd	39,5	7,1	20,8	10,8
Korea Asset Pricing Ltd	14,2	2,7	10,0	2,0

5.5.4. - Information sectorielle au niveau de Fitch Group

5.5.4.1. - Effectifs par zone géographique

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Amérique du Nord	845	821	857	820
Amérique Latine	257	258	240	253
Europe, Moyen orient, Afrique	717	729	737	739
Asie	626	579	650	582
Total effectifs par pays	2 445	2 387	2 484	2 394

5.5.4.2. - Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

	SECTEUR FINANCIER									
	FITCH RATINGS		FITCH SOLUTIONS		FITCH LEARNING		Autres	Autres	TOTAL	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)
(en millions d'€)										
Chiffre d'affaires	567,6	516,5	113,8	105,0	32,9	7,3	25,7	25,6	740,0	654,4
Total Chiffre d'affaires	567,6	516,5	113,8	105,0	32,9	7,3	25,7	25,6	740,0	654,4

5.5.4.3. - Chiffre d'affaires par zone géographique de destination

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (proforma 12 mois)
(en millions d'€)		
Amérique du Nord	299,7	277,1
Amérique Latine	60,1	56,9
Europe, Moyen Orient, Afrique	286,2	231,0
Asie	94,0	89,4
Total	740,0	654,4

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

5.6. - ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'€)	Prêts & avances - Dépôts & cautionnements	Actifs détenus jusqu'à échéance	Actifs disponibles à la vente (1)	Actifs détenus à des fins de transaction (2)	Autres instruments financiers - produits dérivés	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS						
Valeur brute au 31 décembre 2012	2,5	0,0	125,4		0,0	127,9
Acquisitions	0,9		1,4			2,3
Diminutions			-5,7			-5,7
Variation de périmètre	0,4		0,2			0,6
Valeur brute au 31 décembre 2013	3,8	0,0	121,3		0,0	125,1
<u>Mise à la juste valeur au 31 décembre 2012</u>	-2,3	0,0	-10,8		0,0	-13,1
En contrepartie du résultat			-0,9			-0,9
En contrepartie des capitaux propres			4,5		0,6	5,1
Dépréciation au 31 décembre 2013	-2,3	0,0	-7,2		0,6	-8,9
VALEUR NETTE A L'OUVERTURE	0,2	0,0	114,6	0,0	0,0	114,8
VALEUR NETTE A LA CLOTURE	1,5	0,0	114,1	0,0	0,6	116,2
ACTIFS FINANCIERS COURANTS						
Valeur brute au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	9,3	0,1	9,4
Acquisitions				19,6		19,6
Diminutions				-		0,0
Valeur brute au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	28,9	0,1	29,0
<u>Mise à la juste valeur au 31 décembre 2012</u>	0,0	0,0	0,0	-2,7		-2,7
En contrepartie du résultat				1,8	-0,1	1,7
En contrepartie des capitaux propres						0,0
Mise à la juste valeur au 31 décembre 2013	0,0	0,0	0,0	-0,9	-0,1	-1,0
VALEUR NETTE A L'OUVERTURE	0,0	0,0	0,0	6,6	0,1	6,7
VALEUR NETTE A LA CLOTURE	0,0	0,0	0,0	28,0	0,0	28,0

(1) Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente se décomposent comme suit :

(en millions d'€)	Valeur nette	% de détention
Mercialys (**)	42,1	3,00%
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (*)	35,0	10,00%
Fonds Communs de Placements à Risque (FCPR) (*)	11,1	
Nextradio TV (**)	23,1	6,86%
Autres	2,8	
Total des actifs disponibles à la vente	114,1	

(**) Actifs disponibles à la vente de niveau de juste valeur de "Niveau 1"

(*) Actifs disponibles à la vente de niveau de juste valeur de "Niveau 3"

(1) 11,1 M€ Fonds de Private Equity dont l'échéance n'est pas connue à ce jour. Le montant effectivement versé s'élève à 10,0 M€, le solde soit 1,1 M€ est enregistré dans le poste « Dettes financières » Cf. note 5.12.3.

(2) Actifs détenus à des fins de transaction

La politique du Groupe sur cette ligne de valeurs mobilières de placement est d'obtenir une rentabilité optimale tout en préservant une liquidité certaine de la plupart des placements choisis. Au 31 décembre 2013, les actifs détenus à des fins de transaction, soit 28,0 M€, se composent d'actions du CAC 40, de SICAV et de FCP.

5.7. - INSTRUMENTS DERIVES

	NOMINAL				Variation de Juste valeur				
	Total	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans	Juste valeur au 31 décembre 2012	Par le Résultat	Par les capitaux propres	Variation de change et divers	Juste valeur au 31 décembre 2013
(en millions d'€)									
Couverture de flux futurs					0,0				0,0
Couverture d'investissements nets à l'étranger					0,0				0,0
Couverture de justes valeurs									
. Prêts GBP	131,9	131,9			0,1	-0,3			-0,2
. Prêts USD									0,0
Dérivés qualifiés									
. Swap de taux (adossés à des emprunts en £)	96,0			96,0	-0,7		1,3		0,6
Dérivés non qualifiés									
. Produit de taux structuré (corridor)					-0,8	0,8			0,0
. Swap de taux (adossés à des emprunts en £)					-2,5	2,5			0,0
. Swap de taux (adossés à des emprunts en €)					-2,8	2,8			0,0
Total des Instruments dérivés nets					-6,7	5,8	1,3	0,0	0,4

Les instruments dérivés du Groupe ont un niveau de juste valeur de « Niveau 2 » au sens défini par IFRS 7.

5.8. - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Brut	Provision	Net
Au 31 décembre 2012	12,4	-0,2	12,2
Variation de périmètre	26,4	-0,5	25,9
Variation de la période	5,3	-0,3	5,0
Ecarts de change	-0,1		-0,1
au 31 décembre 2013	44,0	-1,0	43,0

Il n'existe pas de créances clients à plus d'un an.

5.9. - AUTRES CREANCES

Les autres créances s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Etat, Personnel & comptes rattachés	Débiteurs divers	Charges constatées d'avance et divers	Total autres créances
Au 31 décembre 2012	8,5	6,0	0,0	14,5
Variation de périmètre	11,5	2,4	0,7	14,6
Variation de la période	-5,1	4,1	-0,1	-1,1
Ecarts de change & reclassements		-1,2	1,0	-0,2
au 31 décembre 2013	14,9	11,3	1,6	27,8

5.10. - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Disponibilités & intérêts courus	Equivalents de trésorerie	Total
Au 31 décembre 2012	33,2	36,9	70,1
Variation de périmètre	4,7	4,7	9,4
Variation de la période	-3,5	-32,2	-35,7
Ecarts de change	-0,2		-0,2
au 31 décembre 2013	34,2	9,4	43,6

Dans le tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette à l'ouverture et à la clôture se décompose des éléments suivants :

(en millions d'€)	Trésorerie	Découverts bancaires	Concours bancaires et billets de trésorerie renouvelables	Montant net
au 31 décembre 2012	70,1	-30,7	-58,0	-18,6
Variation de périmètre	9,4		-0,2	9,2
Variation de la période	-35,7	-12,2	-43,6	-91,5
Ecarts de change	-0,2			-0,2
au 31 décembre 2013	43,6	-42,9	-101,8	-101,1

5.11. - IMPOTS DIFFERES

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2012	Variation de périmètre	Variation en contrepartie des capitaux propres	Variation en résultat	Ecarts de change et autres	31 décembre 2013
Différences d'évaluation des actifs immobilisés	-9,0	-4,7		2,2	0,2	-11,3
Réserves diverses	7,5			-0,6		6,9
Provisions pour risques et charges et avantages au personnel	4,2	0,1	0,1	-1,2		3,2
Déficits reportables	17,8	3,7		1,3		22,8
Divers	-2,3	-0,1	2,5	-0,3		-0,2
TOTAL	18,2	-1,0	2,6	1,4	0,2	21,4

Les impôts différés actifs sont reconnus sur les reports déficitaires dès lors qu'il est probable qu'il y aura des bénéfices imposables futurs suffisants.

Le montant des impôts différés actifs non reconnus au 31 décembre 2013 s'élèvent à 61,9 M€ et correspondent principalement à la position nette du déficit reportable du groupe d'intégration fiscale français et de Fimalac Développement.

5.12. - DETTES FINANCIERES

Les dettes financières du Groupe s'élèvent à :

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes financières à long terme		
Dettes auprès des établissements financiers	147,7	50,3
Autres dettes financières à long terme	97,8	51,4
Total dettes financières à long terme	245,5	101,7
Dettes financières à court terme		
Dettes auprès des établissements financiers	152,3	89,6
Autres dettes financières à court terme	1,3	8,6
Total dettes financières à court terme	153,6	98,2

5.12.1. - Détail des dettes financières auprès des établissements financiers

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
LONG TERME		
Emprunts et dettes auprès des ets financiers *	147,7	50,3
Billets de trésorerie renouvelables	-	-
Emprunts liés aux locations financements	-	-
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus	-	-
Total des dettes auprès des Ets de crédit courantes	147,7	50,3
COURT TERME		
Emprunts et dettes auprès des ets financiers	7,4	-
Billets de trésorerie renouvelables	101,8	58,0
Emprunts liés aux locations financements	-	-
Découverts bancaires	42,9	30,7
Intérêts courus	0,2	0,9
Total des dettes auprès des Ets de crédit courantes	152,3	89,6

- Dont 96 M€ correspondant à l'emprunt AXA par North Colonnade et 50 M€ correspondant au crédit syndiqué Fimalac.

5.12.2. - Variations des dettes auprès des établissements financiers

(en millions d'€)	31 décembre 2012	Variation de périmètre	Variations	Reclassements	Ecarts de conversion	31 décembre 2013
Emprunts et dettes bancaires	50,3	3,6	93,3	-1,2	1,7	147,7
Emprunts de location financement	-	-	-	-	-	-
Total à long terme	50,3	3,6	93,3	-1,2	1,7	147,7
Emprunts s/dettes bancaires et intérêts courus	0,9	1,8	3,7	1,2		7,6
Billets de trésorerie	58,0	0,2	43,6			101,8
Soldes créditeurs de banques	30,7		12,2			42,9
Emprunts de location financement	-	-	-	-	-	-
Total à court terme	89,6	2,0	59,5	1,2	0,0	152,3

Au 31 décembre 2013 les échéances de ces crédits renouvelables et l'intention du Groupe de renouveler les tirages successifs permettent le reclassement d'une partie des emprunts en dettes non courantes.

5.12.3. - Détail des autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
LONG TERME		
Instruments financiers dérivés		
Autres dettes financières	97,8	51,4
Total des autres dettes financières à long terme	97,8	51,4
COURT TERME		
Instruments financiers dérivés	0,2	6,8
Autres dettes financières	1,1	1,8
Total des autres dettes financières à court terme	1,3	8,6

Détail

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<u>Partie Long terme</u>		
Emprunt de North Colonnade (vis-à-vis de Hearst)	33,0	51,3
Dépôts et cautionnements reçus	0,2	0,1
Complément prix titres Webedia	3,9	
Dettes vis-à-vis des minoritaires (acquisition Webebia)	60,7	
	97,8	51,4
<u>Partie court terme</u>		
Restant à verser s/fonds de private equity	1,1	1,8
Instruments dérivés	0,2	6,8
	1,3	8,6

Au 31 décembre 2013, la différence entre la valeur de marché et la valeur historique des dettes financières est peu significative.

5.13. - ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Synthèse des engagements de retraite et autres avantages au personnel :

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Plans de retraite à prestations définies	3,0	2,7
Plans d'attributions de BSPCE	2,1	
Total au 31 décembre 2013	5,1	2,7

5.13.1. - Plans de retraite

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel à long terme se détaillent comme suit :

(en millions d'€)	Plans de retraite à prestations définies
Total au 31 décembre 2012	2,7
Variation de périmètre	0,3
Variation des Ecart actuariels	0,1
Variation de l'exercice	-0,1
Total au 31 décembre 2013	3,0

Engagements envers d'anciens dirigeants (concernent principalement les holdings)

La provision destinée à couvrir les engagements non externalisés envers d'anciens dirigeants représente au 31 décembre 2013 un montant de 2,1 M€. Cette provision est actualisée chaque année en tenant compte de l'espérance de vie et d'un taux de revalorisation des rentes de 2,25%.

Indemnités de départ en retraite

Elles concernent plus particulièrement les sociétés françaises. Elles sont versées en une seule fois au moment du départ en retraite du salarié et sont financées par le Groupe. Au 31 décembre les indemnités de départ en retraite s'élèvent à 0,9 M€.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Augmentation annuelle des salaires : 3 %

5.13.2. - Options d'achats d'actions

Synthèse des plans d'options d'achats d'actions

	Plan 2011
Type	Options d'achat
Date d'attribution	04/02/2011
Début de la période d'exercice	04/02/2011
Échéance	04/02/2016
Prix d'exercice *	31,95€
Nombre d'options octroyées	200 250
Condition d'octroi : Présence des salariés	
Sauf retraite, invalidité, décès	oui
Sauf licenciement pour motif économique ou dépourvu de cause réelle et sérieuse	non
Nombre d'options au 31 décembre 2012	199 000
Attributions	
Levées	-1 550
Annulations	
Nombre d'options au 31 décembre 2013	197 450
Nombre d'options pouvant être souscrites et non encore exercées	
	197 450
Juste valeur d'une option à la date d'attribution	6,28€

Le prix d'exercice est égal à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. Aucune décote n'est appliquée sur cette moyenne.

IFRS 2 est appliqué à tous les plans dont la date d'octroi est postérieure au 7 novembre 2002. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

(en millions d'€)	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
Charge liée aux stocks options comprise dans le résultat opérationnel	0,2	0,4

La juste valeur des options attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation « Black-Scholes » prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux sans risque – OAT de 4 à 5 ans
- Volatilité implicite de l'action FIMALAC : de 18 % à 26 %
- Nombre de jours avant l'échéance : compris entre 1460 et 1800 jours

5.13.3. - Actions gratuites

Fimalac a initié en 2011 une politique d'attribution d'actions au profit de certains dirigeants et cadres de la société et de ses filiales.

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans le tableau suivant :

	nbre d'actions attribuées	Juste valeur à la date d'attribution	Montant comptabilisé en charges au 31 décembre 2013 (en M€)
Conseil d'Administration du 26 mars 2013	36 600	36,23 €	0,3

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Ces actions seront définitivement acquises après un délai de 3 ans et pourront être cédées après un délai de 3 années complémentaires.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler ces actions.

5.13.4. - Bons de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Webedia a mis en place divers plans d'attribution de BSPCE au profit des dirigeants et salariés de la société avec promesses d'achats et de ventes des actions obtenues suite à l'exercice de ces bons.

Ces bons représentatifs d'un plan de paiement en actions réglé en trésorerie, une charge de personnel sera constatée au fur et à mesure que les services sont rendus par les bénéficiaires. L'impact sur la période est de 0,6 M€.

Le détail des plans d'attribution de BSPCE est présenté dans le tableau suivant :

	Date d'attribution	Date limite d'exercice	prix d'exercice des bons	nombre de bons attribués
Plan 2008-2	29/10/2008	29/10/2018	90,10 €	259
Plan 2011-1	11/07/2011	11/07/2021	137,30 €	128
Plan 2011-2	15/02/2011	15/02/2021	137,30 €	816
Plan 2011-3	22/12/2011	22/12/2021	137,30 €	2 720
Plan (ex TFCO)	09/06/2011	09/06/2016	150,00 €	2 313
Plan (ex TFCO)	01/06/2012	01/06/2017	150,00 €	1 887
Plan 2013-1	26/07/2013	26/07/2023	401,30 €	23 250
Plan 2013-2	19/12/2013	19/12/2023	401,30 €	22 976

5.14. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Variation des provisions pour risques et charges

	Provisions non actualisées						Provisions actualisées			
	31 décembre 2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Reprises pour non utilisation	31 décembre 2013	Impacts actualisation au 31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2012	dont court terme au 31 décembre 2013
en millions d'€)										
Litiges	0,9	1,0	0,6	-0,3		2,2		2,2	0,9	0,5
Risques environnementaux (1)	4,8			-0,1	-2,9	1,8	-0,1	1,7	4,5	0,4
Garanties de passif (2)	4,0		0,4	-0,1	-0,3	4,0	-0,1	3,9	3,9	0,5
Autres	2,7	-0,2	0,8	-0,8		2,5	-0,1	2,4	2,6	0,7
Total provisions	12,4	0,8	1,8	-1,3	-3,2	10,5	-0,3	10,2	11,9	2,1

(1) Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux font apparaître dans le tableau de variation des provisions un solde de 1,8 M€ (hors facteur d'actualisation). Cependant, elles totalisent en fait 3,6 M€ si on y inclut les risques environnementaux couverts par les provisions pour garanties de passif.

(2) Provisions pour Garanties de passifs

Les provisions pour garantie de passif enregistrées dans le cadre des cessions réalisées par le passé représentent un montant de 4,0 M€ (hors facteur d'actualisation) au 31 décembre 2013.

Fimalac estime que les provisions sont suffisantes pour faire face aux risques environnementaux, sociaux, fiscaux ou autres et qu'elle n'a pas connaissance au 31 décembre 2013 d'éléments susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la société et du Groupe.

Autres litiges

La société Goom a assigné Fimalac et Fimalac Développement devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant leur condamnation au paiement de dommages et intérêts pour, suivant ses dires, ne pas avoir respecté leurs engagements à l'occasion des discussions en vue de l'éventuelle acquisition du contrôle de Virgin Radio. Fimalac et Fimalac Développement estiment disposer d'une argumentation sérieuse pour s'opposer à cette action manifestement abusive.

Au niveau de Fitch Group (société mise en équivalence)

Fitch Group fait l'objet d'enquêtes diligentées par des autorités fédérales et étatiques sur les activités de notation de crédit et sur son rôle dans la crise financière. Le groupe est également impliqué dans plusieurs procédures civiles. Les procédures encourus émanent de diverses juridictions aux Etats-Unis mais aussi dans différents autres pays.

En l'état actuel, Fitch Group estime que l'issue des enquêtes et des procédures en cours n'aura pas d'impact défavorable significatif sur ses activités ou sa situation financière car il dispose d'arguments de premier ordre dans ces litiges.

5.15. - AUTRES DETTES

Les autres dettes du Groupe s'analysent comme suit :

	Courant				Total
	Dettes de personnel et comptes rattachés	Dettes fiscales	Autres dettes & créiteurs divers	Produits constatés d'avance	
(en millions d'€)					
Montant net au 31 décembre 2012	2,2	2,8	8,8	4,2	18,0
. Variation de périmètre	5,9	7,9	10,9	0,8	25,5
. Variation de la période	0,7	4,9	-5,6	0,2	0,2
. Ecart de change et divers	-0,2	0,1	-1,4		-1,5
Montant net au 31 décembre 2013	8,6	15,7	12,7	5,2	42,2

5.16. - FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel du Groupe s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
(en millions d'€)		
Charges de personnel y compris indemnités de fin de contrat	24,4	11,5
Stocks options & actions gratuites accordées	0,5	0,4
Charges relatives aux BSPCE	0,6	
Charges enregistrées dans le cadre des régimes à prestations définies	-0,1	0,2
Charges sociales	8,7	5,0
Total	34,1	17,1

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Les chiffres au 31 décembre 2013, présentés ci-dessous, ne prennent pas en compte les effectifs de Fitch Group qui sont détaillés note 5.5.4. Ils ne tiennent compte que des effectifs des sociétés consolidées par intégration globale.

Effectif par catégorie :

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Cadres	283	77	293	79
Employés, techniciens, agents de maîtrise	538	143	578	158
Ouvriers	4	3	4	6
Total	825	223	875	243

L'augmentation s'explique notamment par l'acquisition de Webedia/Allociné dont le total des effectifs au 31 décembre 2013 représentait 415 personnes.

Effectif moyen par zone géographique :

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France	752	222	800	240
Grande Bretagne	1		1	1
Autres pays de l'Union Européenne	12	1	14	2
Amérique Latine	55		55	
Autres pays	5		5	
Total effectifs par pays	825	223	875	243

5.17. - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
Intérêts générés par la trésorerie et variation de juste valeur des actifs de transaction	2,3	
Résultat des couvertures de taux des éléments de la trésorerie et de la dette financière	7,1	5,2
Différence de change des éléments de la trésorerie	0,5	-1,0
Charge d'intérêts de la dette bancaire	-9,4	-20,3
Autres coûts liés aux emprunts		
Coût de l'endettement financier net	0,5	-16,1
Profits/Pertes sur créances à caractère financier	4,8	0,7
Résultat des actualisations	-0,2	-0,5
Dotations/reprises des provisions sur autres actifs financiers	-0,9	-1,6
Résultat des cessions des titres non consolidés	2,3	0,9
Autres produits et charges financiers	-0,1	1,1
Total des autres produits & charges financiers	5,9	0,6

5.18. - IMPOTS SUR LES RESULTATS

(en millions d'€)	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
Impôts courant	4,7	6,0
Impôts différés	-1,4	3,4
Total charge d'impôts	3,3	9,4

Le montant de l'impôt sur les résultats du groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition applicable aux bénéfices consolidés en raison des éléments suivants :

(en millions d'€)	Résultat des activités qui se poursuivent	
	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
Résultats avant impôts (hors résultats des sociétés mises en équivalence et hors résultats des sociétés cédées)	-10,8	24,9
Impôts théoriques	34,43%	8,6
Impôts réels	3,3	9,4
Ecart	7,0	0,8
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères	0,1	2,4
Autres différences temporaires	0,8	4,6
Différences permanentes (*)	6,1	-6,2
Ecart	7,0	0,8

(*)

Au 31 décembre 2013

Tient compte de l'imposition des dividendes reçus (taxe additionnelle, quote-part de charges réintégrées, retenues à la source).

Au 31 décembre 2012

Prend notamment en compte une retenue à la source sur les distributions du Groupe FITCH, une provision pour impôts de même nature portant sur ses réserves potentiellement distribuables ainsi que le différentiel de taux d'imposition sur la cession de 10 % de FITCH.

5.19. - INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEURS D'ACTIVITES

5.19.1. - Résultats par secteurs d'activités

Les résultats sectoriels par activités se décomposent comme suit :

	Financier (Fitch Group)		Hôtellerie & Loisirs		Entertainment		Digital		Immobilier		Sociétés mères		TOTAL	
	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)	31 déc. 2013 (12 mois)	31 déc. 2012 (15 mois)
(en millions d'€)														
Revenu total					40,2	34,3	21,4		6,0	7,6	0,2	0,6	67,8	42,5
Revenu intragroupe													0,0	0,0
Total Chiffre d'affaires net	0,0	0,0	0,0	0,0	40,2	34,3	21,4	0,0	6,0	7,6	0,2	0,6	67,8	42,5
Résultat opérationnel courant					0,3	1,3	-2,4		-0,9	-0,8	-11,3	-9,8	-14,3	-9,3
- Dont charge d'amortissements					-1,7	-1,6	-0,9		-4,2	-5,4	-1,1	-0,8	-7,9	-7,8
- Dont autres charges calculées					-0,2	-0,4	-0,2				-0,5	-0,2	-0,9	-0,6
Autres produits et charges opérationnels													-2,7	-31,5
Résultat opérationnel													-17,0	-40,8
Coût de l'endettement financier net													0,5	-16,1
Autres produits & charges financiers													5,9	0,6
Charge d'impôts													-3,3	-9,4
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	78,1	42,2	10,9	10,3	1,2		0,1						90,3	52,5
Résultat net de Fitch (avant cession)		54,5											0,0	54,5
Résultat net d'impôts des activités cédées		147,5						-0,2				81,2	-0,2	228,7
Résultat net													76,2	270,0

Les résultats de Fitch Group sont détaillés note 5.5.

5.20. - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

5.20.1. - Répartition géographique du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires par destination :

(en millions d'€)	31 décembre 2013 (12 mois)	du 1er octobre 2011 au 31 décembre 2012 (15 mois)
France	58,3	34,4
Royaume Uni	6,2	7,6
Autres pays de l'Union Européenne	1,6	
Etats Unis	0,3	
Amérique du Sud	0,8	
Autres pays	0,6	0,5
CA Total	67,8	42,5

5.20.2. - Actifs par zones géographiques

(en millions d'€)	Goodwill		Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		Titres mis en équivalence		Clients		Trésorerie		Total	
	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
France	149,9	8,5	27,3	6,8	37,5	29,2	228,7	211,3	37,5	7,1	29,4	24,0	510,3	286,9
Royaume Uni					258,8	260,8		137,2	4,7	5,0	8,7	7,4	272,2	410,4
Autres de l'Union Européenne									0,1		4,2	38,7	4,3	38,7
Etats Unis (1)							275,7	125,1					275,7	125,1
Amérique Latine			1,3						0,4		0,9		2,6	0,0
Autres pays			0,5		1,2	1,2			0,3	0,1	0,4		2,4	1,3
Total	149,9	8,5	29,1	6,8	297,5	291,2	504,4	473,6	43,0	12,2	43,6	70,1	1 067,5	862,4

(*) Dont actifs du secteur immobilier relatifs l'immeuble de NORTH COLONNADE (cf. : note 5.3).

Il n'existe pas, au 31 décembre 2013, de clients dont le revenu représente un montant supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total.

(1) En 2013 ces deux lignes ont été regroupées sur la zone Etats-Unis. Ce montant correspond exclusivement à la mise en équivalence de Fitch Group.

5.21. - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont :

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties données *	93,2	90,1
Autres engagements donnés		
Autres	10,5	7,9
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Hypothèque de l'immeuble de Londres **	258,8	-
Total des engagements donnés	362,5	98,0
Engagements reçus		
Autres engagements reçus ***	(1) 202,8	100,0
Total des engagements reçus	202,8	100,0
<i>(1) dont lignes de crédit non utilisées (FIMALAC)</i>	<i>190,9</i>	<i>100,0</i>

* Une garantie d'actif et de passif a été accordée à IBM dans le cadre de la cession d'ALGORITHMICS intervenue le 20 octobre 2011. Cette garantie est plafonnée à 100 M\$ (72,5 M€) sauf pour les taxes.

** Dans le cadre de l'emprunt contracté auprès du Groupe AXA de 80 M€ (96 M€) relatif au refinancement partiel de North Colonnade Ltd.

*** Dans le cadre des acquisitions de Webedia et d'Allociné, les vendeurs ont consentis des déclarations et des garanties pour des montants respectifs maximums de 1,9 M€ et 10 M€. Concernant Allociné, pour les déclarations et garanties considérées par les parties comme étant essentielles, le montant d'indemnisation correspond au prix perçu par chacun des vendeurs.

Engagement hors bilan sur la location simple

Montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables (principalement locaux commerciaux et à usage de bureaux)

(en millions d'€)	31 décembre 2013
Paiements à moins d'un an	1,1
Paiements à plus d'un an et moins de cinq ans	5,6
Paiements à plus de cinq ans	4,4
Total	11,1

Autres engagements

Une option simple de rachat de 20 % de la société Kwet a été consentie, avec obligation, si cette option était exercée, d'acquérir les 40 % du capital restant de cette société. Notre participation serait ainsi portée à 100 %.

Par ailleurs, il existe des garanties accordées par les vendeurs sur les sociétés Kwet, Pomme Production, Le Comedy Club et Deb Jam pour un montant maximum de 1,2 M€.

5.22. - RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable au Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat de base attribuable au groupe (en milliers d'€)	79 008	197 779
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	27 259 538	27 585 374
Résultat de base par action (en €)	2,90	7,17
Résultat de base des activités qui se poursuivent attribuable au groupe	79 008	25 930
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	27 259 538	27 585 374
Résultat de base des activités qui se poursuivent par action (en €)	2,90	0,94
Résultat de base des activités cédées attribuables au groupe	0	171 849
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	27 259 538	27 585 374
Résultat de base des activités cédées par action (en €)	0,00	6,23

Pour le résultat par action dilué, le bénéfice net attribuable au Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, il n'existait pas d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Le résultat dilué par action est donc équivalent au résultat par action présenté ci-dessus.

5.23. - INFORMATION SUR LE DIVIDENDE

Le dividende versé en 2013, au titre de l'exercice 2012, a été de 1,80 € par action (dont une partie exceptionnelle de 0,30 €). Le dividende qui sera versé en 2014, au titre de l'exercice 2013, (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 juin 2014) s'élèvera à 1,90 € par action.

5.24. - INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Rémunérations comptabilisées en 2013 des principaux dirigeants et administrateurs de FIMALAC :

(en millions d'€)			
Avantages à court terme (non compris charges patronales)	Avantages postérieurs à l'emploi	Paiements en actions (stock options)	Jetons de présence
5,1	néant	0,3	0,5

Conventions avec la société GROUPE MARC de LACHARRIERE

Convention de marque non rémunérée permettant à FIMALAC d'adopter sa dénomination.

Convention de trésorerie avec la REVUE DES DEUX MONDES

Le solde du compte courant débiteur ainsi que les produits et charges d'intérêts au 31 décembre sont non significatifs.

Convention de conseil stratégique avec Fitch

En avril 2012 FIMALAC a conclu une convention en matière de conseil stratégique d'un montant annuel de 0,6 M\$, montant effectivement enregistré au titre de l'exercice 2013 (0,5 M€).

Solde des opérations intra-groupe figurant au bilan

- Pôle Nord/Kwet Productions : Compte courant de 3,0 M€
- Trois S/Auguri : Créance liée à l'activité courante de 0,8 M€
- Trois S/Gilbert Coullier Productions : Créance liée à l'activité courante 1,2 M€
- Gilbert Coullier Productions/Trois S : dette liée à l'activité courante 0,2 M€

Montant des opérations intra-groupe comprises dans le résultat de la période

- North Colonnade Ltd./Fitch Group : Loyers de 5,2 M€
- FCBS/Fitch Group : Facturation d'assistance de 1,9 M€
- Fimalac/Groupe Lucien Barrière : Facturation d'assistance de 0,5 M€
- Trois S/Gilbert Coullier Productions : Facturation d'assistance de 0,9 M€
- Trois S/Auguri Productions : Facturation d'assistance de 0,2 M€

5.25. - COMPTE DE RESULTAT - RESULTAT NET DE FITCH GROUP

La cession de 10 % de Fitch Group intervenue le 11 avril 2012 nous contraint, pour une meilleure lisibilité, à présenter le résultat net de ce Groupe sur deux lignes distinctes du compte de résultat :

- La quote-part du résultat net de Fitch Group mis en équivalence, d'un montant de 42,2 M€ calculée à compter de la date de cession jusqu'à la date de clôture ;
- Le résultat net de Fitch Group avant cession qui par application de la norme IFRS 5 a été présenté pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 11 avril 2012 (date de cession) sur une ligne distincte dont un détail ci-après :

(en Millions d'€)	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	286,6
Résultat opérationnel	87,2
Dont amortissements et provisions	-7,7
Coût de l'endettement financier net	-6,1
Autres produits et charges financiers	1,2
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	3,0
Résultat avant impôts	85,3
Impôts	-30,8
TOTAL RESULTAT NET DE FITCH GROUP	54,5

5.26. - COMPTE DE RESULTAT – RESULTAT DE CESSION

La cession d'Algorithmics, société détenue à 100 % par Fitch Group, finalisée le 20 octobre 2011, nous a conduit à classer, au 31 décembre 2012 et en application de la norme IFRS 5, le résultat de cette activité sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net des activités cédées ». Cette ligne enregistrait également la plus-value réalisée.

(en Millions d'€)	31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	5,6
Résultat opérationnel	-6,5
Dont amortissements et provisions	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,1
Autres produits et charges financiers	0,1
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	0,1
Résultat avant impôts des activités cédées	-6,3
Impôts	0,8
Résultat net des activités cédées	-5,5
Plus value nette	153,0
Résultat net des activités cédées	147,5
Quote part des minoritaires	56,8
Résultat net part du Groupe des activités cédées	90,7

5.27. - EVENEMENTS POST CLOTURE

Fitch Group a acquis le 13 mars 2014 l'intégralité du capital de société Business Monitor International (BMI), spécialiste de l'analyse des risques pays et des études sectorielles notamment sur les marchés émergents et frontières.

6.2. – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires (hors taxes) des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2013				Exercice clos le 31 décembre 2012 (15 mois)			
	PricewaterhouseCoopers Audit		Cagnat & Associés		PricewaterhouseCoopers Audit		Cagnat & Associés	
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	456		225		2 625		181	
Emetteur	320		101		250		105	
Filiales intégrées françaises	103		124		16		76	
Filiales intégrées étrangères	33				2 359			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-		-		220		60	
Emetteur	-				70		34	
Filiales intégrées					150		26	
Sous-total AUDIT	456	100%	225	100%	2 844	100%	241	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	-		-		-		-	
Technologie de l'information	-		-		-		-	
Audit interne	-		-		-		-	
Autres	-		-		-		-	
Sous-total AUTRES PRESTATIONS	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL GENERAL	456	100%	225	100%	2 844	100%	241	100%

NB : Les honoraires de Fitch Groups s'élèvent à 2 004 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. ils s'élevaient à 2 477 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (15 mois)

NB: Les autres diligences directement liées de l'exercice clos le 31 décembre 2012 correspondent aux travaux réalisés dans le cadre de l'émission d'un rapport d'examen limité sur les comptes intermédiaires consolidés résumés pour la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012.

6.3. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FIMALAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.25 qui expose l'incidence de la cession de 10% de Fitch Group sur la présentation du compte de résultat consolidé.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.4.2, 2.4.5 à 2.4.7, 5.1 à 5.4 et 5.5.2. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et vérifié que les notes indiquées ci-dessus donnent une information appropriée.

- La Société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 2.4.15 et 5.14. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

6.4. – COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

NOTE N° 1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	133
1.1. - faits spécifiques de l'exercice	133
1.2. - immobilisations incorporelles & corporelles	134
1.3. - immobilisations financières	134
1.4. - créances et dettes.....	135
1.5. - valeurs mobilières de placement	135
1.6. - opérations en devises.....	135
1.7. - provisions pour risques et charges	135
1.8. - produits et charges constatées d'avance	135
1.9. - charges à répartir.....	136
1.10. - intégration fiscale	136
1.11. - litiges	136
NOTE N° 2 - IMMOBILISATIONS	137
2.1. - Etat des mouvements de l'actif immobilisé.....	137
2.2. - Etat des amortissements	137
2.3. - Etat des provisions pour dépréciation.....	137
NOTE N° 3 - CREANCES	138
NOTE N° 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	138
NOTE N° 5 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	138
NOTE N° 6 - CAPITAUX PROPRES.....	139
6.1. - Capital social	139
6.2. - Primes et réserves.....	139
6.3. - Plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites	139
NOTE N° 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	140
NOTE N° 8 - DETTES	140
NOTE N° 9 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS COURANTES.....	141
NOTE N° 10 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	142
NOTE N° 11 - IMPOT SUR LES BENEFICES	142
11.1. - Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices	142
11.2. - Accroissements ou allègements de la charge fiscale future.....	143

Comptes consolidés et sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

NOTE N° 12 - MONTANTS RESULTANT DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	143
NOTE N° 13 - INFORMATION EN MATIERE D'ENGAGEMENTS	144
NOTE N° 14 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS A RAISON DE LEURS FONCTIONS	144
NOTE N° 15 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	144
NOTE N° 16 - TABLEAU DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	145

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
. Terrains	133	-	133	133
. Constructions	1 400	1 323	77	83
. Autres immobilisations	782	688	94	56
<i>Sous-Total</i>	2 315	2 011	304	272
<i>Immobilisations financières :</i>				
. Titres de participation	841 456	112 196	729 260	606 861
. Créances rattachées à des participations	21 070	-	21 070	27 118
. Autres titres immobilisés	116 897	1 973	114 924	97 887
. Prêts	2 377	2 377	-	-
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<i>Sous-Total</i>	981 800	116 546	865 254	731 866
TOTAL I	984 115	118 557	865 558	732 138
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances	178 947	305	178 642	238 299
Valeurs mobilières de placement	13 006	1 778	11 228	9 251
Disponibilités	302	-	302	68
Charges constatées d'avance	132	-	132	87
TOTAL II	192 387	2 083	190 304	247 705
<u>CHARGES A REPARTIR</u>	1 496	-	1 496	959
<u>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</u>	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II)	1 177 998	120 640	1 057 358	980 802

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

PASSIF	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital Social	126 852	126 852
Primes d'émission, de fusion, d'apports	8 456	8 456
Réserves :		
. Réserve légale	16 679	16 679
. Autres	74 789	69 272
Report à nouveau	358 003	250 600
Résultat de l'exercice	83 976	161 962
Provisions réglementées	136	136
TOTAL I	668 891	633 957
<u>PROVISIONS P/ RISQUES ET CHARGES</u>		
TOTAL II	9 125	16 956
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	194 605	139 557
Emprunts et dettes financières divers	177 345	186 156
Dettes fiscales et sociales	1 616	868
Autres dettes	5 776	3 308
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	379 342	329 889
<u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</u>		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 057 358	980 802

Comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2013 <i>(12 mois)</i>	31 décembre 2012 <i>(15 mois)</i>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Produit immobiliers	6	8
Autres produits	2 040	2 246
Reprises de provisions pour risques et charges	84	107
Reprises de provisions sur actifs circulants	-	-
TOTAL I	2 130	2 361
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Impôts, taxes, versements assimilés	240	209
Frais de personnel	1 844	2 173
Autres charges	8 900	9 833
Dotations aux amortissements	490	342
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	11 474	12 557
RESULTAT D'EXPLOITATION	TOTAL III (I-II) (9 344)	(10 196)
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Revenus du portefeuille titres	86 364	193 780
Revenus des prêts et créances	2 555	5 228
Produits nets s/cessions de VMP	553	659
Autres produits financiers	1 111	1 312
Reprises de provisions sur titres et créances	17 873	6 987
Reprises de provisions pour risques et charges	7 174	472
TOTAL IV	115 630	208 438
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	8 826	13 340
Autres charges financières	14 076	1 206
Charges nettes s/cessions de VMP	4	134
Dotations aux provisions sur titres et créances	722	20 619
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 200	2 481
TOTAL V	25 828	37 780
RESULTAT FINANCIER	TOTAL VI (IV-V) 89 802	170 658
RESULTAT COURANT	TOTAL VII (III+VI) 80 458	160 462
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Opérations de gestion	-	10
Plus values sur cessions de valeurs immobilisées	697	15
Reprises de provisions sur valeurs immobilisées	-	181
Reprises de provisions pour risques et charges	3 399	1 274
TOTAL VIII	4 096	1 480
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Opérations de gestion	260	1 541
Moins values sur cessions de valeurs immobilisées	-	181
Dotations aux provisions pour risques et charges	476	-
TOTAL IX	736	1 722
RESULTAT EXCEPTIONNEL	TOTAL X (VIII-IX) 3 360	(242)
IMPOT SUR LES BENEFICES	XI 158	1 742
RESULTAT NET	TOTAL XII (VII+X+XI) 83 976	161 962

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2013

NOTE N° 1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux règles applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- permanence des méthodes,
- continuité de l'exploitation,
- séparation des exercices.

Il est procédé aux adaptations et dérogations au plan comptable suivantes :

- les résultats sur cessions de valeurs immobilisées apparaissent en plus-values ou moins-values et non pas en prix de vente au crédit et prix d'achat au débit ;
- les reprises de provisions sur les titres de participation et sur les titres immobilisés cédés ne sont pas enregistrées dans le résultat courant, mais dans le résultat exceptionnel, afin d'apparaître au même niveau que le résultat de cession correspondant.

L'annexe est présentée en milliers d'euros sauf indication contraire.

L'exercice 2013 a une durée de 12 mois contrairement à l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui a eu une durée exceptionnelle de 15 mois, suite à un changement de date de clôture décidé par l'assemblée générale du 14 février 2012. Cela rend les comptes de l'exercice 2013 difficilement comparables avec ceux de l'exercice précédent.

1.1. - FAITS SPECIFIQUES DE L'EXERCICE

Du point de vue de l'activité :

- la Société a acquis dans le cadre du programme de rachat autorisé par les assemblées du 14 février 2012 et du 11 juin 2013, 2,05% du capital actuel pour 23,5 M€ (hors contrat de liquidité),
- la Société a procédé à l'acquisition des sociétés Financière Allociné pour 66,9 M€ et Webédia pour 37,3 M€. La société Financière Allociné a été apportée à la société Webédia à la fin de l'exercice 2013, de telle sorte qu'à cette date la Société détient 65,2% du nouvel ensemble,
- la Société a négocié une extension de son crédit syndiqué dont le montant a été porté à 250 M€ d'une durée de 3 ans à compter du 16 juillet 2013 avec deux options d'extension d'un an chacune. Ce crédit est utilisé à hauteur de 50 M€ au 31 décembre 2013,
- la Société a reçu un remboursement partiel du prêt consenti à North Colonnade Ltd à hauteur de 57 M£, suite à la mise en place d'un placement privé de 80 M£ par cette dernière.

Du point de vue des résultats :

- la Société a encaissé 68,3 M€ de dividendes de sa filiale Fimalac Services Financiers correspondant à la quasi-totalité des dividendes reçus de Fitch Group en 2013 majoré d'un reliquat de dividendes de Fitch Group 2012,
- une reprise de provision sur titres Fimalac Développement de 17,8 M€ a été constatée compte tenu des bons résultats financiers de cette filiale.

1.2. - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation. Les amortissements pour sont calculés comme suit :

- Logiciels : 1 an (linéaire)
- Constructions : 20 ans (linéaire)
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans (dégressif)
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- Matériel de transport et de bureau : 5 ans (linéaire ou dégressif si autorisé)

Les durées des amortissements ci-dessus déterminées correspondent aux durées d'utilité pour la Société, qui respecte ainsi les Règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 sur les actifs.

1.3. - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont pu faire l'objet d'une réévaluation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Afin de fixer les règles de leur évaluation, on distingue trois catégories d'immobilisations financières selon les critères suivants :

- les titres de participation sont ceux des sociétés dans le capital desquelles Fimalac détient en général au moins 10 % et/ou y exerce une influence. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage, déterminée en fonction de l'actif net éventuellement réévalué, de sa valeur de rendement, de sa valeur de rentabilité, et de ses perspectives d'avenir, est inférieure à son prix de revient.
- les créances rattachées à des participations sont évaluées en fonction de la situation financière des participations auxquelles elles sont liées.
- les autres titres regroupent les titres de sociétés dont Fimalac détient en général moins de 10% du capital et/ou au sein desquelles elle n'exerce aucune influence. Une provision pour dépréciation est constituée si :
 - o pour les titres cotés, la moyenne des cours du mois de décembre est inférieure au prix de revient;
 - o pour les titres non cotés, la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

Ils intègrent également les titres auto-détenus autres que ceux affectés à la couverture de plans d'options ou d'attributions gratuites et ceux affectés au contrat de liquidité, pour lesquels aucune provision pour dépréciation n'est constatée conformément à l'avis n°98D du Comité d'Urgence du CNC.

1.4. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours des devises concernées au 31 décembre de chaque année, ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

1.5. - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Pour les titres non cotés, il est pratiqué une provision lorsque la valeur d'usage est inférieure au prix de revient.

Pour les autres titres, il n'est pratiqué de provision pour dépréciation que pour les titres dont le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice ou la valeur liquidative du dernier jour de l'exercice, selon qu'il s'agit de titres cotés ou d'O.P.C.V.M, est inférieur au prix de revient.

1.6. - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

1.7. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels tels que garanties de passif accordées à l'occasion de cessions de filiales, plan de retraite, coûts sur instruments financiers, obligations légales mises à sa charge notamment dans le cadre de la dépollution d'anciens sites industriels, et de litiges.

1.8. - PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges payées au cours de l'exercice et se rapportant aux exercices futurs.

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits encaissés au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs et se rapportant aux exercices futurs.

1.9. - CHARGES A REPARTIR

Elles sont constituées par les frais liés aux emprunts et font l'objet d'un amortissement sur la durée de ceux-ci.

1.10. - INTEGRATION FISCALE

La Société Fimalac s'est constituée société tête de groupe, pour le groupe fiscal constitué à compter du 1^{er} Janvier 1997 entre elle-même et certaines de ses filiales françaises. Ce groupe fiscal est mis à jour chaque année pour tenir compte des acquisitions et des cessions de sociétés françaises éligibles au dispositif.

Selon la convention d'intégration fiscale, chaque société se trouve placée dans les mêmes conditions que si elle était imposée séparément, vis à vis de la société tête de groupe, seule redevable de l'impôt du groupe. Les éventuels déficits fiscaux des filiales profitent donc immédiatement à cette dernière qui devra assumer la charge d'impôt de ses filiales lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

1.11. - LITIGES

La société Goom a assigné Fimalac et Fimalac Développement devant le Tribunal de commerce de Paris, réclamant leur condamnation au paiement de dommages et intérêts pour, suivant ses dires, ne pas avoir respecté leurs engagements à l'occasion des discussions en vue de l'éventuelle acquisition du contrôle de Virgin Radio. Fimalac et Fimalac Développement estiment disposer d'une argumentation sérieuse pour s'opposer à cette action manifestement abusive.

NOTE N° 2 - IMMOBILISATIONS

2.1. - ETAT DES MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute au 01.01.13	Transfert / Annulation	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.13
<u>Immobilisations Corporelles</u>					
. Terrains	132	-	-	-	132
. Constructions et agcts des constructions	1 400	-	-	-	1 400
. Autres Immobilisations corporelles	900	2	48	(169)	781
. Immobilisations en cours	2	(2)	-	-	-
Sous-total	2 434	-	48	(169)	2 313
<u>Immobilisations Financières</u>					
. Participations	736 172	-	173 101	(67 817)	841 456
. Créances rattachées à des participations	27 118	-	9 352	(15 400)	21 070
. Autres titres immobilisés (1)	99 860	-	22 055	(5 018)	116 897
. Prêts	2 377	-	-	-	2 377
. Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sous-total	865 527	-	204 508	(88 235)	981 800
TOTAL	867 961	0	204 556	(88 404)	984 113

(1) la colonne « Acquisitions » intègre pour 22 055 K€ l'acquisition de 554 934 actions Fimalac.

2.2. - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur brute au 01.01.13	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.13
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Constructions et agcts des constructions	1 317	-	6	-	1 323
Autres immobilisations corporelles	846	-	10	(169)	687
TOTAL	2 163	-	16	(169)	2 010

2.3. - ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

	Valeur brute au 01.01.13	Apports/Fusion Transfert	Dotations	Reprises	Montant au 31.12.13
Participations	129 311	-	722	(17 837)	112 196
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 973	-	-	-	1 973
Prêts	2 377	-	-	-	2 377
TOTAL	133 661	-	722	(17 837)	116 546

NOTE N° 3 - CREANCES

Etat des échéances	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance plus d'1 an
Actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	21 070	21 070	-
. Prêts (1)	2 377	-	2 377
. Dépôts et cautionnement	-	-	-
Actif circulant			
. Clients	1 294	251	1 043
. Groupe	175 138	143 267	31 871
. Etat, collectivités et organismes sociaux (2)	1 636	471	1 165
. Autres créances	879	879	-
TOTAL	202 394	165 938	36 456

(1) Créance sur société en liquidation amiable totalement dépréciée

(2) La part a plus d'un an correspond à des crédits d'impôts italiens totalement dépréciés via une provision pour risques.

Les prêts à court terme accordés à North Colonnade Ltd, libellés en livres sterling, s'élèvent à 110 000 K£. Ils ont fait l'objet d'une couverture de change sous forme de vente à terme de devises de telle sorte que la société ne soit pas en risque de change.

Les prêts et avances sont, pour la plupart, rémunérés sur la base de taux variables. A titre d'information, il est précisé que toute variation de +/-1% des taux d'intérêt ferait varier les produits financiers de +/- 1,4 M€, sur la base des encours rémunérés au 31 décembre 2013.

NOTE N° 4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Voir également « INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES »

Le poste « Valeurs mobilières de placements » intègre 275 657 actions Fimalac (0,96% du capital) acquises pour 9,2 M€.

Ces actions sont notamment adossées à des plans de stocks options ou d'actions gratuites attribués à certains cadres ou salariés du Groupe à concurrence de 234 050 actions et affectées à un contrat de liquidité à concurrence de 38 107 actions.

La valeur boursière de ces actions était de 9,8 M€ au 31 décembre 2013 (évaluation sur la base du cours moyen de décembre 2013 ou du prix d'attribution s'il est inférieur).

NOTE N° 5 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles sont constituées à hauteur de 94 K€ par les intérêts payés d'avance sur les billets de trésorerie émis et pour le solde par des charges d'exploitation payées d'avance.

NOTE N° 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1. - CAPITAL SOCIAL

Le capital social, constitué de 28 830 000 actions d'une valeur nominale de 4,40 €, s'élève à 126 852 K€ au 31 décembre 2013.

Dans le cadre des plans de rachat, dont le dernier a été autorisé par l'assemblée générale du 11 juin 2013, la Société détient, au 31 décembre 2013, 1 937 360 actions Fimalac représentant 6,72% du capital.

6.2. - PRIMES ET RESERVES

Le poste « Réserve pour actions propres » passe de 41 281 K€ à 46 798 K€. Il a fait l'objet d'une dotation pour 5 517 K€, conformément à la quatrième résolution de l'assemblée générale du 11 juin 2013.

Les variations du poste « Report à nouveau » sont consécutives à l'adoption de la quatrième résolution de l'assemblée générale du 11 juin 2013 relative à la distribution d'un dividende global de 49 042 K€, et à l'affectation des dividendes attachés aux actions auto-détenues s'élevant à 2 852 K€, et à la dotation à la « Réserve pour actions propres » rappelée ci-dessus.

6.3. - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES

Des plans d'options d'achat d'actions ont été consentis par la Société à certains salariés et dirigeants du Groupe. Au 31 décembre 2013, la situation était la suivante :

Société ayant attribué les options	Date du conseil	Période d'exercice	Nombre d'options non exercées	Prix d'exercice
FIMALAC	04/02/2011	par tranches jusqu'au 04/02/16	197 450	31,95 €
Nombre total d'options d'achat donnant droit à une action			197 450	

Au cours de l'exercice, 1 550 options d'achat d'actions ont été exercées.

Le conseil d'administration du 26 mars 2013, sur délégation de l'assemblée générale du 4 février 2011, a décidé d'attribuer 36 600 actions gratuites, à prélever sur les actions auto-détenues, à certains salariés et cadres du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises au-delà d'un délai de 3 ans en cas de présence dans le Groupe à cette date, assortie d'une obligation de conservation de 3 ans.

NOTE N° 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des Provisions	au 01.01.13	Apports Fusion	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	au 31.12.13
Provisions pour risques et charges						
. Provision pour retraites (1)	1 418	-	-	(84)	-	1 334
. Risque sur anciens sites industriels loués	3 874	-	-	(86)	(2 892)	896
. Risques industriels et sectoriels	395	-	-	(14)	-	381
. Garanties de passif accordées	2 930	-	476	(125)	(282)	2 999
. Autres provisions pour risques et charges (2)	8 339	-	2 349	(7 173)	-	3 515
	16 956	-	2 825	(7 482)	(3 174)	9 125

- (1) Le Poste « Provisions pour retraites » permet de couvrir les engagements en matière de pensions versées à d'anciens dirigeants du Groupe.
- (2) La colonne dotation du poste « Autres provisions pour risques et charges » enregistre les risques de pertes sur filiales et le risque consécutif à l'attribution d'actions gratuites. Les reprises sont essentiellement liées à la provision pour pertes sur swaps de taux.

NOTE N° 8 - DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance 1 an au plus	Echéance +1 an à 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières auprès des Ets de crédit				
. Emprunts auprès de banques	151 680	101 680	50 000	-
. Découverts bancaires	42 870	42 870	-	-
. Intérêts à payer	55	55	-	-
Autres dettes financières diverses				
. Autres dettes diverses	-	-	-	-
. Groupe	177 345	177 345	-	-
Dettes fiscales et sociales				
	1 616	1 616	-	-
Autres dettes				
	5 776	1 951	3 825	-
TOTAL	379 342	325 517	53 825	-

Les emprunts auprès des banques sont constitués à hauteur de 101,7 M€ par des billets de trésorerie. Le solde du poste « Emprunts auprès des banques » est constitué par le tirage effectué sur une ligne de crédit de 240,9 M€ (échéance juillet 2016 avec deux options d'extension d'un an chacune) utilisée à hauteur de 50,0 M€.

Ce crédit ne comporte pas de clause en fonction de la notation financière de la société (rating triggers). Toutefois Fimalac est tenu de respecter les ratios suivants :

- * Endettement Financier Net Consolidé/Capitaux Propres Consolidés < 0,50
- * Résultat Opérationnel Courant majoré des dividendes reçus, diminué du dividende versé/Service de la Dette > 1,10

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2013.

La dette est rémunérée sur la base de taux variables. A titre d'information, il est précisé que toute variation de +/-1% des taux d'intérêt ferait varier la charge d'intérêt de +/-3,7 M€.

NOTE N° 9 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS COURANTES

Les produits d'exploitation, incluant notamment les prestations de conseil stratégiques aux filiales, s'élèvent à 2 130 K€ contre 2 361 K€ au 31 décembre 2012.

Les charges d'exploitation, incluant des frais d'émission d'emprunts pour 1 012 K€, ayant fait l'objet d'un transfert de charges, s'établissent à 11 474 K€ contre 12 557 K€ au 31 décembre 2012.

Le résultat d'exploitation s'établit donc à (9 344) K€ contre (10 196) K€ au 31 décembre 2012.

Les produits financiers passent de 208 438 K€ en 2011/2012 à 115 630 K€ au 31 décembre 2013. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des revenus du portefeuille titres qui comprenaient au cours de l'exercice précédent, consécutivement à la cession de 10% de Fitch Group. Inc. et d'Algorithmics, un dividende exceptionnel de Fimalac Services Financiers. Les revenus des prêts et créances diminuent également, du fait de la poursuite de la baisse des taux d'intérêts, passant de 5 228 K€ à 2 555 K€.

Le détail des revenus de portefeuille titre s'établit comme suit :

REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	2013	2011/2012
Fimalac Services Financiers	68 277	193 383
Financière Portefoin	1 072	393
Financière Allociné	13 354	-
Titres immobilisés	3 661	4
Valeurs mobilières de placement	-	-
	86 364	193 780

Le dividende versé par Fitch Group Inc., est reçu par Fimalac Services Financiers, et est quasi intégralement reversé à Fimalac sous forme de dividende.

Les intérêts payés sur emprunts et avances s'établissent à 8 826 K€ contre 13 340 K€ en 2011/2012, cette diminution résultant essentiellement de la fin de d'opérations de swaps à taux fixe et de la baisse des taux d'intérêts.

Les provisions pour dépréciations de titres s'élèvent à 722 K€ contre 20 619 K€ en 2011/2012, l'exercice précédent ayant enregistré la dépréciation des titres Fimalac Développement résultant de l'ajustement de la valorisation de l'immeuble de Canary Wharf détenu par North Colonnade Ltd, filiale à 80% de cette société.

En conséquence, le résultat financier s'établit donc à 89 802 K€ contre 170 658 K€ au 31 décembre 2012.

Le résultat courant ressort 80 458 K€ contre 160 462 K€ au 31 décembre 2012.

NOTE N° 10 - COMPTE DE RESULTAT - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

Le résultat exceptionnel s'élève à 3 360 K€.

Les produits exceptionnels sont constitués pour l'essentiel par les reprises de provisions pour risques et charges de 3 399 K€, dont 407 K€ sont liés à des garanties de passif et 2 984 K€ à des opérations de dépollution.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées par des paiements consentis dans le cadre de garanties de passifs accordées et pour le solde par des paiements liés aux dépenses de dépollution, quasiment intégralement compensés par une reprise de provision et des dotations aux provisions pour risques associées.

NOTE N° 11 - IMPOT SUR LES BENEFICES

11.1. - REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Net	Résultat Courant		Résultat Exceptionnel	
		IS à 33,33%	IS à 0%	IS à 33,33%	IS à 0%
Résultat avant impôt	83 818	76 697	3 761	3 100	260
Impôt	158	158		-	-
Résultat net comptable	83 976	76 855	3 761	3 100	260

L'impôt société prend en compte, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3%.

L'impôt sur le résultat courant représente les économies d'impôt réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale.

11.2. - ACCROISSEMENTS OU ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Nature des décalages temporaires	Fin d'exercice	
	Actif	Passif
<u>SUR LES ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</u>		
<u>Produits imposés non encore comptabilisés</u>		
. Ecart sur plus-values latentes d'O.P.C.V.M.	-	-
<u>Charges non déductible temporairement à déduire ultérieurement</u>		
. Contribution sociale de solidarité	-	-
<u>SUR LES ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</u>		
<u>Elements subordonnés à la cession d'actifs</u>		
. Plus values en report d'imposition (Ex-ClaI)		604

Le groupe fiscal, dont Fimalac est société tête de groupe, dispose d'un déficit reportable d'ensemble de 107 020 K€.

NOTE N° 12 - MONTANTS RESULTANT DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Poste au bilan	Actif	Passif
. Titres de participation	729 260	
. Créances rattachées à des participations	21 070	
. Autres immobilisations financières	-	
. Autres créances	174 838	
. Emprunts et dettes financières		177 344
Compte de résultat		
	Charges	Produits
. Produits immobiliers et autres produits		986
. Revenus des titres de participation et titres immobilisés		82 703
. Revenus des prêts et créances		2 555
. Reprise de provisions sur titres		17 837
. Reprise de provisions pour risques		405
. Transfert charges financières		864
. Autres charges externes	5 773	
. Intérêts et charges assimilées	421	
. Autres charges financières	13 354	
. Dotations aux provisions sur valeurs immobilisées	722	
. Dotations aux provisions pour risques	1 335	
. Produits et charges exceptionnels		260

NOTE N° 13 - INFORMATION EN MATIERE D'ENGAGEMENTS

Engagements recus :

Lignes de crédit confirmées et non utilisées 190 863

Engagements donnés :

. Cautions en faveur des sociétés du groupe 13 692
. Promesses d'achats de titres de participation 95 500
. Autres engagements 17 525

Opérations de change :

. Ventes de devises (livres sterling) à terme 131 686

Opérations de couverture de taux : Néant

Dans le cadre de l'acquisition de Webédia, la Société a consenti des promesses d'achat portant sur les titres détenus par les minoritaires et les titres issus de l'émission de Bspce par les salariés et mandataires sociaux. L'évaluation de cet engagement est inclus dans le poste « Promesses d'achats de titres de participation ».

Par ailleurs, les vendeurs des sociétés Financière Allociné et Webédia ont consenti des garanties pour un montant de 11,9 M€.

Les informations décrites ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

NOTE N° 14 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS A RAISON DE LEURS FONCTIONS

Organes d'Administration (montants versés) 158
Organes de Direction (rémunérations versées) 466

NOTE N° 15 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principales participations de la Société ont procédé à des opérations de croissance externe : Fitch Group Inc. acquis 100 % du capital de Business Monitor International (BMI) et Webédia a pris le contrôle des sociétés Melberries et Diwaneer.

NOTE N° 16 - TABLEAU DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Pourcentage de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par FIMALAC et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par FIMALAC	C.A. H.T et/ou Produits financiers 2013	Bénéfice net ou perte 2013	Dividendes encaissés en 2013
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de FIMALAC										
1) Filiales (50% au moins du capital détenu)										
FIMALAC SERVICES FINANCIERS S.C. 97 rue de Lille - 75007 PARIS	202 652	3 172	99,98%	202 602	202 602	-	-	54 492 (*)	52 820	68 277
FIMALAC DEVELOPPEMENT SA 9 rue du Laboratoire - L1911 Luxembourg	322 600	(11 841)	99,99%	390 000	318 585	21 070	-	10 630 (*)	10 190	-
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES SARL 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	29 212	4 207	99,99%	69 214	33 419	-	-	30 (*)	14	-
FINANCIERE PORTEFOIN SAS 97 Rue de Lille - 75007 PARIS	32 171	37 568	99,99%	69 246	69 246	-	-	111 (*)	(43)	1 072
WEBEDIA SA 3 avenue Hoche - 75008 PARIS	383	90 815	65,22%	104 193	104 193	7 656	-	16 751	(6 778)	-
2) Participations (10% à 50% du capital détenu)										
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
Filiales françaises	-	-	-	2 854	1 216	-	-	-	-	-
Filiales étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Participations non reprises au paragraphe A										
Dans les Sociétés françaises	-	-	-	3 348	-	-	-	-	-	-
Dans les Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Y compris les produits financiers (hors reprises de provisions)

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES		
	Nombre de Titres	Valeur d' inventaire (en K€)
1) <u>PRINCIPAUX TITRES</u>		
I) <u>Titres de participation</u>		
Cotés	-	-
Non cotés		
	F.C.B.S GIE	762
	FIMALAC DEVELOPPEMENT	318 585
	FIMALAC INFORMATION	40
	FIMALAC SERVICES FINANCIERS	202 602
	FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	33 419
	FINANCIERE PORTEFOIN	69 246
	REVUE DES DEUX MONDES	412
	SEFI	2
	WEBEDIA	104 193
	TOTAL A	729 261
II) <u>Autres titres immobilisés</u>		
Cotés		
	FIMALAC	61 247
	EOS IMAGING	294
	MERCIALYS	41 410
Non cotés		
	FCPR LFPI CROISSANCE	7 975
	AXA SECONDARY FUND	2 280
	FCPR WHITE STONE III	868
	BIOSPACE LAB	-
	THE ECONOMIST	658
	LE MONDE PRESSE	192
	TOTAL B	114 924
III) <u>Valeurs mobilières de placement</u>		
Cotés		
	FIMALAC (1)	9 242
	Sicav monétaires	1 143
Non cotés	Fonds spécialisés	842
	TOTAL C	11 227
	TOTAL A + B + C	855 412
2) <u>TITRES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 15 K€</u>		
		-
VALEUR AU BILAN		855 412

(1) Titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 1 K€.

6.5. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FIMALAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables, ainsi que les méthodes d'évaluation relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 1.7, 1.11 et 7 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

6.6. – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- ***Avec la Société FINANCIERE ALLOCINE.***

Personne concernée :

Mme. Véronique Morali – Administrateur jusqu'au 3 avril 2014

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2013 a autorisé l'adhésion de la société Financière Allociné et, le cas échéant, de ses filiales à la convention de gestion de trésorerie groupe aux termes de laquelle elle en confie sa gestion à votre Société aux conditions du marché.

A la clôture de l'exercice, le solde du prêt est de 2 624 061,92 € et le produit d'intérêt constatée dans les livres de votre Société s'élève à 7 907,45 €.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- ***Avec les Sociétés GROUPE MARC de LACHARRIERE et SILMER***

Personnes concernées :

M. Marc Ladreit de Lacharrière – Président-directeur général

M. Jérémie Ladreit de Lacharrière – Administrateur

Mme. Eléonore Ladreit de Lacharrière – Administrateur

M. Pascal Castres Saint-Martin – Administrateur

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 avril 2014, a constaté que certains actionnaires pourraient souhaiter céder des actions de votre Société. Il a autorisé pour une durée d'un an votre Société à se porter acquéreur de ces titres par petits blocs, afin d'éviter de peser sur le cours, dans la limite totale de 1 100 000 actions, chaque acquisition devant être effectuée à un cours coté le jour de la négociation.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- ***Avec la Société WEBEDIA.***

Personnes concernées :

M. Marc Ladreit de Lacharrière – Président-directeur général

Mme. Véronique Morali – Administrateur jusqu'au 3 avril 2014

M. Thierry Moulouquet - Administrateur

La société Webedia a signé en date du 2 décembre 2013 la convention de gestion de trésorerie groupe aux termes de laquelle elle en confie sa gestion à votre Société aux conditions du marché.

A la clôture de l'exercice, le solde du prêt est de 7 655 545,61 € et le produit d'intérêt constatée dans les livres de votre Société s'élève à 5 545,61 €.

C'est par omission que la procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 3 avril 2014, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser à postériori cette convention.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) ***dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ***Avec la Société GROUPE MARC de LACHARRIERE***

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à votre Société d'adopter sa dénomination sociale s'est poursuivie au cours de l'exercice.

- ***Avec le Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S.***

Votre Société adhère au Groupement d'Intérêt Economique F.C.B.S. dont l'objet est de développer et d'améliorer l'activité et les résultats de ses membres. La cotisation mise à la charge de votre société pour l'exercice s'est élevée à 4 486 419 € (hors T.V.A).

- ***Avec la Société FITCH GROUP Inc.***

Votre société a conclu une convention d'animation stratégique avec Fitch Group Inc. moyennant une rémunération annuelle de 640 000 \$ à compter du 11 avril 2012.

Le produit constaté dans les livres de votre Société s'élève à 481 132,72 €.

- ***Avec les Filiales directes et indirectes***

Convention de trésorerie aux termes de laquelle votre Société assure la gestion de trésorerie du Groupe, aux conditions du marché.

Le solde des en-cours à la date du 31 décembre 2013 s'élevait à :

EMPRUNTS :	En-cours	Solde net des intérêts pris en charge
	-----	-----
FIMALAC SERVICES FINANCIERS	€ 71 238 865,48	101 560,42
FINANCIERE PORTEFOIN	€ 71 953 664,19	66 168,51
FINANCIERE BOULOGNE TECHNOLOGIES	€ 33 334 830,24	30 359,09
S.I.F.M.P.	€ 748 235,21	703,38
FIMALAC INFORMATION	€ 0,00	17,40
VEGA	€ 252,99	528,10
REVUE DES DEUX MONDES	€ 68 885,95	34,57
FITCH RATINGS LTD.	£ 0,00	187 240,58
PRETS :	En-cours	Solde net des intérêts constatés en produit
	-----	-----
NORTH COLONNADE	£ 110 000 000,00	1 842 570,36
SEFI SNC	€ 31 870 723,40	0,00
FIMALAC DEVELOPPEMENT	€ 21 069 869,67	351 967,38
REVUE DES DEUX MONDES	€ 0,00	3 759,59
FIMALAC INFORMATION	€ 249 215,34	617,16
VEGA	€ 0,00	648,47

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- ***Avec les Sociétés GROUPE MARC de LACHARRIERE et SILMER***

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 mars 2013, a constaté que certains actionnaires pourraient souhaiter céder des actions de votre Société. Il a autorisé pour une durée d'un an votre Société à se porter acquéreur de ces titres par petits blocs, afin d'éviter de peser sur le cours, dans la limite totale de 1 100 000 actions, chaque acquisition devant être effectuée à un cours coté le jour de la négociation.

Cette autorisation n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

CHAPITRE 7 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1. – MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

En vertu des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration a confié la présidence et la direction générale de la Société à M. Marc Ladreit de Lacharrière pour la durée de son mandat d'administrateur.

7.2. – RAPPORT DU PRESIDENT (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE) ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

7.2.1. – RAPPORT DU PRESIDENT

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de la Société du 3 avril 2014.

Préambule

La Société se réfère, pour partie, au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et de leur recommandation d'avril 2010 sur le renforcement de la présence des femmes dans les conseils.

Ce code peut être consulté au siège social de Fimalac.

I. – Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 18 décembre 2001 et l'a modifié par plusieurs décisions. Le texte actuellement en vigueur est reproduit en annexe au présent rapport.

A. – Composition du conseil d'administration

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, renouvelable. En vertu des stipulations du règlement intérieur du conseil d'administration, chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de sa nomination, de 450 actions au moins.

Le conseil d'administration est actuellement composé de quatorze administrateurs :

- M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général
- M. Pierre Blayau

- M. Pascal Castres Saint-Martin
- M. David Dautresme (son mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2014 prochain pour atteinte de la limite d'âge statutaire)
- M. Bernard de Lattre, nommé le 3 avril 2014 en remplacement de Mme Véronique Morali, démissionnaire
- M. Jérémie Ladreit de Lacharrière
- Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière
- M. Philippe Lagayette, « *senior independent director* »
- M. Thierry Moulonguet
- M. Jean-Charles Naouri
- M. Etienne Pflimlin
- M. Bernard Pierre
- M. Thomas Piquemal
- Société Groupe Marc de Lacharrière, représentée par Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière

Mme Véronique Morali a démissionné de son mandat le 3 avril 2014 et M. Bernard de Lattre a été coopté à sa place.

La composition du conseil d'administration est conçue pour permettre au Groupe de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Six des administrateurs cités ci-dessus ont été ainsi indépendants au titre de l'exercice 2013 ; il s'agit de MM. Pascal Castres Saint-Martin, David Dautresme, Philippe Lagayette, Etienne Pflimlin, Thierry Moulonguet et Thomas Piquemal. S'agissant de M. Pascal Castres Saint-Martin, le conseil d'administration du 26 mars 2013 a considéré, après proposition du comité des rémunérations, qu'il était bien, au vu de son expertise et de sa grande expérience, et en l'absence de rémunérations autres que des jetons de présence, administrateur indépendant, et ce, nonobstant le fait qu'il soit administrateur de la Société depuis plus de douze ans. Le conseil d'administration du 3 avril 2014 a réitéré l'indépendance de M. Pascal Castres Saint-Martin et a considéré qu'il en est de même pour M. Pierre Blayau.

La prochaine assemblée générale mixte du 17 juin 2014 sera amenée à désigner deux nouveaux administrateurs, Mme Bérange Veron (fille de M. Marc Ladreit de Lacharrière) et Mme Clarisse Lacape (fille de M. Marc Ladreit de Lacharrière) et à ratifier la désignation de M. Bernard de Lattre, coopté par le conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 3 avril 2014. La proposition de désignation de Mme Veron et Lacape a été entérinée par le conseil d'administration du 3 avril 2014, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations. En cas de désignation par l'assemblée, la Société compterait trois administratrices et une représentante permanente d'une société administratrice, ce qui représenterait 26,6 % des membres du conseil d'administration.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

Le conseil d'administration réuni le 27 mai 2009 a, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, nommé M. Philippe Lagayette en qualité d'administrateur de référence « Senior Independent Director » pour la durée de son mandat d'administrateur.

A ce titre, il assure, en tant que de besoin, un rôle de conseil du président-directeur général et des présidents des différents comités spécialisés et assure un rôle de proposition auprès de ces personnes. Il préside les réunions du conseil d'administration en l'absence du président-directeur général et a vocation à remplacer le président-directeur général en cas de décès ou d'incapacité de ce dernier.

Le conseil d'administration comprend également deux censeurs, tous considérés comme indépendants :

- ◆ M. René Barbier de La Serre,
- ◆ M. Henri Lachmann.

Les censeurs sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration et peuvent prendre part aux délibérations du conseil d'administration mais avec voix consultative seulement.

La durée du mandat des censeurs est de deux ans.

M. René Barbier de La Serre a informé le conseil d'administration et son président qu'il n'entendait pas demander, pour des raisons personnelles, le renouvellement de son mandat de censeur lors du conseil d'administration du 17 juin 2014, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale mixte.

B. – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1. – Périodicité des réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, il s'est réuni cinq fois : le 26 mars, le 17 mai, le 11 juin, le 9 juillet et le 13 septembre 2013. Le taux moyen de présence des administrateurs a été de 80 %.

2. – Les comités

Le conseil d'administration a constitué en son sein des comités : comité d'audit et comité de sélection, des nominations et des rémunérations. Chacun de ces comités a établi son règlement intérieur qui a été approuvé par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2003.

a) Le comité d'audit

Le comité d'audit a été composé de MM. Bernard Pierre, Pierre Blayau (nommé par le conseil d'administration du 11 juin 2013), David Dautresme, Philippe Lagayette et Thomas Piquemal, les quatre derniers administrateurs étant indépendants. Il a été présidé par M. Bernard Pierre. Les fonctions de membre du comité d'audit de M. David Dautresme prendront fin lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2014.

Il est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels, consolidés et sociaux de Fimalac. A cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le conseil d'administration. Il examine, notamment, les comptes en général et les principes comptables appliqués, le champ d'intervention des commissaires aux comptes, le périmètre des sociétés consolidées, les risques et engagements hors bilan significatifs, toute question financière, comptable ou relevant de la maîtrise des risques.

Toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, doit être portée à la connaissance du comité d'audit préalablement à la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communique immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit doit informer, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui sont signalées. Le comité d'audit n'a été informé d'aucune opération de ce type et, à la connaissance de Fimalac, aucune des sociétés du Groupe ne détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés holdings situées dans des pays à fiscalité privilégiée.

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le 19 mars 2013 et le 4 septembre 2013. Le taux de présence des membres a été de 90 %.

b) Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Sur l'exercice 2013, ce comité était composé de MM. Pascal Castres Saint-Martin (administrateur indépendant), Jean-Charles Naouri (administrateur), Thierry Moulouquet (administrateur indépendant) et Edouard de Royère (jusqu'au 11 juin 2013) (censeur indépendant). Philippe Lagayette (administrateur, indépendant) a rejoint le comité à compter du 26 mars 2013. Le comité est présidé par M. Pascal Castres Saint-Martin.

A compter du 3 avril 2014, M. Bernard de Lattre a été nommé en qualité de membre du comité.

Les missions de ce comité sont mentionnées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le président du comité a consulté par délibération une fois les membres du comité le 19 mars 2013. Le taux de retour des membres a été de 100 %.

C. – Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration a prévu de procéder à la prochaine évaluation de son fonctionnement sur l'exercice 2014.

Cette évaluation sera réalisée à partir d'un questionnaire adressé par le secrétaire du conseil à l'ensemble des administrateurs et censeurs.

II. – Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général

Les limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général sont définies au I du règlement intérieur du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions légales, le conseil d'administration a encadré les pouvoirs du président directeur général en matière d'octroi de cautions, avals et garanties. Par délibération en date du 26 mars 2013, le conseil d'administration a décidé de renouveler l'autorisation annuelle conférée au président directeur général d'accorder des cautions, avals et garanties à concurrence d'un montant maximum de 30 millions d'euros. Cette autorisation, valable un an, a été renouvelée par le conseil d'administration du 3 avril 2014.

III. – Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux (M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général, et Mme Véronique Morali) sont décidés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations. Les rémunérations au niveau du sous-groupe Fitch font aussi l'objet de délibérations du comité des rémunérations de Fitch Group.

A. – Rémunérations du président-directeur général

1) Rémunérations versées / à verser en France (Fimalac) - Année 2013

Les rémunérations et éventuels avantages sont décidés par le conseil d'administration de Fimalac sur proposition de son comité de sélection, des nominations et des rémunérations. M. Marc Ladreit de Lacharrière

ne participe pas à ce comité et ne prend pas part au vote du conseil d'administration de Fimalac concernant ses rémunérations.

(i) Rémunération fixe

Par le passé et depuis de nombreuses années, la rémunération fixe versée par Fimalac à son Président - directeur général était de 1 300 000 € par an.

M. Marc Ladreit de Lacharrière avait demandé au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac à compter du 1er février 2012 une réduction de 30 % de cette rémunération fixe, ainsi portée de 1 300 000 € à 910 000 € par an. A sa demande, cette disposition a été de nouveau appliquée pour l'année 2013.

Par ailleurs, au 1er février 2012, cette rémunération réduite à 910 000 € a été divisée en 2 parts : une partie véritablement fixe d'un montant de 455 000 € par an et une autre partie de 455 000 € dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel courant et retraité et à une moyenne de progression de cet indicateur sur une période de 3 ans et qui ne serait versée en tout état de cause qu'à l'issue de cette période de 3 ans. Par construction, le montant de cette partie conditionnelle et différée à 3 ans à partir de 2012 n'est pas acquis à fin 2013. Cette règle a été de nouveau appliquée en 2013 à la demande de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

En 2013, la rémunération fixe versée par Fimalac à M. Marc Ladreit de Lacharrière s'est ainsi élevée à 455 000 €.

(ii) Rémunération variable

Depuis 2012, Le Président-directeur Général peut bénéficier d'une rémunération variable dont le montant conditionnel dépend d'une grille faisant référence à un résultat opérationnel courant retraité au niveau du Groupe et à une moyenne de progression de cet indicateur au cours des 3 exercices suivants. Son paiement éventuel est différé, en tout état de cause, à l'issue de cette période de 3 ans.

Par construction, M. Marc Ladreit de Lacharrière n'a pas perçu de rémunération variable au titre de l'exercice 2013 (montant ne pouvant être déterminé à ce jour, avec un paiement qui n'interviendrait en tout état de cause qu'après 3 ans).

2) Rémunérations versées / à verser aux Etats-Unis (Fitch Group) - Année 2013

M. Marc Ladreit de Lacharrière est Chairman de Fitch Group et Président de son comité stratégique.

Il bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, cohérentes avec les conditions de place.

Sa rémunération variable est fonction des résultats opérationnels de Fitch Group. Sa progression en 2013 s'explique par la forte croissance de l'EBITDA de Fitch Group, qui a augmenté de + 22,2 % à données comparables.

Les rémunérations sont soumises en premier lieu au comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group, dont la présidence est assurée par M. Frank Bennack, Executive Vice-Chairman de Hearst Corporation, qui préside ce comité, et ensuite approuvées par le conseil d'administration de Fitch Group. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas aux délibérations du comité le concernant et ne prend pas part au vote du conseil d'administration.

Elles sont également soumises au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac puis ratifiées par le conseil d'administration de Fimalac, M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participant pas au vote.

(i) Rémunération fixe

La rémunération versée par Fitch, inchangée depuis 2001, est de 500 000 \$ par an.

(ii) Rémunération variable

En tant que Chairman de Fitch et Président de son comité stratégique, M. Marc Ladreit de Lacharrière bénéficie depuis 2001 d'une rémunération variable suivant une grille inchangée depuis cette date et fondée sur l'EBITDA de ce sous-groupe et sur la progression de cet indicateur opérationnel par rapport à l'exercice précédent.

Par application de cette grille, la rémunération variable revenant cette année à M. Marc Ladreit de Lacharrière a été arrêtée à 2 900 000 \$ par rapport à 2 000 000 \$ en 2012.

B. – Rémunérations de Mme Véronique Morali

Mme Véronique Morali, administrateur de Fimalac, dispose d'éléments de rémunération à la fois de la société Fimalac et de ses filiales et de Fitch Group aux Etats-Unis.

1) Rémunérations versées / à verser par Fimalac et ses filiales - Année 2013

Mme Véronique Morali est Présidente du directoire de Webedia et Présidente de Fimalac Développement.

Les rémunérations de Mme Véronique Morali sont arrêtées par le conseil d'administration de Fimalac, sur proposition de son comité de sélection, des nominations et des rémunérations (Mme Véronique Morali ne participant pas à ce comité spécialisé et ne prenant pas part au vote du conseil d'administration de Fimalac).

(i) Rémunérations fixes

En France, Mme Véronique Morali perçoit une rémunération fixe sur Webedia depuis le 26 juillet 2013, en fonction d'une base annuelle de 120 000 €. La rémunération qui lui a été versée en 2013 par Webedia s'est élevée ainsi à 51 739 €.

Elle bénéficie également d'une rémunération fixe sur FCBS GIE, qui a été réduite à 100 000 € en base annuelle contre 220 000 € précédemment, à compter du 26 juillet 2013. La rémunération versée au titre de l'exercice 2013 par FCBS GIE s'est donc élevée à 168 257 €.

Au total, les rémunérations fixes versées par Fimalac et ses filiales en 2013 ont ainsi représenté un montant de 219 996 €.

(ii) Rémunération variable

En 2013, Mme Véronique Morali n'a perçu aucune rémunération variable.

(iii) Autres informations

En 2013, Mme Véronique Morali a perçu des jetons de présence, à hauteur de 100 000 € de Fimalac Développement et 31 000 € de Fimalac.

Elle a par ailleurs bénéficié de 4 725 € d'avantages en nature.

Dans le cadre de ses fonctions de présidente du directoire de Webedia, le conseil de surveillance de cette société a attribué à Mme Véronique Morali 7 750 BSPCE lui donnant le droit d'acquérir 7 750 actions à un prix de 401,30 €, puis 2 600 BSPCE supplémentaires lui permettant d'acquérir 2 600 actions à ce même prix de 401,30 €.

2) Rémunérations versées / à verser par Fitch aux Etats Unis - Année 2013

Mme Véronique Morali est Vice-Présidente de Fitch Group.

Elle bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, soumises en premier lieu au comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group et ensuite approuvées par le conseil d'administration de Fitch Group (Mme Véronique Morali ne prenant pas part au vote).

Elles sont également soumises au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac puis ratifiées par le conseil d'administration de Fimalac, Mme Véronique Morali ne participant pas au vote.

(i) Rémunération fixe

La rémunération fixe, inchangée depuis plusieurs années, s'est élevée à 175 000 \$ en 2013.

(ii) Rémunération variable

En ce qui concerne Fitch, Mme Véronique Morali bénéficie depuis 2007 d'une rémunération variable fondée sur l'EBITDA et sur la progression de cet indicateur opérationnel par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de la forte progression de l'EBITDA de Fitch en 2013, la rémunération variable lui revenant cette année est de 620 000 \$ par rapport à 450 000 \$ l'année précédente.

(iii) Autres informations

Mme Véronique Morali perçoit de Fitch une indemnité de résidence de 36 000 \$ par an (inchangée).

IV. – Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont contenues à l'article 28 des statuts de la Société et dans les dispositions légales.

V. – Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport du conseil d'administration, dans la partie consacrée aux renseignements concernant le capital.

VI. – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

A. – Les objectifs du Groupe Fimalac en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Fimalac sont les procédures qui ont pour objet :

- ◆ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les normes, règles et les valeurs internes à l'entreprise ;

- ◆ d'autre part, de vérifier que les comportements des personnels s'inscrivent effectivement dans le cadre d'action ainsi défini et que les informations financières données et les communications faites aux organes de l'entreprise, aux actionnaires et à l'extérieur de l'entreprise correspondent à la réalité.

Parmi les principes de contrôle interne définis par le Groupe figurent la protection et la sauvegarde des actifs, la prévention et la maîtrise des risques d'erreur ou de fraude. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur ou de fraude soient totalement éliminés ou maîtrisés.

Comme souhaité par le « cadre de référence » publié par l'Autorité des marchés financiers en date du 31 octobre 2006 et complété du guide d'application pour l'information financière et comptable des sociétés faisant appel public à l'épargne, la Société estime que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans le groupe Fimalac, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à une utilisation efficace de ses ressources.

Le Groupe a pour politique d'étendre l'application de ces procédures à ses acquisitions. C'est ainsi qu'elles vont être appliquées progressivement à Webedia et à Financière Allociné.

L'exercice 2013 aura vu les procédures de contrôle interne des sociétés contrôlées globalement ou conjointement se renforcer notamment au niveau de Fitch Group (contrôle conjoint), Vega/Ellipse (contrôle global). Il en est de même pour Lucien Barrière. Fimalac n'exerçant qu'une influence notable sur les orientations stratégiques et les réalisations financières de ses participations, la responsabilité du contrôle opérationnel repose essentiellement sur leurs organes de direction. La Société a toutefois mis en place, en accord avec les actionnaires majoritaires de ses participations, des comités stratégique et financier, chaque fois que cela est apparu opportun. Un comité d'audit et des risques a été créé pour Webedia ; il est présidé par un administrateur de Fimalac (M. Thierry Moulouguet). Sur les filiales contrôlées, Fimalac n'exerce, en principe, qu'un contrôle sur les orientations stratégiques et les résultats financiers de ces sociétés.

Le rapport du Président fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes pour la partie portant sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. L'accent est donc mis sur les procédures relatives à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

B. – Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

Le système de contrôle interne dans le Groupe Fimalac suit des axes inhérents à l'organisation même du groupe :

L'indissociabilité du contrôle interne et des opérations. – Les fonctions dans les sociétés contrôlées par Fimalac sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour réaliser et optimiser les opérations dont elles ont la responsabilité, pour protéger les actifs qu'elles mettent en œuvre et pour gérer les risques auxquels elles peuvent être confrontées. Ainsi la décentralisation des services comptables et financiers responsabilise les directeurs généraux et les directeurs financiers et comptables des filiales sur la fiabilité des données financières.

Un ensemble complet de délégations. – Le fonctionnement du Groupe Fimalac repose sur un système de délégation étendue et de contrôle de ces délégations. Elles visent à responsabiliser chaque acteur sur la mise en œuvre des politiques groupe et filiales, sur le respect des décisions et des orientations des organes décisionnaires et sur la conformité aux lois et aux règlements en vigueur dans les pays d'implantation des filiales.

Le principe de séparation des fonctions. – Il s'exerce surtout dans la séparation des fonctions opérationnelles et financières. Ces dernières, présentes dans la plupart des unités, participent à la mesure des performances,

assurent la fiabilité des informations et initient les systèmes de reporting vers les dirigeants. Le service de consolidation de Fimalac s'assure des contrôles et de l'homogénéité des données financières et comptables via des outils et des procédures informatisées de remontée d'informations.

La direction générale du Groupe est assumée par le président du conseil d'administration de Fimalac. Les pouvoirs du président du conseil d'administration ne sont pas limités par les statuts mais doivent suivre le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les modalités d'exercice du contrôle interne reposent sur des acteurs principaux, notamment :

- ◆ Les conseils d'administration ou de surveillance des filiales et des principales participations. – Dans chaque filiale et principales participations du Groupe Fimalac, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Lorsqu'il s'agit de conseil de surveillance, il contrôle la gestion du directoire. Le conseil peut d'ailleurs se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par les délibérations les affaires qui la concernent (dans le respect des règles légales de compétence). Le conseil d'administration / conseil de surveillance procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur / membre du conseil de surveillance reçoit préalablement à la tenue du conseil toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ; parmi les administrateurs/membres du conseil de surveillance figurent généralement des représentants de la société Fimalac. Le Groupe a, par ailleurs, mis en place, chaque fois que cela est apparu opportun, un comité financier et un comité stratégique permettant un suivi régulier de ces entités.
- ◆ Le comité d'audit de Fimalac est chargé de donner au conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels. Il examine les comptes et revoit les principes comptables appliqués. Il examine le périmètre de consolidation. Il veille à ce que lui soient exposés les risques et les engagements hors bilan significatifs. Il veille au respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes.
- ◆ Le contrôle financier central. – Le contrôle financier du Groupe suit les réalisations mensuelles et les écarts constatés par rapport aux budgets, les prévisions et la trésorerie et s'assure de la pertinence des procédures de reporting financier mises en œuvre dans les filiales du Groupe.
- ◆ la Direction financière assure le suivi des risques financiers (taux, liquidité), des placements de trésorerie, de la réglementation comptable, des processus d'établissement des états financiers, des prévisions de résultat et des estimations nécessaires à l'établissement des comptes. Les indicateurs-clés (niveau et projections de trésorerie, exposition aux taux d'intérêts, suivi de la performance des filiales,...) font l'objet d'une revue régulière de manière à permettre de prendre les mesures nécessaires pour modifier l'exposition de la Société à ces risques.

Le Groupe Fimalac s'appuie sur les règles comptables et financières édictées au sein des filiales afin que l'information financière soit la plus proche des réalités de chaque filiale. Au niveau consolidé, les normes IFRS sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les besoins des comptes consolidés de Fimalac, les filiales envoient à la société-mère des reportings établis selon les principes comptables IFRS et en lien avec un manuel comptable préparé par Fimalac.

Concernant l'information financière, la responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par les services comptables et financiers de Fimalac sous l'autorité du Président Directeur Général. Les procédures budgétaires et de reporting mensuels sont des outils pour Fimalac dans le pilotage des opérations de ses filiales. Sur la base des informations remontées par chacune des filiales consolidées, les services comptables et financiers de Fimalac établissent les informations trimestrielles ainsi que les comptes

consolidés semestriels et annuels selon les principes IFRS. Afin de faciliter cette consolidation, le Groupe a acquis un nouveau logiciel de consolidation.

Bien qu'ils ne fassent pas partie du dispositif de contrôle interne, les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mandat et selon leurs normes professionnelles, prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne ayant une incidence sur les assertions sous-tendant l'établissement des comptes. Ils apprécient la correcte application des principes comptables généralement admis, dans le souci de s'assurer que les informations produites par Fimalac permettent la production d'une information fidèle et précise. Ils communiquent des synthèses, semestrielle et annuelle, des conclusions de leurs travaux à la direction financière du groupe Fimalac et au comité d'audit, renforçant ainsi le système de contrôle de Fimalac. Par souci de cohérence, les auditeurs des filiales sont les mêmes que ceux de Fimalac chaque fois que cela est possible.

C. – Un exercice permanent des dispositifs de contrôle interne

Les activités de contrôle sont gérées et mises en œuvre en continu. L'adéquation des contrôles et des actions correctrices par rapport aux risques est vérifiée en temps réel.

Le processus budgétaire. – Le Groupe s'appuie sur un processus budgétaire décentralisé au niveau le plus fin de l'organisation, dans le souci de responsabiliser sur des objectifs les directeurs généraux des filiales. La tenue des objectifs est suivie mensuellement par la direction générale et par la direction financière de Fimalac ; ce processus de contrôle à l'échelon central est privilégié pour la mesure de la performance des filiales, principalement au niveau des sous-ensembles Fitch, Vega, 3S et Webedia/Financière Allociné, ainsi que de Groupe Lucien Barrière.

Le système d'information et d'autorisation. – Outre le dispositif de remontée des performances opérationnelles et financières, un ensemble d'outils permettent d'apprécier quotidiennement les positions de trésorerie et d'autoriser les demandes d'investissement, de désinvestissement et les demandes de cautions pour les crédits et délégations bancaires ou douanières.

La Société a mis en place ou à négocier auprès de ses filiales et participations les moyens leur permettant d'obtenir en temps opportun les informations pertinentes et fiables nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Ces moyens sont constitués notamment :

- ◆ des systèmes d'information internes, comme les outils informatiques ;
- ◆ la documentation afférente aux différents comités transverses, la tenue des réunions, et le suivi des décisions ;
- ◆ la communication en interne des données de gestion : les supports de reporting internes relatifs au suivi des filiales, la trésorerie, ou encore la comptabilité de gestion ; et
- ◆ le reporting mensuel des principaux sous-ensembles du Groupe et des participations lorsqu'ils sont disponibles.

Procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan. – Les contrats significatifs conclus par Fimalac sont revus, en tant que de besoin, par le service juridique afin d'identifier les engagements qui en résultent. Un échange avec la direction financière intervient chaque fois que cela apparaît comme étant nécessaire.

D. – Spécificités des procédures de suivi des principaux sous-ensembles du Groupe

1. – Fitch Group, Fitch Ratings, Fitch Solutions et Fitch Learning

Pour le sous-groupe Fitch, le pilotage de la société-mère Fimalac repose sur l'obtention et l'exploitation des principaux éléments suivants :

- ◆ les budgets discutés puis approuvés avant le début de l'exercice ;
- ◆ une note préliminaire d'information sur le chiffre d'affaires des différents segments de la notation financière, avec une ventilation par grandes zones géographiques, reçue très tôt au début de chaque mois ;
- ◆ un reporting mensuel détaillé des résultats, comportant un comparatif avec les budgets et des éléments explicatifs sur les principaux écarts ;
- ◆ un reporting mensuel sur les positions de trésorerie ;
- ◆ un état mensuel détaillé des effectifs ;
- ◆ un suivi des investissements et de leur adéquation à la politique générale fixée par le conseil d'administration.

Certaines adaptations du système informatique de gestion ont été réalisées au fil du temps pour parfaire les analyses nécessaires aux équipes de gestion de Fitch Ratings, Fitch Solutions, Fitch Learning et de Fimalac. En particulier, il a été développé, en plus du reporting financier traditionnel, un reporting « à données comparables » retraitant les effets devises et les variations de périmètre afin de mieux appréhender les variations économiques dans un contexte de forte volatilité des monnaies. Le Groupe entend appliquer à la société Business Monitoring International, rachetée par Fitch Group en mars 2014, les principes et règles dans la présente section.

Au niveau opérationnel interne de Fitch Ratings, tant à l'échelon central qu'au niveau des entités de ce sous-ensemble, une vigilance particulière est dédiée à certains éléments pouvant avoir une incidence comptable significative, en relation étroite avec les auditeurs, en particulier :

- ◆ les règles d'enregistrement des revenus et la répartition de ceux-ci, le cas échéant, sur plusieurs exercices ;
- ◆ les systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel ;
- ◆ la détermination des impôts courants et différés, rendue complexe par l'internationalisation de Fitch Ratings et l'existence de systèmes d'intégration fiscale ;
- ◆ le suivi des dossiers juridiques et réglementaires.

Chaque sous-ensemble du groupe communique un reporting détaillé comprenant un compte de résultat, un bilan et une analyse d'activité. Chaque reporting semestriel fait l'objet d'instructions de clôture détaillées qui comprennent le calendrier de clôture.

Ce reporting est revu par une équipe centrale qui revoit tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'élimination et de consolidation proprement dites ainsi qu'à la validation des postes qui présentent le plus de risques. Des visites régulières sont effectuées par les membres des fonctions centrales dans les unités opérationnelles (suivi des performances, revue des procédures, réunions de pré-clôture, revues de sujets ponctuels, ...).

Des réunions opérationnelles et stratégiques sont également régulièrement organisées au sein notamment du comité stratégique, conformément à la convention d'animation conclue entre les parties.

Au niveau de Fitch Group, maison-mère de Fitch Ratings et de Fitch Solutions, un comité d'audit a été constitué fin 2012. Il est composé d'un représentant de Fimalac et d'un représentant de Hearst. Il a pour vocation de revoir les comptes de la société. Un comité des rémunérations et des nominations a également été créé, et il est composé d'un représentant de Fimalac et d'un représentant de Hearst.

2. – Groupe Lucien Barrière

Depuis la prise de participation de 40 % dans la société Groupe Lucien Barrière, Fimalac s'efforce de mettre en place un système de remontée d'information par Groupe Lucien Barrière à ses services centraux comparables à ceux dont le groupe dispose auprès de ses autres filiales et participations historiques. Les informations suivantes lui sont remontées :

- ◆ les budgets discutés puis approuvés avant le début de l'exercice ;
- ◆ un reporting mensuel détaillé des résultats, activité par activité, comportant un comparatif avec les budgets et des éléments explicatifs sur les principaux écarts ;
- ◆ un reporting mensuel sur les positions de trésorerie ;
- ◆ un suivi des investissements et de leur adéquation à la politique générale fixée par le conseil d'administration.

Des réunions opérationnelles et stratégiques sont également régulièrement organisées au sein notamment de comités, stratégique ou financier et d'un comité d'audit.

3. – Entertainment (production de spectacles, exploitation de salles, billetterie...)

Fimalac a mis en place un système de remontée d'informations des entités du pôle « entertainment » à ses services centraux. Une distinction existe entre les entités détenues à 100 % (Vega, 3S, Ellipse), et les autres participations. Au sein des filiales à 100%, les réunions périodiques avec l'équipe dirigeante et les reporting réguliers permettent l'obtention d'informations régulières et détaillées sur ses activités et engagements.

S'agissant des autres participations (Gilbert Coullier Productions, Auguri Productions, K-Wet Productions, DebJam et Le Comédie Club), la Société s'efforce, à travers les comités mis en place, et par une proximité avec leurs dirigeants, d'obtenir une remontée d'informations la plus régulière possible.

4. – Pôle Digital (Webedia/Financière Allociné, Groupe Confidentielles ...)

Depuis la prise de participation dans Webedia, Fimalac met en place progressivement un système de remontée d'information par le groupe Webedia (qui comprend notamment les entités de Financière Allociné et de Groupe Confidentielles) à ses services centraux comparables à ceux dont le groupe dispose auprès de ses autres filiales et participations historiques. Un budget a ainsi été établi en février 2014 pour l'ensemble de

l'année 2014 tenant compte des synergies attendues sur ce nouveau pôle en cours de constitution. La croissance de cette activité et le développement de ce nouveau pôle vont nécessiter la mise en place de procédures de contrôle interne uniformes au sein de chacune des sociétés, procédures tenant compte de la taille des sociétés et de la spécificité de chaque activité. Dès 2014, il est ainsi par exemple envisager de mettre en place un outil unique de suivi du chiffre d'affaires publicitaire au sein de ce pôle.

Des réunions opérationnelles et stratégiques sont également régulièrement organisées au sein notamment de comités, stratégique ou financier. Les membres du comité financier regroupent des opérationnels de Webedia et son directeur financier, ainsi que des salariés de Fimalac exerçant des fonctions financières, juridiques ou de contrôle. Ce comité se tient au moins une fois par mois.

Le comité stratégique réunit notamment les membres du directoire de Webedia et le président-directeur général de Fimalac.

Un comité d'audit et des risques a été créé, présidé par un administrateur de Fimalac (M. Thierry Moulonguet).

5. – Société-mère Fimalac

D'une manière générale, les risques sont périodiquement évalués et exposés au comité d'audit, qu'il s'agisse de risques de garanties, de litiges ou de risques financiers au sens large.

Ces risques sont remontés soit par les services comptables et financiers dans le cadre notamment des reporting établis par les filiales du groupe, soit par le département juridique ou la direction administrative. Une fois identifiés, ces risques font l'objet d'une qualification interne et, en tant que de besoin, de discussions entre les différents services de Fimalac concernés. Par ailleurs, lorsque Fimalac l'estime nécessaire, le groupe a recours à des conseils externes qui vont lui apporter leur expertise sur des points particuliers et notamment leur appréciation des risques. En tant que de besoin, Fimalac a également recours aux équipes internes de ses filiales ou à leurs conseils pour apprécier les risques qui lui sont remontés dans le cadre des reporting. Lorsque la nature et l'importance de ces risques le justifient, l'information est relayée auprès de la direction générale qui, après discussions avec les services juridiques, comptables et financiers de Fimalac et ses conseils, décide s'il y a lieu ou non de passer une provision ou d'engager toute action nécessaire à la préservation des droits de la société.

Les principaux risques de Fimalac font l'objet de développement dans le rapport de gestion du conseil d'administration, sous la rubrique « facteurs de risques ». Ils concernent essentiellement des risques associés aux activités des filiales consolidées.

L'existence de placements et de dettes financières au niveau de la société-mère et des holdings intermédiaires implique une vigilance particulière sur la gestion de la trésorerie et de l'endettement. Un comité financier se tient périodiquement chez Fimalac en vue d'examiner les éléments détaillés de la trésorerie et prendre les décisions nécessaires en matière de placements et de relations bancaires.

Paris, le 3 avril 2014

Marc Ladreit de Lacharrière

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. – Compétence du conseil d'administration

Les administrateurs et censeurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle.

Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet, notamment, de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du conseil d'administration et, le cas échéant, de ses comités.

Outre les compétences légales et réglementaires du conseil d'administration, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence significative sur le périmètre de consolidation de la Société, notamment les opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant net supérieur à 75 millions d'euros, ainsi que les opérations ou accords comportant un engagement significatif de la Société ou du Groupe, sont soumis au conseil d'administration. De plus, le conseil statue sur les rapports du comité d'audit et du comité de sélection, des nominations et des rémunérations.

Il est précisé que toute prise de participation, directe ou indirecte, dans une société holding, à créer ou existante, située dans un pays à fiscalité privilégiée, sera portée à la connaissance du comité d'audit avant la réalisation de l'opération, quel que soit le montant de l'investissement réalisé. S'il le juge utile, le comité d'audit communiquera immédiatement cette information à la connaissance des membres du conseil d'administration. En tout état de cause, le comité d'audit informera, chaque année, le conseil d'administration des opérations qui lui auront été signalées.

II. – Fonctionnement du conseil d'administration

A. – Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président.

En outre, en cas d'empêchement du président, le conseil peut être convoqué par un vice-président s'il en a été nommé un.

Toutefois, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, ou en cas d'urgence, un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres en fonction, peut convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites, selon les règles légales et statutaires, par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le secrétaire du conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont adressées huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

B. – Information des administrateurs et censeurs

Chaque administrateur ou censeur peut bénéficier, lors de sa nomination et au cours de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires pour l'exercice de son mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et mises à la charge de celle-ci.

La Société doit communiquer aux administrateurs et censeurs, de manière permanente, toute information pertinente, y compris critique, la concernant, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs et censeurs doivent s'assurer qu'ils disposent des informations qu'ils jugent indispensables au bon déroulement des travaux du conseil d'administration. Si ces informations ne sont pas mises à leur disposition, ils doivent les demander. Les demandes sont formulées auprès du président-directeur général qui est tenu de communiquer à chaque membre du conseil d'administration tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

C. – Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, et au moins quatre fois par an.

Les dates des réunions sont fixées, pour l'exercice à venir, au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice précédent, sauf réunion extraordinaire.

En tant que de besoin, le conseil d'administration peut demander la participation à ses réunions de personnes non membres du conseil, notamment les responsables opérationnels concernés par les grandes questions soumises à son examen.

D. – Participation par visioconférence ou télécommunication

Conformément aux dispositions légales, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant, ces modes de participation sont exclus lorsque le conseil est appelé à délibérer sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que sur le rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

E. – Procès-verbaux

Sauf exception, le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration est transmis aux administrateurs et censeurs au plus tard lors de la convocation à la réunion suivante.

Le procès-verbal mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le cas échéant, il fait état de la survenance d'incidents techniques relatifs à une visioconférence lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, le participant par visioconférence à la réunion du conseil d'administration émerge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour le membre qu'il représente. Le secrétaire du conseil annexe cette feuille de présence volante au registre de présence et recueille, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la visioconférence ou la télécommunication.

III. – Comités

Selon l'article R. 225-29 du Code de commerce et le dernier alinéa de l'article 24 des statuts, le conseil d'administration peut créer des comités chargés de lui donner un avis sur certaines questions. Les comités sont une émanation du conseil. Leurs membres sont désignés par le conseil ; ils ne sont pas nécessairement administrateurs.

A ce titre, le conseil d'administration a créé un comité d'audit et un comité des rémunérations et des stock-options. A compter du 6 octobre 2003, le second de ces comités se voit confier une mission complémentaire en

matière de nominations, comme indiqué ci-après, et est dénommé « Comité de sélection, des nominations et des rémunérations ».

A. – Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, administrateurs indépendants, reconnus comme tels au regard des critères d'indépendance fixées par le Sarbanes-Oxley Act. Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

Le comité d'audit établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.

Les comptes rendus du comité d'audit au conseil d'administration doivent permettre à ce dernier d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.

B. – Comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations est composé de deux membres au moins, administrateurs ou censeurs, dont la moitié au moins sont administrateurs indépendants. Lorsque le comité se réunit en matière de sélection et de nominations, le président-directeur général participe aux réunions.

Le comité de sélection, des nominations et des rémunérations établit son propre règlement qui précise ses attributions et ses modalités de fonctionnement et qui est approuvé par le conseil d'administration, étant rappelé que la définition des principales attributions du comité demeure une responsabilité du conseil d'administration.

En matière de sélection et de nominations, le comité est chargé notamment de faire des propositions au conseil d'administration sur la composition du conseil, la recherche de candidats possibles, l'opportunité de renouvellements de mandats.

En matière de rémunérations, il a pour missions principales de faire des propositions au conseil d'administration sur la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que pour les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est informé de la politique générale des rémunérations, d'intéressement et avantages de toute nature pratiquée par la Société et ses filiales. De plus, le comité est informé des rémunérations, de l'intéressement et avantages de toute nature du président des principales filiales. Dans ce cadre il peut se faire communiquer toute information qu'il jugerait nécessaire. Il établit, par ailleurs, un document de présentation pour le conseil d'administration.

A compter du 22 mai 2007, aucun golden parachute ou garantie de retraite complémentaire ne doit être accordé aux mandataires sociaux. Toutefois, si un cas exceptionnel se présente, le comité de sélection et des nominations en sera saisi. Le comité fera un compte rendu au conseil d'administration qui sera seul compétent pour décider d'accorder ou non la dérogation pour le cas concerné.

Les comptes rendus du comité de sélection, des nominations et des rémunérations doivent permettre au conseil d'administration d'être pleinement informé. Les administrateurs et censeurs sont destinataires des procès-verbaux des réunions du comité.

IV. – Obligations des administrateurs et censeurs

A. – Principe général

Chacun des administrateurs et censeurs a connaissance des statuts de la Société, des règles qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration, ainsi que des règles relatives à la détention et à l'utilisation d'informations privilégiées.

B. – Respect de l'intérêt de la Société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la Société.

Les administrateurs doivent faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

C. – Obligation de diligence

Les administrateurs et censeurs doivent consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Ils limitent le nombre de leurs mandats de manière à être disponibles.

Ils s'engagent à être assidus et à assister, le cas échéant par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à toutes les réunions du conseil d'administration, sauf en cas d'empêchement majeur ; à assister, dans la mesure du possible, à toutes les assemblées générales d'actionnaires ; à assister aux réunions des comités dont ils font partie.

D. – Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs et censeurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au conseil d'administration sur des questions évoquées en conseil. A l'extérieur de la Société, seule une expression collégiale est autorisée, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information du public.

En ce qui concerne les informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, chaque administrateur ou censeur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par le cinquième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Tout administrateur ou censeur qui aurait manqué à l'obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce sera tenu de démissionner. A défaut de démission, sa révocation sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

E. – Déontologie boursière

I. – Principes

Dans leurs fonctions, les administrateurs, représentants permanents et censeurs ont connaissance d'informations privilégiées. Ils doivent respecter les dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 à 622-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission de l'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la Société.

2. – Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société, il est recommandé aux administrateurs et censeurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la Société pendant les quinze jours qui précèdent le communiqué sur les résultats annuels et le communiqué sur les résultats du premier semestre.

3. – Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, il appartient aux administrateurs, aux censeurs et aux représentants permanents de personnes morales administrateurs ou censeurs, de déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au secrétaire du conseil d'administration, dans un délai de cinq jours de négociation, les opérations sur les titres Fimalac qu'ils effectuent ou qui sont effectuées par des personnes ayant des liens personnels étroits avec eux.

F. – Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur doit être propriétaire, dans le délai de 18 mois à compter de la date de sa première nomination, de 450 actions de la Société au moins.

V. – Rémunération des administrateurs et censeurs

Les administrateurs et censeurs reçoivent des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire et dont la répartition est décidée par le conseil d'administration.

Les jetons sont répartis entre les administrateurs et censeurs à raison d'une part attribuée à chacun d'entre eux et d'une part supplémentaire pour les membres des comités, étant précisé que chaque censeur reçoit un jeton représentant les deux tiers de celui versé à chaque administrateur. Ils comportent une partie fixe et une partie variable calculée au prorata de la présence effective de chaque membre au cours de l'exercice écoulé.

VI. – Evaluation annuelle du fonctionnement du conseil

Une fois par an, le conseil d'administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Une évaluation formalisée doit être réalisée tous les trois ans au moins. Elle peut être mise en œuvre, éventuellement, sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. Les actionnaires doivent être informés chaque année, dans le rapport annuel, de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données.

VII. – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être amendé par décision du conseil d'administration.

7.2.2. – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société FIMALAC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

7.3. – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES CENSEURS

Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité française.

M. Marc Ladreit de Lacharrière, Président-directeur général

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille, 75007 Paris

Né le 6 novembre 1940, 73 ans

Date de la 1^{ère} nomination : 14 juin 1990 (administrateur) et 21 avril 1993 (président)

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues directement au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle, après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme directeur financier où il deviendra progressivement le vice-président directeur général adjoint.

En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts)

Président du conseil d'administration :

- ◆ Fitch Group (Etats Unis)
- ◆ Agence France Museums

Président du directoire :

- ◆ Groupe Marc de Lacharrière

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Webedia

Administrateur :

- ◆ L'Oréal *
- ◆ Casino *
- ◆ Gilbert Coullier Productions (SAS)
- ◆ Groupe Lucien Barrière (SAS)
- ◆ Renault *
- ◆ Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)*

* sociétés cotées

Représentant permanent de Fimalac :

- ◆ NextRadioTv

Président d'honneur :

- ◆ Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Gérant :

- ◆ Fimalac Participations Sàrl (Luxembourg)

Principaux mandats au sein d'associations d'intérêt général :

- ◆ Fondation Culture et Diversité
- ◆ Conseil artistique des musées nationaux
- ◆ Fondation des sciences politiques
- ◆ Fonds de dotation Abbaye de Lubilhac

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Chairman :

- ◆ Fitch Ratings (Etats Unis)

Administrateur :

- ◆ Algorithmics (Canada)

Gérant :

- ◆ Fimalac Participations

Association d'intérêt général :

- ◆ Fondation Bettencourt Schueller
- ◆ Fondation d'entreprise L'Oréal
- ◆ Musée des Arts Décoratifs

Renseignements complémentaires

M. Marc Ladreit de Lacharrière est cousin germain de M. Bernard Pierre, administrateur.

* * *

Mme Véronique Morali, administrateur

Présidente de Fimalac Développement, vice-présidente de Fitch Group, présidente du directoire de Webedia

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Née le 12 septembre 1958, 55 ans

Date de 1^{ère} nomination : 24 avril 2001

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 24 786

Biographie

Ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration, Mme Véronique Morali entre à l'Inspection générale des Finances en 1986. Elle quitte l'Inspection en 1990 pour rejoindre Fimalac où elle exerce successivement les fonctions de chargée de mission, de directeur général adjoint, puis d'administrateur et directeur général délégué. Depuis le 1^{er} octobre 2007, elle est présidente de Fimalac Développement et vice-présidente de Fitch Group.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Présidente :

- ◆ Fimalac Développement (Luxembourg)
- ◆ Wefcos

Présidente du directoire :

- ◆ Webedia

Administrateur et vice-chairman :

- ◆ Fitch Group, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur :

- ◆ Coca-Cola Enterprises Inc.*
- ◆ Fitch, Inc. (Etats-Unis)
- ◆ Financière Allociné

* *société cotée*

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque
- ◆ Edmond de Rothschild SA
- ◆ Publicis Group*

* *société cotée*

Représentant permanent de Fimalac Développement :

- ◆ Groupe Lucien Barrière (SAS)

Membre de conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

- ◆ Présidente fondatrice de l'Association Force Femmes
- ◆ Présidente fondatrice de l'Association Terrafemina
- ◆ Membre de la Fondation d'entreprise Elle
- ◆ Membre de la French American Foundation
- ◆ Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (Rmn Gp)

Gérante :

- ◆ Fimalac Services Financiers
- ◆ Fimalac Tech Info

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Présidente :

- ◆ TF Co (anciennement dénommée Femmes Associées SAS)

Directeur-général délégué :

- ◆ Fimalac

Administrateur :

- ◆ Algorithmics
- ◆ Fitch Risk Management
- ◆ Havas

Présidente de la Commission du dialogue économique (Medef)

Membre du comité stratégique de Ernst & Young

Membre du conseil d'administration de l'association Le Siècle

Représentant de Multi Market Services France Holding au sein du comité des actionnaires de Wefcos SAS (France)

* * *

M. Pierre Blayau, administrateur et membre du comité d'audit

Président du conseil de surveillance d'Areva

Adresse professionnelle : Areva, 1 place Jean Millier, 92084 Paris La Défense

Né le 14 décembre 1950 : 63 ans

Date de 1^{ère} nomination : 11 juin 2013

Fin de mandat : AGO réunie en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Diplômé de l'École Normale Supérieure de St Cloud, de l'École Nationale d'Administration, et de l'IEP de Paris, il débute sa carrière à l'Inspection Générale des Finances en 1978 puis rejoint le groupe Saint-Gobain en tant que Directeur du Plan en 1982.

De 1984 à 1993, il occupe successivement les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général avant de devenir Président-Directeur Général en 1991 du groupe Pont-à-Mousson. Président du groupe Pinault-Printemps de 1993 à 1995, il exerce en outre à partir de 1994 les fonctions de Président de la Fnac et de la Redoute. En 1996 il devient Président du groupe Moulinex et ce jusqu'en décembre 2000, date de la fusion avec Brandt.

Nommé Président-Directeur Général de Geodis en janvier 2001, il prend la responsabilité de la Branche SNCF Geodis (Transport et Logistique) au sein du groupe SNCF en mai 2008 à la suite de l'OPA du groupe SNCF sur Geodis.

M. Pierre Blayau est nommé Président du conseil de surveillance d'Areva le 24 juin 2013.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Areva

Directeur général :

- ◆ SNCF Geodis (*fin 30 juin 2013*)

Président du conseil d'administration :

- ◆ Geodis (*fin 25 juin 2013*)
- ◆ Erwewa Holding (*fin 23 juillet 2013*)
- ◆ Transport et Logistique Partenaires (*fin 25 juin 2013*)

Président du conseil de surveillance :

- ◆ European TK'Blue Agency
- ◆ Société de transports de véhicules automobiles – STVA (*fin 25 juin 2013*)

Président :

- ◆ Harbour Conseils (SAS)

Administrateur :

- ◆ Geodis (*fin 25 juin 2013*)
- ◆ Geodis Holding Italia (*fin 28 juin 2013*)
- ◆ Erwewa Holding (*fin 23 juillet 2013*)
- ◆ Société d'édition de Canal Plus
- ◆ Transport Bernis
- ◆ Transport et Logistique Partenaires (*fin 25 juin 2013*)

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Société de transports de véhicules automobiles – STVA (*fin 25 juin 2013*)

Membre du Comité d'Investissement :

- ◆ Arkea Capital Partenaire

Conseiller du Président de la SNCF.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général :

- ◆ Geodis

Président du conseil d'administration :

- ◆ Financière Erwewa SA (Suisse)

Président :

- ◆ Geodis Freight Forwarding (SAS)
- ◆ Transport Ferroviaire Holding

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Société de transports de véhicules automobiles – STVA

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Société de transports de véhicules automobiles – STVA

Administrateur :

- ◆ Transports Bernis
- ◆ Financière Erwewa SA (Suisse)

Membre du conseil de gestion :

- ◆ Geodis Freight Forwarding (SAS)

Président du Comité des Ressources Humaines :

- ◆ Financière Erwewa SA (Suisse)

M. Pascal Castres Saint-Martin, administrateur et président du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Né le 12 avril 1936, 78 ans
Date de 1^{ère} nomination : 26 juin 1998
Date du dernier renouvellement : 4 février 2011
Fin de mandat : AGO réunie en 2015
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

M. Pascal Castres Saint-Martin est ancien élève de HEC.
De 1962 à 1979 il exerce plusieurs postes à la Banque Générale Industrielle la Hénin (devenue Banque Indosuez) ; successivement fondé de pouvoirs et directeur adjoint.
De 1979 à 1999 il est chez L'Oréal : successivement directeur juridique, directeur financier et juridique, vice-président en charge de la direction générale de l'administration, directeur général adjoint. Il prend sa retraite en 1999.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Vice-président du conseil de surveillance :

- ◆ Groupe Marc de Lacharrière

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur :

- ◆ Fitch Ratings Ltd

* * *

M. David Dautresme, administrateur et membre du comité d'audit

Né le 5 janvier 1934, 80 ans
Date de 1^{ère} nomination : 4 juin 2003
Date du dernier renouvellement : 4 février 2011
Fin de mandat : AGO réunie en 2015
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

1958-1960 : Officier des Affaires algériennes
1960-1962 : Elève à l'Ecole Nationale d'Administration
1962-1966 : Auditeur, puis conseiller référendaire à la cour des comptes
1966-1967 : Contrôleur général de la Caisse des Dépôts et Consignations
1967-1968 : Chargé de mission au cabinet de Michel Debré, Ministre de l'Economie et des Finances
1968-1982 : Sous-directeur, directeur adjoint, directeur, directeur général adjoint du Crédit Lyonnais
1982-1986 : Président-directeur général du Crédit du Nord
1986-2000 : Associé gérant de Lazard Frères et Cie
2001-2008 : Senior advisor de Lazard Frères et Cie
2006-2008 : Senior advisor de Barclays Capital France
Depuis 2001 : Gérant de DD Finance.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Gérant :

- ◆ DD Finance

Membre du Cefen (Comité d'expertise financière des engagements nucléaires)

Membre du Comité d'Investissement d'EDF Invest

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président :

- ◆ Parade Développement (Groupe Euris)

Vice-Président du conseil d'administration et président du comité d'audit :

- ◆ Club Méditerranée *

* société cotée

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Club Méditerranée

Chairman :

- ◆ Crédit Agricole Lazard Financial Products Ltd (UK)

Administrateur :

- ◆ Axa Investment Managers
- ◆ Casino
- ◆ Immobilière Marseillaise
- ◆ Rue Impériale

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Axa
- ◆ Casino SA
- ◆ Club Méditerranée

Censeur :

- ◆ Eurazeo
- ◆ Lazard Frères Banque

Représentant permanent de Lazard SA puis administrateur :

- ◆ Lazard Frères Banque

Associé gérant :

- ◆ Lazard Frères
- ◆ Lazard Frères & Cie
- ◆ Maison Lazard & Cie
- ◆ Parténa

Président du comité d'audit :

- ◆ Axa

* * *

Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, administrateur

Déléguée générale de la Fondation d'entreprise Culture et Diversité

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Née le 12 octobre 1979, 34 ans

Date de 1^{ère} nomination : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Nombre d'actions détenues directement au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Diplômée de Dauphine et de l'ESSEC, elle décide à la fin de ses études de partir en Inde où elle intègre une ONG spécialisée dans des programmes de microcrédit pour les plus défavorisés. Depuis son retour elle dirige la fondation d'entreprise de Fimalac, la Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par M. Marc Ladreit de Lacharrière, qui met en place des programmes culturels en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour les jeunes scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Membre du directoire :

- ◆ Groupe Marc de Lacharrière

Déléguée générale :

- ◆ Fondation Culture et Diversité

Présidente :

- ◆ Musée Rodin

Administrateur :

- ◆ Centre Français des Fonds et des Fondations
- ◆ Fondation Kenza
- ◆ Fondation Léopold Bellan
- ◆ Fonds Philanthropie

Représentant permanent de Groupe Marc de Lacharrière :

- ◆ Fimalac

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur :

- ◆ Fimalac Développement (Luxembourg)

Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière est la fille de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

* * *

M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, administrateur

Né le 25 juin 1977, 36 ans

Adresse professionnelle : 101, rue de Lille – 75007 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Nombre d'actions détenues directement au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Après des études à l'Université Paris IX Dauphine puis à EPITA, il rentre chez Microsoft en 2000 en qualité de responsable technique de compte, en charge de l'intégration des partenaires sur la plateforme MSN Shopping. En 2003, il est nommé chef de produit technique pour MSN, puis rejoint en 2006 l'équipe Produit internationale en qualité de chef de projet Windows Live. En 2011, il intègre la société Vega en qualité de chargé de mission.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Membre du directoire :

- ◆ Groupe Marc de Lacharrière

Représentant permanent de la société Groupe Marc de Lacharrière au conseil d'administration :

- ◆ Vega

Co-gérant :

- ◆ Pôle Nord Evènements

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Groupe Marc de Lacharrière

Administrateur :

- ◆ Looneo
- ◆ Maxichèque

M. Jérémie Ladreit de Lacharrière est le fils de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

* * *

M. Philippe Lagayette, administrateur de référence, membre du comité d'audit et du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Né le 16 juin 1943, 70 ans

Date de 1^{ère} nomination : 23 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration

1970 : Inspection générale des finances

1974 : Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances

1980 : Sous-directeur à la Direction du Trésor

1981 : Directeur du cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances

1984 : Sous-gouverneur de la Banque de France

1992-1997 : Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Du 20 juillet 1998 au 31 août 2008, M. Philippe Lagayette a dirigé les activités de JP Morgan en France et a été président-directeur général de JP Morgan et Cie SA, filiale française du groupe JP Morgan Chase.

Du 1^{er} septembre 2008 au 31 janvier 2010, M. Philippe Lagayette a été vice-chairman de JP Morgan pour la zone EMEA (Europe – Middle East – Africa).

Il est président de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (recherche en mathématiques et physique théorique), président de la Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et président de la Fondation de France.

Autres mandats fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Senior Advisor :

- ◆ Barclays Capital (France)

Président :

- ◆ PL Conseils

Administrateur :

- ◆ Kering (ex PPR) *
- ◆ Renault *

* sociétés cotées

Organisations sans but lucratif

Président :

- ◆ Fondation de France
- ◆ Institut des Hautes Etudes Scientifiques
- ◆ Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président :

- ◆ French American Foundation

Président-directeur général :

- ◆ JP Morgan France

Vice-chairman :

- ◆ Barclays Capital (France)

Vice-président :

- ◆ JP Morgan pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique

Administrateur :

- ◆ JP Morgan & Cie SA

* * *

M. Thierry Moulouquet, administrateur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Né le 27 février 1951 : 63 ans

Date de 1^{ère} nomination : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA (promotion Guernica 1976)

Ministère de l'Economie et des Finances de 1976 à 1979 – Direction de la prévision.

Préfecture de la région Aquitaine de 1979 à 1981 – Chargé de mission au développement économique.

Ministère de l'Economie et des Finances de 1981 à 1986 : Direction du Trésor, bureau du financement des entreprises, puis chef de bureau de l'aide multilatérale au développement.

Commission Nationale de la Communication et des Libertés de 1986 à 1987 : responsable du département analyse économique et financière.

Directeur de cabinet de Bernard Kouchner, secrétaire d'état à l'action humanitaire de 1988 à 1990.

Renault de 1991 à 1999

- ◆ Directeur des relations financières de 1991 à 1996
- ◆ Directeur du contrôle des investissements de 1996 à 1999

Nissan (Tokyo) de 1999 à 2003

- ◆ Directeur général adjoint, directeur financier, membre du comité exécutif et du conseil d'administration.

Renault de janvier 2004 à avril 2011

- ◆ Directeur général adjoint et directeur financier, en charge également de 2004 à 2006 de la direction informatique et de 2006 à 2008 du comité de management de la région Amérique.
- ◆ Membre du comité exécutif.
- ◆ Membre des conseils d'administration de RCI Banque, de Renault Retail Group.
- ◆ Président du comité de nomination de Volvo AB.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Président-directeur général :

- ◆ Revue des Deux Mondes

Vice-président du conseil de surveillance :

- ◆ Webedia

Administrateur :

- ◆ Fimalac Développement
- ◆ Fitch Ratings Ltd

- ◆ Fitch Group Inc.
- ◆ Groupe Lucien Barrière
- ◆ HSBC France
- ◆ HSBC Europe
- ◆ Valeo

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur :

- ◆ Avtovaz
- ◆ RCI Banque
- ◆ Renault Retail Group
- ◆ Ssangyong

Directeur général adjoint et directeur financier :

- ◆ Groupe Renault

Gérant :

- ◆ Conseil TM (société dissoute)

Président du Comité des nominations de Volvo AB

* * *

M. Jean-Charles Naouri, administrateur et membre du comité de sélection, des nominations et des rémunérations

Président d'Euris – Président-directeur général de Casino, Guichard-Perrachon

Adresse professionnelle : 83, rue du faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Né le 8 mars 1949, 65 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006

Date du dernier renouvellement : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 1 006

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Jean-Charles Naouri, inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris, laquelle devient l'actionnaire de contrôle de Rallye à partir de 1991 puis de Casino en 1998. M. Jean-Charles Naouri exerce les fonctions de Président-directeur général de Casino depuis mars 2005.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Président :

- ◆ Euris (SAS)

Président-directeur général :

- ◆ Casino, Guichard Perrachon*

* société cotée

Président-directeur général, puis Président du conseil de surveillance :

- ◆ Monoprix

Président du conseil d'administration :

- ◆ Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD) *
- ◆ Rallye*
- ◆ Wilkes Participações

* sociétés cotées

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Monoprix

Membre du conseil consultatif :

- ◆ Banque de France

Mandats exercés dans des organisations d'intérêt général :

- ◆ Président de l'association « Promotion des talents »
- ◆ Président de la Fondation Euris
- ◆ Président d'honneur et administrateur de l'Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure
- ◆ Vice-président de la Fondation Casino

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil d'administration :

- ◆ Finatis SA

Administrateur :

- ◆ Natixis *

* société cotée

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Natixis *

* société cotée

Gérant :

- ◆ SCI Penthievre Seine
- ◆ SCI Penthievre Neuilly

Vice-Président :

- ◆ Fondation Euris

Renseignements complémentaires

La société Casino, dont M. Jean-Charles Naouri est Président directeur général, est notée par Fitch Ratings.

* * *

M. Etienne Pflimlin, administrateur

Président du Crédit Mutuel jusqu'au 14 octobre 2010

Adresse professionnelle : 88/90, rue Cardinet, 75017 Paris

Né le 16 octobre 1941, 72 ans

Date de première nomination : 30 mai 2006

Date du dernier renouvellement : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 625

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, Etienne Pflimlin est président d'honneur du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, président d'honneur national du Crédit Mutuel.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Président d'honneur :

- ◆ Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- ◆ Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- ◆ Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
- ◆ Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- ◆ Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
- ◆ Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs – Soderec

Président :

- ◆ Le Monde Entreprises

Président d'honneur et administrateur :

- ◆ Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Esplanade

Président d'honneur :

- ◆ Editions Coprur

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Le Monde et Partenaires Associés

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Crédit Industriel et Commercial
- ◆ Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »

Administrateur :

- ◆ Assurances du Crédit Mutuel Vie et Iard
- ◆ Assurances du Crédit Mutuel Vie-SFM
- ◆ Financière du Crédit Mutuel
- ◆ Foncière ACM
- ◆ EBRA
- ◆ Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

- ◆ Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Le Monde SA
- ◆ Société Editrice du Monde

Représentant permanent de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel :

- ◆ Crédit Mutuel CIC Asset Management

Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel :

- ◆ Crédit Mutuel Finance (devenue CM-CIC AM)

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe :

- ◆ Euro Information
- ◆ Sofedis

Représentant permanent du CIC :

- ◆ Banque Scalbert Dupont
- ◆ CIC Est
- ◆ Crédit Industriel de l'Ouest
- ◆ Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine
- ◆ Crédit Industriel de Normandie
- ◆ Société Bordelaise de CIC

Membre du comité de direction :

- ◆ Ebra

* * *

M. Bernard Pierre, administrateur et président du comité d'audit

Président du conseil de surveillance de Fremapi

Adresse professionnelle : 28/30, rue Fernand Pelloutier – 92110 Clichy

Né le 9 janvier 1939, 75 ans

Date de 1^{ère} nomination : 18 juin 1997

Date du dernier renouvellement : 11 juin 2013

Fin de mandat : AGO réunie en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 20 405

Biographie

Ancien élève de l'École Polytechnique, il effectue la première partie de sa carrière à la Direction Technique des Armements Terrestres dans différents établissements d'études et de fabrications.

En 1973, il rejoint le groupe Alcatel-Alsthom dans lequel il occupe différentes responsabilités en filiales ; il sera président directeur général de la SAFT (Piles et Batteries) et d'Alcatel câbles (liaisons terrestres et sous-marines dans le domaine de l'énergie et des télécommunications).

Au sein de la direction générale d'Alcatel-Alsthom, il a eu la responsabilité des affaires techniques, industrielles et internationales.

Ayant quitté Alcatel-Alsthom en 1996, il devient président directeur général de la joint-venture franco-américaine Engelhard-Clal.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Président-directeur général :

- ◆ Semp SA (Espagne)

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Fremapi

Administrateur :

- ◆ Holdec MP
- ◆ UGE

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ CETH 2

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président :

- ◆ Platecxis SA
- ◆ Orbitec

Administrateur :

- ◆ Orbitec
- ◆ Platecxis (Espagne)

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ SPTI SA

Renseignements complémentaires

M. Bernard Pierre est cousin germain de M. Marc Ladreit de Lacharrière, président-directeur général.

M. Thomas Piquemal, administrateur et membre du comité d'audit

Directeur Exécutif Groupe en charge des finances EDF

Adresse professionnelle : 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris

Né le 13 mai 1969 : 44 ans

Date de 1^{ère} nomination : 9 février 2010

Fin de mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 450

Biographie

Diplômé de l'ESSEC. Il débute sa carrière dans l'audit en 1991 chez Arthur Andersen, puis rejoint en 1995 le département Fusions & Acquisitions de la banque Lazard dont il devient associé-gérant cinq ans plus tard. A la

fin de l'année 2008, il prend la responsabilité du partenariat stratégique signé entre Lazard et le fonds d'investissement américain Apollo. Il rejoint Veolia Environnement le 19 janvier 2009 en qualité de directeur général adjoint, en charge des finances et intègre le comité exécutif du groupe. En février 2010, il rejoint EDF comme Directeur Exécutif Groupe en charge des finances.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Directeur exécutif Groupe en charge des finances :

- ◆ EDF*

* *société cotée*

Administrateur :

- ◆ Dalkia International
- ◆ EDF Energy Holdings Ltd
- ◆ EDF Energies Nouvelles
- ◆ EDF International
- ◆ EDISON SpA
- ◆ EDF Trading

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Dalkia SAS
- ◆ ERDF
- ◆ RTE EDF Transport

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président :

- ◆ VEES
- ◆ VE Service Ré
- ◆ Veolia Environnement Informations et Technologies

Membre :

- ◆ LAZ-MD Holdings LLC
- ◆ LFCM Holdings LLC

Administrateur :

- ◆ EDF Energies nouvelles
- ◆ EDF Energy UK
- ◆ EDF Trading Ltd
- ◆ Transalpina di Energia
- ◆ Veolia Propreté
- ◆ Veolia Transport
- ◆ Veolia PP Finance
- ◆ Veetra
- ◆ Veolia Environnement North America Operations
- ◆ Veolia Environmental Services UK
- ◆ Veolia Environnement UK
- ◆ Veolia Environmental Services holdings

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ A&B de Dalkia
- ◆ Dalkia France
- ◆ Dalkia SAS
- ◆ EnBW AG
- ◆ Eolfi
- ◆ Compagnie Générale des Eaux – Veolia Eau

Directeur Général Délégué en charge des Etats-Unis :

- ◆ EDF International

* * *

M. René Barbier de La Serre, censeur

Adresse professionnelle : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Né le 3 juillet 1940, 73 ans

Date de première nomination : 4 juin 2002

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 0

Biographie

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Manufactures de l'Etat, diplômé de l'IEP de Paris, a commencé sa carrière en 1963 comme ingénieur-conseil puis directeur adjoint de la Banque de l'Union Européenne. Entré au Crédit Commercial de France en 1973, où il a été notamment vice-président directeur général chargé des activités financières du groupe (1993-1999) et conseiller du président (1999-2000). Président en parallèle du Conseil des Bourses de Valeurs (1994-1996) et président du Conseil des Marchés Financiers (1996-1998).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Vice-président du conseil de surveillance :

- ◆ La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque

Administrateur :

- ◆ Edmond de Rothschild SA

Administrateur :

- ◆ Aluthea SAS
- ◆ Edmond de Rothschild Holding (Suisse)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur :

- ◆ Nord-Est
- ◆ PPR
- ◆ Sanofi-Aventis

Administrateur délégué :

- ◆ Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Suisse)

Vice-président du conseil de surveillance :

- ◆ Edmond de Rothschild Corporate Finance

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Schneider Electric SA

Membre du comité de surveillance :

- ◆ Financière Vivaldi

* * *

M. Henri Lachmann, censeur

Président du conseil de surveillance de Schneider Electric SA

Adresse professionnelle : 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil Malmaison

Né le 13 septembre 1938, 75 ans

Date de première nomination : 3 décembre 2002

Date du dernier renouvellement : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 230

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Promotion 1961)

Diplôme d'expertise comptable

1963 : Auditeur puis Manager du Département Révision comptable (Arthur Andersen)

1970 : Directeur du Plan puis Directeur général à la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey

1976 : Administrateur-directeur général des Forges de Strasbourg, filiale de Pompey

1983-1998 : Président-directeur général des Forges de Strasbourg et administrateur-directeur général de Pompey

1999 : Président-directeur général de Schneider Electric SA

Depuis 2006 : Président du conseil de surveillance Schneider Electric SA

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Vice-Président du conseil d'administration et administrateur référent :

- ◆ Schneider Electric SA *

* *société cotée*

Président du conseil d'administration :

- ◆ Centre chirurgical Marie Lannelongue

Vice-président et trésorier :

- ◆ Institut Montaigne

Administrateur :

- ◆ Carmat
- ◆ Planet Finance
- ◆ Fondation Culture & Diversité
- ◆ Fondation Entreprendre

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Groupe Norbert Dentressangle *
- ◆ Vivendi *

* *société cotée*

Président de l'Institut Télémaque

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Président du conseil de surveillance :

- ◆ Schneider Electric SA *

* *société cotée*

Administrateur :

- ◆ Mutuelles Axa
- ◆ Ansa

Membre du conseil de surveillance :

- ◆ Axa

Président de la Fondation pour le droit continental.

Membre du Conseil des prélèvements obligatoires.

Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise.

* * *

Groupe Marc de Lacharrière

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Adresse : 11 bis, rue Casimir Périer, 75007 Paris

Date de constitution : 6 février 1985

Date de 1^{ère} nomination : 14 février 2012

Fin de mandat : AGO réunie en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 : 22 881 193

Groupe Marc de Lacharrière est la société holding d'animation de M. Marc Ladreit de Lacharrière qui la contrôle.

* * *

A la connaissance de la Société, aucun des membres actuels du conseil d'administration :

- ◆ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- ◆ n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- ◆ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- ◆ n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, hormis ce qui est indiqué ci-avant dans la présente section et dans la section « Intérêts des dirigeants » ci-après, il n'existe pas :

- ◆ de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Fimalac, des membres composant le conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- ◆ de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à Fimalac ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

7.4. – INTERETS DES DIRIGEANTS

7.4.1. – REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à M. Marc Ladreit de Lacharrière, seul dirigeant mandataire social

1) Rémunérations versées / à verser en France (Fimalac) - Année 2013

Les rémunérations et éventuels avantages sont décidés par le conseil d'administration de Fimalac sur proposition de son comité de sélection, des nominations et des rémunérations. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas à ce comité et ne prend pas part au vote du conseil d'administration de Fimalac concernant ses rémunérations.

(i) Rémunération fixe

Par le passé et depuis de nombreuses années, la rémunération fixe versée par Fimalac à son Président - directeur général était de 1 300 000 € par an.

M. Marc Ladreit de Lacharrière avait demandé au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac à compter du 1er février 2012 une réduction de 30 % de cette rémunération fixe, ainsi portée de 1 300 000 € à 910 000 € par an. A sa demande, cette disposition a été de nouveau appliquée pour l'année 2013.

Par ailleurs, au 1er février 2012, cette rémunération réduite à 910 000 € a été divisée en 2 parts : une partie véritablement fixe d'un montant de 455 000 € par an et une autre partie de 455 000 € dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel courant et retraité et à une moyenne de progression de cet indicateur sur une période de 3 ans et qui ne serait versée en tout état de cause qu'à l'issue de cette période de 3 ans. Par construction, le montant de cette partie conditionnelle et différée à 3 ans à partir de 2012 n'est pas acquis à fin 2013. Cette règle a été de nouveau appliquée en 2013 à la demande de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

En 2013, la rémunération fixe versée par Fimalac à M. Marc Ladreit de Lacharrière s'est ainsi élevée à 455 000 €.

(ii) Rémunération variable

Depuis 2012, Le Président-directeur Général peut bénéficier d'une rémunération variable dont le montant conditionnel dépend d'une grille faisant référence à un résultat opérationnel courant retraité au niveau du Groupe et à une moyenne de progression de cet indicateur au cours des 3 exercices suivants. Son paiement éventuel est différé, en tout état de cause, à l'issue de cette période de 3 ans.

Par construction, M. Marc Ladreit de Lacharrière n'a pas perçu de rémunération variable au titre de l'exercice 2013 (montant ne pouvant être déterminé à ce jour, avec un paiement qui n'interviendrait en tout état de cause qu'après 3 ans).

2) Rémunérations versées / à verser aux Etats-Unis (Fitch Group) - Année 2013

M. Marc Ladreit de Lacharrière est Chairman de Fitch Group et Président de son comité stratégique.

Il bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, cohérentes avec les conditions de place.

Sa rémunération variable est fonction des résultats opérationnels de Fitch Group. Sa progression en 2013 s'explique par la forte croissance de l'EBITDA de Fitch Group, qui a augmenté de + 22,2 % à données comparables.

Les rémunérations sont soumises en premier lieu au comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group, dont la présidence est assurée par M. Frank Bennack, Executive Vice-Chairman de Hearst Corporation, qui préside ce comité, et ensuite approuvées par le conseil d'administration de Fitch Group. M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participe pas aux délibérations du comité le concernant et ne prend pas part au vote du conseil d'administration.

Elles sont également soumises au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac puis ratifiées par le conseil d'administration de Fimalac, M. Marc Ladreit de Lacharrière ne participant pas au vote.

(i) Rémunération fixe

La rémunération versée par Fitch, inchangée depuis 2001, est de 500 000 \$ par an.

(ii) Rémunération variable

En tant que Chairman de Fitch et Président de son comité stratégique, M. Marc Ladreit de Lacharrière bénéficie depuis 2001 d'une rémunération variable suivant une grille inchangée depuis cette date et fondée sur l'EBITDA de ce sous-groupe et sur la progression de cet indicateur opérationnel par rapport à l'exercice précédent.

Par application de cette grille, la rémunération variable revenant cette année à M. Marc Ladreit de Lacharrière a été arrêtée à 2 900 000 \$ par rapport à 2 000 000 \$ en 2012.

3) Autres informations - Année 2013**(i) Divers**

En 2013, M. Marc Ladreit de Lacharrière a perçu de Fimalac en France 31 000 € de jetons de présence et 41 314 € d'avantages en nature.

De Fitch, en 2013, il a perçu une indemnité forfaitaire de résidence de 72 000 \$ (inchangée).

(ii) Rappel des actions gratuites attribuées en mars 2013

Compte tenu de l'implication de M. Marc Ladreit de Lacharrière dans les bonnes performances du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le comité de sélection, des nominations et des rémunérations avait proposé au conseil d'administration du 26 mars 2013, qui avait approuvé cette proposition, de lui attribuer 20 000 actions gratuites de la société Fimalac.

Il est rappelé que l'attribution définitive de ces actions gratuites interviendra 3 ans après l'attribution décidée par le conseil d'administration du 26 mars 2013 et que M. Marc Ladreit de Lacharrière devra conserver ces actions durant 3 années supplémentaires.

Il n'a pas été attribué de nouvelles actions gratuites au titre de l'exercice 2013.

Options d'achat d'actions consenties par Fimalac à son mandataire social-dirigeant

	Plan 2011 - Options d'achat
Date d'assemblée	04/02/2011
Date du conseil	04/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine, pouvant être achetées	200 250
Dont le nombre pouvant être achetées par le mandataire social-dirigeant	80 000
Point de départ d'exercice des options	04/02/2011
Date d'expiration	04/02/2016
Prix de souscription ou d'achat	31,95 €
Modalités d'exercice	3 tranches progressives
Options levées au cours de l'exercice	0
Options annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2013	80 000

Engagements de retraite

Lors de sa séance du 25 novembre 1982, votre conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un régime collectif de retraite au profit des cadres dirigeants, dont les mandataires sociaux. Il a été amendé lors de la séance du 3 décembre 2002.

Ce régime de retraite a pour objet de garantir à ces cadres, dès lors qu'ils réunissent des conditions particulières d'éligibilité (en particulier la condition d'ancienneté de dix ans au sein de la Société), un niveau de retraite annuelle compris entre 30 % et 55 % de leur rémunération moyenne annuelle des trois dernières années d'exercice de leurs fonctions. Le montant de retraite annuelle ainsi garanti, diminué des pensions

versées par les organismes de retraite obligatoire, ne peut excéder 6 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

M. Marc Ladreit de Lacharrière a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2012 (régime légal et complémentaire).

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

Actions de performance attribuées durant de l'exercice

Néant.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

Relations entre l'actionnaire principal et Fimalac

La convention de sous-licence de marques signée avec la société Groupe Marc de Lacharrière, ayant permis à Fimalac d'adopter sa dénomination, s'est poursuivie au cours de l'exercice. La marque appartient à M. Marc Ladreit de Lacharrière. Comme pour l'exercice précédent, cette convention n'a pas été rémunérée.

Par ailleurs, Groupe Marc de Lacharrière contribue aux frais communs du Groupe qui sont pris en charge par le groupement d'intérêt économique FCBS GIE comme indiqué ci-après. Elle intervient sur la stratégie de développement du groupe et les opérations et projets y afférentes. Au 31 décembre 2013, aucune rémunération spécifique n'a été versée à ce titre par Fimalac ou ses filiales.

Enfin, l'évolution du nombre de titres donnés en nantissement par Groupe Marc de Lacharrière aux banques est résumée dans les tableaux ci-après.

Situation au 31 décembre 2012

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date de l'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Groupe Marc de Lacharrière	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*)	21/12/2012	28/07/2015	Remboursement du crédit	2 007 000	6,96 %
Groupe Marc de Lacharrière	CA-CIB	26/07/2012	31/07/2013	Remboursement du crédit	480 923	1,67 %
Groupe Marc de Lacharrière	BNP Paribas	24/07/2012	31/07/2015	Remboursement du crédit	1 204 239	4,18 %
Groupe Marc de Lacharrière	Société Générale	15/07/2010	15/07/2014	Remboursement du crédit	877 420	3,04 %
Total					4 569 582	15,85 %

Situation au 31 décembre 2013

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date de l'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Groupe Marc de Lacharrière	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*)	21/12/2012	28/07/2015	Remboursement du crédit	2 007 000	6,96 %
Groupe Marc de Lacharrière	CA-CIB	25/07/2013	25/07/2015	Remboursement du crédit	795 756	2,76 %
Groupe Marc de Lacharrière	BNP Paribas	24/07/2012	31/07/2014	Remboursement du crédit	1 204 239	4,18 %
Groupe Marc de Lacharrière	Société Générale	15/07/2010	15/07/2015	Remboursement du crédit	877 420	3,04 %
Total					4 884 415	16,94 %

(*) Titres inscrits au nominatif administré.

Les nantissements consentis à l'occasion de l'octroi des crédits ne seront levés qu'une fois ceux-ci remboursés en totalité.

Informations concernant l'existence d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite et d'engagements pris par la Société à l'égard des dirigeants mandataires sociaux.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants Mandataires sociaux								
Marc Ladreit de Lacharrière		X		X		X		X

Mme Véronique Morali, administrateur

Rémunérations et avantages

Mme Véronique Morali, administrateur de Fimalac, dispose d'éléments de rémunération à la fois de la société Fimalac et de ses filiales et de Fitch Group aux Etats-Unis.

1) Rémunérations versées / à verser par Fimalac et ses filiales - Année 2013

Mme Véronique Morali est Présidente du directoire de Webedia et Présidente de Fimalac Développement.

Comme décrit au chapitre 7 (gouvernement d'entreprise) du présent document, les rémunérations de Mme Véronique Morali sont arrêtées par le conseil d'administration de Fimalac, sur proposition de son comité de sélection, des nominations et des rémunérations (Mme Véronique Morali ne participant pas à ce comité spécialisé et ne prenant pas part au vote du conseil d'administration de Fimalac).

(i) Rémunérations fixes

En France, Mme Véronique Morali perçoit une rémunération fixe sur Webedia depuis le 26 juillet 2013, en fonction d'une base annuelle de 120 000 €. La rémunération qui lui a été versée en 2013 par Webedia s'est élevée ainsi à 51 739 €.

Elle bénéficie également d'une rémunération fixe sur FCBS GIE, qui a été réduite à 100 000 € en base annuelle contre 220 000 € précédemment, à compter du 26 juillet 2013. La rémunération versée au titre de l'exercice 2013 par FCBS GIE s'est donc élevée à 168 257 €.

Au total, les rémunérations fixes versées par Fimalac et ses filiales en 2013 ont ainsi représenté un montant de 219 996 €.

(ii) Rémunération variable

En 2013, Mme Véronique Morali n'a perçu aucune rémunération variable.

(iii) Autres informations

En 2013, Mme Véronique Morali a perçu des jetons de présence, à hauteur de 100 000 € de Fimalac Développement et 31 000 € de Fimalac.

Elle a par ailleurs bénéficié de 4 725 € d'avantages en nature.

Dans le cadre de ses fonctions de présidente du directoire de Webedia, le conseil de surveillance de cette société a attribué à Mme Véronique Morali 7 750 BSPCE lui donnant le droit d'acquérir 7 750 actions à un prix de 401,30 €, puis 2 600 BSPCE supplémentaires lui permettant d'acquérir 2 600 actions à ce même prix de 401,30 €.

2) Rémunérations versées / à verser par Fitch aux Etats Unis - Année 2013

Mme Véronique Morali est Vice-Présidente de Fitch Group.

Elle bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable, soumises en premier lieu au comité des rémunérations et des nominations de Fitch Group et ensuite approuvées par le conseil d'administration de Fitch Group (Mme Véronique Morali ne prenant pas part au vote).

Elles sont également soumises au comité de sélection, des nominations et des rémunérations de Fimalac puis ratifiées par le conseil d'administration de Fimalac, Mme Véronique Morali ne participant pas au vote.

(i) Rémunération fixe

La rémunération fixe, inchangée depuis plusieurs années, s'est élevée à 175 000 \$ en 2013.

(ii) Rémunération variable

En ce qui concerne Fitch, Mme Véronique Morali bénéficie depuis 2007 d'une rémunération variable fondée sur l'EBITDA et sur la progression de cet indicateur opérationnel par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de la forte progression de l'EBITDA de Fitch en 2013, la rémunération variable lui revenant cette année est de 620 000 \$ par rapport à 450 000 \$ l'année précédente.

(iii) Autres informations

Mme Véronique Morali perçoit de Fitch une indemnité de résidence de 36 000 \$ par an (inchangée).

M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, administrateur

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, M. Jérémie Ladreit de Lacharrière a perçu, en qualité de membre du conseil d'administration de Fimalac, la somme de 31 000 € au titre des jetons de présence. Il a également perçu une rémunération brute de Pôle Nord Evénements de 18 000 €.

Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, administrateur

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière a perçu une rémunération brute supportée par FCBS GIE de 13 775 €. En qualité de membre du conseil d'administration de Fimalac, Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière a perçu 31 000 € de jetons de présence.

M. Pascal Castres Saint-Martin, administrateur indépendant

M. Pascal Castres Saint-Martin a perçu de Fimalac, en raison de son mandat d'administrateur et à titre de jetons de présence, la somme de 34 000 €.

M. Thierry Moulonguet, administrateur indépendant

M. Thierry Moulonguet a perçu, outre des jetons de présence de Fimalac en raison de son mandat d'administrateur (32 500€), des jetons de présence de Fimalac Développement (100 000€) et de Fitch (110 000€).

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant.

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

Des actions gratuites ont été attribuées par le conseil d'administration du 26 mars 2013 à concurrence de 21 600 pour 8 cadres et dirigeants du Groupe, et de 20 000 pour le président-directeur général de Fimalac.

Il n'a pas été attribué de nouvelles actions gratuites au titre de l'exercice 2013.

Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

Tableau sur les jetons de présence versés aux mandataires sociaux

	Partie fixe (1)	Partie variable				Total général	
		Conseil	Comité d'audit	Comité SNR (3)	Complément		Total variable (2)
M. Marc de Lacharrière	11 000	20 000				20 000	31 000
Mme Véronique Morali	11 000	20 000				20 000	31 000
M. Pierre Blayau	11 000	20 000	1 500			21 500	32 500
M. Pascal Castres Saint-Martin	11 000	20 000		3 000		23 000	34 000
M. David Dautresme	11 000	20 000	3 000			23 000	34 000
M. Jérémie de Lacharrière	11 000	20 000				20 000	31 000
Mme Eléonore de Lacharrière	11 000	20 000				20 000	31 000
M. Philippe Lagayette	11 000	20 000	3 000			23 000	34 000
M. Thierry Moulouguet	11 000	20 000		1 500		21 500	32 500
M. Jean-Charles Naouri	11 000	0		1 500		1 500	12 500
M. Etienne Pflimlin	11 000	20 000				20 000	31 000
M. Bernard Pierre	11 000	20 000	3 000			23 000	34 000
M. Thomas Piquemal	11 000	20 000	3 000			23 000	34 000
M. René Barbier de La Serre	7 333	8 889				8 889	16 222
M. Henri Lachmann	7 333	13 333				13 333	20 666
Groupe Marc de Lacharrière (représenté par Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière)	11 000	20 000				20 000	31 000
Total	168 666	282 222	13 500	6 000		301 722	470 388

(1) CA du 11 juin 2013. Payé en juin 2013.

(2) CA du 3 avril 2014. Payé en avril 2014

(3) SNR désigne le comité de sélection, des nominations et des rémunérations.

7.4.2. – PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS AUX FRAIS COMMUNS DU GROUPE

Au sein du Groupe Fimalac existe un GIE dont sont membres plusieurs sociétés du Groupe.

Ce GIE a pour objet de prendre en charge les frais communs du Groupe et de mettre en œuvre les moyens propres à faciliter, développer, améliorer l'activité et les résultats de ses membres. A cette fin, il intervient au profit des sociétés du Groupe dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, dans le contrôle de gestion, dans la communication interne et externe et dans les activités de conseil.

Le GIE répartit sans marge les frais entre les sociétés du Groupe selon des règles fixées dans le cadre d'un règlement intérieur auquel ont adhéré lesdites sociétés.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, soumet sa participation aux dispositions dudit article.

Le montant total des cotisations prises en charge par Fimalac au titre de l'exercice 2013 s'élève à 4 486 419 €, hors taxes.

En ce qui concerne le budget de l'exercice 2014, la clé de répartition de ce budget a été établie en application des règles définies en annexe au règlement intérieur du GIE.

Sur ces bases, la cotisation annuelle provisionnelle de Fimalac pour l'exercice 2014 s'élèvera à 3,9 M€ environ, à majorer de la TVA. Ce montant sera susceptible de révisions liées aux variations du budget et aux sorties et entrées de membres, le cas échéant.

7.4.3. – GESTION DE TRÉSORERIE

Fimalac gère la trésorerie d'une grande partie des sociétés du Groupe, au mieux de l'intérêt commun des parties :

- en octroyant des avances aux filiales et en recevant des avances de celles-ci ;
- en négociant les concours bancaires ;
- en effectuant tous placements.

Bien que cette organisation ne soit pas constitutive d'une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce, Fimalac, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise, a soumis sa participation aux dispositions dudit article.

Le solde des en-cours au 31 décembre 2013 s'établissait comme suit :

Emprunts par Fimalac		
Prêteurs	En cours	Solde net des intérêts pris en charge
Fimalac Information	0 €	17,40 €
Fimalac Services Financiers	71 238 865,48 €	101 560,42 €
Financière Boulogne Technologies	33 334 830,24 €	30 359,09 €
Financière Portefoin	71 953 664,19 €	66 168,51 €
Revue des Deux Mondes	68 885,95 €	34,57 €
SIFMP	748 235,21 €	703,38 €
Vega	252,99 €	528,10 €
Fitch Ratings Ltd	0 £	187 240,58 £

Prêts par Fimalac		
Emprunteurs	En cours	Solde net des intérêts constatés en produits
Fimalac Développement	21 069 869,67 €	351 967,38 €
Fimalac Information	249 215,34	617,16
Financière Allociné	2 624 061,92	7 907,45
Revue des Deux Mondes	0 €	3 759,59 €
Sefi SNC	31 870 723,40 €	0 €
Vega	0 €	648,47 €
Webedia	7 655 545,61 €	5 545,61 €
North Colonnade	110 000 000,00 £	1 842 570,36 £

7.4.4. – AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Avec Groupe Marc de Lacharrière

La convention de sous-licence de marques (non rémunérée) ayant permis à la Société d'adopter sa dénomination s'est poursuivie au cours de l'exercice.

7.4.5. – CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration du 26 mars 2013 a renouvelé pour un an l'autorisation qui avait été donnée par le conseil d'administration du 29 novembre 2011 de se porter acquéreur de titres de la société Fimalac par petits blocs dans la limite totale de 1 100 000 actions auprès de certains actionnaires. Cette autorisation a été renouvelée par le conseil d'administration du 3 avril 2014 selon les mêmes modalités.

Le 13 septembre 2013, le conseil d'administration a décidé d'autoriser l'adhésion de Financière Allociné et, le cas échéant, de ses filiales à la convention de gestion de trésorerie du 2 septembre 1999.

7.4.6. – PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

7.5. – ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire (€)	Montant de l'opération (€)
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	29/01/2013	Marché	37,07	25 874,86
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	27/03/2013	Marché	40,55	134 139,40
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	30/04/2013	Marché	40,50	22 318,26
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	03/05/2013	Marché	40,17	43 584,45
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	29/07/2013	Marché	40,08	20 040,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	06/08/2013	Marché	41,00	41 000,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	07/08/2013	Marché	40,85	35 008,45
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	08/08/2013	Marché	41,00	9 936,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	09/08/2013	Marché	41,00	19 803,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	14/08/2013	Marché	40,70	40 700,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	16/09/2013	Marché	40,17	65 604,14
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	17/09/2013	Marché	40,47	40 470,00
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	18/09/2013	Marché	40,52	7 455,68
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	20/09/2013	Marché	40,44	85 409,28
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	30/10/2013	Marché	45,25	81 133,25
Groupe Marc de Lacharrière	Action	Achat	10/12/2013	Marché	44,35	17 740,00

7.6. – SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

(Cf. note 5.13 de l'annexe consolidée)

7.6.1. – CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant.

7.6.2. – ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix €	Plan
Options attribuées, durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur (hors dirigeants et administrateurs occupant des fonctions salariées) et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	300	31,95	2011

CHAPITRE 8 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT FIMALAC ET SON CAPITAL

8.1. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE JURIDIQUE CONCERNANT FIMALAC

Dénomination sociale

La dénomination de la société est « F. Marc de Lacharrière (Fimalac) ».

Lieu et numéro d'enregistrement

Fimalac est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 542 044 136 R.C.S. Paris. Son code APE est le 6420Z.

Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 9 mai 1877. Sa durée est limitée, sauf dissolution ou prorogation, au 31 décembre 2034.

Siège social

Le siège social est fixé à Paris (75007), 97 rue de Lille.

Le numéro de téléphone du siège social est +33 (0)1 47 53 61 50.

Forme juridique et législation applicable

La société est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est principalement soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce.

Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes activités de services.

La société pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes sociétés et tous groupements français ou étrangers, par création de toutes sociétés et de tous groupements français ou étrangers, par achat ou souscription d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux, par fusions, traités d'union ou autres conventions et généralement par toutes formes quelconques.

Elle pourra en outre procéder à toutes opérations de trésorerie avec des sociétés liées, autorisées par les lois et réglementations en vigueur.

Exercice social (Article 32 des statuts)

Depuis la décision de l'assemblée générale mixte du 14 février 2012, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (Articles 33 et 34 des statuts)

Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10^{ème} du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le solde desdits bénéfices, augmenté le cas échéant du report à nouveau de l'exercice précédent et des réserves mises en distribution, il est prélevé, dans l'ordre suivant :

- 1) La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non encore amorties sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ;
- 2) Sur l'excédent disponible, toutes sommes que l'assemblée sur proposition du conseil d'administration, juge convenable d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux, et de reporter à nouveau.

Le solde est versé aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

Les dividendes en numéraire, s'il en est attribué, peuvent être payés au moyen d'un chèque ou virement en banque, ou par chèque ou virement postal, ou envoyés par la société au titulaire du titre à son adresse connue de la Société. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Assemblées générales

Convocation (Article 26 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions sont tenues au jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation. Elles peuvent être réunies même en dehors de la ville où est établi le siège social.

Les assemblées générales peuvent être réunies verbalement et sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Participation (Article 28 des statuts)

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la réglementation applicable, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

1) soit d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire ;

2) soit, pour les actionnaires titulaires d'actions au porteur, du dépôt d'un certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Pour pouvoir participer aux assemblées générales, un actionnaire doit posséder ou représenter une action au moins pourvu qu'elle ait été libérée des versements exigibles.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Quorum – Droit de vote (article 30 des statuts)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, toute déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote de chaque membre de l'assemblée est proportionnel au montant nominal des actions qu'il possède et représente sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ; celles de l'assemblée générale extraordinaire, à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Seuils statutaires (Article 9 des statuts)

Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale à 2 % est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de ce seuil. En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de

vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'assemblée générale.

Cette stipulation complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement de seuils de participation définis au I de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que celui prévu par l'article 223-37 du règlement général de l'AMF relatif à la déclaration des positions courtes nettes.

8.2. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

8.2.1. – CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à 126 852 000 €. Il était divisé en 28 830 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 4,40 €, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

8.2.2. – RACHAT D' ACTIONS

8.2.2.1. - Opérations réalisées au cours de l'exercice

Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 juin 2013 a autorisé le rachat éventuel de 10 % du capital. Le prix maximal d'achat a été fixé à 60 € et le prix minimal de vente à 30 €.

Les actions Fimalac font l'objet d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement, signé entre Fimalac et la société Exane en date du 23 décembre 2004 et modifié le 30 septembre 2005.

Au 31 décembre 2013, Fimalac détenait au total 1 937 360 actions représentant 6,72 % de son capital (dont titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité). La valeur de ces actions, évaluée au prix d'acquisition, s'élevait à 70,50 €.

A la même date, 237 550 actions sont affectées à la couverture de plans d'options d'achat ou d'actions gratuites existants, 1 661 703 sont affectées à l'annulation et le solde, soit 38 107 actions, est détenu dans le cadre du contrat de liquidité mentionné ci-avant.

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nature des opérations	Nombre de titres
Achats directs et au travers du contrat de liquidité	690 809
Ventes au travers du contrat de liquidité	(104 576)
Cessions nettes	586 233
Transferts réalisés par suite de l'exercice d'options d'achat	(1 550)
Solde net	584 683

Sur la même période, le coût global des rachats, qui ont représenté 2,40 % du capital avant annulation, s'est élevé à 27,5 M€, soit un prix de revient de 39,82 € par action, et le montant des cessions, opérées dans le cadre du contrat de liquidité, et des transferts réalisés suite aux levées de stock-options, s'est élevé à 4,3 M€, soit 41,01 € par action.

La société n'a pas utilisé de produit dérivé.

8.2.2.2. - Nouveau programme de rachat

Le conseil d'administration du 3 avril 2014 a proposé à la prochaine assemblée générale mixte du 17 juin 2014 d'autoriser un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Le prix maximal d'acquisition serait fixé à 90 euros par action et le prix minimal de cession à 30 euros par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquerait pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat.

La proposition portera sur le rachat d'un nombre maximal de 2 883 000 actions, soit 10 % du capital actuel, représentant un montant théorique maximal de 259 470 000 euros sur la base du prix d'acquisition maximal de 90 euros.

La société s'engagera à rester en permanence dans la limite de détention directe et indirecte de 10 % du capital. Ainsi, à supposer que le nombre d'actions auto-détenues reste identique jusqu'à la date de l'assemblée, à savoir 1 937 630 actions (6,72 % du capital au 31 décembre 2013), la société ne pourra racheter que 945 370 actions (3,28 % du capital au 31 décembre 2013) soit, sur la base du prix d'acquisition maximal de 90 euros, un montant théorique maximal de 85 083 300 euros.

En application des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions auto-détenues. A titre indicatif, il est précisé que le montant de la réserve pour actions propres figurant au passif des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et certifiés s'élève à 46 798 202,22 euros.

Objectifs

Les objectifs de ce nouveau programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- ◆ la couverture de plans d'options d'achat attribuées conformément aux dispositions des articles L. 225-177 du Code de commerce et/ou d'attribution gratuite d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du même code ;
- ◆ l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Fimalac par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- ◆ l'annulation éventuelle des actions, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2014 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires ;
- ◆ la remise d'actions, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ◆ la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalités de rachat

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître, de manière significative, la volatilité du titre.

Durée et calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourraient être réalisés qu'après approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 17 juin 2014 et pendant une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, soit jusqu'au 16 décembre 2015 au plus tard.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions rachetées ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % du capital sur une période de vingt-quatre mois et sous réserve de l'adoption de la résolution par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2014 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires.

8.2.3. – HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SITUATION AU 31 DECEMBRE 2013

Options d'achat d'actions consenties par Fimalac

	Plan 2005 Options d'achat	Plan 2006/1 Options d'achat	Plan 2006/2 Options d'achat	Plan 2008 Options d'achat	Plan 2011 Options d'achat
Date de l'assemblée	07/06/2005	07/06/2005	07/06/2005	12/02/2008	04/02/2011
Date du conseil	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006	23/09/2008	04/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine,	154 250	1 000	158 850	3 500	200 250
dont :					
- aux mandataires sociaux	100 000	Néant	100 000	Néant	110 000
- aux dix premiers attributaires salariés	50 350	1 000	52 300	3 500	112 000
Point de départ d'exercice des options	06/12/2005	03/02/2006	09/10/2006	23/09/2008	04/02/2011
Date d'expiration	06/12/2010	03/02/2011	09/10/2011	23/09/2013	04/02/2016
Prix de souscription ou d'achat	49,20 €	58,37 €	66,64 €	51,21 €	31,95 €
Modalités d'exercice	4 tranches progressives	4 tranches progressives	3 tranches progressives	3 tranches progressives	3 tranches progressives
Options levées au cours de l'exercice	0	0	0	0	1 550
Options annulées au cours de l'exercice	0	0	0	3 500	0
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2013	0	0	0	0	197 450

8.2.4. – AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

8.2.5. – CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Au 31 décembre 2013

Valeurs mobilières dont l'émission a été autorisée	Date de l'assemblée qui a donné l'autorisation	Montant nominal		
		Autorisé	Utilisé	Disponible au 31/12/2013
Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	04/02/2011	3,5 % du capital social	Néant	3,5 % du capital social
Attribution d'actions gratuites	04/02/2011	3,5 % du capital social	Néant	3,5 % du capital social

Ces émissions deviendront caduques en avril et en juin 2014 respectivement.

8.2.6. – EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le	Nature de l'opération	Variation du capital	Variation du nombre d'actions	Montant du capital à la clôture de l'exercice	Nombre d'actions à la clôture de l'exercice
	Situation au 30/09/2008			136 800 826,80	31 091 097
30/09/09	-	-	-	136 800 826,80	31 091 097
30/09/10	Annulation d'actions	- 9 948 826,80	- 2 261 097	126 852 000,00	28 830 000
30/09/11	-	-	-	126 852 000,00	28 830 000
31/12/12	-	-	-	126 852 000,00	28 830 000
31/12/13	-	-	-	126 852 000,00	28 830 000

8.3. – SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

Cf. ci-avant le tableau de variation des capitaux propres dans les états financiers consolidés..

8.4. – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Depuis 1987, la Société est autorisée par ses statuts à demander à Euroclear l'identité de ses actionnaires au porteur. La Société procède périodiquement à ces enquêtes.

Par ailleurs, la Société est informée de l'identité de ses plus gros actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit le seuil de 2 % (stipulations statutaires) ou les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) du capital ou des droits de vote.

Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2011 et au 31 décembre des années 2012 et 2013

Actionnariat	Situation au 31/12/2013 (2)			Situation au 31/12/2012			Situation au 30/09/2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques (1)
M. Marc Ladreit de Lacharrière et famille	1 350	0,01 %	0,01 %	1 350	0,00	0,01 %	151 350	0,52 %	0,30 %
Fimalac Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe Marc de Lacharrière	22 881 193	79,36 %	83,91 %	22 864 346	79,31 %	83,79 %	22 656 439	78,57 %	89,21 %
Silmer	227 828	0,79 %	0,60 %	227 828	0,79 %	0,60 %	227 828	0,79 %	0,91 %
Total Marc Ladreit de Lacharrière	23 109 996	80,16 %	84,52 %	23 093 524	80,10 %	84,40 %	23 035 617	79,90 %	90,43 %
Fimalac (auto-détention et contrat de liquidité)	1 937 360	6,72 %	5,12 %	1 352 677	4,69 %	3,57 %	1 188 184	4,12 %	-
Fondation Culture & Diversité	125 000	0,43 %	0,33 %	125 000	0,43 %	0,33 %	-	-	-
Public	3 657 269	12,69 %	10,03 %	4 258 799	14,77 %	11,67 %	4 606 199	15,98 %	9,57 %
Total	28 830 000	100,00 %	100,00 %	28 830 000	100,00 %	100,00 %	28 830 000	100,00 %	100,00 %

(1) Il est rappelé que la Société a mis en place des droits de vote double (cf section 8.1 - Quorum – Droits de vote).

(2) Au 31 décembre 2013, les droits de vote exercables s'élevaient à 35 738 822

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement ou de concert, plus de 2 % du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas non plus de pacte d'actionnaires, sous réserve de l'accord signé le 15 mars 2006 entre Fimalac et le groupe américain Hearst relatif à l'entrée de ce dernier au capital de Fitch Group. Cet accord prévoyait les conditions d'une éventuelle prise de participation de Hearst dans Fimalac. Par un avenant en date du 13 mars 2008, l'accord du 15 mars 2006 a été simplifié : le groupe Hearst peut désormais détenir une participation dans le capital de Fimalac et exercer les droits de vote attachés à cette participation, sans l'accord de M. Marc Ladreit de Lacharrière.

Actionnaires de concert

M. Marc Ladreit de Lacharrière et famille, Groupe Marc de Lacharrière et Silmer détiennent, au 31 décembre 2013, 80,16 % du capital et 84,52 % des droits de vote théoriques de Fimalac. Le concert résulte du contrôle que M. Marc Ladreit de Lacharrière détient, depuis 1992, sur la société Fimalac Participations jusqu'en juillet 2010 et sur Fimalac Participations Sàrl depuis lors, et, depuis 1989, sur la société Groupe Marc de Lacharrière qui contrôle elle-même la société Silmer depuis 1990.

Mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive résultent de l'application des règles de gouvernement d'entreprise et, notamment, de l'application du règlement intérieur du conseil d'administration, ainsi que de la présence d'administrateurs et censeurs indépendants.

Capital détenu par les organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2013, les organes d'administration et de direction de Fimalac détenaient 22 932 345 actions, soit 79,54 % environ du capital.

Capital détenu par le personnel

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2013, le personnel de Fimalac détenait moins de 1 % du capital.

Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Cf. ci-avant, Intérêts des dirigeants.

Information susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas mis en place de dispositif spécifique (hormis l'existence d'un droit de vote double) destiné à empêcher la réalisation d'une offre publique sur ses actions.

Pactes d'actionnaires

Pacte d'actionnaires concernant la société Fitch Group

Fimalac, Hearst Corporation et M. Marc Ladreit de Lacharrière ont signé le 15 mars 2006 un pacte d'actionnaires à l'occasion de la cession de 20 % du capital social de Fitch Group (la « Société ») à Hearst Corporation (le « Pacte ») amendé le 13 mars 2008. En application de ce Pacte, les parties ont signé un accord en date du 24 juillet 2009 pour la cession à Hearst de 20 % d'actions complémentaires de la Société, portant ainsi la participation de Hearst dans la Société à 40 % du capital social et celle de Fimalac à 60 %. En vertu

d'un accord en date du 8 février 2012, la participation de Hearst dans la Société a été portée à 50 % du capital social. Un avenant n° 2 au Pacte a été conclu entre les parties le 11 avril 2012.

Le Pacte précise les principes et règles applicables à la cession des actions de la Société, à la gestion de la Société et de ses filiales et à l'exercice de certains droits.

Le résumé ci-après expose brièvement les principes et règles essentielles de ce Pacte. S'agissant d'un résumé, pour toute précision ou détail des dispositions ci-après, il conviendra de se reporter à la version anglaise intégrale du Pacte qui seule fait foi, disponible sur le site internet de Fimalac (www.fimalac.com, sous la rubrique « Documents juridiques »).

Principes et règles applicables à la cession des actions

Le Pacte interdit toute cession d'actions de la Société qui ne se ferait pas dans le respect de ses termes et obligations.

Le Pacte instaure un droit de premier refus réciproque sur les actions de la Société avant toute cession de 30 % ou de 50 % de son capital social à un tiers.

Sous certaines conditions, l'actionnaire détenant 50 % au moins du capital social peut s'opposer à la cession projetée si l'acquéreur pressenti ne dispose pas d'une surface financière suffisante pour accompagner la Société ou en raison de sa réputation professionnelle.

Le Pacte contient un droit de sortie conjointe et un droit de sortie forcée et leurs conditions d'exercice.

Il précise également les droits des actionnaires concernant les nouvelles émissions de titres de la Société, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'exercent.

Principales règles concernant la gestion de la Société et l'exercice de certains droits

Le Pacte contient diverses dispositions concernant la composition du conseil d'administration de la Société et la désignation de ses membres. Il prévoit que le nombre d'administrateurs désignés par chacun des actionnaires est fonction de sa quote-part dans le capital social.

Le Pacte énumère les décisions soumises à l'approbation d'une majorité dite qualifiée. Par majorité qualifiée, on entend la majorité des membres du conseil d'administration incluant le vote de l'un au moins des administrateurs de l'actionnaire minoritaire (ci-après « l'Administrateur Minoritaire »). Le Pacte dispose que Fimalac et Hearst, détenant chacun 50 % de la Société, disposeront du droit de faire désigner entre 3 et 6 administrateurs chacun (système paritaire).

Les décisions soumises à cette majorité dite qualifiée sont notamment :

- ◆ les transactions significatives avec l'un des actionnaires ou leurs mandataires sociaux ou les membres de leurs familles,
- ◆ le changement de la politique de dividende convenue entre les parties,
- ◆ la modification des documents constitutifs de la Société,
- ◆ la fusion ou toute autre opération significative portant sur la Société ou une de ses filiales,
- ◆ la vente ou le transfert d'une part substantielle des actifs de la Société,
- ◆ la liquidation volontaire ou involontaire en vertu de la loi ou de la législation applicable en matière de faillite, restructuration, ou toute dissolution,

- ◆ toute recapitalisation ou restructuration susceptible d'avoir un impact défavorable sur la participation de l'actionnaire minoritaire,
- ◆ tout changement important dans la nature de l'activité de la Société et de ses Filiales, tel que précisé,
- ◆ toutes émissions de titres de capital, sauf exceptions,
- ◆ la conclusion de tout emprunt excédant un montant déterminé sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la Société,
- ◆ toute acquisition si le prix excède un montant déterminé sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la Société,
- ◆ tout investissement au démarrage d'une nouvelle activité si des pertes d'exploitation prévisionnelles doivent être subies avant que l'investissement ne produise un bénéfice d'exploitation.

Le Pacte prévoit que les autres décisions requièrent le vote de la majorité des administrateurs. Sont ainsi soumis à cette majorité les décisions concernant notamment :

- ◆ l'adoption et l'ajustement du budget,
- ◆ la distribution de dividende ou de titres,
- ◆ des investissements non prévus par le budget,
- ◆ la fixation et la révocation des diverses rémunérations perçues par la direction de la Société et de ses filiales,
- ◆ la conclusion de tout contrat significatif en dehors de l'activité normale de la Société et de ses filiales ou mettant à leur charge l'obligation d'un paiement au moins égal à 5 M\$,
- ◆ l'émission d'emprunt supérieur à 5 M\$, et
- ◆ toute autre décision soumise à l'approbation du conseil d'administration conformément aux pratiques passées de la Société ou traditionnellement évoquée par un conseil d'administration d'une société de l'Etat du Delaware.

Le Pacte énumère des dispositions spéciales concernant certaines acquisitions ainsi que la politique de distribution des dividendes. Tant que Hearst et Fimalac détiendront respectivement au moins 20 % et 3 % du capital social de la Société, les actionnaires se sont obligés à distribuer, sur une base annuelle, les flux de trésorerie disponibles après impôts dont la société ne prévoit raisonnablement pas qu'ils seront nécessaires (i) aux besoins d'exploitation ou d'investissement de la Société et de ses filiales, (ii) au remboursement de la dette ou (iii) au financement des acquisitions envisagées.

Le Pacte dispose enfin que la Société disposera d'un droit de préférence sur toutes les acquisitions de sociétés dans le domaine des services financiers, obligeant ainsi ses actionnaires à lui proposer, sous certaines conditions, l'acquisition.

Pacte d'actionnaires concernant la société Groupe Lucien Barrière

A l'occasion de la prise de participation dans Groupe Lucien Barrière, Fimalac et le Groupe Desseigne-Barrière, qui détiennent ensemble 100 % du capital social, ont décidé d'adopter de nouveaux statuts de la Société (qui est une société par actions simplifiée) et d'incorporer dans ceux-ci des dispositions concernant la gestion et la gouvernance de la Société (notamment création de différents comités, pouvoirs des dirigeants) et la cession des actions (notamment clause d'inaliénabilité, droit de première offre, droit de sortie conjointe, ...). Ces statuts peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante www.fimalac.com, dans la rubrique « Relations Investisseurs », « Documentations financières et juridiques », « Documents juridiques ».

Pacte d'actionnaires avec la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)

A l'occasion de l'acquisition de 10 % de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC), il a été conclu avec M. Dominique Desseigne, le 29 juin 2011, un pacte d'actionnaires prévoyant notamment un droit de sortie conjointe, un droit de cession forcée et un droit d'information réciproque. La durée du pacte est de dix ans renouvelable.

Pacte d'actionnaires avec les minoritaires de la société Webedia

A l'occasion de l'acquisition de Webedia, il a été conclu avec les actionnaires minoritaires, le 26 juillet 2013, un pacte d'actionnaires prévoyant notamment un droit de sortie conjointe, un droit de cession forcée, des promesses d'achat et de vente sur les titres détenus et les bons de souscription de créateur d'entreprise, et un droit d'information réciproque. Le pacte prévoit également les modalités suivant lesquelles s'exercera la gouvernance de la société et de ses filiales. Un comité d'audit a été créé, qui exerce ses missions auprès et sous l'autorité du conseil de surveillance de Webedia. Il est composé essentiellement des membres désignés par Fimalac. La durée du pacte est de dix ans renouvelable.

8.5. – MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE FIMALAC

8.5.1. – COTATION

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Nyse Euronext Paris, Compartiment B, dans les conditions suivantes :

- ◆ continu
- ◆ code ISIN : FR0000037947
- ◆ mnémonique : FIM

Elles sont éligibles au système de règlement différé SRD Long Only. Elles ne sont pas cotées sur d'autres places.

8.5.2. – EVOLUTION DES COURS DE L'ACTION DEPUIS 18 MOIS

Année	Mois	Nombre d'actions échangées, y compris transactions hors bourse	Capitaux échangés, y compris transactions hors bourse(en M€)	Cours extrêmes	
				Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2012	Octobre	59 900	1,94	34,75	31,00
	Novembre	43 018	1,44	34,55	32,75
	Décembre	72 911	2,53	35,65	34,00
2013	Janvier	62 591	2,24	37,59	34,85
	Février	119 373	4,50	39,00	36,85
	Mars	49 484	1,96	41,20	38,24
	Avril	44 454	1,75	40,75	38,60
	Mai	147 574	5,84	40,51	38,72
	Juin	45 912	1,79	41,13	36,85
	Juillet	30 206	1,19	40,70	36,92
	Août	42 447	1,69	41,00	38,35
	Septembre	49 017	1,92	40,75	38,20
	Octobre	396 014	15,81	45,72	39,01
	Novembre	35 517	1,64	46,91	45,55
	Décembre	46 610	2,09	46,40	43,65
2014	Janvier	28 892	1,36	49,49	45,90
	Février	25 367	1,29	52,55	49,07
	Mars	30 497	1,65	56,40	52,5

Source : Nyse Euronext Paris SA.

8.6. – DIVIDENDES

8.6.1. – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au titre des cinq derniers exercices, les assemblées générales ont approuvé le versement des dividendes suivants, respectivement les 12 février 2008, 10 février 2009, 9 février 2010, 4 février 2011 et 14 février 2012 :

Exercice clos le	Total (en €)	Par action (en €)
30/09/2008	46 636 645,50	1,50
30/09/2009	46 636 645,50	1,50
30/09/2010	43 245 000,00	1,50
30/09/2011	43 245 000,00	1,50
31/12/2012	51 894 000,00	1,80

Le conseil d'administration de la Société du 3 avril 2014 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014 la distribution d'un dividende de 1,90 € par action.

8.6.2. – PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Les dividendes non réclamés dans le délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

8.7. – RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-101 du Code de Commerce)
(En euros)

NATURE DES OPERATIONS	Exercice clos le 30 septembre 2009	Exercice clos le 30 septembre 2010	Exercice clos le 30 septembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2012 (15 mois)	Exercice clos le 31 décembre 2013 (12 mois)
I) <u>Situation Financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	136 800 827	126 852 000	126 852 000	126 852 000	126 852 000
b) Nombre d'actions	31 091 097	28 830 000	28 830 000	28 830 000	28 830 000
c) Nombre d'actions à créer par exercice de bons	-	-	-	-	-
d) Nombre d'options de souscription	-	-	-	-	-
II) <u>Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Produits des activités courantes (hors TVA)	76 361 977	306 392 683	63 537 417	202 108 809	91 616 833
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	23 239 997	276 584 728	33 270 586	174 642 127	59 175 874
c) Impôt sur les bénéfices (*)	(215 222)	(192 641)	(979 259)	(1 742 385)	(158 475)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	9 746 192	275 333 466	39 987 911	161 961 866	83 975 877
e) Résultat distribué	46 636 646	43 245 000	43 245 000	51 894 000	54 777 000 (**)
III) <u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,75	9,60	1,19	6,12	2,06
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,31	9,55	1,39	5,62	2,91
c) Résultat distribué	1,50	1,50	1,50	1,80	1,90 (**)
IV) <u>Personnel</u>					
a) Nombre de salariés au cours de l'exercice	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	1 595 473	1 594 567	1 568 989	1 625 977	1 289 532
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales etc..)	325 099	338 362	546 511	546 666	554 356

(*) l'impôt sur les bénéfices négatif est un produit

(**) projet de dividende soumis à la décision de l'Assemblée Générale

CHAPITRE 9 - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2014

9.1. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport spécial des commissaires aux comptes (3^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'approuver les conventions et engagements réglementés visés par le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Affectation du résultat (4^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Origines	Montants en euros
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2013	83 975 876,93
Report à nouveau antérieur	358 003 527,49
Total	441 979 404,42

Affectations	Montants en euros
Dividende statutaire	6 342 600,00
Dividende complémentaire	48 434 400,00
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	23 692 155,61
Report à nouveau	363 510 248,81
Total	441 979 404,42

Le dividende total de 54 777 000 euros correspond à un dividende net de 1,90 euro pour chacune des 28 830 000 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. Il est précisé que ce dividende est éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 25 juin 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende total (en euros)	Dividende par action (en euros)
30/09/2010	43 245 000,00	1,50 (*)
30/09/2011	43 245 000,00	1,50 (*)
31/12/2012	51 894 000,00	1,80 (*)

(*) Éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Renouvellement du mandat de Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière (5^{ème} résolution)

Le mandat de Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de le renouveler pour quatre ans, conformément aux stipulations statutaires.

Renouvellement des mandats de MM. Jérémie Ladreit de Lacharrière, Thierry Moulouguet, Jean-Charles Naouri, Etienne Pflimlin et Thomas Piquemal (6^{ème} à la 10^{ème} résolutions)

Le mandats de MM. Jérémie Ladreit de Lacharrière, Thierry Moulouguet, Jean-Charles Naouri, Etienne Pflimlin et Thomas Piquemal viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de les renouveler pour quatre ans, conformément aux stipulations statutaires.

Renouvellement du mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire (11^{ème} résolution)

Nous vous proposons de renouveler, pour six exercices, le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire qui prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Mandats de commissaires aux comptes (12^{ème} et 13^{ème} résolutions)

Nous vous proposons de constater l'expiration du mandat de M. Etienne Boris, commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit et de nommer M. Jean-Baptiste Deschryver en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Nomination de Mmes Clarisse Lacape et Bérangère Veron en qualité d'administrateur de la Société (14^{ème} et 15^{ème} résolutions)

Nous vous proposons de nommer Mmes Clarisse Lacape et Bérangère Véron en qualité d'administrateur, pour quatre ans, conformément aux dispositions statutaires.

Constatation de la fin du mandat de M. David Dautresme, administrateur (16^{ème} résolution)

L'assemblée devra constater la fin du mandat de M. David Dautresme.

Ratification de la cooptation de M. Bernard de Lattre (17^{ème} résolution)

Nous vous proposons de prendre acte de la démission de Mme Véronique Morali de son mandat d'administrateur et de ratifier la cooptation de M. Bernard de Lattre, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2014.

Fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration (18^{ème} résolution)

L'assemblée générale du 17 juin 2014 va nommer un nouveau membre. En conséquence, nous vous proposons de porter à 503 999 € le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2014 et suivants.

Autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions (19^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'autoriser, pour une période de dix-huit mois et dans la limite de 10 % du capital social, la Société à intervenir sur ses propres actions.

Les informations relatives à cette proposition figurent ci-avant dans la partie consacrée aux renseignements de caractère général concernant le capital.

Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société (20^{ème} résolution)

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, nous vous proposerons d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions ordinaires Fimalac qui seraient acquises.

Nous vous proposons également de lui déléguer tous pouvoirs à l'effet de décider que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale soit imputé sur tout poste de réserves ou primes disponibles, cela dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'autorisation conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale.

Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux (21^{ème} résolution)

Nous vous proposons, en application de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Dans le cadre de cette délégation, il appartiendra au conseil d'administration de déterminer, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le nombre total maximum d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 3,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans.

Votre conseil d'administration se verra confier tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre l'autorisation et notamment pour déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes.

Cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit mois à compter du jour de l'assemblée générale.

Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise – Suppression du droit préférentiel de souscription (22^{ème} résolution)

Le premier alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce impose à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de se prononcer, notamment lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues par le Code du travail.

Nous vous proposons donc d'autoriser le conseil d'administration, pour 26 mois, à augmenter le capital, à concurrence d'un montant nominal maximal de 10 000 €, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés, adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE).

Pouvoirs (23^{ème} résolution)

Nous vous proposons enfin de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous les dépôts et formalités nécessaires.

9.2. – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

9.2.1. – RAPPORT SPECIAL SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES

(20^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

**9.2.2. – RAPPORT SUR L’AUTORISATION D’ATTRIBUTION D’ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A
EMETTRE**

(21^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

9.2.3. – RAPPORT SUR L'EMISSION D' ACTIONS OU D' AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE RESERVEE AUX ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

(22^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés ou mandataires sociaux de votre Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximum de 10 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cagnat & Associés

Jean-Christophe Georghiou

Pierre Mercadal - Frédéric Drougard

9.3. – TEXTE DES RESOLUTIONS

Ces résolutions seront présentées à l’approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2014.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D’UNE ASSEMBLEE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des rapports du conseil d’administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2013)

L’assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d’administration et des commissaires aux comptes et des comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes consolidés faisant apparaître un bénéfice net, part du groupe, de 79 millions d’euros.

Deuxième résolution (Approbation des rapports du conseil d’administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2013)

L’assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d’administration et des commissaires aux comptes et des comptes sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les opérations résumées dans ces rapports ainsi que les comptes sociaux faisant apparaître un bénéfice net de 83,9 millions d’euros.

Troisième résolution (Approbation des conventions réglementées visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L’assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l’article L. 225-40 du Code de commerce, approuve chacune des conventions qui s’y trouvent visées.

Quatrième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L’assemblée générale :

1°) Approuve les propositions du conseil d’administration relatives à l’affectation du résultat, à savoir :

Origines	Montants en euros
Bénéfice net de l’exercice clos le 31 décembre 2013	83 975 876,93
Report à nouveau antérieur	358 003 527,49
Total	441 979 404,42

Affectations	Montants en euros
Dividende statutaire	6 342 600,00
Dividende complémentaire	48 434 400,00
Dotation à la réserve pour actions auto-détenues	23 692 155,61
Report à nouveau	363 510 248,81
Total	441 979 404,42

- 2°) Décide, en conséquence, que le dividende s'élèvera à 1,90 euro pour chacune des 28 830 000 actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, ce dividende étant éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- 3°) Décide que le dividende sera mis en paiement à partir du 25 juin 2014 et que le dividende afférent aux actions auto-détenues par la Société sera reporté à nouveau sur décision du conseil d'administration constatant le nombre d'actions concernées ;
- 4°) Constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total (en euros)	Dividende par action (en euros)
30/09/2010	43 245 000,00	1,50 (*)
30/09/2011	43 245 000,00	1,50 (*)
31/12/2012	51 894 000,00	1,80 (*)

(*) Éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat de Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat de M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution (Renouvellement du mandat de M. Thierry Moulouguet, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Thierry Moulouguet, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat de M. Jean-Charles Naouri, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Charles Naouri, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat de M Etienne Pflimlin, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Etienne Pflimlin, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution (Renouvellement du mandat de M. Thomas Piquemal, administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Thomas Piquemal, pour une durée de quatre ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution (Renouvellement du mandat de la société Pricewaterhouse-Coopers Audit, commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale renouvelle la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Douzième résolution (Non-renouvellement du mandat de M. Etienne Boris, commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale constate l'expiration du mandat de de M. Etienne Boris, commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de la présente assemblée.

Treizième résolution (Nomination de M. Jean-Baptiste Deschryver en qualité de commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale nomme M. Jean-Baptiste Deschryver en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit, pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quatorzième résolution (Nomination de Mme Clarisse Lacape en qualité d'administrateur de la Société)

L'assemblée générale nomme Mme Clarisse Lacape en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre ans à compter de la présente assemblée et qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Mme Clarisse Lacape a déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui seraient confiées par l'assemblée générale et a déclaré ne pas être frappée d'une quelconque incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur qui lui seraient conférées par l'assemblée générale.

Quinzième résolution (Nomination de Mme Bérangère Veron en qualité d'administrateur de la Société)

L'assemblée générale nomme Mme Bérangère Veron en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre ans à compter de la présente assemblée et qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Mme Bérangère Veron a déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui lui seraient confiées par l'assemblée générale et a déclaré ne pas être frappée d'une quelconque incompatibilité ou interdiction qui pourrait l'empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur qui lui seraient conférées par l'assemblée générale.

Seizième résolution (Constatation de la fin du mandat de M. David Dautresme, administrateur)

L'assemblée générale, constate, que compte tenu de la limite d'âge statutaire, le mandat de M. David Dautresme, administrateur, prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Dix-septième résolution (Ratification de la cooptation de M. Bernard de Lattre)

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Véronique Morali de son mandat d'administrateur et ratifie la cooptation, en ses lieu et place, de M. Bernard de Lattre décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2014.

M. Bernard de Lattre exerce ce mandat pour la durée restant à courir de celui de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dix-huitième résolution (Fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration)

L'assemblée générale fixe à 503 999 euros le montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice 2014 et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision différente.

Dix-neuvième résolution (Autorisation d'intervention de la Société sur ses propres actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, avec faculté de délégation au président-directeur général pour l'accomplissement du programme de rachat, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé à titre informatif que cette limite correspondait au 31 décembre 2013 à 2 883 000 actions ;
- 2°) Fixe le prix maximal d'acquisition à 90 euros par action et le prix minimal de cession à 30 euros par action, étant précisé que ce prix minimal ne s'appliquera pas aux transferts d'actions résultant de la levée d'options d'achat ;
- 3°) Décide que cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions prévues par la loi, en vue notamment d'assurer :

- a) la couverture de plans d'options d'achat attribuées conformément aux dispositions des articles L. 225-177 du Code de commerce et/ou d'attribution gratuite d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du même code ;
 - b) l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Fimalac par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
 - c) l'annulation éventuelle des actions, sous réserve de l'adoption de la vingtième résolution par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2014 statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires ;
 - d) la remise d'actions, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à des actions existantes dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
 - e) la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- 4°) Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître, de manière significative, la volatilité du titre ;

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

- 5°) Décide qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix et quantités indiqués ci-dessus seront ajustés mathématiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération ;
- 6°) Décide que lors de la mise en paiement de tout dividende, la fraction de dividende afférente aux actions que la Société pourrait détenir en application de cette autorisation fera l'objet d'un report à nouveau ;
- 7°) Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2013 dans sa huitième résolution.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Vingtième résolution (Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- 1°) Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions auto-détenues par la Société ;
- 2°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - a) Réaliser, sur ses seules décisions, cette ou ces réductions de capital, en arrêter le montant dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, en fixer les modalités,
 - b) Imputer la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes,
 - c) Apporter aux statuts les modifications corrélatives, procéder à toutes publications et formalités requises,
 - d) Subdéléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions.
- 3°) Fixe à dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2013 dans sa neuvième résolution.

Vingtième et unième résolution (Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1°) Autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la Société ;
- 2°) Décide que le conseil d'administration, sur proposition du comité de sélection, des nominations et des rémunérations, déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- 3°) Décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 3,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution ;
- 4°) Décide que l'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, à compter de la date de la décision d'attribution par le conseil d'administration, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans ;
- 5°) Autorise le conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;

- 6°) Prend acte que cette autorisation comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions, à la partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission qui sera incorporée au capital en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- 7°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre cette autorisation ;
- 8°) Fixe à trente-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée, la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 4 février 2011 dans sa dix-neuvième résolution.

Vingt-deuxième résolution (Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise – Suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant selon les règles de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1°) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 10 000 euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements français et étrangers liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société ;
- 2°) Supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits bénéficiaires ;
- 3°) Décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution, et le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires ;
- 4°) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être, ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- 5°) Décide que les caractéristiques des émissions des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le conseil d'administration selon les règles fixées par la réglementation ;
- 6°) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour, notamment :
 - a) Fixer les modalités d'émission d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital,
 - b) Décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission,
 - c) Arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription,
 - d) Fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions et, le cas échéant, des autres titres donnant accès au capital de la Société,

- e) Arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et, le cas échéant, les autres titres donnant accès au capital de la Société porteront jouissance,
 - f) Fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de cette autorisation et demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera,
 - g) Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence des actions qui seront effectivement souscrites, modifier corrélativement les statuts, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et faire tout le nécessaire ;
- 7°) Fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace, pour l'avenir, celle donnée par l'assemblée générale mixte du 4 février 2011 dans sa vingtième résolution.

Vingt-troisième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

CHAPITRE 10 - INFORMATIONS DIVERSES

10.1. – CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Cagnat & Associés, 14, rue Pelouze, 75008 Paris
(représentée par M. Pierre Mercadal et M. Frédéric Drougard)
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Date de première nomination : 11 juin 1987
Date de dernier renouvellement : 4 février 2011
Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2017

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
(représentée par M. Jean-Christophe Georghiou)
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Date de première nomination : 12 février 2008
Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2014, son renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

Commissaires aux comptes suppléants

M. Philippe Azencoth, 66, boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
Date de première nomination : 4 février 2011
Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2017

M. Etienne Boris, 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Date de première nomination : 12 février 2008
Date d'expiration du mandat : AGO réunie en 2014, son non-renouvellement sera proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2014

10.2. – POLITIQUE D'INFORMATION

Nom et coordonnées du responsable de l'information

M. Robert Gimenez
Téléphone : 01 47 53 61 73
Télécopie : 01 47 53 61 57

Site internet

www.fimalac.com

10.3. – INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013**Informations publiées sur le site internet de Fimalac**

Date	Objet
08/01/2013	Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2012
08/01/2013	Capital et droits de vote au 31 décembre 2012
24/01/2013	Acquisition de 7city par Fitch
28/01/2013	Chiffre d'affaires trimestriel – 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2012 – Excellente performance de Fitch : + 19,7 %
06/02/2013	Capital et droits de vote au 31 janvier 2013
26/03/2013	Résultats de l'exercice 2011/2012 (1 ^{er} octobre 2011 - 31 décembre 2012)
10/04/2013	Capital et droits de vote au 31 mars 2013
29/04/2013	Mise en ligne du document de référence de l'exercice 2011-2012
29/04/2013	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013
13/05/2013	Capital et droits de vote au 30 avril 2013
16/05/2013	Assemblée générale mixte du 11 juin 2013
17/05/2013	Négociations exclusives pour le contrôle de Webedia Group
07/06/2013	Capital et droits de vote au 31 mai 2013
17/06/2013	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2013
03/07/2013	Bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2013
04/07/2013	Capital et droits de vote au 30 juin 2013
11/07/2013	Négociations exclusives pour l'acquisition d'Allociné
16/07/2013	Acquisition de 98 % d'Allociné
24/07/2013	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre (janvier à juin 2013) – Poursuite de la croissance de Fitch : + 19,3 % à données publiées et + 17,4 % à données comparables
26/07/2013	Finalisation des accords concernant Webedia
05/08/2013	Fimalac a finalisé la location de la totalité de son immeuble de bureaux à Londres
19/08/2013	Capital et droits de vote au 31 juillet 2013
05/09/2013	Capital et droits de vote au 31 août 2013
13/09/2013	Résultats du 1 ^{er} semestre 2013
13/09/2013	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2013
09/10/2013	Capital et droits de vote au 30 septembre 2013

Date	Objet
23/10/2013	Chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2013
29/10/2013	Fimalac et la Fnac s'associent pour développer des solutions de billetterie et réalisent l'acquisition de la société Datasport
12/11/2013	Capital et droits de vote au 31 octobre 2013
17/12/2013	Capital et droits de vote au 30 novembre 2013
10/01/2014	Capital et droits de vote au 31 décembre 2013
10/01/2014	Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2013
28/01/2014	Chiffre d'affaires de l'exercice 2013
12/02/2014	Capital et droits de vote au 31 janvier 2014
14/03/2014	Acquisition de Business Monitor International par Fitch
24/03/2014	Capital et droits de vote au 28 février 2014
03/04/2014	Résultats de l'exercice 2013

Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

Date	Objet
03/05/2013	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
03/07/2013	Avis d'approbation des comptes de l'exercice 2011/2012

10.4. – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de Fimalac et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Fimalac, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de Fimalac.

**CHAPITRE 11 -
TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES
INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL**

Non applicable

CHAPITRE 12 - TABLE DE CONCORDANCE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La table de concordance ci-dessous identifie les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans le présent document de référence pour couvrir les thèmes prévus par la réglementation « Grenelle II ». Cette présentation est établie en application des dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce.

TABLE DE CONCORDANCE – INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES				
THEMATIQUES SOCIALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Perimètre	Commentaires et explications
a) Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1.9.2 - 1 a) à f)	Fimalac, Vega, Ellipse, pôle digital	
	Les embauches et les licenciements	1.9.2 - 1 g)	Fimalac, Vega, Ellipse, pôle digital	
	Les rémunérations et leurs évolutions	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	La masse salariale publiée ne comprend pas celle de la holding Fimalac.
b) Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	Au sein de la holding Fimalac, de taille réduite, l'organisation du temps de travail ne fait pas l'objet d'un suivi particulier.
	L'absentéisme	1.9.2 - 1 - introduction	Fimalac, Vega, Ellipse	
c) Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	
	Le bilan des accords collectifs	--	--	Aucun accord collectif n'a été signé au sein de la holding Fimalac en raison de sa taille réduite. Au sein des filiales Vega et Ellipse, les accords collectifs prévus par la loi (NAO, égalité professionnelle) sont suivis par la direction sociale.

Table de concordance responsabilité sociale et environnementale

THEMATIQUES SOCIALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
d) Santé et sécurité	Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	Au sein de la holding Fimalac, de taille réduite et d'activité tertiaire, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ne font pas l'objet d'un suivi particulier.
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	--	--	Aucun accord en ce sens n'a été signé au sein de Fimalac ou de ses filiales.
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	Au sein de la holding Fimalac, aucun accident du travail n'a été enregistré.
e) Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	Au sein de Fimalac, les formations sont décidées au cas par cas en fonction des besoins.
	Le nombre total d'heures de formation	1.9.2 - 1 g)	Vega, Ellipse	
f) Egalité de traitement	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	--	--	Au sein de la holding Fimalac comme dans les filiales, les responsables des ressources humaines s'efforcent de lutter contre toutes les formes de discrimination au travail. Toutefois, les directions des ressources humaines des filiales de Fimalac n'ont pas été en mesure de fournir ces informations pour l'exercice 2013. Le reporting 2014 comprendra des éléments plus détaillés.
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	--	--	
	La politique de lutte contre les discriminations	--	--	
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	--	--	Fimalac et ses filiales Vega et Ellipse étant implantées en France, ces informations ne sont pas considérées comme nécessaires du fait des lois et réglementations en vigueur en France.
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession			
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire			
	A l'abolition effective du travail des enfants			

Table de concordance responsabilité sociale et environnementale

THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
a) Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.9.2 - 2 b)	Vega, Ellipse	
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	--	--	Ces informations environnementales n'ont pas été considérées pertinentes pour Fimalac et ses filiales en raison de leur taille et de leur activité.
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	--	--	
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	1.9.3	Fimalac	Ces provisions correspondent à des installations d'anciennes activités du Groupe Fimalac.
b) Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	--	--	Ces informations environnementales n'ont pas été considérées pertinentes pour Fimalac et ses filiales en raison de leur taille et de leur activité.
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	1.9.2 - 2 a)	Vega, Ellipse	
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	1.9.2 - 2 a)	Vega	En raison de son activité, seule Vega est concernée par cette information.
c) Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	1.9.2 - 2 b)	Ellipse	En raison de son activité, seule Ellipse est concernée par cette information.
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	--	--	En raison de leur activité, la consommation de matières premières de Vega et Ellipse est limitée ; cette information n'a donc pas été considérée comme pertinente.
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	1.9.2 - 2 b)	Vega, Ellipse	En raison de sa taille et de son activité, la holding Fimalac n'est pas concernée par cette information.
	L'utilisation des sols	--	--	En raison de leur taille et de leur activité, la holding Fimalac et ses filiales ne sont pas concernées par ces informations environnementales.
d) Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre (GES)	--		
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	--		
e) Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver la biodiversité	--		

Table de concordance responsabilité sociale et environnementale

THEMATIQUES SOCIETALES	Information prévue par le décret 2012-557	Emplacement	Périmètre	Commentaires et explications
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	--	Vega, Ellipse	
	Sur les populations riveraines ou locales	--	Vega, Ellipse	
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	--	--	Dans l'état actuel du reporting RSE, ces informations n'ont pas pu être fournies par les directions des filiales de Fimalac.
	Les actions de partenariat ou de mécénat	Chapitre 2	Fimalac	
c) Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	1.9.2 - 2 a)	Vega, Ellipse	
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale			
d) Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	--	Vega, Ellipse	Au sein de la holding Fimalac, les dispositifs de contrôle interne permettent de s'assurer du respect des lois et règlements applicables.
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	1.9.2 - 2 b)	Vega, Ellipse	
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	--	--	Fimalac et ses filiales sont attachées au respect des droits de l'homme. La fondation Culture et Diversité favorise l'accès aux arts et à la culture, reconnus comme faisant partie des droits de l'homme par l'UNESCO.

CHAPITRE 13 - RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Fimalac, désignés organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration de Fimalac d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion au paragraphe « *Périmètre des informations sociales, environnementales et sociétales* ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre le 11 décembre 2013 et le 25 avril 2014 pour une durée d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « *Périmètre des informations sociales, environnementales et sociétales* » et dans la table de concordance présente au chapitre 12.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous vous signalons que les informations suivantes ne sont pas présentées ou ne sont pas assorties des explications requises :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière de développement régional et sur les populations riveraines et locales ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante Fimalac, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités sélectionnées¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente la totalité des effectifs consolidés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

¹ Les entités sélectionnées sont Vega et Ellipse.

Réserves exprimées

Au cours de nos travaux, il n'a pas été possible de nous assurer de la sincérité des informations suivantes :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ;
- Consommation d'eau ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Conclusion

Sur la base de nos travaux et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2014

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement
Durable

Annexe :

Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales quantitatives

- Effectif global au 31 décembre 2013, répartition par sexe et par géographique
- Entrées et départs par motifs ;
- Entrées et sorties de CDI
- Masse salariale du secteur Entertainment ;
- Nombre d'heures de formation.

Informations sociales qualitatives

- Organisation du temps de travail ;
- Accidents du travail.

Informations environnementales qualitatives

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ;
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- Consommation d'eau ;
- Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique.

Informations sociétales qualitatives

- Actions de partenariat ou de mécénat ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.



Fimalac

F. Marc de Lacharrière (Fimalac)
Société anonyme au capital de 126 852 800 euros
Siège social : 97, rue de Lille – 75007 Paris
542 044 136 RCS Paris
Tél. : 01 47 53 61 50 – Fax : 01 47 53 61 57
www.fimalac.com